

**651<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mercredi 14 décembre 2005

# DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 5 JANVIER 2007 (N° 7.789)

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006 :

- Rapport du Gouvernement (p. 2137).
- Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 2178).
- Débat Général (p. 2188) :
  - 1) Recettes (p. 2220).
  - 2) Dépenses ordinaires :
    - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p 2235).
    - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p 2237).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2005**

—  
**Séance publique**  
**du mercredi 14 décembre 2005**  
—

*Sont présents :* M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; M. Claude BOISSON, Vice-Président; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—  
*Sont absents excusés :* MM. Jean-Charles GARDETTO, Bernard MARQUET, Conseillers Nationaux.

—  
*Assistent à la séance :* S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—  
*Assurent le Secrétariat :* M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORAPUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur.

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

—  
**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, retenu par des raisons familiales, de M. Rainier IMPERTI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, souffrant et de MM. Jean-Charles GARDETTO et Bernard MARQUET, en déplacement à Paris pour assister à une réunion de la Commission de Suivi de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Notre Collègue Daniel RAYMOND, enfin, sera quelque peu en retard.

Je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de nos séances publiques consacrées au Budget Primitif 2006 sera diffusé sur le site internet du Conseil National : [www.conseilnational.mc](http://www.conseilnational.mc).

Le début de cette première séance est également diffusé sur le canal local de la télévision monégasque, tout comme le seront les explications de vote et le vote du Budget lui-même, mardi 20 décembre, de 18 heures 30 à 20 heures.

**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL  
PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006**

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

**M. le Ministre d'Etat.-** Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter connaissance de la Haute Assemblée des modifications à apporter au projet de budget de l'exercice 2006. Ces modifications sont les suivantes :

**RECETTES**

article 012.450 :  
Musée du Timbre et des Monnaies + 640.000 €

**DEPENSES**

article 324.346 :  
Dépôt légal - acquisitions d'ouvrages + 15.000 €  
article 365.323 :  
Frais d'administration + 413.000 €  
article 365.410 : Marchandises + 122.400 €  
article 365.514 : Frais financiers + 9.600 €  
article 603.103 :  
Fondation Prince Pierre + 15.000 €  
article 605.117 :  
Subventions diverses + 30.000 €  
article 608.201 :  
Manifestations Nationales + 500.000 €

article 609.112 : Activités audiovisuelles	+ 650.000 €
article 609.214 : Intervention économique	+ 200.000 €
article 701.902 : Frais d'études, urb. et Gds travaux	+ 500.000 €
article 705.982 : Acquisition terrains immeubles	+ 2.000.000 €

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

**Mme Isabelle ROSABRUNETTO.-**

**1 – EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES  
ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES  
APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU  
BUDGET DE L'EXERCICE 2004**

**I – FINANCES PUBLIQUES**

**A – SITUATION DU FONDS DE RESERVE  
CONSTITUTIONNEL**

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 3.532.773.132 € au terme de l'exercice 2004.

L'augmentation de ses actifs (+ 14,18 %) poursuit un redressement entamé avec l'exercice précédent (+ 5,27 % en 2003).

Le résultat d'exploitation de cet exercice est dû aux performances des Fonds Communs de Placement qui ont enregistré un gain de + 5,58 %.

**I - EVOLUTION DU FONDS**

**a) Virement de l'excédent budgétaire de l'exercice 2001**

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2001 a été prononcée par Décision Souveraine en date du 16 avril 2004.

L'excédent de recettes budgétaires, pour un montant de 21.076.416,56 F, soit 3.213.078,99 €, a été viré au Fonds de Réserve Constitutionnel en date du 22 avril 2004.

**b) Réévaluation des avoirs mobiliers**

La comptabilisation au terme de 2004 des avoirs mobiliers à leur valeur boursière se traduit par une plus-value globale de 240.091.343 € qui se décompose ainsi :

**✓ Titres de participation**

La part des titres de participation dans les sociétés monégasques accentue en 2004 la hausse entamée en 2003 (+ 8,1%) avec une croissance exceptionnelle de 110,47 %.

L'augmentation enregistrée en 2004 sur ce poste est due à la hausse du cours des actions de la Société des Bains de Mer qui passe de 180 € à 399 €, soit + 121,7 %.

**✓ Dépôt d'or fin**

Aucun mouvement n'ayant été enregistré en 2004, le stock est identique à celui de 2003.

Avec un cours au plus bas le 31 décembre 2004 de 10.160 €, le marché de l'or confirme le ralentissement débuté en 2003 par rapport à l'évolution haussière constatée depuis 1999, le kilo s'élevant à 10.500 € fin 2003, contre 10.550 € fin 2002 et 10.060 € fin 2001.

**✓ Les titres de placements**

Au 31 décembre 2004, les titres de placements détenus dans le portefeuille ont enregistré une plus value significative.

**c) Réévaluation des immobilisations**

Celle-ci a été effectuée en 2004. Il est rappelé que cette opération de réévaluation est quinquennale.

**d) Résultat d'exploitation de l'année 2004**

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 20.353.110 €, soit - 13,2 % par rapport au résultat de l'année précédente, composé :

✓ en recettes des produits du domaine financier, pour 8,8 M€ en diminution de 19,3 % par rapport au dernier exercice et des produits du domaine immobilier pour 16,8 M€ en diminution de 6,7 % sur 2004.

✓ en dépenses des frais financiers en nette diminution pour un montant de 11.708 € (- 93,5 %) et des charges du domaine immobilier à hauteur de 5,2 M€ en baisse de 0,6 % sur l'exercice 2004.

**II - COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS**

L'actif du Fonds est principalement constitué des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (56 %) diminue par comparaison au pourcentage du dernier exercice (60 %), du fait d'une part plus importante prise par les immobilisations revalorisées (29 %) et les titres de participation (8 %).

En outre, l'actif du Fonds comprend de manière résiduelle le dépôt d'or fin (2 %), les avances (1 %) et les disponibilités (4 %).

a) Immobilisations

Le montant des immobilisations est en augmentation de 25,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 94,4 % des immobilisations ; leur valeur a augmenté de 26 % en 2004. Cette variation, largement supérieure à celle constatée en 2003 (+ 3,4 %), correspond à la réévaluation quinquennale effectuée au terme de l'exercice, aux acquisitions et régularisations et à l'enregistrement sur la période de la diminution liée au transfert du Fonds de Réserve Constitutionnel au Domaine privé de l'Etat d'immeubles situés en Principauté.

b) Titres de participation

Leur part relative a fortement augmenté sur l'exercice 2004, en raison de la variation du titre SBM, comme mentionné précédemment.

c) Disponibilités

Le montant des disponibilités bancaires a diminué de 2 % en 2004 par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par :

✓ en recettes : l'excédent net de l'exercice en cours, les cessions de parts des O.P.C.V.M., les remboursements au titre des avances travaux pour le Méridien Beach Plaza, le remboursement d'avances diverses, le virement de l'excédent budgétaire 2001, le transfert d'immeubles au Domaine Privé de l'Etat.

✓ en dépenses : les investissements immobiliers, les terrains, la souscription de deux E.M.T.N. de maturité de deux ans, les travaux en cours et la créance TMC/MDO.

d) Valeurs mobilières

D'une année sur l'autre, le montant des titres de placement (O.P.C.V.M. et T.C.N) est en augmentation de 4,8 %.

Les résultats boursiers de l'exercice 2004 sont retracés dans le tableau suivant :

	Variation entre le 31/12/2003 et le 31/12/2004
Valeur du portefeuille (prix de revient)	+ 1,1 %
Valeur boursière	+ 4,8 %

**B - RÉSULTATS GLOBAUX DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**

**I - INTRODUCTION**

a) Les comptes de l'Etat pour l'exercice 2004 étaient présentés avec un montant de recettes de 588.499.300 € pour un montant de dépenses de 686.525.200 €, générant un déficit de 98.025.900 €. Le Budget voté par le Conseil National (Loi n° 1281 du 5 janvier 2004 publiée au Journal de Monaco du 9 janvier 2004) présentait donc un excédent de dépenses sur les recettes, financé par le rendement des réserves de l'Etat.

Les évolutions suivantes, par rapport à l'exercice 2003, avaient conduit à ce budget :

- une forte décroissance des recettes : - 5,1 %
- des crédits d'interventions publiques en légère baisse de 0,6 %
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,1 %
- et surtout, des dépenses d'équipement en forte augmentation de 11,8 %, en raison notamment de grands travaux concernant le domaine social, routier et urbanistique.

Dans le courant de l'année 2004, certaines tendances et événements ont conduit le Gouvernement à présenter une rectification de ces montants au vote du Conseil National (Loi n° 1290 du 2 novembre 2004, publiée au Journal de Monaco du 5 novembre 2004). Le budget rectifié a enregistré une hausse des prévisions de recettes à 614.297.400 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 758.584.500 € avec un accroissement très marqué des dépenses d'investissement.

Ces modifications ont accru fortement le déficit prévisionnel à 144.287.100 €. On peut observer que ces dépenses représentaient environ 7,2 % du chiffre d'affaires global de la Principauté qui s'établit à 9,6 milliards d'euros.

	<b>Résultat 2004</b>
<b>Recettes</b>	636 182 948 €
<b>Total des Dépenses</b>	694 840 032 €
<b>Excédent de Dépenses</b>	58 657 084 €

b) La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2004, qui va être développée ci-après, démontre une anticipation pessimiste du montant des recettes qui ont été clôturées à 636.182.948 €, alors que la consommation des crédits s'est limitée à 694.840.032 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous-consommation est plus importante

sur les crédits d'investissement, qui n'ont pu être utilisés qu'à 85,8 %, en raison même de leur nature et des règles d'exécution budgétaire que la loi impose dans ce domaine.

Le déficit constaté lors de la clôture dépasse néanmoins de 231,6 % celui de l'exercice précédent. Il est financé par les plus-values des réserves. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer, au Fonds de Réserve Constitutionnel, un actif mobilier dont le rendement en 2004 s'est avéré supérieur au déficit susvisé.

## II - L'EXECUTION DU BUDGET 2004

### 1 - Les recettes

#### a) Introduction

Comme indiqué plus haut, les recettes anticipées avaient été corrigées à la hausse en milieu d'année. Force est de constater que cette augmentation ne fut pas vaine, car les encaissements 2004 ont été clôturés en hausse de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent, avec un taux d'exécution de 103,6 % par rapport au budget rectifié.

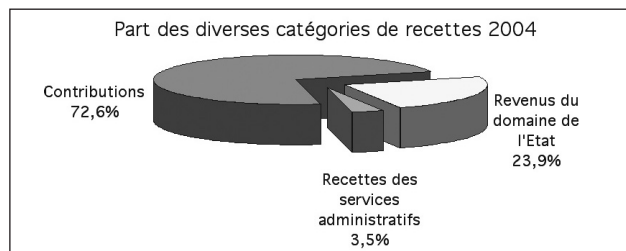
#### b) Examen des différentes sources de recettes

En détaillant selon les trois grands chapitres des recettes (revenus du domaine de l'Etat, recettes des services administratifs et contributions), on remarque que les contributions, qui comportent notamment les encaissements de T.V.A. et qui représentent plus de 72,6 % des recettes totales de l'Etat, sont en augmentation de 9 % par rapport à l'exercice 2003. Elles ont nettement dépassé les prévisions budgétaires, pourtant rectifiées à la hausse.

Les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics et monopoles) sont également en hausse et sont supérieurs de 0,6 % aux prévisions budgétaires.

En revanche, les recettes des services administratifs diminuent de 9,5 % par rapport aux résultats 2003.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



### 1 - Revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre sont en augmentation de 4,9 % par rapport à 2003. Elles représentent près du quart de la recette globale, soit 24 %, en recul d'un demi point par rapport à l'année dernière (24,5 %).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » repartent à la hausse cette année et connaissent une augmentation de 2,3 % par rapport à l'an dernier.

Les recettes des monopoles sont en baisse de 6,9 % suite à la forte régression des « monopoles concédés » (- 8,9 %) alors que les « monopoles exploités par l'Etat » diminuent de 4,2 %. Cette diminution a été prévue à hauteur de 99,5 % au budget rectificatif pour l'ensemble de cette catégorie.

Elle est le fait essentiellement de la baisse du taux de redevance de la SBM, dont la décision a été motivée par l'importance des investissements que doit effectuer la société avec, en particulier, l'Hôtel du Larvotto et des travaux d'amélioration d'autres hôtels de son parc.

Dans une moindre mesure, la redevance versée par Monaco Télécom a diminué également, dans la lignée de sa marge brute. En effet, la diminution logique des activités « filaire » n'a été que partiellement compensée par la croissance des activités « mobile » et « Internet » du fait de l'évolution des technologies.

Quant au « domaine financier », il enregistre une progression fulgurante de 120 % par rapport à 2003, notamment liée à l'opération de cession par le groupe Vivendi Universal de ses actions détenues dans Monaco Télécom.

### 2 - Recettes des services administratifs

Les produits et recettes des services administratifs ont connu cette année une baisse significative comparativement à la clôture précédente (- 9,5 %).

Cette diminution est essentiellement le fruit d'un seul article « autres recettes », qui a enregistré un encaissement exceptionnel relatif à une confiscation sur décision judiciaire en 2003. Sans cette recette inhabituelle, les encaissements de ce chapitre auraient été cette année en augmentation de près de 17 % par rapport à l'exercice passé.

Les encaissements de ce chapitre ont suivi des évolutions différentes selon les articles avec notamment :

- L'exploitation du port connaît une progression de ses recettes de 17,4 %, suite à un net accroissement de l'activité qui s'est traduit principalement par un plus grand nombre de yachts en passage dans les ports et une fréquentation plus assidue de la digue par les paquebots.

- Le Musée des Timbres et des Monnaies connaît aussi une hausse de ses recettes de 161 % par rapport à l'exercice 2003, qui n'avait pas enregistré de ventes de sets de monnaie de collection, avec la série courante en qualité « Belle Epreuve » et 5 € célébrant Sainte Dévote.

- L'exploitation du Stade Louis II, complexe qui regroupe aussi des bureaux, connaît une augmentation de 5,7 %, alors que les recettes du Service des Titres de Circulation et du contrôle technique fléchissent de 1,2 %.

### 3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2004 affiche une progression de + 9 % par rapport à celui de l'exercice 2003. Cette évolution favorable avait été partiellement intégrée dans le chiffrage des budgets primitif, puis rectificatif. Cependant, l'ampleur de l'amélioration n'a pu être totalement évaluée et la réalisation affiche un taux d'exécution du budget rectifié de 104,6 %.

Les contributions sont constituées à près de 70 % par la perception de la T.V.A. (+ 9,9 %).

Certains secteurs économiques, plus sensibles à l'environnement intérieur comme l'immobilier et les télécommunications, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter significativement, tandis que les secteurs plus sensibles à l'environnement extérieur, comme l'Hôtellerie et les Banques, ont progressé plus faiblement. Enfin, seul le secteur du commerce de gros est en diminution, mais conserve toutefois la première place en terme de part de chiffre d'affaires.

#### Récapitulatif du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur privé

	évolution 2004/2003 en %	répartition 2004 en %
Commerce de gros	- 4,12 %	30,02 %
Banques & autres Fin.	3,55 %	14,06 %
Commerce de détail	4,86 %	8,92 %
Aux. du Comm et de l'Indus	14,05 %	8,64 %
Industrie	2,88 %	8,56 %
Intermédiaires	9,97 %	5,14 %
Travaux Publics	6,35 %	4,66 %
Spectacle et audiovisuel	5,94 %	4,42 %
Immobilier	26,62 %	3,84 %
Hôtellerie	6,83 %	3,50 %
Postes et Télécom	11,02 %	3,26 %
Transports	16,15 %	3,00 %
Divers	10,28 %	1,54 %
Electricité et Gaz	4,24 %	0,45 %
	3,99 %	100,00 %

Outre leur évolution intrinsèque, il est intéressant d'observer l'évolution de la part prise dans le budget de l'Etat par les différentes rubriques qui composent les trois pôles de revenus.

Ainsi la taxation à la T.V.A. des transactions commerciales, sur les mêmes bases et selon les mêmes taux que la France, avec laquelle la Principauté dispose d'un accord sur ce point, constitue toujours, et de loin, la principale ressource.

Elle assure 50,2 % des recettes pour cet exercice (contre 49 % l'an dernier), alors que six années plus tôt, sa part sur l'ensemble des recettes avait enregistré un pic à 54,2 %. Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il doit être tenu compte des recettes de TVA reversées par la France en raison des accords signés en 1963 prévoyant un compte de partage.

Les droits perçus sur les transactions juridiques progressent fortement (+ 11,5 %) et se placent en deuxième position pour la seconde année consécutive.

Le domaine financier est également en augmentation de manière importante (+ 120 %) suite à une opération exceptionnelle de vente d'actions, et progresse pareillement en terme de part sur l'ensemble des recettes.

Toutes les autres rubriques connaissent mécaniquement une diminution de leur part relative sur l'ensemble des recettes, même si elles sont, pour certaines, en croissance en valeur absolue. Ainsi, l'extension du parc immobilier domanial à usage d'habitation mais aussi à usage commercial, industriel et de parking conduit à une participation à hauteur de 9,7 % des recettes totales.

RECETTES	2004
Contributions sur transactions commerciales	50,2 %
Contributions sur transactions juridiques	10,6 %
Domaine immobilier	9,7 %
Bénéfices commerciaux	7,5 %
Monopoles concédés par l'Etat	6,3 %
Monopoles exploités par l'Etat	4,8 %
Droits de douane	4,1 %
Recettes des services administratifs	3,5 %
Domaine financier	3,2 %
Droits de consommation	0,2 %
TOTAL	100,00 %

## 2 - Les dépenses

### a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2005, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2004 se sont élevées à 694.840.032 €, contre 610.873.172 € pour l'exercice 2003, soit une progression significative de 13,7 %.

Elles affichent une sous-consommation de 8,4 % par rapport aux prévisions du budget.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2004/2003
Dépenses de fonctionnement	3,59 %
Dépenses d'interventions publiques	11,04 %
<b>TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)</b>	5,92 %
Dépenses d'équipement	18,52 %
Dépenses d'investissements	260,76 %
<b>TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES (2)</b>	34,08 %
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	13,75 %

Au vu de l'exécution des dépenses budgétaires de l'exercice 2004, retracée dans les données du tableau ci-dessus, se dégagent deux tendances :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5,9 %, dû essentiellement à la majoration des dépenses d'interventions publiques, les dépenses de fonctionnement affichant une hausse plus modérée ;

✓ une très forte augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements, compte tenu d'une part d'investissements très lourds, destinés à l'édification ou à l'acquisition d'immeubles ou d'appartements pour loger les monégasques. Cette très forte augmentation est néanmoins atténuée par la chute entre 2003 et 2004 des crédits destinés à l'opération de l'aménagement de l'avant-port.

Ainsi, logiquement, la part des dépenses ordinaires passe de 72,2 % en 2003 à 67,2 % en 2004.

En contrepartie, les opérations d'équipement et d'investissements ont vu leur part augmenter de 5 points par rapport à l'exercice 2003, pour s'établir à 32,8 % du total des dépenses. Elles ont absorbé 35,7 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses a représenté en 2004 plus de 109 % des recettes.

### b) Examen des dépenses selon leur nature

#### 1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 5,9 % par comparaison à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses d'interventions publiques (+ 11 %) parallèlement à une augmentation plus modérée des dépenses de fonctionnement (soit + 3,6 %).

##### 1.1. Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat, fortement présent dans la vie du pays.

L'évolution des charges de personnel, prépondérantes, explique à elle seule la quasi totalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les services de l'Etat comptent un effectif de 3.284 agents et fonctionnaires, les services communaux 580 et les établissements publics 1.727. Au total ce sont 5.591 emplois, pour une population salariée globale de 41.000 personnes et une population de 32.000 résidents.

Plus particulièrement, on enregistre en 2004 le transfert de la prise en charge de la petite enfance des établissements publics sociaux vers la Commune.

Les dépenses communes des services administratifs en matière de fournitures, prestations de services et travaux se sont accrues de 3,9 %, du fait essentiellement de l'augmentation des charges sociales.

Certains services publics sont concédés par l'Etat à des exploitants privés : il s'agit de l'assainissement, de la fourniture de l'éclairage et de l'eau et des transports en commun. Les dépenses de cette nature pour les prestations fournies à l'Etat sont en augmentation (+ 5 %). Elle est due principalement à la hausse du coût du nettoyage de la ville, qui s'explique tant par l'augmentation des surfaces que par l'augmentation des tarifs, elle même liée à la hausse du SMIC.

##### 1.2. Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ octroi de subventions à des entités, le plus souvent

établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Il est prévu que les dépenses de la Commune qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres font l'objet d'une subvention d'équilibre versée par l'Etat au titre des interventions publiques. Pour 2004, la subvention versée au budget communal est en hausse de 10,3 %. Les raisons de cette hausse tiennent principalement aux dépenses de personnel et de fonctionnement, en forte augmentation suite à la prise en charge par la Mairie de l'intégralité du service des crèches et de la création du point « petite enfance » depuis le premier janvier 2004.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse importante de + 11 %. Ce supplément de dépenses est le constat de mouvements divers, à la hausse et à la baisse.

Les variations concernent :

- Le domaine social avec une légère baisse de 0,7 %. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », dont la subvention est en augmentation de 0,4 %. Cette forte intervention de l'Etat marque notamment une volonté d'équiper cet établissement d'outils et de protocoles de soins de pointe.

En 2003 a ainsi commencé l'opération de renouvellement du plateau de radiothérapie. La prise en charge de thérapies et protocoles faisant l'objet d'autorisations de mise sur le marché, mais ne faisant pas l'objet de remboursement par les organismes sociaux (curiethérapie...), fait l'objet d'un financement direct de l'Etat.

La baisse de ce domaine incombe essentiellement à la dissolution de l'établissement public Foyer Sainte Devote dont les activités ont été transférées en partie à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et en partie à la Mairie.

- Dans le domaine éducatif et culturel, on recense trois établissements publics :

- la Fondation Prince Pierre et le Musée National, tous deux à vocation artistique ;
- le Centre scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin ;

qui perçoivent globalement en 2004 une aide, en hausse de 4,9 %.

En revanche les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique se trouvent majorées de façon très importante, soit + 26,8 %. On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco de longue date :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution étale (+ 0,3 %) ;
- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo ;
- l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie exceptionnellement d'une subvention inférieure de 2,1 % à celle de l'exercice précédent, en raison d'une saison « Hors les Murs », la Salle Garnier étant, comme indiqué ci-après, en travaux.

En effet, la très forte progression de cette rubrique provient aussi d'une contribution ponctuelle représentant la participation de l'Etat à la rénovation complète de la Salle Garnier. Cette salle de spectacle prestigieuse est destinée aux représentations de l'Opéra de Monte-Carlo et aux manifestations culturelles officielles. Sise dans l'édifice du casino de Monte-Carlo elle est gérée par la S.B.M. La hausse du chapitre incombe également à la contribution versée au Monaco Danses Dances Forum dont l'année 2004 était celle de ses représentations biennales.

- L'aide aux secteurs économiques de l'industrie, du commerce et du tourisme est globalement en forte augmentation de 44 %. Un soutien coutumier est accordé à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

Dans un tout autre domaine le Gouvernement Princier a sollicité de grands cabinets de consultants pour développer sa réflexion sur l'économie numérique et les télécommunications. La hausse importante est essentiellement due à une somme destinée à la Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprise, qui l'utilisera pour le financement de projets innovants en Principauté. En contrepartie, une diminution de 72 % est à noter pour l'exploitation de la gare S.N.C.F., expliquée par le versement en 2003 du montant de la convention concernant les quatre années précédentes.

- Les interventions dans le domaine sportif connaissent une diminution de 11,3 %, suite à la baisse des aides destinées au Centre de Formation de l'ASM FC et au Comité Olympique.



- Enfin, une somme, en hausse de 9,5 % par rapport à 2003, a permis de contribuer à l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette augmentation est essentiellement le fruit de la subvention accordée à l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation d'épreuves sportives automobiles. L'aide à l'A.C.M. croît de 44,8 % suite notamment à la prise en charge par l'Etat du solde des dépenses d'aménagement des nouveaux stands et des loges VIP. La contribution versée pour l'exploitation du Grimaldi Forum SAM (+ 11,8 %) et le financement accordé pour les événements culturels du Grimaldi Forum sont orientés à la hausse avec notamment l'exposition majeure « Impérial Saint-Petersbourg ». Les autres dépenses de ce secteur diminuent globalement.

## 2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements ont représenté, en 2004, 33 % des dépenses totales de l'Etat, contre 28 % en 2003.

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières. Elles ont concerné d'une part des acquisitions d'immeubles ou d'appartements, dans le cadre du droit de préemption conféré à l'Etat par la loi 1.235.

D'autre part, l'Etat a payé en 2004 une partie de l'acquisition de l'immeuble « le Puccini » construit par la Caisse Autonome des Retraites. Le solde de cette acquisition sera liquidé sur l'exercice 2005.

✓ des travaux d'équipement et matériels. En dépit d'une minoration des dépenses relatives à la Digue, ils sont en progression sur l'exercice 2003.

Ils concernent d'une part le démarrage des quatre grands chantiers de construction de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage déléguée, soit plus précisément :

- la Zone A, qui permettra la création de 199 logements domaniaux ainsi qu'une crèche ;

- l'opération « Ilot Aureglia Grimaldi », concernant 183 logements domaniaux et 305 places de parking ;

- l'opération Industria Minerve qui permettra la construction de 124 logements sociaux ;

- l'opération « Ilôt Casteleretto », qui comprend la construction de 87 logements domaniaux et 195 places de parking.

D'autre part, certaines grosses opérations (ou poursuite d'opérations) ont aussi été réalisées en 2004.

On peut ainsi noter :

- l'urbanisation des terrains laissés libres par la mise en souterrain de la gare de chemin de fer, qui va permettre de dégager des surfaces très importantes pour la Principauté, et qui pourront recevoir des surfaces commerciales, des habitations, des industries, écoles. La majeure partie du crédit a été utilisée en 2004 plus précisément pour l'avenue Prince Pierre ;

- les crédits relatifs à la poursuite des travaux d'aménagement de la nouvelle digue et de ses abords ;

- la construction d'un parking public de 186 places dans le cadre d'un projet privé de création d'un institut monégasque de la médecine du sport (IM2S).

## III – RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2004, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 4.189.679,82 €, soit une progression de 188,6 % par rapport aux résultats de l'exercice 2003. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 14.417.419,72 € et de dépenses de 10.227.739,90 €.

Ainsi, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor diminue une nouvelle fois.

### ✓ Les recettes

Le niveau exceptionnellement élevé des recettes s'explique essentiellement par deux opérations :

\* le remboursement par une compagnie d'assurances des dépenses réalisées en 2003 par l'Etat concernant l'incendie du Stade Louis II (CST 8410) ;

\* l'importante majoration des recettes du développement des approvisionnements en eau (CST 8125) suite au nouvel accord franco-monégasque intervenu au début de l'exercice 2004 qui a induit le changement du mode de facturation.

Ceci a eu pour conséquence une très forte majoration du solde créditeur de ce Compte Spécial du Trésor, qui n'a cependant pas été versé en totalité au budget de l'Etat du fait de la prévision de travaux importants à réaliser en vue d'accroître les possibilités d'adduction d'eau de la Principauté.

### ✓ Les dépenses

Le principal changement par rapport à l'exercice 2003 concernant les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor concerne la création d'un compte dont les crédits

versés en 2004 sont destinés à doter le fonds monégasque EUREKA pour financer les projets innovants des entreprises monégasques.

#### **IV - CONCLUSION**

Avec des recettes de 636.182.948,09 € et des dépenses de 694.840.031,74 €, l'analyse du budget de l'Etat pour 2003 (hors CST) fait apparaître un déficit de 58.657.083,65 €. Conformément à la loi ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé sur les réserves de l'Etat. Il s'agit de la troisième année consécutive clôturée en déficit prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel dont la valorisation annuelle de la part mobilière couvre le montant constaté.

### **2 – PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ACTION 2006**

L'action du Gouvernement est inspirée pour l'année 2006 par les grandes lignes directrices suivantes.

#### **I – UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOUTENU ET CHOISI**

##### **a) Développement des secteurs porteurs, sources de recettes**

\* Dans le cadre de ses démarches pour favoriser la diversification de l'économie monégasque et la recherche d'activités génératrices de recettes, étant précisé néanmoins que les secteurs « traditionnels » ne seront pas bien évidemment oubliés, le Gouvernement Princier entend notamment s'attacher plus particulièrement aux domaines suivants : affiner sa réflexion sur le secteur porteur des nouvelles technologies, favoriser les actions dans le domaine de l'innovation et valoriser la propriété intellectuelle.

A cet effet, la société anonyme monégasque dénommée S.A.C.D.E. (Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprises), que le Gouvernement Princier détient en totalité, a entamé des actions concrètes en 2005 par l'étude d'une vingtaine de dossiers soumis tant par des entreprises monégasques que par des entrepreneurs extérieurs.

En 2006, elle poursuivra l'analyse de ces derniers et des nouveaux projets qui lui seront présentés avec le même objectif qui a sous-tendu sa reprise, à savoir le développement des sociétés innovantes monégasques et l'implantation en Principauté de nouvelles entreprises.

Ainsi, en cours d'année 2006, la S.A.C.D.E. devrait pouvoir annoncer l'aboutissement définitif de certains projets notamment avec quelques prises de participation dans plusieurs sociétés.

Afin de compléter les aides existantes en matière d'innovation, le Gouvernement Princier a obtenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 le statut de membre à part entière au dispositif Eureka, nouvel outil de soutien aux entreprises innovantes.

Cet état de fait a permis d'ores et déjà à une première société monégasque de bénéficier du label EUREKA et d'un financement de l'Etat dans le cadre d'un projet en coopération avec un partenaire espagnol.

Le Gouvernement Princier entend favoriser la poursuite de ce dispositif et plusieurs projets sont à l'étude et pourraient se concrétiser en 2005/2006.

Dans le cadre de la recherche de nouvelles sources de recettes, le Gouvernement Princier a également entamé une réflexion avec la collaboration d'un cabinet spécialisé en vue d'élaborer un projet économique de valorisation des ressources incorporelles de la Principauté.

Au regard des premières conclusions, il va poursuivre en 2006 l'étude de la valorisation du domaine géographique « .mc » notamment en modifiant la charte d'attribution des noms de domaine

De même, le Gouvernement Princier souhaite unifier et renforcer la politique des marques et noms de domaine de Monaco, ainsi que des signes identifiant la Principauté qui contribuent à donner dans le monde une image forte et positive de la Principauté, dans le but d'attirer de nouveaux investisseurs sur son territoire.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Gouvernement Princier devrait pouvoir proposer au plus tard début 2006 aux entreprises monégasques intéressées une nouvelle aide dans le domaine de la propriété intellectuelle en mettant en place, avec la collaboration de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.), un service de pré-diagnostic permettant d'évaluer, au travers d'un audit, les enjeux de la propriété intellectuelle.

S'agissant enfin de la valorisation des positions orbitales monégasques, le Gouvernement Princier a procédé à des demandes de modification auprès de l'Union Internationale des Télécommunications et attend les résultats de cette démarche afin d'apprécier les suites à réserver à ce dossier.

\* Le Gouvernement Princier poursuivra ses démarches afin de valider et mettre en œuvre des infrastructures et bâtiments destinés au développement

économique de la Principauté en continuant à porter son attention sur les terrains récupérés de la SNCF et l'aménagement du plan d'eau et des abords du Port.

Dans cette optique, les travaux d'infrastructure sur les terrains S.N.C.F. permettront en 2006 de mettre en service la portion de l'avenue Prince Pierre reconstruite le long du mur de soutènement du boulevard Rainier III, de poursuivre la tranchée couverte destinée à accueillir la dorsale inter-quartiers à l'Ouest du giratoire Aurégia ainsi que d'entamer le futur giratoire de la place du Canton tandis que les travaux du tunnel reliant cette dorsale au boulevard Charles III seront poursuivis. Parallèlement, les travaux du tunnel descendant depuis le parking du Bel Air vers ce même boulevard pourraient être entamés si les procédures administratives en France sont menées à leur terme.

L'aménagement de la zone portuaire se traduira principalement par l'aménagement de l'avant-port avec la restructuration des jetées Nord et Sud et l'édification du Quai Louis II destiné à accueillir le futur Yacht Club. L'aménagement et la décoration des superstructures de la nouvelle digue seront également réalisés.

Parallèlement, les études sur l'urbanisation offshore seront approfondies afin de préciser les conditions dans lesquelles un projet pourrait être mené à son terme.

#### **b) Compétitivité, attractivité, accueil**

\* Dans le domaine du Tourisme, le Gouvernement Princier qui s'est fixé des objectifs précis de croissance qualitative et quantitative s'attachera à intensifier ses actions à destination des quatre segments stratégiques que sont le tourisme d'affaires, le tourisme de loisirs, les croisières et le tourisme de passage et à mettre en place des produits et une campagne de communication qui leur sont dédiés.

En matière de tourisme d'affaires, l'opération « Monaco Meetings » finalisée en 2005 par les divers partenaires de la Destination, avec une offre tarifaire étudiée et harmonisée et des prestations haut de gamme spécifiques, doit permettre en 2006 de conforter Monaco pour l'accueil de grands événements professionnels. C'est dans ce cadre que s'inscrit notamment l'intensification de la politique de financement de l'accueil de la Direction du Tourisme et des Congrès qui vise également à fidéliser des manifestations.

En sus des participations à des salons et foires spécialisés à l'extérieur pour faire connaître la Destination Monaco, les bureaux de Monaco à l'étranger continueront à être particulièrement actifs avec notamment la représentation permanente de la Principauté sur un nouveau marché à savoir le marché

chinois (Shanghai) et un renforcement des actions du bureau de Paris et de New-York.

Enfin, la Principauté confirmera son ambition de devenir un port de croisières incontournable en Méditerranée et, dans cette perspective, le développement des croisières haut de gamme et principalement tête de ligne, constitue un de ses objectifs premiers et la politique d'accueil des croisiéristes sera intensifiée notamment avec des produits personnalisés en fonction de la clientèle.

La combinaison de ces actions permettra à la Principauté de s'adapter aux nouveaux défis de la concurrence et de la conjoncture et de tirer profit des investissements importants réalisés récemment ou dans un proche avenir notamment pour ce qui concerne l'accroissement de la capacité hôtelière et la rénovation du parc existant.

\* Dans le domaine de l'implantation des entreprises sur la place, le Gouvernement Princier entend en premier lieu accentuer la coordination avec la Chambre de Développement Economique afin de promouvoir la Principauté. Dans ce contexte, des réflexions pourront être poursuivies sur l'intérêt d'une démarche plus volontariste dans certains pays (nordiques, nouveaux membres de la Communauté européenne) et sur la nécessité de mettre en œuvre un plan stratégique pour attirer de nouvelles sociétés compatibles avec les spécificités de notre pays, ce qui pourra se concrétiser par diverses missions à l'étranger auxquelles le Gouvernement Princier pourrait comme de coutume participer.

Après avoir incité à l'installation de sociétés étrangères, l'étape suivante réside dans l'accueil de ces sociétés. A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses démarches afin de faciliter ces implantations notamment en oeuvrant pour réduire encore le délai d'instruction des autorisations de commerce dans le respect des procédures nécessaires.

\* La compétitivité et l'attractivité doivent se retrouver également au niveau de l'Administration et, à cette fin, le Gouvernement Princier entend poursuivre le développement de l'e-administration.

En effet, depuis de nombreuses années, l'Administration monégasque s'est engagée dans une démarche de simplification des procédures.

Ainsi, dès la fin de l'année 2005, un guichet unique a été mis en place pour faciliter les formalités à accomplir auprès des différents services et entités concernées lors d'un changement d'adresse.

Tout naturellement, l'évolution des nouvelles technologies conduit le Gouvernement à étendre cette réflexion aux procédures qui pourraient être mises en ligne et alléger encore les formalités que les administrés doivent accomplir.

Le développement de l'e-administration figurera donc parmi les priorités de l'action gouvernementale pour l'exercice 2006 et s'appuiera sur des offres en matière de souscription d'abonnement (Service des Parkings Publics par exemple) ou de déclaration (déclarations de TVA en ligne pour les entreprises).

L'ensemble des services administratifs a été invité à imaginer les procédures qui, ne requerrant pas la fourniture de pièces justificatives ou pouvant s'en affranchir dans des conditions à déterminer, pourront venir étoffer l'offre de l'e-administration en Principauté.

Le portail Internet du Gouvernement Princier, qui a été revu dans son habillage et sa présentation, permettra à l'internaute d'accéder directement à la rubrique de l'e-administration qui viendra compléter le service déjà fourni en ligne des formulaires administratifs.

Le développement de l'e-administration doit donc s'entendre comme le démarrage en 2006 d'une action tournée vers les administrés et qui s'étendra sur une période de plusieurs années.

Enfin, en marge de l'e-administration proprement dite, il convient de souligner que la modernisation des procédures administratives et leur rationalisation nécessite que l'Administration monégasque s'interroge sur ses modes de fonctionnement et sur les outils dont elle dispose. Ainsi l'exercice 2006 verra notamment se développer la deuxième phase de numérisation des archives centrales. Ces nouveaux moyens performants viseront à rendre plus efficaces encore l'action administrative et les réponses apportées aux usagers de l'Administration.

### **c) Actualisation de la politique sociale**

Dans le souci de développer une politique sociale plus à même de concilier les impératifs de protection des salariés et d'efficacité économique, le Gouvernement Princier attachera une importance toute particulière à la politique d'insertion professionnelle et d'aide aux personnes privées d'emploi.

Dans la même optique, seront poursuivies des réflexions sur la modernisation du droit social en associant les partenaires sociaux à la construction du droit du travail et à l'élaboration de la règle de droit par la voie du dialogue et de la négociation.

Figurent ainsi parmi les axes principaux de cette politique sociale les mesures suivantes :

- La revalorisation de l'allocation spéciale en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi et de l'allocation d'aide publique en faveur des travailleurs privés momentanément et involontairement d'emploi.

Ces allocations sont destinées, selon des critères différents, à garantir des moyens de subsistance aux personnes résidant à Monaco, effectivement à la recherche d'un emploi et n'ayant pas de droits ouverts aux ASSEDIC ou les ayant épuisés.

Compte tenu de l'évolution du coût de la vie en Principauté, ces aides sont apparues insuffisantes pour assurer la subsistance des personnes qui en bénéficient dans la mesure où, parfois, elles peuvent être leurs seules ressources.

En conséquence, depuis le 1<sup>er</sup> juillet de cette année, le montant de ces allocations, qui n'évoluait chaque année de 1 à 2 %, a été uniformisé avec une augmentation conséquente tant pour l'allocation spéciale que pour l'allocation d'aide publique.

Cette revalorisation sera poursuivie en 2006 et 2007.

- Le remboursement aux employeurs de Monaco de l'intégralité des charges patronales.

Le Gouvernement Princier a décidé de rembourser, pendant les deux premières années de contrat l'intégralité des charges patronales aux employeurs de Monaco embauchant des nationaux inscrits au Service de l'Emploi.

Cette mesure est étendue, mais uniquement pour la première année de contrat, aux entreprises de Monaco embauchant des candidats prioritaires au sens de la loi n° 629 autres que monégasques, inscrits au Service de l'Emploi, et ne percevant pas d'allocations ASSEDIC.

## **II – UN CADRE DE VIE HARMONIEUX**

### **a) Une politique volontariste de l'habitat**

\* La politique d'équipement de l'Etat continuera à comporter une forte connotation sociale et ainsi divers projets majeurs seront poursuivis en 2006, dont l'ambitieux programme de logements domaniaux.

Le Gouvernement Princier entreprendra les démarches nécessaires en vue de la poursuite d'édification de logements domaniaux, sachant que les opérations y afférentes seront réalisées par des promoteurs privés soit dans le cadre d'un échange de

terrains et de prestations, soit dans celui d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

\* Au-delà des programmes de livraison des appartements domaniaux, le Gouvernement Princier poursuivra une politique active dans le secteur du logement autour notamment des axes suivants :

- L'amélioration des conditions de rénovation des appartements : le Gouvernement Princier continuera à prendre toutes dispositions nécessaires pour accélérer et réduire la durée de rénovation des appartements domaniaux et accélérer de fait la réattribution de ces derniers.

- L'octroi d'aides aux propriétaires de locaux à usage d'habitation : la loi n° 1.291 votée fin 2004 modifiant la loi n°1.235 du 28 décembre 2000 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 a introduit des mesures spécifiques visant à garantir la salubrité des appartements offerts à la location.

Le Gouvernement Princier a ainsi mis en place en 2005 des aides destinées aux propriétaires de ces locaux afin de permettre la mise aux normes desdits locaux ainsi que le ravalement des façades des immeubles concernés. Ces aides peuvent être octroyées dans certaines conditions sous la forme de prêts ou subventions.

Le principe de ces dernières sera bien évidemment maintenu en 2006, période au terme de laquelle un premier bilan pourra être fait.

### **b) Des équipements adaptés**

Cette priorité d'un cadre de vie harmonieux sera traitée au sein du Gouvernement Princier en 2006 selon deux modes d'actions : d'une part, une amélioration des installations de traitement des déchets et des rejets générés par la Principauté de Monaco et, d'autre part, l'incitation à des comportements plus en phase avec les principes de développement durable.

Le premier domaine se traduit, d'une part, par le projet de mise en conformité aux normes européennes du dispositif de rejets de fumées de l'usine d'incinération permettant de poursuivre la valorisation des déchets par la récupération d'énergie existante dans d'excellentes conditions environnementales. Ce projet sera en partie opérationnel dès fin 2006.

Parallèlement sera entreprise l'amélioration des performances de l'usine de traitement des eaux usées par une augmentation et un renouvellement des dispositifs en place intégrés dans une opération d'envergure

concernant tout le bassin versant. Ainsi, les communes limitrophes seront-elles également amenées à améliorer leur système de collecte des eaux usées et Monaco procédera à une instrumentation accrue des égouts et à la poursuite de la création de deux réservoirs d'orages afin d'éviter des rejets polluants en mer lors de la majorité des épisodes orageux. De même, une réfection de la conduite entre les stations de prétraitement et de traitement des eaux ainsi que de l'émissaire terrestre et du déversoir rejetant au large à - 100 m les eaux traitées seront réalisées.

L'incitation à un comportement plus écologique prend diverses formes comme l'accent porté en 2006 sur la collecte sélective des déchets ménagers, le développement des véhicules électriques par l'intégration de Monaco au projet « Cleanova » monté par Dassault dont quatre véhicules expérimentaux seront testés en Principauté, la construction du futur lycée technique en appliquant les normes de « haute qualité environnementale » afin d'apprécier le surcoût résultant de l'audit environnemental du Collège Charles III.

Parallèlement, une étude sera menée sur la participation des usagers aux services généraux comme l'enlèvement et le traitement des déchets ou l'amélioration du traitement des eaux usées. Enfin, les études sur un transport en commun en site propre devraient permettre en 2006 de parvenir à une définition du projet à mettre en œuvre au terme de l'urbanisation des terrains S.N.C.F..

### **c) Un environnement plus sûr**

\* Le Gouvernement Princier souhaite dans le domaine de la santé faire porter l'effort sur deux axes majeurs :

- améliorer les conditions de vie de certaines catégories de personnes vulnérables du fait de leur âge, de leur handicap ou de leurs difficultés d'insertion professionnelle ;

- poursuivre la mise en place d'une politique sanitaire efficace en privilégiant notamment la complémentarité entre structures publiques et privées, cela fin d'améliorer le service rendu à la population tout en maîtrisant les dépenses.

\* Pour ce qui concerne la politique en faveur des personnes âgées, compte tenu du vieillissement de la population monégasque, il sera développé une politique ambitieuse et coordonnée qui autorisera le maintien à domicile le plus longtemps possible et favorisera une évolution progressive et rassurante vers des placements en institutions adaptées.

A cette fin, le Gouvernement Princier adoptera les mesures suivantes :

- accélération des travaux du futur Centre de Gérontologie Clinique (ex ULMS) sur le site du Centre Hospitalier Princesse Grace, ouverture prévue en 2009 ;

- montée en charge du Centre d'Information et de Coordination Gérontologique qui ouvrira au dernier trimestre 2005 au boulevard du Jardin Exotique (immeuble les Oliviers) ;

- aménagement à la villa « Speranza » rue Bel Respiro d'un centre d'accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, l'ouverture de cette structure est prévue en septembre 2006.

\* S'agissant des personnes handicapées, l'ouverture au Devens supérieur du CAPS II, foyer occupationnel de 25 places pour personnes handicapées, aura lieu au dernier trimestre 2005. Cet établissement a été créé pour répondre à l'accroissement du nombre de ces personnes et devra optimiser son fonctionnement dans l'avenir.

\* Pour ce qui a trait à la politique sanitaire, des choix importants seront faits qui, pour certains d'entre eux, impliqueront la mise en place d'une meilleure coordination entre structures publiques et privées : organisation de la néphrologie-dialyse, prise en charge d'une activité de chirurgie vasculaire, organisation de la chirurgie orthopédique et traumatologique avec l'ouverture début 2006 de l'IM2S.

Il est impératif que ces choix ne conduisent ni à des doublons d'équipements ni à des dérives budgétaires en particulier au niveau du CHPG et c'est dans cette optique que le Gouvernement a engagé une politique volontariste de maîtrise des dépenses.

\* Dans le cadre de sa mission de sécurité publique, le Gouvernement Princier engagera une réflexion sur l'amélioration de la capacité opérationnelle de la Compagnie des Sapeurs Pompiers compte tenu de l'évolution actuelle des infrastructures de la Principauté qui impose une adaptation de ses moyens.

Dans cette perspective, il s'avèrera nécessaire de poursuivre l'élaboration des plans de secours nationaux et binationaux et de compléter les moyens de lutte face aux risques biologiques, chimiques et toxiques. De même, une solution devra être recherchée en matière d'augmentation de la capacité d'accueil des casernes afin d'être en mesure de renforcer les effectifs de la Compagnie.

Par ailleurs, la sécurité impliquera également la poursuite ou la mise en œuvre de développements

techniques notamment en matière de télésurveillance, de réseau radio, ou de relevé d'empreintes digitales pour lutter contre la criminalité organisée et assurer efficacement la mise en œuvre du plan Vigirefort.

Dans le même temps, le Gouvernement Princier oeuvrera à l'aboutissement de la rédaction d'un projet de loi sur la sécurité intérieure afin de compléter notre dispositif normatif dans ce domaine sensible.

### III – UN RAYONNEMENT AMBITIEUX ET PRESTIGIEUX

#### a) Politique culturelle

Le Gouvernement Princier s'attachera à renouveler sa politique culturelle par la mise en exergue d'événements marquants contribuant au rayonnement international de la Principauté.

C'est ainsi que sont notamment prévus : une programmation exceptionnelle de l'Opéra de Monte-Carlo pour la première saison dans la Salle Garnier rénovée, la célébration du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'Orchestre Philharmonique par des concerts exceptionnels à Monaco et à l'étranger, les concerts exceptionnels dirigés par Pierre BOULEZ programmés dans le cadre du Printemps des Arts ou encore la célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Festival International du Cirque.

Le Gouvernement Princier développera également sa politique patrimoniale tout d'abord en réactivant l'établissement public Musée National. Cet établissement public, pour l'heure limité à la présentation de la collection Galéa (poupées et automates) à la Villa Sauber, intégrera l'actuelle Mission de Préfiguration du futur musée. Cette dernière est installée depuis l'été 2005 à la Villa Paloma, site provisoire qui pourra accueillir des expositions destinées à mettre en valeur les acquisitions et les fonds du futur musée. C'est dans cette perspective que s'inscrit également la mise en œuvre d'une politique ciblée en matière d'acquisition d'œuvres d'art.

Par ailleurs, dans le souci de relancer le Musée d'Anthropologie Préhistorique, la création en 2004 d'un Comité Scientifique présidé par le Professeur Yves COPPENS, suivie de la mise en œuvre en plusieurs étapes des différentes mesures préconisées et axées sur la recherche et la muséographie devrait, dans un proche avenir, participer à la dynamisation de cet établissement.

L'action culturelle se poursuivra bien évidemment au niveau national tant par le biais d'une sensibilisation des scolaires, des jeunes et du public local, que par des aides financières et logistiques aux associations et artistes

monégasques en vue de faciliter leur implication dans la vie culturelle locale.

### **b) Jeunesse et Sport**

Dans un souci de développer une démarche plus ambitieuse dans ces domaines, dès 2006, l'accent sera mis sur le domaine sportif afin non seulement de prendre en compte la préparation des représentants de la Principauté, à savoir l'équipe de bobsleigh et une fille et un garçon dans la discipline « ski » aux Jeux Olympiques de Turin mais également dans la perspective du déroulement en Principauté des 12<sup>èmes</sup> Jeux des Petits Etats d'Europe de 2007. Cette dernière manifestation d'importance se déroulant principalement au Stade Louis II, il s'avère nécessaire d'entamer la modernisation des équipements de sécurité et la rénovation de ce bâtiment.

S'agissant de l'auberge de jeunesse initialement créée par le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie et transférée cette année au Centre Méditerranéen, l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes nécessitera la rénovation des locaux et de certaines constructions.

Enfin, sur le plan éducatif, dans le souci d'assurer un enseignement de qualité dans les établissements scolaires de la Principauté, les professeurs monégasques ayant échoué aux épreuves de l'Institut de Formation des Maîtres ou du CAPES pourront disposer d'une formation personnalisée. Ils bénéficieront de l'aide de formateurs vacataires et de contrats de surveillance afin de leur permettre de passer leurs concours dans les meilleures conditions possibles.

### **c) Coopération internationale et développement durable**

L'année 2006 mettra l'accent sur la politique extérieure de la Principauté dans le domaine de la coopération internationale et de la protection de l'environnement.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années seront poursuivis mais aussi accentués, en tenant compte bien entendu de la politique de rigueur budgétaire qui s'applique à l'ensemble de l'action gouvernementale.

Dans ce contexte, l'effort consenti en 2006 en faveur de l'Aide Publique au Développement peut être considéré comme prépondérant et témoin de la volonté concrète du Gouvernement Princier de conforter sa présence sur la scène internationale dans ce domaine.

Les enjeux de cette politique sont double : d'une part, exprimer la solidarité de la Principauté à l'égard des grands problèmes humanitaires de notre époque et, d'autre part, renforcer sa visibilité dans des actions porteuses qui s'expriment principalement dans le cadre d'accords bilatéraux pluriannuels.

Les contributions versées aux différents Programmes (PNUÉ, PNUD), Agences (AIEA...) et Institutions Spécialisées des Nations Unies (UNESCO, UNICEF, HCR...) ainsi qu'à la Francophonie permettront de soutenir les pays en développement et les populations les plus vulnérables. Ces contributions ont pour objectif de combattre les grands fléaux de notre temps que constituent la pauvreté, les conflits, l'insécurité, les pandémies et la dégradation de l'environnement.

Mais un effort plus particulièrement important sera consacré aux actions bilatérales de coopération et les principales actions envisagées porteront sur :

- de nouveaux pays d'Afrique et en Asie, où sont à l'étude des programmes dans le domaine de l'éducation, du financement d'activités génératrices de revenus, de lutte contre la pauvreté et contre le virus du Sida en coopération avec les Ministères concernés ;

- la poursuite et la mise en œuvre de nouveaux programmes dans des pays partenaires avec lesquels une coopération a déjà été entreprise et qui s'est révélée particulièrement efficace.

Ainsi, dans les Balkans, une aide sera consacrée pour renforcer notre coopération dans le domaine du déminage et de la protection des enfants victimes de mines.

Au niveau du continent africain, les programmes initiés avec les pays du Maghreb, qui bénéficient d'une large part de l'Aide Publique monégasque, seront poursuivis et renforcés dans le domaine de l'environnement, de la lutte contre la désertification et de l'aide à la formation avec le concours des services administratifs spécialisés de l'Etat.

La coopération monégasque sera également déployée dans la zone sub-saharienne où les besoins dans les domaines de la santé et de l'éducation sont prépondérants, ainsi qu'en Afrique du Sud et à Madagascar où la nomination récente de Consuls a facilité l'établissement d'initiatives de coopération.

Enfin, l'Asie sera également concernée par les actions de coopération. La Principauté s'est fortement mobilisée pour venir en aide aux populations sinistrées par la catastrophe naturelle de décembre 2004. Des actions pourront donc se poursuivre dans cette région en étroite relation avec les ONG monégasques déjà actives sur le terrain.

Au delà de ces principales actions, la politique d'Aide Publique de l'Etat s'articulera autour de l'aide humanitaire d'urgence destinée à venir en aide aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits.

Elle s'exprimera également à travers le soutien de l'Etat aux actions menées par les associations monégasques actives à l'international dans le domaine humanitaire et avec lesquelles la coopération serait renforcée. Le regroupement, au sein du Département des Relations Extérieures, de la politique de coopération entreprise à l'international ainsi que le suivi des subventions accordées aux ONG monégasques permettront une meilleure visibilité de l'Aide Publique de l'Etat et une plus grande unité d'action.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'année 2006 devra surtout voir la concrétisation des engagements pris à la suite de la ratification du protocole de Kyoto par la Principauté, qui devrait réduire, entre 2008 et 2012, de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990 et des dispositions ont été prises afin de permettre de procéder à la mise en œuvre des mesures prises par le protocole.

Enfin, la ratification de la Convention Européenne des Droits de l'Homme conduira naturellement la Principauté à soutenir des actions engagées par le Conseil de l'Europe dans des domaines qui lui tiennent particulièrement à cœur. C'est ainsi que dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement sur le thème de la protection des droits de l'enfant, devrait être organisée en 2006 en Principauté, une Conférence intergouvernementale du Conseil de l'Europe sur le thème « Enfance et violence ».

### **3 – BUDGET 2006**

#### **I – EQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES**

Le budget primitif de l'exercice 2006 s'inscrit dans une conjoncture européenne assez atone, avec des prévisions de croissance relativement faibles. L'environnement économique reste toutefois bien orienté ; une inflation maîtrisée malgré les tensions sur les prix des matières premières (pétrole et acier) et des taux d'intérêt bas assurent une certaine stabilité du système.

Dans cet environnement les principales caractéristiques du budget 2006 sont les suivantes.

Le montant des recettes proposées est en hausse de 10,7 % sur l'exercice 2005 et s'élève à 694.867.600 €. Toutefois si l'on exclut l'écriture de recettes de 39 M€ relative à l'échange Malbousquet/Poterie, dont le

montant figure aussi en dépenses, les recettes issues de l'activité économique s'élèvent à 655.867.600 € et augmentent de 4,5 %. Cette évolution positive ne couvre pas le total des dépenses qui atteint 825.055.700 € et le déficit croît à nouveau pour se fixer à 130.188.100 €.

Prenant en compte les taux d'exécution des dépenses habituels (90 % pour les investissements, 97 % pour le fonctionnement et 98 % pour les interventions publiques) le déficit à la clôture de l'exercice pourrait s'élever à 85 M€. Ce montant se situe encore au niveau de la plus-value réalisée en moyenne annuelle sur les portefeuilles de placements financiers du fonds de réserve constitutionnel et n'entame donc pas, comme le Gouvernement s'y était engagé, son patrimoine.

Cet accroissement du déficit, qui avait été anticipé compte tenu des engagements pris, est dû principalement à une nouvelle hausse des dépenses d'équipement de + 28,6 %. Ces investissements dépassent pour la première fois les 300 M€ et concernent pour moitié l'édification ou l'acquisition de logements. Les deux autres masses importantes concernent les équipements sanitaires et l'utilisation des délaissés de la voie ferrée.

Les autres dépenses sont en croissance beaucoup plus faible ; la majoration des dépenses de fonctionnement est globalement de 2,6 %. La maîtrise de ces dépenses doit être recherchée par une attitude volontariste sur les frais de personnel, pour lesquels les créations de postes devraient être gagées autant que faire se peut par des suppressions. De même le taux de variation du point d'indice ne devrait pas excéder l'inflation en 2006. Pour l'exercice le taux de croissance des dépenses de personnel demeure néanmoins de 3,25 % (avec un fort impact des charges sociales à + 4,5 %). Les frais de fonctionnement (fournitures, entretien, mobilier, matériel etc...) devraient aussi être maintenus dans la limite de l'inflation annuelle attendue. En l'occurrence l'objectif de 1,5 % d'augmentation est rempli puisque les dépenses de cette nature évoluent de 1,41 %.

Les dépenses d'interventions publiques sont en hausse modérée, soit + 1 %. Toutefois, si en 2005 on exclut de ces dépenses la participation exceptionnelle aux travaux de la Salle Garnier versée à la SBM, le taux de croissance passe à 6,9 %.

Bien que les interventions dans les domaines culturels, sportifs et sociaux constituent des pôles d'excellence caractéristiques de la Principauté, leur variation à un tel ne peut constituer une tendance de long terme.

Les dépenses d'équipement sont en progression de 28,6 % en raison notamment de la poursuite du programme de logements neufs, dont le détail est retracé dans le tableau ci-après :



Article	Opération	Primitif 2006
701.913.1	Urbanisation SNCF - Ilot Aureglia Grimaldi	25 000 000 €
701.913.3	Urbanisation SNCF - Ilot Canton	300 000 €
701.913.4	Urbanisation SNCF - Ilot Rainier III	1 000 000 €
701.913.5	Urbanisation SNCF - Ilot Casteleretto	21 000 000 €
705.901	Immeuble Hector OTTO	
705.910	Opération Teotista	10 000 €
705.911	Opération Malbousquet	39 220 000 €
705.933.6	Zone A	36 000 000 €
705.936	Opération Industria/Minerve	20 700 000 €
705.946	Opération Testimonio	500 000 €
705.954	Opération 21-25 rue de la turbie	4 500 000 €
705.965	Opération Bd Rainier III	5 500 000 €
705.987	Opération des Carmes	0 €
705.996	Opération les Agaves	500 000 €
709.991	Acquisitions (immeuble C.A.R)	0 €
	<b>Total construction + acquisitions</b>	<b>154 230 000 €</b>

Les comptes spéciaux du Trésor ne connaissent pas d'évolution notable. L'excédent de dépenses sur cette catégorie de comptes est de 5.561.200 €, ce qui porte l'excédent de dépenses global de l'Etat à 135.749.300 €.

## II – PROJET DE BUDGET PROPREMENT DIT

Le tableau ci-après retrace l'évolution du projet de budget 2006 par rapport au budget primitif 2005.

	Budget Primitif 2006	PR06/PR05 %
<b>* RECETTES</b>	694 867 600 €	10,7 %
<b>* DEPENSES</b>		
Section 1 - Dépenses de souveraineté	29 442 200 €	10,9 %
Section 2 - Assemblées et corps constitués	3 872 800 €	12,3 %
Section 3 - Moyens des services	192 924 900 €	0,7 %
Section 4 - Dépenses communes	109 196 900 €	1,8 %
Section 5 - Services publics	21 405 100 €	13,1 %
Section 6 - Interventions publiques	157 560 900 €	1,0 %
Section 7 - Equipement et investissement	310 652 900 €	28,6 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>825 055 700 €</b>	<b>10,7 %</b>
<b>EXCEDENT DE DEPENSES</b>	<b>130 188 100 €</b>	<b>10,8 %</b>

**A - RECETTES**

Le budget de l'exercice 2006 enregistre une majoration sensible de ses prévisions de recettes qui, s'élevant globalement à 694.867.600 €, progressent de 10,7 % (627.865.700 € en 2005), dépassant également le budget rectificatif 2005 (679,7 M€) de 2,2 %.

Les trois chapitres composant les recettes du budget de l'Etat évoluent comme suit :

Les contributions, qui représentent à elles seules 70,4 % de l'ensemble des recettes, augmentent de 6 %. Les produits et revenus du domaine de l'Etat, qui constituent 27,3 % des recettes, affichent une hausse de 30,2 %. Enfin, les produits et recettes des services administratifs, qui constituent le chapitre le moins significatif avec une part de 2,3 %, enregistrent une diminution de 22,6 % en raison du transfert des principales recettes du Port dans le Chapitre 1 du budget, suite à la délégation de service public consentie à la S.A.M. des Ports.

**1 – Produits et revenus du domaine de l'Etat :**

+ 30,2 %

**A - Domaine immobilier : + 63,2 %**

La forte augmentation constatée à ce chapitre provient essentiellement des produits de cessions suite à un échange entre le terrain domanial dit de « La Poterie » et des appartements livrés clés en main rue Malbousquet. Cette opération comptable est également retracée en dépenses d'équipement dans le budget de l'Etat.

◇ **Domaine immobilier (+ 2,8 %)**

Cette croissance modérée reflète la hausse légère de certaines composantes de la rubrique ainsi que la reconduction d'autres.

	<b>PR2006/ PR2005</b>
Immeubles bâtis	+ 3,4 %
Immeubles non bâtis	+ 6,5 %
Occupations temporaires	+ 0,0 %
Récupération de charges	+ 0,0 %
Recettes diverses	+ 118,3 %
<b>Total</b>	<b>+ 2,8 %</b>

**\* Immeubles bâtis : (+ 3,4 %)**

Les différents types de recettes qui composent cet article évoluent comme suit :

- le secteur habitation (+ 9 %).

Comme pour les exercices précédents, un coefficient d'augmentation de 1,9 % des loyers a été pris en compte.

Outre cette augmentation de loyer, la progression de ce poste tient à la prise en compte de plusieurs éléments, qui sont :

✓ la mise en location en année pleine (contre 3 trimestres en 2005) de l'immeuble « Les Terrasses du Port » ;

✓ la mise en location en année pleine de la « Résidence Puccini » boulevard d'Italie alors que seuls trois trimestres étaient comptabilisés sur 2005.

- le secteur industriel et commercial (+ 2,1 %)

Tandis que le Centre Commercial de Fontvieille laisse apparaître une légère baisse de chiffre d'affaires impliquant un repli des recettes, la hausse prévisionnelle de 2,1 % s'explique essentiellement par l'augmentation de recettes de l'ensemble des secteurs, avec une part plus importante pour le loyer du Grimaldi Forum.

- le secteur France et Etranger (+ 7,5 %)

Ce secteur, qui concerne les revenus locatifs d'immeubles en France et à l'étranger, peu significatif en terme de recettes puisqu'il ne représente que 4 % des revenus des immeubles bâtis, affiche un taux de progression plus important que les autres secteurs sur l'exercice 2006. Ce taux est essentiellement le reflet de prévisions plus importantes concernant le secteur Lou Clapas. Toutefois l'indice français du coût de la construction subissant une hausse importante, il a été décidé de limiter l'augmentation du loyer des appartements à 1 % pour l'exercice 2006.

**\* Récupérations de charges**

Il est proposé d'inscrire une provision identique à l'estimation 2005, suite à la stagnation des dépenses récupérables.

◇ **Parkings publics (+ 2,5 %)**

Cette augmentation est le fait de la hausse de l'ensemble des recettes du Service, et notamment des droits de stationnement.

En effet, d'une part, cet article retrace une majoration des recettes horaires, induite par la progression des parkings du Grimaldi Forum et du Larvotto.

D'autre part, une augmentation des « recettes autocars » est à envisager suite à un début de reprise de ce type d'activité touristique.

Enfin, une augmentation est prévisible sur les « recettes abonnements », concentrée sur les parkings du Grimaldi Forum, Bosio et CHPG III/Lou Clapas, induite par une hausse tarifaire de 2 %.

#### ◇ Produits de cessions

Cette dotation exceptionnelle correspond à l'écriture comptable constatant l'échange du terrain domanial dit de « La Poterie », sis Quai Kennedy avec un immeuble livré clé en main rue Malbousquet. Le reliquat inscrit est constitué par le paiement des mensualités de remboursement en capital et intérêts effectué par les acquéreurs d'appartements domaniaux.

### **B - Monopoles (+ 12,3 %)**

Ces produits constituent, après les recettes de TVA et les revenus du Domaine Immobilier, la troisième source de revenus de l'Etat. Ils représentent, cette année, plus de 11 % du total des prévisions de recettes.

#### ◇ Monopoles exploités par l'Etat : + 16,3 %

L'évolution comparative des recettes et des dépenses par rapport à l'exercice 2005 est retracée ci-après, pour les différents services commerciaux qui exploitent directement des monopoles d'Etat.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
- Régie des Tabacs	- 24,9 %	- 2,0 %
- Postes et Télégraphes	+ 5,5 %	+ 0,7 %
- Office des Emissions de Timbres-Poste	+ 0,0 %	+ 10,4 %
- Publications officielles	- 1,2 %	+ 30,7%

Au vu de cette répartition des résultats, les recettes des services commerciaux sont en augmentation de 34 %. La hausse globale du chapitre est, de plus, appuyée par le reversement en recettes de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du compte spécial du Trésor n° 8125 « Développement des approvisionnements en eau », supérieur de 40 % à celui de 2005.

#### \* Régie Monégasque des Tabacs : (+ 24,9 %)

Les recettes de la Régie Monégasque des Tabacs connaissent une forte progression.

En effet, l'évolution des recettes des produits du marché intérieur du tabac laisse entrevoir pour l'année 2006, une prévision en hausse de 25 %.

Celle-ci provient de l'augmentation de la vente en volume des produits monégasques sur le premier trimestre 2005 par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette situation s'inverse donc par rapport aux années précédentes qui ont accusé de fortes baisses.

Du fait de ces différentes variations et d'une diminution des dépenses, le bénéfice prévisionnel augmente de 50 %.

#### \* Postes et Télégraphes : (+ 5,5 %)

Les prévisions de recettes ont été évaluées en fonction des résultats réels de 2004 et des anticipations économiques.

L'augmentation proposée par rapport au budget 2005 provient notamment d'une progression du chiffre d'affaires de certains produits, en raison d'une démarche commerciale importante, avec essentiellement un développement soutenu de la gamme courrier.

De plus, la prévision tient compte d'un ralentissement des recettes « Grand public » ainsi que des prestations fournies à « Chronopost S.A. », largement compensée par les recettes de la vente de figurines et des autres segments d'activités « courrier ».

Enfin, si l'on prend en compte l'augmentation minime des dépenses (+ 0,7 %), notamment obtenue grâce à une stricte gestion des crédits de fonctionnement, il est prévu un résultat bénéficiaire en hausse de 15 %.

#### \* Office des Emissions de Timbres-Poste :

Dans leur majeure partie (94,3 %), les encaissements sont composés des recettes propres à l'Office. Le déclin amorcé depuis plusieurs années, témoin de la diminution de l'attrait pour la philatélie semble en partie maîtrisé cette année. En effet, ces produits sont en augmentation de 1,7 %. Malgré tout, cette hausse est minimisée par la diminution des produits et ventes aux guichets français (- 23,3 %), qui enregistrent les résultats du compte de partage postal.

La perte régulière d'abonnés entraîne une chute des recettes propres, limitée par les prévisions des recettes attendues des différentes expositions et foires, et de la mise en place du site Internet de l'Office qui laisse entrevoir des perspectives intéressantes quant à l'adhésion de nouveaux clients.

La confrontation de la stabilisation des recettes

globales et de la forte augmentation des dépenses de + 10,4 % conduit à diminuer le bénéfice d'exploitation de 30 %.

**\* Publications Officielles : (- 1,2 %)**

Les prévisions de recettes des publications officielles pour l'exercice 2006 sont en légère diminution par comparaison au budget primitif 2005.

Cette baisse modérée s'explique essentiellement par une diminution des publications de textes officiels de 18 %, suite à l'évolution négative des chiffres de vente de ces publications constatée d'une année sur l'autre.

La diminution (- 1,2 %) des recettes, comparée à la forte baisse des dépenses (- 30,7 %) suite à un programme exceptionnel de dépenses en 2005 concernant la numérisation des textes officiels, génère un bénéfice prévisionnel alors qu'un déficit était prévu pour l'exercice 2005.

**\* Eaux – Extension du réseau : (+ 40 %)**

Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du compte spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

◇ Monopoles concédés : + 9,2 %

**\* Société des Bains de Mer : (+ 5,9 %)**

Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer, auquel s'applique un taux de redevance de 13 %.

Eu égard au budget prévisionnel des résultats des jeux pour l'année 2006, la prévision des recettes budgétaires est en hausse.

**\* Prêts sur gages :**

Pour l'année 2005, le taux de redevance est stable à 14 % et la reconduction de la prévision de redevance versée fait suite à une stabilité de l'activité.

**\* Radio Monte-Carlo : (+ 62,5 %)**

Suite à la signature, le 10 janvier 2005, d'un nouveau contrat de concession engageant la société RMC à verser une redevance sur le chiffre d'antenne net payant et eu égard au chiffre d'affaires (identique à 2005) prévu par la société, une redevance en hausse peut être anticipée.

**\* Télé Monte-Carlo :**

Les encaissements faisant l'objet de la redevance pour l'année 2006 ont été estimés comme en 2005, au minimum garanti par la convention de concession telle que modifiée en novembre 2003.

**\* Monaco Télécom :**

La redevance due par la société Monaco Télécom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges.

La redevance prévue sur cet exercice est comparable à celle inscrite en 2005.

**\* Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz : (- 1,3 %)**

Les recettes provenant de la SMEG se déduisent des clauses de la concession pour la distribution d'électricité et de gaz. Elles sont composées d'une redevance proportionnelle et d'une redevance forfaitaire.

Cette dernière, qui représente 91 % de la redevance, se calcule en fonction de l'indice électrique moyen annuel des indices des prix à la consommation. Elle est prévue en appliquant un taux d'augmentation de 2 % sur la prévision 2005, pour tenir compte d'une probable augmentation des tarifs électriques.

La redevance proportionnelle se détermine, elle, en fonction de la marge commerciale au titre des ventes d'électricité et de gaz et devrait diminuer.

**\* Pari Mutuel Urbain – Loto : (- 1,9 %)**

Le montant prévu au titre des redevances PMU – LOTO est fonction des résultats de l'année 2004 avec application d'une majoration de 1,5 % sur ces derniers.

**\* Usine d'incinération Energie électrique : (+ 20 %)**

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la Société Monégasque d'Assainissement pour la vente d'énergie électrique.

Les prévisions pour l'exercice 2006 ont été établies en fonction des recettes réelles de l'exercice 2004 payables en 2005 avec cependant une baisse en raison des travaux de mise à niveau de l'épuration des fumées de l'usine, qui entraîneront des coupures d'exploitation.

**\* Usine d'incinération Energie Vapeur : (+ 4,2 %)**

Ces recettes correspondent aux redevances dues par la

Société Monégasque d'Assainissement pour la vente de vapeur à la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice 2006.

Leur montant a été inscrit en fonction des recettes effectives de l'année 2004 payables en 2005 avec une légère baisse en raison des travaux cités plus haut. Ces prévisions sont tout de même en augmentation de 4,2 % par rapport au budget primitif 2005.

**\* Télédistribution :**

La redevance due par la Société Monégasque de Télédistribution, qui exploite le réseau câblé de télédistribution, est calculée chaque année conformément à la convention de concession qui lie cette société à l'Etat.

L'activité de la SMT devrait se maintenir de manière à atteindre un résultat d'exploitation au moins égal à celui de 2005.

**\* SAM des Ports :**

Ce nouvel article correspond à la création de la Société d'Exploitation des Ports à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cet article retrace la redevance versée à l'Etat par la nouvelle société qui bénéficiera principalement des recettes de droit de stationnement, auparavant encaissées par le Service de la Marine.

**C – Domaine financier : (- 37,4 %)**

✧ Intérêts bancaires : (- 1,6 %)

Ils sont calculés en fonction de deux facteurs. Il s'agit de la moyenne des disponibilités (qui diminue) et du taux EONIA, le taux rémunérateur.

Pour 2006, il est prévu un taux de 2,06 % et, suite à la prévision de diminution des disponibilités en raison des déficits des exercices antérieurs et de l'exercice 2006, l'inscription des recettes de l'article est en baisse.

✧ Intérêts sur créances :

Aucun nouveau remboursement de prêt n'étant prévu pour l'exercice 2006, la proposition pour le budget primitif est identique à celle de l'exercice précédent.

✧ Revenus des valeurs mobilières : (- 14,6 %)

Ce crédit correspond d'une part aux intérêts statutaires des actions inaliénables de la SBM, et, d'autre part, à une provision relative aux dividendes de Monaco Télécom. Le résultat de l'exercice 2004 de cette société

étant exceptionnel, il est calculé un montant prévisionnel à la baisse, sur la base des résultats des trois dernières années.

**2 – Produits et recettes des Services Administratifs : - 22,6 %**

Les principaux crédits de ce chapitre évoluent comme suit.

✧ Sûreté Publique – Prestations : (+ 2,8 %)

Ce crédit retrace d'une part les remboursements par la S.B.M. des frais relatifs aux interventions de la Sûreté Publique sur son domaine immobilier et, d'autre part, les taxes pour fermeture tardive des établissements ouverts au public ainsi que les redevances pour la délivrance des cartes de séjour. L'augmentation prévue en 2006 est due aux remboursements de la S.B.M. ainsi qu'à l'accroissement des demandes de fermetures tardives.

✧ Commerce & Industrie – Brevets : (+ 31,4 %)

Les recettes du présent article sont divisées en trois catégories. Il s'agit d'une part des recettes internes, qui se décomposent en brevets nationaux, marques et produits des nantissements reçus au répertoire du commerce. Ces recettes connaissent une évolution concernant les marques, compte tenu de l'accroissement du nombre de dépôts de marques depuis le début de l'année 2005.

D'autre part, on note les recettes provenant des dépôts de brevets européens qui continuent de croître de façon importante cette année (+ 36,8 %), et dont la moitié est reversée à l'Office Européen des Brevets (article 355.322).

Enfin, les prévisions de recettes versées par l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) connaissent une augmentation (+ 15 %), en fonction des résultats de 2004.

✧ Service de la Circulation :

Les prévisions de recettes de ce service ont été reconduites, aucune augmentation des tarifs n'étant prévue en 2006.

✧ Aviation Civile – Héliport de Monaco : (+ 19,8 %)

L'augmentation constatée provient du versement mensuel des arriérés d'une société d'hélicoptères concernant les redevances d'atterrissage.

✧ Sûreté Publique – Procès verbaux et alarmes :

Pour l'exercice 2006, les recettes sont reconduites et sont donc prévues en baisse par rapport aux résultats 2004. En effet, suite à une plus grande prudence des usagers, les verbalisations diminuent.

✧ Remboursement par établissements privés et divers : (- 5,8 %)

Cette recette correspond au remboursement par les établissements privés d'enseignement et certaines associations des émoluments du personnel mis à leur disposition par l'Administration.

La minoration des prévisions pour l'exercice 2006 sur cet article s'explique principalement par la réduction d'effectif au Collège François d'Assise Nicolas Barré en raison de départs à la retraite et de mutations vers les établissements scolaires publics.

✧ Auditorium Rainier III : (+ 20,6 %)

La création de cet article en 2003 correspondait à la reprise par l'Etat de la gestion de la salle de l'Auditorium, qui est essentiellement consacrée aux répétitions et représentations de l'Orchestre Philharmonique, mais dont les locaux peuvent aussi être loués lors de séminaires ou congrès. Cette augmentation est essentiellement due au nombre de congrès ayant lieu dans cette enceinte.

✧ Hélicopter carburant :

Ce nouvel article fait son apparition suite à la désactivation comptable du Compte Spécial du Trésor 8180 « Hélicopter – Avitaillement en carburant » à partir de 2006. Les recettes seront dorénavant retracées sur cet article et représentent les résultats de la vente de carburant. Les achats sont, quant à eux, répertoriés à l'article 387.352 « Achat kérosène ».

✧ Stade Louis II : (+ 2,8 %)

L'augmentation globale de 2,8 % des recettes provenant du Stade Louis II concerne :

- l'exploitation du parking, dont les prévisions ont été établies en tenant compte des résultats des premiers mois de l'exercice 2005, ainsi que d'une augmentation tarifaire des droits de stationnement de longue durée de 2 % ;

- les locations de bureaux et de commerces qui enregistrent, à superficie constante, une augmentation du même ordre que les autres locaux domaniaux, soit 1,9 % ;

- la redevance publicitaire de l'A.S.M. Football Club qui sera majorée pour la saison 2005/2006 (+ 3 % ) ;

- le réajustement de la politique des entrées de la salle

de musculation qui permet une augmentation des recettes de 6 % malgré une diminution de la fréquentation.

✧ Port : (- 89,1 %) répartis en :

- « Droits divers » : - 68,6 % ;

- « Garages à bateaux » : - 16,5 %

Les recettes du Service de la Marine ont été établies pour 2006 sur la base des résultats des encaissements de 2004, ainsi que des premiers mois de l'exercice en cours.

La forte diminution de cet article provient des recettes issues des droits de stationnement. En effet, avec l'attribution de la concession à la société d'exploitation des Ports à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les droits de stationnement sont dorénavant gérés par la société. En contrepartie, celle-ci versera à l'Etat une redevance que l'on retrouve dans les produits et revenus du domaine de l'Etat.

Les droits divers sont en forte diminution (- 68,6 %). En effet, lors de l'élaboration du budget primitif 2005, les recettes ont été évaluées sur la base de l'Ordonnance Souveraine fixant les nouveaux tarifs en la matière. Mais une nouvelle décision a par la suite, supprimé les redevances de quai et instauré un barème dégressif au tarif initialement prévu. Les prévisions 2006 s'alignent sur cette nouvelle tarification.

**3 – Contributions : + 6 %**

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 70,4 % contre 73,6 % pour l'exercice 2005.

On note, selon les différents secteurs :

- la diminution des droits de douane (- 1,9 %),

- la hausse des droits sur les transactions juridiques (+ 5,9 %),

- l'augmentation des transactions commerciales (+ 7,8 %),

- la stagnation des bénéfices commerciaux (- 0,1 %),

- la forte réduction des droits de consommation (- 31,4 %) qui n'a pas d'impact significatif sur les encaissements globaux en raison du faible montant concerné.

Les évolutions des différentes composantes de ces contributions sont analysées ci-après.

✧ Droits de douane : (- 1,9 %)

Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2006 sont

fonction du résultat français douanier 2005 et du solde du compte 2005, reflétant les chiffres français 2004.

Or, les recettes douanières françaises de 2005, à l'origine du compte 2006, devraient être légèrement inférieures par rapport à l'exercice précédent sauf évolution notable du produit de la taxe sur les produits pétroliers. Il est donc prévu une légère diminution du crédit inscrit en 2006.

✧ Contributions sur transactions juridiques : (+ 5,9 %)

Cette hausse provient essentiellement des droits de mutations qui augmentent de 7,5 %, et des taxes sur les assurances en hausse de 49,1 %.

\* **Droits de mutation** : (+ 7,5 %)

Concernant l'exercice 2006, une estimation en hausse de 7,5 % par rapport à celle de l'exercice en cours a été faite suite aux encaissements réalisés au cours des six premiers mois de l'exercice 2005.

En effet, les encaissements opérés en 2005 sont supérieurs à ceux de la même période de 2004. Toutefois cette hausse ne concerne pas toutes les transactions.

Pour 2005, ce sont les encaissements des droits sur mutations à titre onéreux de biens immeubles et sur mutations à titre gratuit qui augmentent, alors que les droits sur mutations à titre onéreux de biens meubles sont reconduits. Cette tendance se vérifie sur les 3 dernières années et dans l'ensemble, la prévision de recettes 2006 est donc en hausse par rapport à 2005. Les encaissements ont enregistré une augmentation continue par rapport à l'exercice dernier, confirmant l'évolution à la hausse du secteur immobilier.

\* **Droits sur autres actes civils et administratifs** : (- 11,8 %)

Cette évaluation est fonction des résultats des premiers mois de 2005. Concernant les droits de transcription et les droits divers, les recettes encaissées sont sensiblement identiques et conduisent à la reconduction des inscriptions 2005. La réduction constatée provient des droits de bail (- 12,5 %) et des droits sur les sociétés (- 60 %). Tous deux ont des encaissements pour les premiers mois de 2005 en forte diminution.

\* **Droits d'hypothèques** : (+ 16,7 %)

Chaque année, l'essentiel des encaissements au titre de cet article provient d'un petit nombre d'inscriptions hypothécaires d'un montant important. Mais, dans la

mesure où il est constaté une évolution régulière, il est proposé d'inscrire une estimation de recettes supérieure à l'année 2005.

\* **Taxes sur les assurances** : (+ 49,1 %)

Suite aux résultats 2004 et au vu des inscriptions rectificatives de 2005, il convient d'aligner les encaissements prévisionnels de 2006 sur ces résultats avec une augmentation prévisible de plus de 10 %.

✧ Contributions sur transactions commerciales : (+ 7,8 %)

Les recettes de T.V.A. correspondent à la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules plus de 49,5 % de ces dernières.

Elles sont formées, pour un pourcentage en constante augmentation depuis plusieurs années et qui s'établit à 64,6 % pour cet exercice, des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage.

\* **Encaissements monégasques**

Les encaissements des six premiers mois de 2005 ont évolué comme suit par rapport aux six premiers mois de 2004 :

	<b>Evolution</b>
Encaissements bruts	+ 12,61 %
Restitution de droits	+ 9,94 %
Encaissements nets	+ 13,62 %

La majoration importante de 12,6 % des encaissements bruts de T.V.A. s'accompagne d'une hausse plus faible des restitutions (+ 9,9 %), de sorte que les encaissements nets constatés sur cette période augmentent de manière considérable.

L'évaluation des recettes de T.V.A. brute monégasque tient compte de deux paramètres :

- la T.V.A. immobilière, pour laquelle les encaissements des premiers mois de 2005 sont apparus supérieurs à ceux de la même période en 2004. Cependant, la commercialisation d'immeubles neufs constatée en 2005 ne devrait pas se poursuivre en 2006 au même niveau, c'est pourquoi la prévision d'encaissement est en forte diminution pour 2006 ;

- la T.V.A. interne, qui représente la part prépondérante des encaissements de T.V.A. brute.

Compte tenu d'une part de la progression constatée en 2004 et de l'évolution des encaissements du premier semestre 2005, et d'autre part de la perspective de croissance économique faible due notamment à la hausse des prix du pétrole, il est proposé de retenir une progression des encaissements à hauteur de 7,3 %.

Globalement la TVA brute progresse ainsi de 4,9 %.

Il convient également de tenir compte des restitutions de droits qui représentent, chaque année, un pourcentage important de la T.V.A. brute.

**\* La quote-part monégasque de T.V.A. issue du compte de partage avec la France**

Les versements effectués à ce titre par l'Administration française comprendront le solde du compte de partage 2005 et les quatre acomptes à percevoir sur le compte 2006.

Le primitif 2006 est donc calculé en augmentation par rapport au primitif 2005.

✧ Bénéfices commerciaux : (- 0,1 %)

Les encaissements réalisés en 2005, fortement concentrés sur une vingtaine d'entreprises, sont similaires à ceux encaissés en 2004 sur la même période et laissent augurer une stagnation des résultats des entreprises soumises à l'I.S.B. en 2006.

✧ Droits de consommation : (- 31,4 %)

Les droits encaissés sur les articles de ce chapitre proviennent essentiellement des droits de consommation sur les alcools et boissons alcooliques.

Les encaissements effectués à ce titre sur le premier semestre 2005 sont en baisse. La consommation recule depuis 2002, probablement suite à une modification des habitudes de consommation de la clientèle.

Les droits sur l'or sont également fortement orientés à la baisse.

**B - DEPENSES**

Le montant des dépenses courantes du budget passe de 739.782.800 € au budget primitif 2005 à 816.232.200 € pour 2006, soit une augmentation entre dépenses comparables de 10,3 %.

Parallèlement, le Gouvernement a accepté un montant global de programmes en hausse sensible de 58 %.

Les recettes sont relatives à des programmes de

participation de l'Office d'Emission des Timbres Poste et du Musée du Timbre à des expositions, foires et salons, dont sont attendues des ventes. Ces montants viennent donc en déduction des dépenses de fonctionnement du Département des Finances et de l'Economie.

Après intégration au budget général des programmes des services, le total des dépenses s'élève à 825.055.700 €, en augmentation de 10,7 % sur les dépenses de l'exercice précédent.

Le budget global se répartit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : + 2,6 %,
- Dépenses d'interventions publiques : + 1,0 %,
- Dépenses d'équipement et d'investissement : + 28,6 %.

	<b>PR2006/ PR2005</b>
Dépenses de fonctionnement	
- Dépenses courantes	2,7 %
- Programmes des services	- 13,0 %
	2,6 %
Dépenses d'interventions publiques	
- Dépenses courantes	- 1,0 %
- Programmes des services	205,0 %
	1,0 %
Dépenses d'équipement et d'investissements	
- Dépenses courantes	28,6 %
- Programmes des services	37,0 %
	28,6 %
<b>TOTAL BUDGET COURANT</b>	<b>10,3 %</b>
<b>TOTAL PROGRAMMES</b>	<b>58,0 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10,7 %</b>

**1 - Dépenses ordinaires**

Les dépenses ordinaires, correspondant à l'addition des dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques, affichent un taux de progression de + 2,1 %.

Ce taux s'explique essentiellement par l'évolution des frais de fonctionnement, dans la mesure où les interventions publiques affichent une relative stabilité.

**A - Dépenses de fonctionnement**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2006, la circulaire adressée aux services administratifs



proposait de limiter l'augmentation des crédits demandés à 1,5 % par rapport à l'exercice 2005. Le taux de 2,6 % atteint est principalement imputable aux frais de personnels et aux frais des services publics concédés.

En effet, les dépenses de fonctionnement augmentent malgré un élément exceptionnel, à savoir la prise en compte de la délégation de l'exploitation des ports à la Société d'Exploitation des Ports, qui atténue cette hausse.

L'évolution en valeur des différents postes concernés se trouve retracée dans le tableau ci-après :

	<b>PR05/PR04</b> %
- Dépenses de Souveraineté	0,70 %
- Dépenses de personnel	3,30 %
- Fournitures, matériel, travaux	0,10 %
- Frais propres serv. comm. & pub.	5,20 %
- Frais financiers	14,40 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2,59 %</b>

Les composantes des frais de fonctionnement sont donc en évolution variable.

**a) Dépenses de personnel : (+ 3,3 %)**

Elles enregistrent une augmentation modérée de + 3,3 %, entre les budgets primitifs 2005 et 2006. Cette hausse correspond principalement aux augmentations traditionnelles et aux créations de postes acceptées par le gouvernement au cours de l'année 2005.

A noter que du fait de l'importance des dépenses d'équipement et d'investissements, leur part relative par rapport aux dépenses totales continue de décroître, pour ne représenter en 2006 plus que 25,4 %, contre 27,3 % en 2005 et 29 % en 2004.

La croissance de 3,3 % des dépenses de personnel s'explique par la progression de leurs trois composantes :

- les traitements et indemnités du personnel (+ 2,16 %) ;
- les charges sociales (+ 4,4 %) ;
- les rémunérations de tiers et indemnités représentatives de frais (+ 17,4 %).

Les dépenses de personnel se ventilent comme suit :

◇ Les traitements et indemnités du personnel

Elles affichent une hausse sous l'effet de la prise en

compte de la majoration générale annuelle de l'indice et des classements ainsi que de certains ajustements d'organigrammes intervenus en 2005, et en dépit de la disparition de la majeure partie de l'effectif du Service de la Marine, qui devient la Direction des Affaires Maritimes.

Le nombre de postes figurant dans les organigrammes s'est établi à 3.431 pour l'année 2006 contre 3.424, en 2005, soit 7 postes supplémentaires. Ces 7 postes correspondent cependant à la suppression de 23 postes au service de la Marine (cf. supra) parallèlement à la création de 30 autres postes. A noter que sur les 30 postes supplémentaires 20 se trouvent déjà valorisés au budget rectificatif 2005.

Ces évolutions sont les suivantes :

✓ Palais :	+ 2
✓ Assemblées et Corps Constitués :	+ 3
✓ Ministère d'Etat :	- 3
✓ Relations Extérieures :	+ 6
✓ Intérieur : + 10 dont Auditorium Rainier III + 8	
✓ Finances :	0
✓ Affaires Sociales et Santé :	+ 10
✓ Equip., Environn. et Urbanisme : - 27 (dont - 23 pour le Port)	
✓ Judiciaires :	+ 5
✓ Nettoyage :	+ 1

Si l'on analyse plus en détail, les majorations les plus significatives concernent :

- la majoration des effectifs du Conseil National, soit + 4 postes pour l'actualisation de l'organigramme administratif de la Haute Assemblée ;

- la majoration des effectifs du Département des Relations extérieures, soit + 6 postes, pour la création d'une cellule « Droits de l'homme et Libertés Fondamentales » (+ 4 postes), 1 poste supplémentaire à l'UNESCO et 1 renforcement du Secrétariat Général. Ce dernier poste est gagé par la suppression d'1 poste au Cabinet du Ministre d'Etat ;

- la majoration des effectifs à l'Auditorium Rainier III et au Centre de Rencontres Internationales, soit + 8 postes induite par la décision prise par le Gouvernement de ne plus faire appel à un syndic d'immeubles et de transférer les différentes prestations jusqu'alors assumées par ce dernier auprès des services de l'Etat concernés ;

- la valorisation en année pleine de la création du nouveau Département des Affaires Sociales et de la Santé, qui n'était pas pris en compte dans le budget primitif 2005 ;

- la majoration des effectifs des services judiciaires, liée à la création d'un nouveau greffe.

La mesure de hausse de traitements intervenue au mois de juillet 2005 a un effet report sur l'exercice 2006, qui devrait voir le point d'indice évoluer de 1,6 % au maximum.

De plus, comme pour les années précédentes, les mesures individuelles de promotion, d'avancement et de reclassement ont été prises en compte. Elles touchent au total 1/3 des effectifs pour les avancements normaux, et 1/6<sup>ème</sup> pour les mesures personnelles, soit au total 50 % de l'effectif.

Parallèlement des minorations ont pu être réalisées. Elles concernent :

- la diminution du nombre d'élèves fonctionnaires qui ont été affectés sur des postes existants ;

- la diminution des effectifs au Département de l'Équipement et de l'Environnement suite à la délégation à la Société d'Exploitation des Ports de la gestion des Ports (- 23) et à la création d'un Département des Affaires Sociales et de la Santé autonome.

#### ◇ Les charges sociales

Les crédits qui apparaissent au budget général (articles 401.130 et 401.230) correspondent aux sommes permettant d'équilibrer les recettes et dépenses du compte développé des charges sociales.

Il convient d'ajouter à ces crédits les cotisations des services commerciaux, prises en compte dans leur propre budget pour un montant total de charges sociales se répartissant comme suit :

- prestations familiales :	+ 1,4 %
- prestations médicales :	+ 6,8 %
- pensions & allocations :	+ 3,9 %

#### \* Prestations familiales

Les prévisions ont été établies en fonction des dépenses réelles constatées à l'issue de l'exécution budgétaire de l'exercice 2004, ainsi qu'au vu des paiements effectués sur les six premiers mois de l'exercice 2005.

Cet article étant traditionnellement sous évalué au budget primitif puis augmenté ensuite au budget rectificatif, il a été décidé, cette année, de provisionner au plus proche ce type de dépenses.

#### \* Pensions et allocations

Ces crédits sont calculés en tenant compte d'une part, du montant des pensions et allocations versées réellement pondéré par un taux de progression de 2 % et, d'autre part, des départs à la retraite prévisibles.

Cependant dans la mesure où les départs anticipés sont le cas le plus fréquent, il a été également provisionné une somme forfaitaire afin de faire face au paiement de ces retraites.

Ainsi, les pensions de retraites qui seront versées au titre de l'exercice 2006 sont en augmentation globale de 3,9 % sur celles de l'exercice 2005.

#### ◇ Les autres dépenses de personnel

Elles sont constituées de deux types de dépenses :

\* Les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration qui affichent une hausse de 22 %. Cette majoration s'explique par deux inscriptions.

D'une part, par les crédits relatifs à l'article 396.257 « Frais de justice », dont la hausse tient compte, d'une part, des frais de justice criminelle usuels qui sont en augmentation et d'autre part, du montant des prestations de service s'agissant des écoutes ponctuelles ordonnées par la justice et des interceptions légales téléphoniques.

D'autre part, par les frais d'études de l'article 103.251 : + 116 %.

\* Les indemnités représentatives de frais sont en légère augmentation par rapport à 2005, soit + 2,4 %, du fait de la prise en compte en année pleine des nouveaux départements ministériels.

#### **b) Dépenses de fournitures services extérieurs et travaux : (+ 1,4 %)**

Le budget primitif 2006 est en légère augmentation par rapport au budget primitif 2005, affichant une progression limitée à + 1,4 %.

Cette relative stabilité retrace des variations en sens contraires, dont les baisses sont imputables essentiellement à la disparition de certains crédits de la Direction des Affaires Maritimes dans le cadre de la délégation de la gestion des Ports. Si l'on excepte cette délégation les variations enregistrées sont les suivantes :

#### **1 - Frais de fonctionnement : (- 1,3 %)**

Les frais de fonctionnement diminuent globalement de 1,3 % entre le budget primitif 2005 et le budget primitif 2006. Ceci s'explique, dans une certaine mesure,

par les conséquences de la délégation d'exploitation des Ports, dans la mesure où la S.A.M. prendra à sa charge certaines dépenses.

Le détail des variations des composantes majeures de ce type de dépenses est analysé ci-après :

✧ Les frais d'administration : (- 4,8 %)

La minoration globale des frais d'administration entre 2005 et 2006 s'explique essentiellement par l'inscription en 2005, non reconduite en 2006, destinée à la fabrication de passeports bio-métriques.

Déduction faite de ce programme particulier, la majoration est de 5,1 %. Les variations les plus significatives concernent essentiellement :

- la majoration de 12,4 % des crédits destinés au Conseil National qui fait suite à une majoration de 36,2 % en 2005. Elle est destinée à la prise en charge de la diffusion sur internet de l'ensemble des séances publiques de la Haute Assemblée, ainsi qu'à l'achat d'un nouveau scooter ;

- l'inscription d'un programme pour la Direction de la Fonction publique (+ 167 %) destiné à la numérisation de ses archives afin de sécuriser les informations contenues dans le dossier individuel des fonctionnaires ;

- la majoration des frais d'administration des Parkings Publics (+ 21,4 %) du fait de l'abandon de la clause « Fourniture des Tickets vierges » dans le contrat de concession de la régie publicitaire des faces de tickets passé avec une société privée ;

- la hausse significative des frais d'administration des services judiciaires (+ 71,4 %) Elle retrace la modernisation du greffe de la justice monégasque, par un programme étalé sur 2 ans d'informatisation des procédures ; l'équipement facilitera, dès sa mise en place, la gestion d'un casier judiciaire automatisé, le traitement électronique des documents pour les dossiers pénaux importants et l'informatisation comptable. Le greffe général pourra alors être doté d'un guichet unique d'accueil du public, répondant en cela aux obligations d'accès au droit et à la justice que Monaco s'est récemment engagée à respecter dans d'importants accords internationaux ;

- la majoration des frais d'administration de la Commission de surveillance des O.P.C.V.M. liée à la facturation des enquêtes effectuées par les inspecteurs français pour le compte de la Principauté (+ 286,4 %).

A noter enfin la dernière phase de la numérisation des archives du Gouvernement par le service des archives centrales, dont le programme avait été étalé sur 3 ans et dont l'inscription demeure donc significative.

✧ Les frais de promotion

Ils comprennent notamment :

\* Les crédits de publicité : (- 0,9 %)

Les crédits de publicité de la Direction du Tourisme (+ 0,9 %) constituent 70 % des dépenses de publicité de l'Etat. Ces crédits, qui n'évoluent que peu entre les budgets 2005 et 2006 connaissent toutefois des modifications structurelles internes significatives, témoignant de la volonté du Gouvernement de recentrer ses actions, avec comme objectif principal l'augmentation de 15 % du tourisme d'affaires.

Les autres dépenses de cette nature (publicité) sont orientées à la baisse.

\* Les bureaux de Monaco à l'étranger : (+ 4,2 %)

L'augmentation entre les budgets 2005 et 2006 s'explique d'une part par l'ouverture d'un nouveau Bureau à Shanghai pour promouvoir la Principauté de Monaco en tant que tourisme de loisir et tourisme d'affaires sur le marché chinois.

Parallèlement, le Bureau de New-York affiche une progression de ses crédits destinée à l'élargissement de la présence des espaces publicitaires sur d'autres supports que la presse, et notamment la télévision satellite et la radio.

Une réflexion est engagée sur le rôle de ces bureaux afin de mieux cibler leurs actions et améliorer leur efficacité.

\* Les expositions et foires : (+ 11,5 %)

La majoration sur cette catégorie de dépenses concerne les trois postes principaux de foires.

Il s'agit d'une part de l'Office des Emissions de Timbres Postes (128,8 %) et du Musée du Timbre et des Monnaies du fait de l'organisation en 2006 en Principauté de l'Exposition commerciale et des « 100 timbres et documents philatéliques parmi les plus rares du monde ». Depuis l'année 2000, cette exposition a lieu tous les deux ans.

D'autre part, les crédits de la Direction du Tourisme, qui représentent plus de 82 % des dépenses de l'espèce, affichent un taux de progression de 1,9 %. Ils sont destinés à la réalisation de l'objectif mentionné au niveau de la publicité, à savoir la promotion de la Principauté de Monaco en tant que destination de tourisme d'affaires et tourisme de croisières.

Afin de réaliser ces objectifs, il est nécessaire pour la Principauté de participer à diverses foires et expositions spécialisées. Les principaux salons se tiennent à

Barcelone (EIBTM), Francfort (IMEX), Londres (M & IT) ; d'importantes conférences de presse dans 6 grandes villes d'Europe sont aussi prévues.

\* Les frais de réception : (+ 2,2 %)

Ils connaissent une hausse modérée.

## 2 - Entretien, prestations et fournitures : (- 8 %)

Ces dépenses enregistrent une diminution globale de 8 % entre les budgets 2005 et 2006. Elle est toutefois la conséquence de la disparition de plusieurs inscriptions qui figuraient au budget primitif 2005 et qui ont été annulées.

Il s'agit des frais de location de la résidence hôtelière construite, 16 Boulevard Princesse Charlotte, puisque l'opération de logements pour les nationaux a été annulée, du coût de l'exploitation de la digue qui incombe désormais à la Société d'Exploitation des Ports et de la disparition des frais généraux de l'Auditorium Rainier III. De même, certaines dépenses du service de la marine ont disparu du budget de l'Etat, dans le cadre de la gestion des Ports.

Outre ces nouveautés, les variations les plus significatives de cette catégorie de dépenses concernent :

- les dépenses d'eau, gaz et électricité des bâtiments domaniaux (+ 15 %) du fait de la combinaison de la hausse de la consommation, et de la multiplication des locaux (la D.A.S.S. et le C.G.D en particulier) et la prise en compte de l'Auditorium Rainier III, dont les dépenses étaient auparavant gérées par un syndic ;

- les crédits de nettoyage des locaux administratifs (+ 8,2 %) qui prennent en compte, outre les surfaces plus importantes pour certains services administratifs mentionnées ci-dessus la revalorisation des contrats de nettoyage dans le cadre de l'augmentation du SMIC ;

- les dépenses de logement de fonction (+ 6,2 %), suite notamment à la prise en charge d'un nouveau fonctionnaire nommé auprès de la délégation permanente pour l'UNESCO à Paris et de l'évolution du tarif de référence ;

- les crédits dédiés au fonctionnement de la chaîne câblée locale (+ 12 %) dont le développement des programmes, des moyens de production et de tournage nécessitent une augmentation des ressources. La prise en compte d'un programme destiné à la poursuite de la modernisation de la chaîne câblée et des développements commencés en 2005 accroît la dépense. Il s'agit notamment de produire de nouvelles émissions tout au long de l'année et de créer une nouvelle grille de programmes.

## 3 - Mobilier et matériel : (+ 2,3 %)

Les variations les plus significatives sont ci-après détaillées :

- Entretien du matériel : (- 2,8 %)

La diminution constatée entre les budgets 2005 et 2006, s'explique essentiellement par les crédits d'entretien du Service Informatique (- 14,4 %). En effet, la majeure partie du crédit est destinée au fonctionnement de l'unité centrale. Or le changement de matériel intervenu va, pendant trois ans, diminuer sensiblement les coûts d'entretien des logiciels.

- Achat de matériel : (+ 2,3 %)

Les inscriptions les plus significatives concernent :

✓ un programme pour la maison d'arrêt, qui s'ajoute aux achats traditionnels (+ 234,7 %). Celui-ci concerne la sécurité de l'établissement, et plus précisément l'installation de caméras de surveillance et d'enregistreurs vidéo numériques des images ;

✓ le remplacement pour la Section Assainissement du Service de l'Aménagement Urbain d'un véhicule (+ 275 %). Il s'agit du camion grue qui a 18 ans et dont le remplacement des pièces devient très difficile et onéreux ;

✓ la prise en compte d'un programme pour le Centre de Contrôle Technique des Véhicules (+ 72 %), afin de lui permettre le remplacement de ses équipements de plus de 10 ans : bancs de freinage, ponts élévateurs, etc...

✓ la diminution des acquisitions destinées à la Direction de la Sûreté Publique (- 19,3 %) et à la Compagnie des Sapeurs Pompiers (- 35,7 %) qui avaient enregistré au budget 2005 des acquisitions importantes.

\* Mobilier des services administratifs : (- 20,6 %)

Les crédits destinés à l'acquisition de mobilier pour les services administratifs sont en très nette diminution, soit - 20,6 %, dans la mesure où ils avaient enregistré en 2005 une dotation exceptionnelle destinée à doter en mobilier les fonctionnaires participant aux mouvements de modification des divers départements ministériels.

\* Achats divers

A noter également la création d'un nouvel article de dépenses, à savoir l'achat de kérosène pour le Service de l'Aviation Civile, puisqu'il a été jugé plus conforme aux règles comptables de solder le compte spécial du Trésor qui retrace les achats et ventes de kérosène, pour intégrer cette mission au sein du budget du service.

\* Matériel informatique des services administratifs : (- 16,4 %)

Le crédit inscrit au titre de l'équipement en micro ordinateurs pour les services administratifs tient compte de la location des postes informatiques et des mises à jour de logiciels. La diminution des crédits est rendue possible par la décision de prolonger d'un an la durée de location des postes, ce qui entraînera des économies significatives pour l'Etat. Une mise à niveau est réalisée sur l'exercice 2005 afin de rendre cette décision compatible avec un équipement homogène et moderne.

\* Habillement : (- 5 %)

Cette minoration entre les budgets 2005 et 2006 s'explique par le renouvellement complet en 2005 des 130 ensembles d'intervention pour la Compagnie des Sapeurs Pompiers (- 22,9 %);

#### 4 - Travaux : (+ 9,9 %)

L'augmentation globale des travaux entre les budgets 2005 et 2006 concerne principalement les opérations suivantes :

- la réfection d'une partie du toit du Palais Princier (+ 146,4 %) ;

- les grosses réparations dans les bâtiments domaniaux (+ 16,6 %). Elles retracent, outre le programme d'action traditionnel :

✓ la mise en conformité électrique et la réfection de la cage d'escalier de l'immeuble 8 Quai Antoine 1<sup>er</sup> ;

✓ le remplacement de la climatisation de l'Athanée ;

✓ les travaux de sécurisation et de réhabilitation des circuits électriques de l'Annexe du Ministère d'Etat ;

✓ la réfection de sept cellules à la Maison d'Arrêt ;

✓ la réfection complète du réseau sprinklers du Parkings des Pêcheurs ;

✓ la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'Eglise Saint Martin ;

✓ le remplacement du système de filtration d'eau de mer de l'îlot 1 Condamine ainsi que le remplacement du régulateur des ventilo-convecteurs ;

✓ la mise en conformité électrique de l'église du Sacré Cœur ;

✓ l'étanchéité des dalles translucides du rez-de-chaussée du Lycée Albert 1<sup>er</sup> ainsi que la modification du réseau d'eau chaude ;

✓ le remplacement de la pompe à chaleur de l'école Saint Charles.

- le coût des petits travaux et contrats d'entretien qui enregistre une hausse de 4,3 % expliquée principalement par :

✓ la hausse des contrats d'entretien et travaux dans le domaine immobilier. Les principaux chantiers concernent les travaux d'électricité des commerces sis sur la plage du Larvotto, afin de permettre une mise aux normes (les installations ayant plus de 30 ans) et l'augmentation de la capacité, ainsi que des travaux afférents aux abords du Méridien ;

✓ la valorisation en année pleine des petits travaux et contrats (+ 2,7 %) pour les nouveaux immeubles Lou Clapas et Résidence le Puccini ;

✓ la prise en compte directe des contrats d'entretien du bâtiment « Auditorium Rainier III », auparavant gérés par un syndic.

- l'entretien de la signalisation routière (+ 12,1 %). L'augmentation s'explique essentiellement par un programme destiné à l'amélioration de la signalisation commerciale du boulevard des Moulins et de ses abords en vue de dynamiser cette artère ;

- à noter également la diminution du poste de dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (- 59,6 %) qui avaient retracé, au budget 2005, une forte dépense destinée à l'entretien du mur arc ;

- enfin, il faut noter le surcoût très important de l'entretien des pelouses du stade Louis II du fait de la signature d'un contrat entre une société privée et l'A.S.M. F.C, au lieu du recours au service des Jardins de l'Etat.

#### 5 - Dépenses des services commerciaux et publics concédés : (+5,2 %)

L'augmentation de ces dépenses s'explique uniquement par la hausse significative des dépenses des services publics concédés (+ 9,3 %), dans la lignée des exercices précédents, les dépenses relatives aux services commerciaux affichant une relative stabilité (+ 0,2 %).

- Services commerciaux : (+ 0,2 %)

Cette stabilité résulte de variations de sens contraire.

D'une part, une forte minoration relative à la publication des ouvrages juridiques (- 64,1 %), du fait de l'inscription en 2005 d'un programme destiné à la numérisation des codes et lois. Une autre inscription affiche une légère diminution. Elle concerne la fabrication du Journal de Monaco (- 12,3 %), en raison d'une part de la publication d'une partie seulement des annexes de la propriété industrielle, l'autre partie étant

disponible sur Internet et d'autre part, de la renégociation du marché avec l'imprimeur.

D'autre part, deux crédits sont en augmentation. Il s'agit :

✓ des taxes du service de la Marine qui affichent une progression de 53,8 %. Ces dépenses sont la conséquence d'une très forte augmentation des recettes de stationnement des bateaux. Ces taxes sont dues au titre des recettes 2005 ; elles seront ensuite du ressort de la Société d'Exploitation des Ports ;

✓ des dépenses de commercialisation de l'Office des Emissions de Timbres Poste (article 361.417 « Commercialisation » : + 226 %) afin de matérialiser le nouvel accord conclu fin 2004 avec Philagroup, qui prévoit un montant annuel minimum de commandes, parallèlement au versement d'une commission de 40 %.

- Services publics concédés : (+ 8,5 %)

La croissance entre les budgets primitif 2005 et 2006 s'explique par trois majorations significatives par rapport à l'exercice 2005 :

✓ dans la lignée des exercices précédents, les crédits destinés au nettoyage de la ville affichent une augmentation significative, soit + 15,6 %. Cette hausse reflète la révision indiciaire du montant de la redevance, basée sur les hausses des indices gazole et acier ;

✓ les sommes inscrites au titre de la collecte et de l'incinération des déchets sont en hausse globale de 19,7 % sur celles inscrites au budget primitif de l'exercice 2005, mais regroupent deux missions ;

D'une part, le montant retraçant la collecte et incinération qui augmente de 9,7 % du fait des hausses traditionnelles ainsi que de la suppression de la ristourne des villes voisines du fait des travaux de mise à niveau de l'usine d'incinération.

D'autre part, un programme de mise en application du plan de traitement des déchets ménagers et assimilés visant à mettre en place de façon progressive une collecte sélective de plus en plus poussée.

Dans une première étape, en l'absence d'un centre de transfert, seules des opérations en continuité avec la situation actuelle seraient engagées, à savoir intensification de la collecte de verres par l'implantation de nouveaux conteneurs et surtout la mise en place d'une collecte en porte à porte, intensification de la récupération de déchets toxiques, première étape d'une collecte des emballages ménagers par apport volontaire à des conteneurs, si possible enterrés, mise en place d'un processus de collecte des déchets industriels banals auprès des gros producteurs concernés, lancement et

maintien de campagnes de communication auprès de la population pour expliquer les mesures prises et les efforts demandés.

Enfin, les crédits dédiés à la collecte pneumatique (+ 62,9 %) enregistrent, outre les frais de fonctionnement et d'entretien, un programme de mise en sécurité incendie du réseau d'arrivée de la collecte pneumatique des ordures ménagères comprenant l'étude technique par un B.E.T., la mise en place d'un système de désenfumage, d'un système de sprinklers et d'une sonde thermostatique.

A noter que ces augmentations sont partiellement compensées par la disparition du budget de l'Etat des dépenses relatives aux consommations d'électricité et d'eau des ports, dans le cadre de la modification de leur gestion.

#### **c) Frais financiers : (+ 14,4 %)**

L'essentiel de ces dépenses est constitué par les intérêts versés en rémunération des avances effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat (+ 15 %).

Cette hausse se justifie principalement par le niveau que devrait atteindre l'avance de trésorerie consentie par le Fonds de Réserve Constitutionnel au budget de l'Etat.

### **B - Dépenses d'interventions publiques**

Les interventions publiques sont en faible hausse en 2006, bien que huit chapitres sur neuf soient encore orientés positivement. La baisse principale dans cette section est très majoritairement induite par la disparition de la contribution de l'Etat à la rénovation de la Salle Garnier et par la minoration du déficit d'exploitation du CHPG, dans une moindre mesure. L'ensemble du domaine social (chapitres 2 et 6) continue toutefois sa progression de 3,5 % après 6,6 % en 2005, les différentes politiques publiques sociales étant fortement orientées à la hausse.

#### **a) Commune et établissements publics**

##### **1 - Budget communal : (+ 3,3 %)**

Les prévisions de recettes propres de la Commune sont, pour l'exercice 2006, en augmentation de 1,8 % par comparaison à celles de 2005. Cette hausse s'explique en partie par l'amélioration des revenus des immeubles bâtis. A noter que, dans la lignée des exercices

précédents, les estimations des recettes du Jardin exotique sont en baisse, soit - 10 %.

Une nouvelle fois, les prévisions de dépenses de la Commune augmentent plus rapidement que les recettes, soit + 3 %. L'augmentation porte essentiellement sur les dépenses ordinaire (+ 3,1 %). Toutes les composantes de cette catégorie de dépenses augmentent, mais plus particulièrement les salaires et les charges sociales des services communaux.

A noter ici le poids toujours croissant des dépenses de charges sociales liées aux maladies et arrêts de travail, dont la progression est de très loin supérieure à celle de l'Etat.

## 2 - Domaine social

Ce chapitre comporte les seules subventions versées aux deux établissements publics à vocation sanitaire et sociale, le C.H.P.G. et l'Office de Protection Sociale.

Les crédits destinés à l'établissement public hospitalier s'élèvent globalement à 12.542.600 € et les principaux sont examinés ci-après :

✧ Centre Hospitalier Princesse Grace - Subvention d'équilibre : (- 24,7 %)

Le budget primitif du Centre Hospitalier Princesse Grace approuvé par le Conseil d'Administration de l'Etablissement lors de sa séance du jeudi 23 juin 2005 présentait un déficit en hausse de 22,9 % sur celui du budget primitif 2005.

Les prévisions budgétaires intégraient une augmentation des tarifs d'hospitalisation de 3,2 % faisant suite à une augmentation de même niveau appliquée aux tarifs 2005 soit une hausse cumulée de 6,5 % sur les deux exercices.

Toutefois, lors de la réunion du 5 juillet 2005 de la Commission Mixte Franco-Monégasque de Sécurité Sociale, il a été arrêté, afin de revenir à un écart de 13 % par rapport au CHU de Nice, des références tarifaires 2005 nettement plus élevées, en hausse de plus de 7 % par rapport aux prix de journées 2004.

Aussi, en ne retenant qu'une hypothèse très modeste de 2 % d'augmentation tarifaire pour 2006, la forte majoration 2005 permet d'escompter une augmentation des produits hospitaliers à volume d'activité prévisionnelle inchangé.

Par ailleurs, la Direction du C.H.P.G. a été invitée à réajuster à la baisse certaines dépenses notamment en ce qui concerne les frais de personnel médical.

Le principe retenu pour ce poste de dépenses a été celui d'un fonctionnement à coût constant sur la base des inscriptions budgétaires du primitif 2005 uniquement majorées des hausses mécaniques de la masse salariale (valeur du point d'indice et Glissement Vieillesse-Technicité). Ce principe doit se traduire concrètement par la nécessité de gager toute nouvelle dépense (création ou transformation de postes) par des économies de même niveau (redéploiements ou suppressions de postes).

D'autre part, le poste « gardes et astreintes » a également été réduit dans l'attente d'économies liées à une réorganisation desdites gardes et astreintes qui nécessitera notamment une modification réglementaire afin de supprimer les gardes du samedi matin.

Enfin, il a été prévu de différer certains recrutements de personnel non médical et de reporter certaines opérations de travaux.

Cette démarche volontariste engendre une économie globale qui, cumulée aux recettes supplémentaires, diminue le déficit prévisionnel 2006.

✧ Résidence du Cap Fleuri : (- 4,4 %)

Ce budget ne présente pas d'évolutions majeures ; la majoration des frais de personnel (passage à 120 E.T.P) est compensée par une prévision de recettes légèrement à la hausse et une baisse des crédits de matériel.

\* Centre Hospitalier Princesse Grace – Subvention d'équipement

Il a été convenu, encore cette année, que l'Etat supporte directement certains des investissements médicaux lourds. Pour l'exercice 2006 il s'agit principalement des suivants :

- système de communication et d'archivage des images médicales (phase 3),

- renouvellement de la gamma caméra du service d'imagerie médicale (dotation complémentaire à celle de 2005),

- renouvellement du mammographe,

- renouvellement d'une salle de radiologie.

\* Centre Hospitalier Princesse Grace – Thérapies novatrices

Cet article consacre l'effort de l'Etat à la prise en charge des frais liés aux thérapies et protocoles de soins innovants (cancérologie notamment) non remboursés par les Caisses Sociales.

\* Centre de Transfusion Sanguine – Equipement :

La subvention correspond à la prise en charge d'équipements destinés au CTS dans le cadre du plan de renouvellement des équipements obsolètes. Elle vient compléter l'usuelle subvention de fonctionnement.

\* S.M.U.R. : (+ 29,6 %)

Cet article couvre les frais de personnel médical de cette unité (traitements du personnel et gardes de nuit). La hausse est due au fait que désormais les gardes seront assurées par des praticiens hospitaliers salariés à temps plein au C.H.P.G. ce qui génère la prise en compte des charges sociales sur le tarif de garde unitaire.

\* Office de Protection Sociale : (+ 5,1 %)

Les allocations versées par l'Office dépassent désormais nettement les cinq millions d'euros avec une hausse encore marquée de tous les postes et en particulier des allocations handicapés et des salaires pris en charge au titre de la réinsertion professionnelle sur des postes administratifs de personnes en difficulté.

Les prises en charge sont aussi en hausse, avoisinant les quatre millions d'euros. Parmi elles les prestations en nature connaissent une évolution inquiétante de 17,8 %.

### 3 – Domaine culturel

L'évolution à la hausse des subventions accordées résulte principalement du début de lancement du nouveau musée national des arts au sein de l'établissement public Musée National, dont il constituera désormais la partie prépondérante, évoluant en parallèle avec la gestion de la Collection de Galéa. La Fondation Prince Pierre est également mieux dotée en 2006 alors que le centre scientifique connaît une évolution modérée, à périmètre constant.

◇ Nouveau Musée National de Monaco (N.M.N.M.)

Le projet de relance du Musée National voit le jour en 2006 et se développera de manière progressive. Par souci de clarté les sommes destinées à ce projet apparaissent sur un article distinct de l'inscription destinée au fonctionnement de la Villa Sauber qui abrite la collection des automates. L'équipe administrative du NMNM situera ses bureaux à la Villa Paloma dont une partie a été rénovée à cette fin en 2005. Elle devrait s'atteler principalement à présenter au cours de l'année une nouvelle exposition de préfiguration, tout en continuant la préservation des collections de costumes de scène.

◇ Fondation Prince Pierre : (+ 13 %)

La subvention de la Fondation, est à nouveau orientée fortement à la hausse. Ce sont principalement les frais de promotion et d'organisation du prix d'Art Contemporain qui croissent.

### b) Interventions

#### 1 - Domaine international

La distinction entre les subventions et les politiques publiques conduit à répertorier dans ces deux catégories les interventions suivantes :

◇ Subventions

Elles sont attribuées en 2006 à cinq entités internationales présentes à Monaco : le Bureau Hydrographique International, l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.), l'Institut du Droit Economique de la Mer, l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes et la section monégasque de la Ligue Européenne de Coopération Economique (dont la moitié destinée à l'organisation de la conférence méditerranéenne annuelle en avril 2006).

◇ Politiques publiques

Au titre des politiques publiques, les contributions obligatoires et volontaires aux actions de coopération internationales constituent à elles deux plus de 90% du montant inscrit à cette rubrique, qui compte en 2006 une ligne supplémentaire. Il doit être souligné la création de cet article nouveau destiné à prendre en compte la ratification par la Principauté du Protocole de Kyoto de la convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. Le crédit correspond à la mise en œuvre au plan international de mécanismes de flexibilité qui permettront à Monaco d'être conforme avec son engagement de réduction de 8% des émissions sur la période 2006 à 2012.

\* Coopération internationale : (+ 31,1 %)

Cet article après avoir augmenté de plus de 27% en 2005 croît à nouveau de 31,1% en 2006.

Il peut être examiné en trois pôles :

- des contributions à l'ONU : ces contributions volontaires sont importantes.

- des actions bilatérales sur la base de contrats avec les autorités du pays. Il s'agit des pays suivants : Tunisie, Maroc, Liban, Syrie, Croatie, Slovaquie, Bulgarie,



Algérie, Niger, Mauritanie, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Maurice et Madagascar où la coopération était déjà engagée, auxquels devraient s'ajouter : Afrique du Sud, Indonésie et Timor Oriental ;

- enfin, une intervention au plan multilatéral. Sont prévues à ce titre, entre autres, des interventions dans le cadre de la francophonie.

## 2 - Domaine éducatif et culturel

Ce chapitre connaît une baisse après une augmentation forte par rapport à l'exercice précédent liée à de multiples majorations de subventions (19,6 % en 2005) ; toutefois une seule écriture induit cette baisse : il s'agit de la disparition du montant destiné aux travaux de la Salle Garnier, cofinancés par l'Etat et la S.B.M..

Au titre des subventions, les associations qui, de par le montant et la croissance de l'aide accordée appellent des explications sont les suivantes :

### ✧ Orchestre Philharmonique : (+ 13,4 %)

Il s'agit pour l'orchestre d'une dotation exceptionnelle qui doit lui permettre de célébrer les 150 ans de sa création. A cette occasion deux événements de grande envergure sont programmés : la 2<sup>ème</sup> symphonie de Mahler avec chœur et musiciens invités et Parsifal de Richard Wagner qui nécessite à la fois des musiciens invités mais génère aussi des frais de déplacement puisque cette oeuvre sera également jouée à Paris.

Outre cette subvention l'Orchestre Philharmonique bénéficie aussi d'une prise en charge des coûts liés aux représentations au Grimaldi Forum (sur l'article 605.141 « Culture contributions »).

### ✧ Opéra de Monte-Carlo :

Cette subvention créée à l'origine pour couvrir le surcoût des saisons extra muros, se pérennise en subvention de fonctionnement compte tenu des charges qui pèsent sur l'Opéra pour la réalisation de ses œuvres (4 ouvrages en 2006 en plus de celui destiné à être présenté lors de la Fête Nationale) : Ariadne auf Naxos, L'elisir d'amore et Tosca à la Salle Garnier, Boris Godounov au Grimaldi forum.

Pour l'utilisation du Grimaldi Forum, la direction de l'opéra bénéficie aussi d'une aide particulière sur l'article 605.141 « Culture contributions ».

### ✧ Compagnie des Ballets de Monte-Carlo : (+ 10,6 %)

La Compagnie des Ballets voit sa subvention destinée au fonctionnement majorée nettement afin d'assurer de meilleures conditions de travail aux artistes lors de leurs tournées (jusqu'ici autofinancées). Le corps de ballet bénéficiera aussi d'une revalorisation salariale par intégration du « 5 % monégasque » et enfin les postes vacants à l'organigramme de la compagnie seront pourvus par la venue de trois danseurs.

### ✧ Festival International des Arts : (+ 42,3 %)

La contribution de l'Etat au « Printemps des Arts » connaît une hausse très significative qui est supérieure à celle de 2004 bien que la 4<sup>ème</sup> édition du Festival International de Sculpture ne se tienne pas en 2006. Ainsi, la contribution au fonctionnement augmente à nouveau considérablement. En effet, il est prévu la venue d'un directeur technique permanent et surtout la tenue de deux représentations exceptionnelles par l'Ensemble Intercontemporain sous la direction de Pierre BOULEZ. Une « scène ouverte » permettra aussi en 2006 à des artistes locaux de se produire pendant le festival.

### ✧ Théâtre Princesse Grace : (+ 23,9 %)

Pour la saison 2005, le théâtre prévoyait 12 spectacles. Ils ont entraîné des frais, en particulier artistiques, qui n'ont pas permis à cette association d'équilibrer ses comptes. Aussi elle entreprend une profonde réorganisation afin de mieux maîtriser ses dépenses. Dans cette attente un montant lui est attribué au titre de complément pour l'exercice 2005.

Au titre de l'exercice 2006 l'aide se limite à la subvention versée en 2005 majorée de 1,5 %, le programme des manifestations devant être adapté en conséquence.

### ✧ Monaco Danse Forum :

Cette entité s'est réorganisée en 2005 pour diminuer ses coûts de fonctionnement. En 2006 l'organisation du forum biennal conduit à octroyer à cette association une subvention majorée de 1,8 % par rapport à la manifestation 2004.

Parmi les autres interventions de l'Etat, moins importantes, on observe les évolutions suivantes :

### ✧ Subventions diverses : (- 18,3 %)

Parmi les subventions, on distingue cette année l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Athena pour monter un spectacle de théâtre, et une contribution à la Palladienne. Les subventions de fonctionnement vont principalement à l'A.M.C.A., à la

Compagnie Florestan, à Crescendo et au Pen Club. En outre une somme provisionnelle permet à la Direction des Affaires Culturelles de soutenir des artistes locaux souhaitant participer à des manifestations ou expositions à l'étranger.

Un article ad hoc retrace pour la première année dans ce chapitre les subventions accordées dans le domaine du culte (article 605.144). Jusqu'à l'an dernier le soutien aux trois communautés religieuses de sœurs figurait au chapitre social dans les subventions diverses.

Au titre des politiques publiques, seules trois inscriptions figurent dans le chapitre 5 ; elles concernent l'éducation : il s'agit de la contribution aux établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat (+ 0,7 %) et de deux dispositions en faveur des jeunes de la Principauté. L'article 605.230 des voyages et projets jeunes est majoré afin de développer en milieu scolaire des actions liées à des opérations humanitaires, d'éducation à la citoyenneté, à la paix, la lutte contre les génocides, etc.

### 3 - Domaine social et culturel

Ce chapitre comporte en majorité des inscriptions de politiques publiques qui sont très fortement orientées à la hausse (+ 15,4 % après + 20,6 % en 2005). Comme l'an dernier, les subventions connaissent aussi une croissance significative (+ 12 %). On peut noter au titre des deux sous-chapitres :

#### ◇ Subventions

Trois articles connaissent des évolutions sensibles dont la plus notable est celle du CAPS de l'AMAPEI.

#### \* Subventions diverses : (- 17,2 %)

La baisse de cet article est exclusivement imputable à la création de l'article relatif aux subventions dans le domaine du culte exposée ci-dessus ;

#### \* Lutte contre le cancer : (- 25,9 %)

Les associations de dépistage des cancers du sein et des cancers colorectaux mettent en commun leurs moyens pour réduire leurs coûts de fonctionnement.

#### \* AMAPEI – CAPS : (+ 53,2%)

Cette association voit à nouveau sa subvention évoluer très fortement en raison de l'ouverture en année pleine sur la commune de Beausoleil (Devens) du second centre d'activité dont la construction s'est achevée en

2005. La contribution de l'Etat à ce foyer occupationnel (CAPS II) augmente pour tenir compte de l'accueil de 25 personnes handicapées encadrées par 13 personnels spécialisés. Grâce à ce transfert vers le CAPS II, l'atelier protégé (CAPS I) voit sa capacité d'accueil évoluer de 20 à 25 places et la contribution de l'Etat à son fonctionnement, sans création de postes, est en hausse. L'AMAPEI a fait son affaire de l'équipement en mobilier du centre et de l'achat de deux véhicules car elle disposait de sommes (des dons notamment) thésaurisées à cet effet.

#### ◇ Politiques publiques

Au titre des politiques publiques, la majoration de 15,2 % est imputable principalement au financement du régime d'Aide Nationale au Logement, sur la base de 22 dossiers supplémentaires par trimestre (+12,5 %) et à celui de l'Aide différentielle au loyer qui prend de l'ampleur. En effet, les services sociaux ont fait un effort de sensibilisation des personnes concernées, en particulier des personnes âgées, à cette aide. La croissance constatée est de 10 dossiers par trimestre (+ 50 %).

Une baisse légère est constatée sur l'article des bourses d'études due exclusivement à la fin programmée de la prise en charge d'un médecin biologiste en formation.

Les autres variations significatives concernent :

#### \* Aides aux travailleurs :

Cet article, dont le montant double, comporte des mesures d'aide au secteur privé pour l'emploi. Il prend en compte le surcoût des nouvelles mesures d'exonération des charges sociales des employeurs.

En effet, la population concernée par cette mesure devait être assez limitée. Cependant, les mesures françaises d'Aide Dégressive aux Employeurs prévues dans le cadre du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi n'ayant pas eu les effets escomptés, les bénéficiaires éventuels de ces aides se sont, pour certains, reportés sur le dispositif monégasque d'exonération des charges sociales et sont donc plus nombreux que prévu. Les revalorisations du SMIC majorent le salaire mensuel moyen de référence utilisé dans les aides.

Il convient de noter aussi sur cet article des montants destinés à aider les employeurs qui recrutent des jeunes monégasques ou enfants du pays à la recherche d'un premier emploi (prise en charge de l'intégralité de charges sociales et versement pendant 3 mois d'un « pré-salaire » correspondant à 57,4 % de la rémunération afférente au poste).

\* Mesures en faveur des personnes âgées : (+ 76,4 %)

L'an dernier a été mis en place un centre d'information et de coordination gérontologiques (CICG) ce qui expliquait la majoration du crédit 2005. La très forte augmentation pour 2006 résulte principalement du projet d'ouverture en septembre 2006 d'une structure d'accueil de jour pour les patients atteints de troubles des fonctions cognitives, liés en particulier au vieillissement de la population (maladie d'Alzheimer). Situé dans un bâtiment loué par la Mairie et pour lequel la Croix-Rouge finance les travaux intérieurs sur des dons affectés, le centre pourrait accueillir environ 15 patients par jour admis sur leur demande après accord du Chef de service de gériatrie du CHPG ou du médecin du CICG. A l'avenir ces dépenses seront individualisées sur un article particulier, de même que celles afférentes au CICG.

\* Mesures en faveur des personnes handicapées : (+ 56 %)

Cet article comporte, outre des aides ponctuelles, des travaux particuliers confiés au Service des Bâtiments Domaniaux afin de faciliter l'accès des personnes aux locaux administratifs, éducatifs et culturels. Par souci de cohérence, les travaux effectués par les services de voirie comme la modernisation des monte-handicapés ou la réalisation de trottoirs surbaissés sont aussi regroupés sur cet article en 2006.

#### 4 - Domaine sportif

Sur ce chapitre la très forte augmentation est liée à deux évolutions notables.

✧ Subventions diverses :

Outre les subventions habituelles, une subvention exceptionnelle est octroyée à la fédération des activités subaquatiques pour compléter l'équipement du local qui lui a été attribué à Fontvieille.

Une autre subvention importante vient majorer cet article : il s'agit de l'aide accordée au tennis club de Monaco qui a emménagé en 2005 sur un nouveau site à Cap d'Ail afin de libérer les surfaces pour la construction de logements. Le montant inscrit concerne les dépenses courantes supplémentaires, l'impact social et fiscal de la localisation en France, le restaurant du Club House, dans l'attente de la mise en gérance de celui-ci.

Cette subvention vient s'ajouter à celle dont bénéficie l'école de tennis du tennis club et qui figure sur l'article sport scolaire.

Au titre des politiques publiques, on distingue une évolution de l'intervention en faveur du sport scolaire (dont une majoration en faveur de l'aviron qui a recruté un nouvel entraîneur) et la majoration des frais des centres de sport sis sur les communes limitrophes. La majoration principale provient toutefois du Comité Olympique.

✧ Comité Olympique : (+ 57,8 %)

Cette subvention se décompose en une aide aux fédérations, en hausse forte en raison de la fédération de bobsleigh. Le budget 2006 comprend aussi un important programme d'aide à une skieuse monégasque. Figurent aussi la participation à deux manifestations sportives internationales dont les Jeux Olympiques d'hiver de Turin auxquels seront présents les deux sports susvisés, ski et bobsleigh et la préparation des Jeux des Petits Etats de 2007 qui se tiendront à Monaco (dont une partie servira à réserver le bateau qui hébergera les athlètes lors des jeux).

#### c) Manifestations

Les crédits de ce chapitre enregistrent une légère augmentation par rapport au budget primitif 2005, soit + 1,2 %. Les inscriptions sont composées dans leur grande majorité de subventions. On y trouve celles à Monaco MediAx, à l'Automobile Club de Monaco et à la société d'exploitation du Grimaldi Forum.

\* Monaco MediAx : (+ 7,5 %)

La subvention de fonctionnement de Monaco MediAx est en baisse grâce à un effort de maîtrise des dépenses par le recours moins fréquent à des prestataires extérieurs qui fait diminuer le poste « honoraires ».

En revanche, il est accordé à cette association une subvention exceptionnelle destinée à la réalisation du Forum « Monaco Media ».

A noter également que la contribution pour la location des salles d'expositions au Grimaldi Forum est prélevée sur un autre article budgétaire.

\* Epreuves sportives automobiles : (+ 8,8 %)

La subvention de l'A.C.M. pour les épreuves automobiles croît par rapport à 2005. Ceci s'explique notamment par le fait qu'en 2006 se tiendront le Grand prix historique et le rallye historique, qui ne sont organisés qu'un an sur deux.

\* Exploitation du Grimaldi Forum : (- 4,4 %)

\* Evénements Culturels du Grimaldi Forum :

Le soutien de l'Etat aux activités propres de la S.A.M. d'exploitation du Grimaldi Forum constitue la deuxième inscription en valeur de ce chapitre. Elle est en diminution par rapport à 2005 qui était en baisse sur 2004.

Une hausse des recettes de l'activité commerciale sous-tendue par une variation positive de tous les postes importants du chiffre d'affaires (location des salles + 7 %, prestations audiovisuelles + 3 %, prestations traiteurs + 5 %) est à l'origine de la diminution de la subvention, les charges étant bien maîtrisées.

En matière culturelle, le montant de la dotation est maintenu au niveau de 2005 et de 2004 et reflète le souhait de la Principauté d'offrir des productions culturelles de très haut niveau et à forte visibilité internationale, en particulier la traditionnelle exposition d'été.

Les articles de politiques publiques évoluent peu à l'exception du poste congrès-réceptions (+ 57,6 %) qui témoigne de la volonté d'encourager la venue à Monaco de congrès importants susceptibles d'utiliser les infrastructures nouvelles et notamment le Monte-Carlo Bay Resort. Or, dans les négociations avec les prospects, la proposition d'offrir une des réceptions prévues (cocktail) constitue un atout majeur.

\* Manifestations culturelles : (- 66,1 %)

Jusqu'en 2005 cet article supportait le coût d'organisation des expositions de préfiguration des collections nationales. Désormais ce coût est intégré dans le fonctionnement de l'établissement public « Musée National ». La direction des affaires culturelles conserve des crédits destinés à l'organisation de manifestations comme les concerts d'orgue ou la Journée européenne du patrimoine. La salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup> permet aussi des expositions dans le cadre d'échanges internationaux et donc peu onéreuses.

**d) Aide à l'industrie, au commerce et au tourisme**

Les crédits de ce chapitre sont à la hausse après avoir connu deux années de baisse.

Au chapitre des subventions, seules trois inscriptions sont enregistrées ; elles ne connaissent pas d'évolution particulière. La SAM d'exploitation des ports perd sa subvention puisqu'elle disposera en 2006 de recettes propres.

Au titre des politiques publiques, la majoration globale est de 16,4 % avec des crédits en hausse significative.

\* Intervention économique : (+ 70 %)

Ce montant correspond aux aides prévisionnelles susceptibles d'être accordées à des manifestations économiques, avec en particulier une somme conséquente pour le Forum International du Cinéma et de la Littérature qui bénéficie en 2006 d'une aide exceptionnelle sur cet article, en sus du soutien de Monaco Medias. Les autres aides vont à l'innovation et à la prospection des entreprises, aux aides à la formation du secteur privé etc.

\* Exploitation gare ferroviaire : (+ 16,4 %)

Aux termes de la convention passée avec la S.N.C.F. la Principauté doit acquitter une contribution aux travaux d'entretien de Génie Civil de la nouvelle gare. La subvention de fonctionnement destinée à la prise en compte du surcoût d'exploitation du bâtiment voyageur souterrain est en augmentation. Suite à la signature de la Convention le 24 décembre 2004 il a été nécessaire de procéder à l'actualisation du montant de la subvention de fonctionnement.

**2 - Dépenses d'équipement et d'investissements**

Les dépenses d'équipement et d'investissements sont en progression de 28,6 % par rapport au budget primitif 2005.

Elles représentent 38,2 % des dépenses du budget général, soit près de 6 points de plus que l'an passé, et 45,7 % des recettes, soit 7,2 points de plus que l'an dernier et se décomposent comme suit :

- Acquisition d'immeubles :	+129,4 %
- Matériel d'équipement :	+ 53,4 %
- Travaux d'équipement :	+ 19,9 %

**1 - Acquisition d'immeubles** : (+ 129,4 %)

Les crédits s'y rapportant se répartissent de la manière suivante sur trois articles budgétaires :

\* **705.911** - Opération Malbousquet 2001 :

Ces crédits correspondent à la valorisation d'un échange à intervenir, entre l'Etat et le promoteur, entre le bâtiment « Malbousquet » de 33 logements livrés courant 2006 et la parcelle dite de la Poterie après son déclassement. Ils correspondent également aux travaux de renouvellement de la couche de roulement du boulevard Louis II après réalisation des dévoiements de réseaux qui ont permis la mise à disposition de la parcelle

Poterie. Afin de retracer comptablement cet échange, la contrepartie est inscrite en recettes sur la base de la valeur des biens échangés.

\* **705.982** - Acquisition de terrains et immeubles : (sans évolution)

Cette dotation correspond à un crédit provisionnel afin de permettre la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente. Cette possibilité est régulièrement utilisée, après consultation de la Commission de Placement des Fonds.

\* **709.991** - Acquisitions – Investissements :

Il s'agit d'un crédit provisionnel, aucune opération n'étant prévue à ce stade.

## **2 - Matériel d'équipement : (+ 53,4 %)**

Ces crédits concernent notamment :

\* **702.974** - Gestion du trafic et amélioration de la circulation : (sans évolution)

Il s'agit du remplacement des 18 stations de comptage et d'analyse du trafic routier, en raison de l'obsolescence du matériel.

\* **706.937** - Acquisition d'œuvres d'art : (+ 173,3 %)

Ces crédits provisionnels, en nette progression cette année, sont destinés à faire face aux différentes propositions d'acquisition d'œuvres d'art, soumises au Gouvernement Princier tout au long de l'année, suite aux préconisations relatives à la future ouverture d'un musée des arts en Principauté.

\* **708.904** - Acquisition de matériel informatique : (+ 26,3 %)

Cet article en augmentation significative retrace d'une part les coûts engendrés par la poursuite des travaux de mutation du réseau Token Ring en Ethernet, en conformité avec les technologies nouvelles, et d'autre part les habituels achats d'outils et matériel de réseau.

## **3 - Travaux d'équipement : (+ 19,9 %)**

Les crédits de travaux d'équipement prévus pour 2006 sont en augmentation conséquente par rapport à l'exercice précédent (+ 19,9 %).

Cette évolution a pour principale origine

l'intensification des travaux entrepris pour les équipements sanitaires – et tout particulièrement pour le CHPG, dont notamment les travaux pour l'U.M.L.S. et pour le relogement du Cap-FleuriII – ainsi que l'accélération de la construction d'immeubles destinés au logement des monégasques, atteignant ainsi 42,2 % du montant total des travaux pour l'exercice 2006.

Globalement (travaux et acquisitions), les crédits inscrits au titre du budget 2006 pour le logement ont augmenté de 28,9 % par rapport à 2005. Quant aux acquisitions, elles sont en hausse de 152,9 %.

Dans une moindre mesure, l'augmentation des crédits de travaux est liée également à la poursuite des grands travaux d'urbanisme (travaux des tunnels, de la voirie et des réseaux) et de l'augmentation de la dotation pour l'approvisionnement du compte de dépôt de la digue tandis qu'est initiée une opération impérative dans le domaine de l'équipement urbain (amélioration des performances de la station d'épuration des eaux) ; notons également l'évolution des crédits dans le domaine culturel (Yacht club et Musée de la Marine, Musée National des Arts « intermédiaire » dans la Villa Paloma).

En contrepoint, plusieurs chantiers (aménagement de l'entrée de ville, mini tunnel crémaillère, extension de l'héliport, pôle de la mer, programme immobilier du parcours Vita) ont été mis en attente ou étalés dans le temps afin de permettre le financement des priorités définies.

Par ailleurs, certains chantiers importants arrivent à leur terme en 2006 : parking d'Ostende, travaux sur équipements sportifs liés à l'achèvement du centre d'entraînement de l'ASM Football Club et extension de la darse Sud du Quai Albert 1<sup>er</sup>.

Les principales dépenses afférentes à cette rubrique sont expliquées ci après :

\* **701.902** - Frais d'études, urbanisme et grands travaux : (- 7,8 %)

Ce crédit concerne différentes opérations, et notamment :

- la finalisation des études urbanistiques liées au schéma directeur d'aménagement du littoral;

- la poursuite des études de traitement des espaces publics;

- la poursuite de l'étude prospective Habitat 2008-2015;

- l'étude de restructuration paysagère de l'espace public permise par la mise en souterrain du boulevard du Larvotto;

- la poursuite des études relatives aux actions proposées par le Plan de Déplacements Urbains ;

- la poursuite des missions d'assistance technique et juridique pour la mise à jour des lois et règlements d'urbanisme ;

- ainsi que l'établissement de maquettes, notamment en 3D.

\* **701.907** - Amélioration de la sécurité des tunnels routiers :

Les crédits inscrits à cet article serviront principalement aux travaux de création d'une ventilation et de mise à niveau partielle des installations électriques des tunnels sous le Rocher conformément aux prescriptions de l'audit en matière de sécurité. Ils correspondent également aux travaux d'amélioration de la sécurité dans le tunnel Rainier III, aux travaux de continuité radio dans les tunnels, à la mise en conformité des installations électriques du tunnel Costa – IM2S, à la poursuite du renforcement de la surveillance vidéo des tunnels.

\* **701.908** - Tunnel ouest :

Le dossier d'enquête d'utilité publique a été remis au Préfet des Alpes-Maritimes. En juin 2005, le plan d'intervention des secours (dernier document demandé par le Préfet avant d'engager l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique) a été transmis. Les crédits inscrits en 2006 prévoient l'acquisition des tréfonds, les travaux préparatoires à réaliser à Monaco, ainsi que le démarrage des travaux de percement.

\* **701.911** - Urbanisation S.N.C.F. – Voirie & Réseaux :

Ce montant concerne la continuation des travaux d'infrastructures routières prévues dans le cadre de l'urbanisation des terrains S.N.C.F. ; le règlement des contrats d'études et de travaux pour l'achèvement des ouvrages des îlots Rainier III et Canton, la poursuite des travaux de construction de la voie souterraine et du tunnel T33, reliant la place du Canton à la partie Ouest du Bd Charles III

\* **701.913/1** - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Aureglia / Grimaldi :

L'opération concerne la construction de 183 logements, en cinq bâtiments et avec 262 places de stationnement et 430 m<sup>2</sup> de commerces.

Ces crédits doivent financer les appels de fonds du contrat de promotion correspondant aux échéances de gros œuvre de superstructure et de corps d'état secondaires.

\* **701.913/4** - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Rainier III :

Ces crédits doivent financer les études d'architectes et de bureaux d'études techniques pour la construction de 230 logements sur l'îlot Rainier III.

\* **701.913/5** - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Casteleretto :

L'îlot Castelleretto fait l'objet d'un contrat de promotion pour la construction de 87 logements et 210 places de parking.

Les travaux, coordonnés avec la réalisation des infrastructures routières du Pont Prince Pierre, ont démarré en juin 2005. Les crédits correspondent aux échéances de gros œuvre de la superstructure et aux corps d'état secondaires.

\* **701.913/6** - Urbanisation S.N.C.F. – Ilot Prince Pierre :

L'opération concerne un établissement scolaire de 600 élèves. Les crédits inscrits prévoient le financement des études de maîtrise d'œuvre ainsi que des travaux de reconnaissances géotechniques.

\* **701.914** - Transport en commun en site propre :

Il s'agit du lancement des études de faisabilité d'un type de transport en commun en site propre sur le territoire de la Principauté.

\* **701.920** - Confortement de falaise – Tête de Chien :

La Principauté participe aux travaux de confortement menés par le SIVOM de Villefranche-sur-Mer. Ces travaux sont programmés sur 2006 et, sur la base du planning prévisionnel annoncé, le solde de la participation de Monaco sera versé en 2007.

\* **702.912** - Amélioration des voies de circulation et ouvrages de génie civil :

Ce crédit permettra la création sur l'Avenue Princesse Grace d'un giratoire au droit de l'entrée du Sporting d'été afin d'en améliorer l'accès.

\* **702.914** - Parking d'Ostende :

Il s'agit de la construction d'un parking de 186 places réparties sur 5 sous-sols, situé en infrastructure de la clinique du sport. La desserte du parking est assurée par un tunnel d'accès à double sens à partir de l'avenue d'Ostende. Les crédits prévus en 2006 correspondent à la mise en œuvre des équipements techniques et à l'achèvement des lots architecturaux. Ils concernent également le complément de financement de la liaison

piétonne entre le parking d'Ostende et le parking de la Costa.

**\* 702.921 - Amélioration parkings-Garages publics :**

Les aménagements concernés par ces crédits sont notamment :

- le renouvellement du matériel de péage du parking des Boulingrins et la première tranche de la mise en peinture des murs, sols et plafonds de ce parking ;

- le remplacement du système de gestion technique centralisée, datant de 1985, du poste central du parking des Boulingrins ;

- la modernisation du système de vidéosurveillance du parking de la Condamine.

**\* 702.943 - Remise en état et surveillance des ouvrages d'art :**

Il s'agit des crédits d'entretien périodique des ouvrages d'art de la Principauté, dont principalement en 2006 le confortement de la voûte du tunnel de l'hôpital.

**\* 702.974/1 - Réfection de trottoirs :**

Sont prévues notamment les réfections de trottoirs du Boulevard des Moulins et de l'Avenue de Grande Bretagne.

**\* 703.901 - Bassin Hercule – Réparation des ouvrages existants :**

Un audit des ouvrages existants sur le pourtour du Bassin Hercule a permis de détecter un certain nombre de désordres auxquels il convient de remédier. Cet exercice verra l'achèvement du renforcement de l'épi pétrolier, le démarrage des travaux de renforcement des pannes de l'épi central et de l'appontement au niveau de la chicane.

**\* 703.902 - Elargissement du Quai des Etats-Unis – Epi central :**

Les travaux seront réalisés postérieurement à la mise en service de l'avant-port ; des études préliminaires et un avant-projet seront néanmoins réalisés en 2006.

**\* 703.904 - Superstructure digue flottante :**

Dans le cadre de l'extension du port de la Condamine, il a été prévu :

- une grande gare maritime sur 3 niveaux d'une superficie de 2.500 m<sup>2</sup> ;

- une petite gare maritime sur un niveau ;

- des locaux à usage de bureaux et des locaux techniques ;

- un bâtiment d'extrémité sur 3 niveaux comprenant un restaurant et le phare.

Cet article comprend aussi divers aménagements de surface ; trottoirs, revêtements durs, passerelles....

La dotation de cet exercice permettra la réalisation d'études pour l'aménagement définitif de la grande gare maritime ainsi que le démarrage des travaux correspondants.

**\* 703.940/5 - Urbanisation en mer – Etudes :**

Ces sommes sont destinées à la poursuite de la mission d'études engagée en 2004 sur les ouvrages de protection et les dispositifs offshore d'urbanisation en mer. Cette étude a pour objet les études préliminaires, d'une part, des ouvrages permettant la création d'un lagon artificiel au large de la Principauté jusqu'à des profondeurs d'eau de 100 mètres et, d'autre part, des plates-formes permettant de recevoir une urbanisation en mer à l'intérieur d'un plan d'eau tranquillisé.

**\* 704.919 - Eclairage public : extension – modification :**

Outre les dotations pour réfections courantes et travaux urgents, ces crédits concernent notamment la pose de fourreaux pour la rénovation des réseaux d'éclairage public dans le cadre des ouvertures de tranchées programmées en commission de coordination.

**\* 704.920 - Egouts :**

Il s'agit en premier lieu de la poursuite de la réhabilitation des conduits de refoulement UPTER-UTER pour le bon fonctionnement de la station et du rejet des effluents traités.

D'autre part, cet article concerne aussi la continuation de la réfection par l'intérieur de l'égout du boulevard d'Italie, ainsi que le maillage du collecteur d'égouts de la rue et de l'escalier Malbousquet rendu nécessaire par la construction de la SCI Malbousquet et les suites de la mise en place du schéma directeur d'assainissement (contrat d'assistance, mise à jour des logiciels, formation du personnel).

Enfin, la réhabilitation des conduits de l'émissaire terrestre et du déversoir du Pont Wurtemberg s'avère nécessaire en raison de leur corrosion. Il est inscrit un montant (première phase) sur la base d'un marché biennal. Ces conduits ont une grande importance sur l'environnement puisqu'ils conditionnent les rejets de la station de UTER à - 100m, et du déversoir d'orage.

\* **704.986** - Station d'épuration :

Ce crédit comprend les sommes, pour l'exercice 2006, nécessaires à l'opération d'amélioration des performances de l'usine de traitement des eaux.

\* **704.993** - U.I.R.U.I. – Epuration des fumées :

Ce crédit comprend les sommes, pour l'exercice 2006, du marché principal signé le 1<sup>er</sup> juin 2005 et des marchés secondaires pour les travaux de rénovation de l'usine d'épuration, notamment la mise à niveau de l'épurateur, la mise à niveau de la combustion ainsi que les travaux induits dans le bâtiment conformément aux dispositions de la directive européenne. Ces travaux sont maintenant lancés. La mise en exploitation de la première ligne du nouveau dispositif de traitement des fumées est fixée à fin 2006.

\* **705.915** - Opération La Cachette :

Le programme de cette opération prévoit la réalisation d'une école maternelle d'une capacité de 200 élèves, d'une crèche de 45 berceaux et d'un parking de 30 places sur la parcelle de la villa « La Cachette », boulevard de Belgique. Les crédits inscrits concernent principalement les travaux de terrassement-soutènement ainsi que les travaux de gros œuvre de l'école.

\* **705.930** - C.H.P.G. (mise à niveau) :

Les travaux se déroulent en fonction des libérations des locaux et de façon à occasionner le moins de gêne possible pour le fonctionnement de l'établissement et le bien-être des patients. Les crédits de cet exercice concernent :

- la poursuite des études et des travaux de la stérilisation centrale, du centre de transfusion sanguine, du service de néonatalogie et du service de pneumologie ;

- la poursuite des travaux des services de cardiologie, de la pharmacie centrale, de climatisation du pavillon Princesse Charlotte et de l'unité d'hospitalisation de courte durée.

\* **705.930/1** - C.H.P.G. – ULMS et centrale d'énergie :

Il s'agit de la réalisation de 210 lits de long et moyen séjours à l'emplacement de l'ancienne école d'infirmières, d'une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et de la restructuration des services techniques et informatiques.

La dotation demandée concerne la poursuite des études et des dossiers de consultation des entreprises,

ainsi que les travaux des lots terrassement – soutènement et traitement des sols, et la déviation des réseaux.

\* **705.930/4** - C.H.P.G. – solution 5 :

L'opération concerne la restructuration de l'ensemble du centre Hospitalier suivant la version 5 de l'étude programme réalisée par Hospi Conseil ; les crédits 2006 seront consacrés à la poursuite de l'étude programme.

\* **705.931** - Relogement provisoire du Cap Fleuri II :

Cet article a été créé pour faire suite à la décision de reloger provisoirement les patients du Cap-Fleuri II sur le site du 5/7 avenue du Port et ce avant la livraison du Centre de Gérontologie Clinique (U.L.M.S.) au Centre Hospitalier Princesse Grace.

La dotation demandée correspond au lancement des travaux de relogement au 5/7 avenue du Port.

\* **705.932** - Réhabilitation du Cap Fleuri :

Il s'agit de financer des études de faisabilité en vue de la redéfinition du projet de restructuration globale parallèlement à la poursuite des travaux de mise en sécurité et de rafraîchissement.

\* **705.933/6** - Zone A :

L'opération comprend la construction sur la dalle jardin de Fontvieille de 199 logements domaniaux, d'une crèche pour 45 enfants et d'une garderie pour 45 enfants, affectées à la Croix Rouge monégasque.

Les crédits inscrits doivent permettre le règlement des phases de travaux, conformément au contrat de conception/construction confié à un promoteur. La livraison de la première tranche (149 logements) devrait intervenir au premier trimestre 2007.

\* **705.936** - Opération Industria/Minerve :

Cette opération concerne la construction de 148 logements, et d'un parking de 267 places.

Le projet a été confié à un promoteur ; il ne comporte pas la création de courts de tennis ; le club a en effet pris possession début juillet 2005 du site aménagé sur la commune de Cap d'Ail pour son relogement permettant ainsi le début de la démolition des bâtiments principaux. Les crédits 2006 doivent financer les phases de travaux conformément au contrat.

\* **705.946** - Opération Testimonio :

Les deux opérations (Teotista et Testimonio B2/B3) figuraient aux précédents budget primitif et programme



triennal puisque envisagées à l'époque dans le cadre d'une procédure d'échange de droits à construire. Cette procédure n'ayant pas abouti, et aucun chantier n'étant envisageable en 2006, seuls des crédits pour la poursuite d'études ont été inscrits dans le présent budget.

\* **705.954** - Opération 21-25 rue de la Turbie :

L'opération concerne la construction de 20 logements et 914 m<sup>2</sup> de commerces dans le cadre d'un contrat de promotion.

Les crédits inscrits sur cet exercice doivent financer les appels de fonds du contrat de promotion correspondant aux échéances de réalisation des fondations et du gros œuvre et aux travaux de réalisation de la voie de desserte.

\* **705.965** - Opération boulevard Rainier III :

Le contrat de promotion prévoit la construction de 33 logements, 72 places de parkings (au lieu de 60) et 1.122 m<sup>2</sup> de commerces et de bureaux (au lieu de 900 m<sup>2</sup>).

Les crédits doivent financer les appels de fonds correspondant aux réalisations des corps d'état secondaires de l'immeuble et du parking.

\* **705.996** - Opération les Agaves :

Ces crédits concernent le solde des réclamations, honoraires et travaux de l'opération immobilière comprenant 88 logements sociaux, 257 places de parking et un ascenseur public.

\* **706.901** - Unité de loisirs pour les jeunes :

Il est prévu la construction par un promoteur d'un complexe de loisirs dont le programme comprend :

- un bowling, une patinoire, un bar restaurant ;
- une salle polyvalente, un night club, et un espace de spectacle en plein air.

Les crédits inscrits correspondent aux travaux préalables de dévoiement du déversoir d'orages du Portier et de déménagement du Roca Jet Club (300.000 €) ainsi qu'aux études d'un bassin de rétention des eaux de pluie sous le rond-point du Portier.

\* **706.919** - Yacht Club et musée de la Marine :

Création du nouveau Yacht Club, de son parking, de l'école de voile et de locaux à usage de la société nautique, ainsi que du Musée de la Marine, sur le Quai Louis II prolongé.

Ces crédits concernent principalement des honoraires

d'architectes et de bureaux d'études techniques ainsi que les travaux de réparation des piles du Monte-Carlo Star.

\* **706.929** - Musée National Villa Paloma :

Le programme prévoit la création d'un musée national « intermédiaire » à la Villa Paloma, boulevard du Jardin Exotique.

La dotation demandée correspond à des études d'exécution et des travaux qui devraient s'achever sur l'exercice.

\* **706.945** - Bâtiments domaniaux – Améliorations :

Les crédits inscrits pour le programme de travaux à réaliser dans les bâtiments domaniaux comprennent principalement divers travaux au collège Charles III et au Lycée Technique de Monte-Carlo, la deuxième tranche d'aménagements des réserves du musée national dans l'ex-immeuble du Crédit Lyonnais comprenant notamment l'extension du sous-sol, l'installation d'un sanitaire et des travaux de voiries et réseaux divers au centre de loisir Prince Albert, la sécurisation des alarmes du musée d'anthropologie préhistorique, l'encastrement du réseau électrique et la réfection de la peinture de l'escalier A du Lycée Albert 1<sup>er</sup> ainsi que des travaux à l'Auditorium Rainier III, à nouveau pris en charge par le service des Bâtiments Domaniaux.

\* **706.947** - Etablissements scolaires – Gros travaux :

Les travaux retenus pour l'exercice 2006 comprennent notamment :

- le changement du revêtement de la cour du 2<sup>ème</sup> étage de l'Ecole de la Condamine ;
- la mise en conformité incendie, thermique et acoustique et la remise en état partielle (par tiers) du revêtement de sol de la cour de récréation ;
- le remplacement du revêtement du sol du gymnase au 4<sup>ème</sup> étage du collège Charles III.

\* **706.960** - Grimaldi Forum :

Ce crédit doit principalement permettre le paiement des sommes faisant l'objet d'un contentieux avec une entreprise et le règlement définitif de ce litige.

\* **706.975** - Reboisement :

Montant correspondant aux versements des contributions annuelles des différentes conventions (pour le Parc de la Grande Corniche, pour la forêt communale de Roquebrune-Cap-Martin, pour les espaces naturels de la Tête de Chien, pour l'Arboretum de Roure).

\* **707.914/1** - Stade Louis II :

Ce crédit est dédié à la mise en œuvre de travaux recommandés dans le cadre de l'audit technique de la structure.

Il s'agit essentiellement de travaux d'amélioration du système de sécurité incendie du Stade et du parking, d'une extension du système de vidéosurveillance, de travaux d'amélioration du réseau hydraulique et des réseaux et équipements techniques (chauffage, climatisation, ventilation, désenfumage) ainsi que de travaux de réhabilitation électrique.

\* **707.924/2** - Aménagement des terrains de sport :

Il s'agit du solde du paiement de la seconde tranche du programme du complexe sportif d'entraînement de l'ASM Football Club à La Turbie.

\* **707.970** - Stade Nautique Rainier III :

Ce montant correspond à l'entretien courant du stade nautique Rainier III.

\* **707.994** - Extension quai Albert 1<sup>er</sup> :

Ces crédits concernent la démolition et reconstruction de l'esplanade sud du boulevard Albert Ier et des locaux commerciaux attenants ; la création d'un parking avec trois sous-sols en darse nord.

La dotation demandée concerne l'apurement des marchés de travaux de la darse sud et des crédits d'études pour la darse nord.

\* **708.905** - Réseau radio numérique de l'administration :

Cet article prévoit des crédits pour la première phase de réalisation du réseau.

\* **708.979** - Amélioration et extension des bâtiments publics :

Cet article prévoit des crédits pour l'amélioration de différents bâtiments publics, et notamment :

- la modernisation de l'ensemble des autocommutateurs des Services Administratifs nécessitée par le remplacement de celui du Ministère d'Etat ;

- le renforcement du branchement électrique de la Cathédrale ;

- le renforcement du plancher des combles du Palais de Justice ;

- la rénovation du greffe général ;

- la création du local « extension télésurveillance » à la Direction de la Sûreté Publique ;

- la réfection complète du local de la Société Nautique sous le Pont Sainte Dévote ;

- la rénovation de l'intérieur de l'église du Sacré Cœur ;

- la mise en place du contrôle d'accès du Bureau Principal de Poste de Monte-Carlo.

\* **708.992** - Transfert du Conseil National :

Cette dotation doit permettre la construction de l'immeuble devant abriter le nouveau siège du Conseil National. Sont prévus au titre de l'exercice 2006 la réalisation des études d'avant-projet. Préalablement, et dans l'immédiat, il s'agira d'obtenir un projet architectural conforme à l'esthétique du Rocher et de la place de la Visitation, tout en répondant au programme.

\* **709.995** - Digue du large :

Compte tenu des disponibilités du compte de dépôt ouvert à la Trésorerie Générale des Finances, une dotation sur le compte de dépôt doit permettre le règlement des travaux.

Les travaux devraient principalement concerner en 2006 la poursuite du gros œuvre de l'avant-port.

### **III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Les comptes spéciaux du Trésor font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 5.561.200 €, soit 17.233.300 € de recettes et 22.794.500 € de dépenses.

Ce solde est en diminution sensible par rapport au budget primitif 2005 du fait notamment d'une écriture de régularisation relative à la démonétisation des pièces en francs intervenue en 2005 ; par ailleurs, l'évolution du solde liée à la création d'un nouveau compte pour la mise en œuvre de la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts est compensée par l'augmentation du solde du CST relatif aux travaux à réaliser aux frais avancés de l'Etat pour le Grimaldi Forum.

#### **a) Comptes d'opérations monétaires**

✧ Emission de pièces de monnaie (compte 8000) :

Ce compte enregistre en dépenses, le coût de fabrication et de transport des pièces courantes et de collection frappées en 2006 selon le quota attribué à Monaco, et en recettes, la valeur faciale enregistrée lors de l'émission des pièces frappées.

**b) Comptes de commerce**

Le nouveau compte 8120 créé en 2005 et destiné au préfinancement des congrès.

En effet, les réservations de congrès se font un ou deux ans à l'avance et supposent de la part des organisateurs le versement d'arrhes. Afin de répondre aux problèmes de trésorerie des organisateurs sans pénaliser les établissements hôteliers et les diverses entités concernées, il a été jugé opportun de prévoir un financement de 60 % des versements demandés, les 40 % restants étant assumés par les hôteliers. Cette mesure devrait rendre la destination « Monaco » plus concurrentielle.

✧ Développement des approvisionnements en eau (compte 8125) :

Les recettes sont composées d'une part, de la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat conformément aux dispositions du traité de concession. D'autre part, le SIECL devrait procéder en 2006 au versement du troisième tiers de la redevance due à la Principauté au titre de l'accord franco monégasque relatif au renouvellement du feeder d'eau traversant Monaco.

Les dépenses comprennent :

- l'estimation de la participation contractuelle de Monaco aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création de canalisations effectués par la Compagnie Générale des Eaux sur les infrastructures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

- le reversement en recettes du budget général d'une partie du solde créditeur du C.S.T..

**c) Comptes de produits régulièrement affectés et comptes de prêts**

Les comptes de produits régulièrement affectés enregistrent les montants correspondants aux produits versés temporairement par des tiers à l'Etat ou collectés temporairement et les montants des dépenses provenant de leur affectation.

On note dans cette rubrique la création d'un nouveau compte destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre de mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

En effet, dans ce cadre est prévu que l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence.

Les dépenses et les recettes de ce nouveau compte 8220 ont fait l'objet d'une première évaluation sommaire.

Les comptes de prêts et d'avances enregistrent les crédits nécessaires aux octrois de prêts et avances habituellement accordés et à l'enregistrement des recettes provenant de leur remboursement.

✧ Assurances prospection et foires (compte 8370) :

La somme globale de dépenses et de recettes varie de manière sensible cette année, du fait d'une part de l'augmentation du nombre de dossiers mais surtout des montants des budgets concernés.

Les recettes sont inférieures aux dépenses du fait d'une part de l'étalement des remboursements, et d'autre part de la possibilité pour les entreprises n'ayant pas atteint un certain courant d'affaires de conserver une partie de l'avance.

✧ Avances dommages (compte 8410) :

Il s'agit de sommes provisionnelles destinées au règlement des travaux relevant de sinistres déclarés aux assurances.

✧ Travaux Grimaldi Forum (compte 8431) :

La non conformité du système de Sécurité incendie avec les spécifications du fournisseur de matériel, qui entre par ailleurs dans le cadre d'un contentieux, nécessitera des travaux importants à réaliser aux frais avancés de l'Etat.

✧ Travaux Villa Sperenza (compte 8432) :

Le nouveau compte 8432 créé en 2005 est destiné au financement des travaux de la villa Sperenza (structure créée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer) à partir d'un don de la Croix Rouge Monégasque.

✧ Prêts à l'habitation (compte 8500) :

Les règles d'octroi de ces prêts ont été modifiées début 2003 en vue de les adapter aux besoins.

Les recettes tiennent compte des remboursements encore en cours et de ceux induits par l'octroi des prêts selon la nouvelle formule.

✧ Prêts immobiliers (compte 8530) :

La mise en œuvre de l'Arrêté Ministériel relatif aux aides aux propriétaires de locaux à usage d'habitation soumis aux dispositions de la loi n° 1.235 va générer de nouvelles demandes.

\*\*\*\*

**M. le Président.-** Je vous remercie Mme le Directeur du Budget et du Trésor. Je passe maintenant la parole à Monsieur Jean-Michel CUCCHI, Rapporteur pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, du projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'année 2006.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Le Budget Primitif de l'Etat pour l'année 2006 est le premier projet de Budget élaboré sous le règne de notre nouveau Souverain. Il est également le troisième projet de Budget soumis au Conseil National depuis le début de la législature et coïncide à ce titre avec la mi-mandature. Ces deux particularités invitent à la fois au bilan et à la prospective.

Au bilan tout d'abord. Depuis leur investiture, les élus de la Majorité UpM ont œuvré avec fermeté et détermination à la concrétisation des engagements pris devant les Monégasques en 2003 et à la réalisation du programme politique ayant fondé massivement le choix de nos concitoyens aux dernières élections. Au plan budgétaire, leur action a consisté à orienter sans relâche la politique du Gouvernement dans un sens plus conforme à l'intérêt général et aux principes de gestion d'un Etat moderne qui supposent que le développement et la prospérité économique du Pays ne constituent pas une fin en soi mais, selon les propres termes de Notre Souverain, « profitent à tous » et s'accompagnent des indispensables mesures de progrès social permettant de répondre aux besoins légitimes des nationaux et des résidents de la Principauté. Les avancées d'ores et déjà obtenues à l'initiative du Conseil National sont nombreuses, au premier rang desquelles la priorité absolue donnée au problème du logement en Principauté qui se traduira en 2006 par l'attribution aux Monégasques de 168 nouveaux logements domaniaux et par la continuation des chantiers en cours pour la livraison de 836 logements au total d'ici la fin de la mandature. Diverses autres mesures annoncées ou confirmées par le Gouvernement à l'occasion des derniers débats budgétaires, comme par exemple dans le domaine de la politique en faveur des personnes âgées dépendantes ou de l'emploi des Monégasques dans le secteur privé, vont également dans le bon sens; j'aurai

l'occasion d'y revenir ultérieurement. Mais beaucoup reste à faire et au regard de l'urgence de certains dossiers, le temps presse. A l'aube de sa seconde partie de mandat, le Conseil National est plus que jamais déterminé à obtenir du Gouvernement la poursuite des efforts engagés et la réalisation des objectifs prioritaires fixés au programme de la Majorité. Comme tous les ans, c'est dans cette perspective et en ayant à cœur le souci de transparence et de bonne gestion des finances publiques que la Commission des Finances abordera le présent projet de Budget.

A la prospective ensuite. L'arrivée au pouvoir de S.A.S. le Prince Albert II et les grandes orientations qu'Il a fixées pour le Pays dans Son discours d'Avènement du 12 juillet 2005 ont insufflé une dynamique nouvelle à l'essor de la Principauté, axée sur le développement durable, le respect et la préservation de notre environnement, la valorisation des idées et des savoir-faire et le renforcement de nos pôles d'excellence dans les domaines financier, technologique, scientifique et culturel. S'il est bien entendu trop tôt pour prendre dès à présent la mesure des nouvelles directions que ces orientations imprimeront à l'action gouvernementale, le Conseil National, solidaire des valeurs de modernité, de progrès, d'humanisme et de justice sociale qui animent le Prince Albert II, attend néanmoins du Gouvernement l'élaboration rapide d'un véritable cadre prospectif permettant de donner corps à la vision d'avenir de notre Souverain pour Monaco. La Commission des Finances s'attachera à cet égard à commenter les points de réflexion essentiels que lui inspirent les actions annoncées en 2006 par le Gouvernement sur ces sujets majeurs, garants du développement harmonieux de notre pays et de la concrétisation des hautes ambitions de notre Souverain pour la Principauté.

Mais venons-en tout d'abord aux observations générales qu'a suscitées de la part de la Commission des Finances l'examen du Budget Primitif 2006.

Une nouvelle fois, l'exercice budgétaire s'ouvre sur la prévision d'un déficit en augmentation par rapport aux prévisions de l'exercice précédent. L'excédent de dépenses annoncé, qui s'établit à 134 M€ après prise en compte d'un certain nombre d'inscriptions modificatives, progresse en valeur absolue de 14 % par rapport aux prévisions d'ouverture de l'exercice 2005 et de 18 % par rapport aux prévisions rectificatives. Mais en valeur relative, il est de l'ordre de 19 % des prévisions de recettes, soit un pourcentage comparable à l'année précédente. Cette situation conduit la Commission à un premier constat : en proportion de l'accroissement de l'enveloppe budgétaire, la part du déficit reste contenue; son évolution est stabilisée dans les prévisions du Gouvernement pour 2006.

Cela étant dit, que faut-il penser de ces prévisions et de la signification du chiffre de déficit prévisionnel annoncé par le Gouvernement ? Au risque de se répéter, votre Rapporteur rappelle l'ampleur du décalage qui existe systématiquement entre les prévisions initiales faites par le Gouvernement au titre d'un exercice donné et les résultats de l'exécution budgétaire constatés à la clôture des comptes. Ainsi, sur l'exercice 2004, la prévision de déséquilibre budgétaire a été portée de 98 M€ au Primitif à 144 M€ au Rectificatif, alors que le déficit réel constaté à la clôture des comptes s'est établi à 58 M€ soit un montant inférieur de près de deux fois et demi au déficit annoncé ! Idem, en 2005, où la prévision de déséquilibre budgétaire a été fixée à 113 M€ au Budget Rectificatif, alors que le Gouvernement anticipe en pratique un déficit réel à la clôture des comptes de l'ordre de 55 M€, soit moitié moins.

Le Budget Primitif 2006 ne paraît pas devoir échapper à la règle. D'ores et déjà, le Gouvernement estime qu'au vu des taux d'exécution habituels des dépenses, l'exercice budgétaire 2006 devrait se solder par un déficit réel de l'ordre de 85 M€.

A l'encontre de ceux qui prétendent à tort que la situation déficitaire récurrente des finances publiques depuis quatre ans menace la santé économique du Pays et met en péril l'avenir, quelques chiffres : en 2006, le Budget de l'Etat financera pour près de 250 M€ plus d'une vingtaine d'opérations d'équipement public parmi lesquelles six chantiers de construction destinés au logement des Monégasques, la création ou la mise en chantier de trois structures d'accueil supplémentaires pour les personnes âgées dépendantes ou semi-dépendantes, des travaux lourds d'infrastructures urbaines, routières et portuaires devant permettre de doter Monaco d'un environnement adapté à la poursuite de son développement économique ainsi que, dans le domaine des travaux de santé publique, la poursuite des travaux de réhabilitation de l'hôpital et du Cap Fleuri, la mise à niveau du dispositif d'épuration des fumées de l'usine d'incinération et l'amélioration des performances de l'usine de traitement des eaux. Parallèlement, le niveau de déficit attendu en raison notamment de cette politique d'investissements soutenue au service de Monaco et de sa population représente un montant inférieur de près du quart aux produits des placements en valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel. Notre pays est l'un des rares à pouvoir s'enorgueillir de financer, sur ses ressources propres et sans aucun endettement, des politiques publiques majeures, garantes du développement harmonieux de notre économie et de la préservation de notre qualité de vie, tout en continuant de s'enrichir.

Quoi qu'il en soit, la projection à laquelle se livre le Gouvernement en ce qui concerne le niveau du déficit réel en 2006 souligne à nouveau le décalage qui existe entre les documents de présentation budgétaire et la réalité des anticipations du Gouvernement. Cette pratique qui consiste à « budgétiser » au plus large, quitte à creuser artificiellement le déficit dans les livres, n'est pas acceptable. La Commission l'a suffisamment dénoncée pour ne pas avoir à y revenir. Il est essentiel que les Budgets de l'Etat soient élaborés au plus proche de la réalité et contiennent des prévisions crédibles, sincères et fiables, faute de quoi le débat budgétaire est faussé.

La proposition de loi sur le report de crédits élaborée par la majorité, et adoptée par notre Assemblée le 7 décembre dernier, devrait à cet égard contribuer à assurer une plus grande sincérité de la présentation budgétaire. Mis en œuvre de façon rigoureuse et transparente comme vise à le garantir cette proposition de loi, le report de crédits, qui consiste à permettre l'utilisation sur un exercice des crédits non consommés sur l'exercice précédent, permettra d'ajuster au mieux les prévisions de dépenses relatives aux opérations d'équipement et ainsi d'optimiser les taux d'exécution des crédits ouverts au titre de ces opérations, qui sont pour l'essentiel à l'origine de la surestimation du déficit depuis quatre ans. La Commission souhaite que ce mécanisme puisse s'appliquer dès le Budget Rectificatif 2006, avec les garanties formelles demandées par l'Assemblée pour que soient respectées ses prérogatives Institutionnelles. Elle engage par conséquent le Gouvernement à saisir dès que possible le Conseil National du projet de loi transformant la proposition de loi précitée.

Mais on sait que le Gouvernement fait également preuve d'un trop grand pessimisme dans ses estimations de recettes. A cet égard, les prévisions de recettes du Gouvernement pour 2004 se sont avérées inférieures à la réalité ; il en sera de même en 2005, les encaissements d'ores et déjà réalisés se situant bien au-delà des prévisions, ce qui diminuera d'autant le chiffre du déficit pour 2005.

En 2006, les projections de recettes – hors recettes exceptionnelles liées à la comptabilisation de l'échange Malbousquet/Poterie – bien qu'en augmentation par rapport au Budget Primitif de l'exercice précédent, diminuent de 3,7 % par rapport aux prévisions rectificatives 2005. Cette tendance, que le Gouvernement justifie par une conjoncture européenne relativement atone et un contexte économique difficilement prévisible, apparaît encore une fois pessimiste au regard des objectifs de croissance en hausse dans le pays voisin

et de l'accroissement sensible des encaissements de TVA enregistré à la fin 2005, traduisant les résultats d'une économie monégasque bien orientée qui ne semblent que partiellement répercutés au Budget Primitif 2006.

Compte tenu de leur part prépondérante dans les ressources budgétaires, les recettes de TVA (49,5 % des recettes en 2006) doivent être assurées et confortées au travers d'une politique plus volontariste en matière économique, tendant notamment à faciliter la création en Principauté d'activités génératrices de TVA.

La Commission des Finances a pris bonne note de l'effort qu'entend faire porter le Gouvernement sur la réduction des délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisations de création d'entreprise, qui répond à un souhait expressément formulé par le Conseil National lors des débats budgétaires du Primitif 2005. 72 % des demandes sont désormais instruites dans un délai maximum de deux mois, contre 50 % seulement au début de l'année 2005. La Commission se félicite également qu'à l'occasion du dépôt par le Gouvernement du projet de loi relatif aux sociétés, en instance d'examen devant la Commission, il soit envisagé la suppression du système de limitation dans le temps des autorisations administratives d'exercer délivrées en application de la loi n° 1.144. En l'état de la pratique, le renouvellement de ces autorisations tous les 2 à 5 ans est source de lourdeurs et d'insécurité pour les acteurs économiques. Pour autant, ces mesures semblent insuffisantes à assurer une véritable dynamisation de l'économie qui passe, aussi et nécessairement, par la poursuite de l'accélération des délais pour la création d'entreprises, par la modernisation du cadre juridique dans lequel s'exercent les activités en Principauté et par la mise à disposition régulière de locaux domaniaux destinés aux activités productives; soulignons au passage que, sous l'ancienne législature, le nombre de mises en chantier de locaux publics industriels et commerciaux avait été insuffisant, tout comme la programmation de logements domaniaux. En outre, la motivation des décisions administratives en matière économique est indispensable pour donner confiance aux investisseurs; le Conseil National amendera en ce sens le projet de loi concernant la motivation des actes administratifs négatifs.

La Commission s'étonne que le nombre de constitutions de sociétés n'ait pas sensiblement évolué en l'espace de trois ans, alors que la demande en ce domaine est forte et que le Gouvernement s'est fixé depuis plusieurs années pour objectif d'inciter à l'implantation d'entreprises pourvoyeuses d'emplois et créatrices de richesses sur le sol monégasque... ce qui suppose par exemple qu'il s'abstienne de mesures aussi incohérentes que la multiplication par quatre d'une année sur l'autre de la redevance d'immatriculation (« vignette ») perçue

sur les deux roues appartenant à des sociétés ! Une telle disposition contredit en effet toute politique dissuasive de l'usage de l'automobile et constitue une pénalisation systématique des sociétés utilisant les deux-roues pour les besoins en transport de leur personnel, ce que le Conseil National n'a pas manqué de dénoncer avec vigueur lors des séances privées. Nous demandons donc la confirmation de l'annulation de cette mesure.

Parmi les mesures d'incitation économique, on peut certes attendre des effets bénéfiques de l'introduction prochaine de la société à responsabilité limitée (SARL) dans notre droit, cette forme sociale, nouvelle à Monaco, étant susceptible de fournir un cadre mieux adapté à la poursuite d'activités commerciales exercées jusque-là en nom propre, sous réserve d'offrir une souplesse de fonctionnement suffisante. Pour autant, les structures de type sociétés par actions, et notamment les sociétés anonymes, continueront de demeurer plus attractives pour les investisseurs, en particulier dans le cadre d'activités fortement financées ou nécessitant des apports en capitaux importants et des possibilités plus larges dans l'aménagement ou la transmission des droits dans le capital. L'existence et le nombre de ces structures en Principauté constituent un gage de la modernité de notre économie. Leur création ne doit pas être freinée mais au contraire encouragée dans la perspective de diversifier le tissu économique monégasque et d'attirer les capitaux étrangers en Principauté.

S'agissant de la modernisation des textes relatifs à l'économie qui constitue un préalable indispensable au renforcement de l'attractivité de la place monégasque, notre Assemblée avait attiré à plusieurs reprises l'attention du Gouvernement sur la nécessité de travailler à l'élaboration d'un corpus de règles régissant globalement le droit des affaires en Principauté. Il est regrettable qu'en réponse à cette demande de la Commission et en dépit des récentes déclarations du Ministre d'Etat sur l'opportunité de la création d'un « code de l'économie » monégasque, le Gouvernement considère que ce chantier de modernisation de nos textes « ne constitue pas une priorité », alors que la dynamisation de l'économie ne peut par définition se passer d'un cadre juridique moderne, adaptable et adapté.

Je souhaiterais clore ce chapitre relatif aux recettes en évoquant brièvement la situation des Ports, dont nous savons tous combien ils constituent un élément central de notre économie et de l'animation de la ville, ainsi qu'un atout stratégique pour la promotion du tourisme et de l'image de marque de Monaco à l'international. 2006 marquera l'entrée en vigueur de la concession de l'exploitation commerciale des Ports à la SEPM. A cet égard, la Commission n'a pas manqué de relever

l'incidence que ce transfert de compétences emporte sur le Budget de l'Etat pour 2006 : la mise en concession des Ports se solde par une perte de recettes de l'ordre de 3 M€ et par une perte de profits d'environ 1,3 M€ pour l'Etat une fois prises en compte les économies de coût réalisées sur les dépenses de personnel et de fonctionnement antérieurement à sa charge. Dans ce contexte de rentrées budgétaires amoindries, et compte tenu également des sommes importantes investies dans les travaux destinés à l'aménagement du nouveau Port Hercule et au renforcement de sa capacité d'accueil, il est essentiel que l'Etat recherche une rentabilisation des aménagements portuaires au fur et à mesure de leur réalisation. Il serait en effet regrettable que les locaux commerciaux d'ores et déjà achevés sur la Darse Sud demeurent inoccupés pendant plusieurs années dans l'attente du réaménagement complet des surfaces, sous prétexte que le schéma d'ensemble du nouveau Port n'a pas encore été défini. Il serait temps que le Gouvernement se montre plus déterminé dans la recherche de solutions sur ce dossier, tant dans un souci d'optimisation budgétaire que dans l'intérêt des commerçants en attente de relogement. Il est également fondamental que les travaux d'aménagement soient accélérés car depuis l'installation de la digue semi-flottante en 2002, la configuration du Port n'a plus évolué et aucun réagencement visible n'est plus intervenu, si bien que le projet semble désormais en suspens malgré les crédits budgétaires votés chaque année au titre de cette opération. Cette situation n'est pas acceptable pour un pays du prestige et de la renommée de Monaco dont l'ambition affichée est de s'ériger au rang de port de croisière international en Méditerranée. Force est pourtant de constater que les délais annoncés (fin 2010 pour l'achèvement des superstructures, fin 2016 pour l'achèvement complet des travaux), même s'ils ont le mérite de la transparence, sont bien loin d'être à la mesure de cette ambition. Lenteurs et atermoiements sont la gangrène d'une politique économique efficace.

En ce qui concerne maintenant le volet des dépenses, la Commission constate que le Budget Primitif 2006 s'inscrit dans la continuité des annonces faites par le Gouvernement lors du vote du dernier Budget Rectificatif.

Le montant total des crédits ouverts en 2006 sur le Budget général est fixé à 825 M€, hors comptes spéciaux du Trésor et inscriptions modificatives auxquelles le Gouvernement a procédé, en accord avec le Conseil National, à concurrence d'un montant global de 4 M€. Un quart de ce montant total, soit 154 M€ représentant la moitié de la dotation globale aux dépenses d'investissement et d'équipement sur 2006, sera consacré à l'édification de logements neufs. Ainsi sera comblée la

pénurie de logements domaniaux pour les Monégasques, et un effort sans précédent et indispensable sera accompli d'un commun accord entre le Gouvernement et le Conseil National.

Le logement continue d'être la priorité nationale et le Gouvernement se doit de poursuivre la politique volontariste qu'il a initiée depuis trois ans à la demande de la Majorité pour assurer la bonne fin des opérations d'accroissement du parc domanial destinées à répondre aux besoins légitimes des foyers monégasques. La Commission se félicite que l'année 2006 voie, comme prévu, l'aboutissement des premiers chantiers de la mandature, qui se traduira par la livraison dès le second semestre 2006 de 102 nouveaux appartements correspondant à la première tranche du Testimonio et aux deux premiers blocs du 6-8 avenue Honoré Labande et par la livraison complémentaire, respectivement au troisième et au quatrième trimestre 2006, de 66 logements répartis pour moitié sur l'immeuble de la rue Malbousquet et sur la Villa Pasteur. Au total, ce seront 168 nouveaux logements qui seront attribués à la fin 2006.

La Commission constate également avec satisfaction que le Gouvernement a procédé, comme il s'y était engagé lors des débats sur le Budget Rectificatif 2005, à une inscription spécifique au Primitif 2006 destinée à permettre l'acquisition d'appartements en vue de compléter les livraisons qui seront réalisées d'ici la mi-2008, compte tenu du retard pris sur le programme de construction domaniale. A la demande du Conseil National, cette inscription a été portée de 3 à 5 M€ mais la Commission souligne qu'elle accueillera favorablement toute demande d'ouverture de crédits complémentaire que le Gouvernement pourrait formuler au regard des opportunités d'acquisition qui se présenteront en cours d'année. Elle encourage, de manière générale, le Gouvernement à exploiter plus largement sa faculté de préemption de logements dans le secteur protégé. Depuis janvier 2005, sur 79 appartements entrant dans le champ de la préemption, seuls 4 d'entre eux ont été préemptés, soit 5 % seulement.

Le respect par le Gouvernement de l'engagement des 836 logements en cinq ans, sur lequel il ne saurait être question de revenir, passe nécessairement par une observation stricte – et non pas, comme on a pu le lire ici ou là, par une accélération – des délais fixés à l'échéancier de livraison et suppose donc que les chantiers de construction en cours se poursuivent désormais au rythme convenu jusqu'à la fin de la mandature. Cette situation est à l'origine de certains désagréments; la Commission souligne néanmoins que le Gouvernement est seul responsable, conjointement avec

les promoteurs du bâtiment auxquels il a confié la réalisation des travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée, des conditions dans lesquelles les chantiers sont menés à bien, et qu'il lui appartient en particulier de veiller à ce que les travaux ne perturbent pas de façon trop importante la tranquillité des riverains. Elle encourage à ce titre le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir les excès de nuisances à proximité des chantiers, par exemple en procédant à la mise en place de fenêtres isolantes sur les immeubles voisins et en veillant au respect du repos nocturne des riverains. Elle rappelle également que la maîtrise d'ouvrage déléguée permet un raccourcissement des délais et l'achèvement de chantiers en trois ou quatre ans, à comparer aux dix ans qui ont été nécessaires pour l'achèvement des Agaves.

La Commission des Finances insiste également sur la nécessité de mettre en place des procédures de suivi plus efficaces de l'état d'avancement des travaux, permettant une plus grande réactivité en cas de difficultés. Aucun retard n'étant plus tolérable, le Conseil National devra être informé en amont et de façon plus transparente des éventuels obstacles rencontrés. A cet égard, la Commission se félicite qu'à l'occasion de la dernière Commission Plénière d'Etude consacrée aux Grands Travaux, le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme se soit engagé à réunir trimestriellement cette Commission, comme le Conseil National le demandait, afin de faire le point de l'évolution des différents chantiers d'équipement public. La Commission des Finances demande que la première partie de ces réunions soit systématiquement consacrée au suivi des chantiers de construction de logements domaniaux, qui devra préalablement avoir fait l'objet d'un échange de vues préparatoire dans le cadre de la réunion d'un groupe de travail mixte. Ce double suivi doit permettre au Gouvernement d'assurer l'information régulière du Conseil National et d'éviter ou de prévenir tout retard dans la livraison du programme de logements.

Autre volet important de la politique du logement, le dossier de l'accession à la propriété, qui suscite une attente d'autant plus forte chez nos compatriotes que seuls 3 % d'entre eux sont aujourd'hui propriétaires de leur logement à Monaco. Sur ce sujet, rendez-vous est pris avec le Gouvernement en début d'année 2006 pour approfondir les pistes de réflexion à la suite des premiers échanges de vues intervenus à l'initiative du Conseil National en 2005. La Commission se réjouit à cet égard des récentes déclarations du Ministre d'Etat qui s'est de lui-même fixé pour objectif de conduire les premières opérations en ce domaine dès le Budget 2007.

Mais ce rendez-vous devra également être mis à profit pour aborder de façon globale la question du logement en Principauté et travailler à la recherche de solutions d'avenir permettant de satisfaire les besoins de logement de la population stable de Monaco en dépassant la problématique traditionnelle du secteur protégé. Car l'actuel Conseil National l'a toujours affirmé : la solution qui consiste à faire supporter aux propriétaires du secteur protégé une partie du coût de la politique sociale de logement à Monaco n'est pas satisfaisante. Elle ne permet ni d'assurer que l'ensemble des locataires soient logés dans des conditions acceptables, ni de conférer à tous les propriétaires un niveau de rendement suffisant sur la location de leurs biens ; l'état de vétusté dans lequel sont laissés certains appartements de ce secteur d'habitation en témoigne. Pour autant, cette solution ne pouvait être abandonnée du jour au lendemain sans conséquences catastrophiques pour la population et c'est pourquoi le Conseil National a pris la responsabilité du vote en décembre 2004 de la loi n° 1.291, dont l'objectif a été de neutraliser avant qu'il ne soit trop tard les excès du régime ultra libéral aménagé sous l'empire de la loi n° 1.235.

En votant cette loi de réforme, le Conseil National a empêché le pire : la libéralisation des loyers et le non-renouvellement des baux à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007, synonymes de disparition brutale du secteur protégé. Mais il a également mis fin aux effets dévastateurs qu'aurait continué d'avoir cette loi dans l'intervalle : augmentations annuelles de loyers de 13 %, faculté d'expulsion sous trois mois de locataires monégasques ou enfants du pays par des propriétaires étrangers, droit de rétention arbitraire permettant au propriétaire de conserver vacant l'appartement en fin de bail... Le Conseil National a voté cette loi, pleinement conscient que tant que l'on demeurera dans ce système, il ne sera jamais possible de dépasser les éternels clivages entre l'intérêt divergent des propriétaires et des locataires. Mais l'intérêt général, à savoir la garantie donnée aux Monégasques et aux enfants du pays logés dans le secteur protégé de pouvoir continuer d'y habiter tant qu'une autre solution ne sera pas mise en place, devait prévaloir. Le Conseil National a tenu à ce que le maintien transitoire du secteur protégé s'accompagne de mesures destinées à favoriser la remise en état des appartements, par définition vieillissants, de ce secteur d'habitation. C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place depuis juin 2005 un dispositif d'aides en faveur des petits propriétaires du secteur protégé. Ces aides consistent en l'octroi d'une subvention comprise entre 3.000 et 4.500 € pour la mise aux normes d'un logement, désormais obligatoire avant toute location, ou en l'octroi d'un prêt au taux réduit de 1 % destiné à financer, sur



une période maximale de quinze ans, le coût d'une mise aux normes ou d'un ravalement de façades. La Commission insiste sur l'existence de ce dispositif d'aides, qu'il convient de réévaluer à la hausse pour qu'il corresponde mieux aux frais réels exposés et qui semble jusqu'à présent demeurer relativement méconnu. Un recul d'une année supplémentaire devrait permettre de dresser un premier bilan de l'efficacité de ces mesures dès la fin de l'année 2006.

Pour autant, la réponse concrète au problème de logement de la population stable passe par la recherche d'une solution alternative de long terme permettant de loger à prix modéré les personnes dont les revenus ne permettent pas la location sur le marché libre et qui n'ont pas accès ou qui ne trouvent pas à se loger dans le secteur domanial. La Commission des Finances se réjouit que le Ministre d'Etat ait estimé que l'Etat avait, sur ce point, « une obligation de résultat ». Le Conseil National escompte que cette réflexion permettra de relancer l'examen du projet de création d'un « secteur intermédiaire d'habitation » qu'il soutient depuis deux ans et qui constitue la seule proposition concrète formulée à ce jour.

Je voudrais conclure mon propos sur le sujet de logement en évoquant brièvement les recours formés devant le Tribunal Suprême en annulation de la loi n° 1.291, car la manière dont le Gouvernement a agi dans ce dossier est assez révélatrice de l'esprit de défiance qu'il cultive envers le Conseil National et de l'ignorance dans laquelle il tient son partenaire Institutionnel sur la plupart des dossiers sensibles à propos desquels les élus des Monégasques demandent à être informés. A aucun moment, notre Assemblée n'a eu connaissance de la ligne de défense qu'entendait adopter le Gouvernement pour faire face à ces recours. A aucun moment, le Gouvernement n'a informé le Conseil National des positions prises dans le cadre des mémoires en défense déposés devant le Tribunal Suprême en ce qui concerne la portée de certains articles de la loi qui s'avèrent aujourd'hui donner lieu à interprétation. Malgré une demande écrite du Président du Conseil National, le Ministre d'Etat a refusé, par lettre en date du 11 novembre 2005, de communiquer au Conseil National les échanges d'écritures intervenus devant le Tribunal Suprême et ce, alors même qu'ils ne revêtent aucun caractère confidentiel et que les diverses procédures sont désormais en état d'être instruites. Ce n'est que devant l'insistance manifestée par le Conseil National lors des séances privées tenues dans le cadre de la préparation des présents débats budgétaires que le Ministre d'Etat a finalement consenti à ce qu'un certain nombre d'élus se déplacent afin de consulter, sans qu'ils puissent en prendre copie, les dossiers de l'Etat relatifs à ces recours.

Mais le Conseil National n'est-il pas, Monsieur le Ministre, un organe de l'Etat ? Pourquoi tant de précautions et de cachotteries dans un dossier qui concerne au premier plan le travail législatif et donc le Conseil National ? Manifestement, ce genre de procédés va à l'encontre de l'esprit de coopération et de dialogue qui doit présider aux relations entre les deux Institutions. Ce n'est pas le seul exemple. Que penser de la fin de non-recevoir opposée à la demande de la Commission des Finances de se voir communiquer un tableau récapitulatif du personnel enseignant répertoriant la nationalité, le statut ainsi que les diplômés et la date d'embauche des personnes occupant chaque poste ? Ou du refus catégorique du Gouvernement de fournir au Conseil National les contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée signés pour les opérations domaniales ? Dans ce dernier cas, ayant insisté, nous avons reçu une réponse concernant les chantiers qui n'est pas satisfaisante, car il s'agit de données agglomérées qui ne permettent pas de se rendre compte de la situation réelle dans chaque opération; nous demandons à être rendus destinataires des chiffres par chantier et par catégorie d'entreprises. Aussi bien pour ce qui est de l'enseignement que concernant les constructions en maîtrise d'ouvrage déléguée, le Gouvernement se retranche un argumentaire juridique fallacieux pour refuser de communiquer au Conseil National les éléments lui permettant de s'assurer que la priorité nationale ait bien été respectée. De là à y voir une volonté de dissimulation ou de rétention d'informations vis-à-vis du Conseil National, il n'y a qu'un pas, qui est vite franchi si l'on repense par exemple que le Conseil National attend toujours que lui soient communiquées les conclusions du rapport établi par la Commission Supérieure des Comptes à la suite de l'audit diligenté en 2004 sur les comptes de l'ACM, qu'il réclame vainement depuis deux ans maintenant. Sur ce sujet aussi, l'information fait défaut. La Commission s'étonne de l'opacité que le Gouvernement continue d'entretenir autour de certains dossiers, qui ne va pas dans le sens de l'esprit de concertation et de transparence dans lequel Gouvernement et Conseil National ont entrepris de travailler depuis plusieurs mois. Elle réitère sa demande de communication de ces éléments en souhaitant qu'à l'avenir, le Gouvernement se montre moins réticent à collaborer « à dossiers ouverts » avec le Conseil National au moment du Budget.

Le Conseil National a toujours été très attentif à la politique menée par le Gouvernement en matière sociale et d'emploi. La Commission des Finances se félicite des avancées récentes obtenues dans ce domaine, au travers notamment de la revalorisation de 92 % en trois ans du montant, par personne indemnisée, des allocations d'aide publique versées aux chômeurs en fin de droits et de la

mise en place, depuis juillet 2005, de mesures incitatives à l'embauche des Monégasques et des personnes prioritaires dans le secteur privé. Comme nous l'avions pressenti, le bilan de ces mesures s'avère déjà très positif puisque une dizaine de Nationaux ont à ce jour pu en bénéficier et que le Gouvernement, anticipant un large retentissement de ces mesures dans l'année qui vient, a augmenté de 260 % les sommes consacrées au financement de ce nouveau dispositif, soit 730.000 € au total. La Commission regrette qu'après avoir traîné les pieds pour appliquer ce dispositif, le Gouvernement ait oublié de mentionner que c'est le Conseil National qui l'avait ardemment souhaité, dans la lettre qu'il a diffusée à la demande de notre Assemblée auprès des employeurs.

Une ombre néanmoins demeure au tableau : elle concerne l'insécurité qui pèse actuellement sur les salariés et les retraités du secteur privé en raison de la possible réforme du régime de retraites de la CAR. Sur ce sujet, j'avais eu l'occasion de rappeler dans mon rapport sur le Budget Rectificatif 2005, qu'aucune mesure concernant la refonte des régimes de retraite monégasques ne pourrait être arrêtée sans consultation préalable et a fortiori sans accord du Conseil National. Depuis cette date, une réunion s'est tenue au Conseil National en présence du Gouvernement et du Directeur des Caisses Sociales. A cette occasion, le Conseil National a mis en évidence le caractère pessimiste des hypothèses retenues dans les études actuarielles réalisées à la demande du Gouvernement, qui reposent en particulier sur des prévisions de croissance des effectifs salariés de 1 % par an, alors que le taux de croissance moyen de la population salariée effectivement constaté à Monaco sur les cinquante dernières années se situe autour de 3 % par an. Il s'est déclaré opposé à ce que des conclusions définitives quant à l'évolution du régime de retraite soient arrêtées sur la base de ces études, qui pourraient conduire à ce que des mesures de régression sociale soient prises, notamment une réduction du pouvoir d'achat des actuels retraités, alors qu'elles ne seraient pas nécessaires ou que leur utilité immédiate ne serait pas prouvée. A la demande du Président du Conseil National et du Président de la Commission des Finances, le Gouvernement a accepté de faire procéder à de nouvelles simulations sur la base d'hypothèses plus proches de la réalité monégasque, assises sur des projections de croissance de la population active et de l'économie plus volontaristes. Le Conseil National a souligné à cet égard qu'il entrerait dans le rôle du Gouvernement de mettre en place les conditions d'une croissance économique forte, par le biais notamment de l'extension en mer, de l'urbanisation des zones disponibles et du développement des réseaux de desserte et de transport urbain.

En ce qui concerne la politique d'emploi dans la Fonction Publique, sujet qui intéresse nombre de nos compatriotes, le Conseil National avait déjà appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'assurer le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, indépendamment de la progression indiciaire dont ceux-ci peuvent bénéficier du fait de leur ancienneté ou de leur valeur. Pour 2006, il est envisagé à l'heure actuelle une réévaluation de la valeur du point de 1,6 %. La Commission des Finances souhaite s'assurer que ce chiffre est purement indicatif et que le Gouvernement appliquera le principe d'une augmentation de la valeur du point au moins égale au taux de l'inflation.

Quant au « gel intelligent » des effectifs de la Fonction Publique, si la Commission des Finances en comprend bien l'objectif – qui est d'éviter une dérive des coûts du personnel au service de l'Etat – elle souhaite rappeler au Gouvernement que cette mesure devra être appliquée avec discernement, autrement dit en veillant à ce que ni la qualité du service du public, ni l'excellent niveau de sécurité qui prévaut en Principauté n'aient jamais à en souffrir.

Certaines règles qui régissent les fonctionnaires et agents publics doivent aujourd'hui être mieux précisées et, dans certains cas, adaptées. Le groupe de travail mixte Gouvernement / Conseil National sur la Fonction Publique qui s'est réuni à plusieurs reprises a ouvert un vaste chantier de réflexion et d'action. Sur ce dossier laissé en friche par l'ancien Conseil National, des solutions existent permettant d'assurer le respect effectif de la priorité nationale, tout en garantissant la qualité du service public et une situation satisfaisante pour tous les collaborateurs de l'Etat quel que soit leur statut. Aussi serait-il souhaitable que sur l'agenda de ce groupe de travail s'inscrivent très rapidement de nouveaux rendez-vous, en tout début d'année prochaine, car un travail important est encore nécessaire pour aboutir à des solutions.

Comment clore le chapitre sur la Fonction Publique sans marquer notre satisfaction à propos de la révision de la Convention de 1930 ? Les Monégasques peuvent enfin accéder à tous les postes de la Fonction Publique dans leur pays, et c'est bien normal ; toute discrimination à leur encontre est désormais abolie. C'est, pour ceux qui souhaitent embrasser la carrière du service public, un puissant encouragement à acquérir une formation et une expérience de haut niveau, afin de pouvoir occuper les postes les plus importants qui leur sont désormais accessibles.

La politique de santé et la politique hospitalière qui doit en découler directement sont également des préoccupations majeures du Conseil National depuis son élection. Un nouveau Département ministériel a été mis

en place, en charge des affaires sociales et de la santé. Le Conseil National espère qu'il permettra la mise sur pied d'une politique de santé déterminée et cohérente, comme nous le réclamons depuis 2003. A cet égard, le Ministre d'Etat s'est engagé à organiser dès le début de l'année 2006 une réunion tripartite Gouvernement/Conseil National/professionnels de la santé spécifiquement consacrée aux enjeux et aux priorités de cette politique.

S'agissant plus particulièrement du Centre Hospitalier Princesse Grace, le Gouvernement s'est engagé, lors des débats budgétaires préparatoires, à réexaminer le principe d'un projet type « extension sud » dont l'objectif principal serait, en rationalisant les différents types de circulation entre les bâtiments, de permettre un fonctionnement optimal du CHPG dans l'attente de sa restructuration définitive, qui interviendrait conformément à ce qui a été appelé dans les études techniques le « scénario n° 5 ». Mais quels sont exactement les objectifs poursuivis ? En d'autres termes, comment entend-on que le CHPG se positionne dans l'offre de soins au niveau régional ? La Commission des Finances ne possède pas aujourd'hui les réponses à ces questions, qui sont pourtant un préalable à toute décision de fond. Elle considère, pour sa part, que notre hôpital devrait, avant tout, offrir des services médicaux de référence couvrant la plupart des pathologies courantes dont peuvent souffrir les patients de son bassin de recrutement naturel, sommairement de la frontière italienne à Villefranche-sur-Mer. Dans quelques cas limités en nombre et choisis avec circonspection, le CHPG pourrait également développer des pôles de référence dans des domaines médicaux de pointe, certes non rentables financièrement, mais contribuant à sa notoriété et à son image. Quant aux pathologies dont l'incidence est trop faible pour assurer une activité suffisante au maintien d'un bon niveau technique, il pourrait être fait appel aux établissements voisins – notamment universitaires – dans le cadre, par exemple, de conventions inter-établissements, permettant d'assurer les meilleurs soins possibles aux malades. Notre Assemblée attend du Gouvernement qu'il fasse publiquement connaître son sentiment sur ce point, avant les discussions plus approfondies qui devront de toute manière avoir lieu. Politique de santé et politique hospitalière doivent enfin être débattues, clarifiées et explicitées. Avec pour objectif, selon une formule qui m'est chère : l'excellence dans l'indispensable et non pas l'abondance dans le superflu.

S'agissant du Cap Fleuri, la Commission constate avec satisfaction que le Gouvernement entend donner suite, comme le Conseil National le demandait, à l'effort consenti en 2005 pour renforcer le personnel s'occupant

des personnes âgées. A défaut de transfert provisoire du Cap Fleuri 2 à l'avenue du Port, ce renforcement de la présence soignante auprès des personnes âgées permettra de leur assurer une meilleure qualité de vie, en attendant que l'ULMS apporte enfin la capacité d'accueil et les structures modernes souhaitées.

En tant que Rapporteur, je me réjouis que le Gouvernement, par la voix du Ministre d'Etat, sensible à mes observations, ait choisi de construire sur les terrains du 5/7 avenue du Port, une maison de retraite médicalisée publique garantissant aux personnes âgées semi-dépendantes de Monaco l'accès le plus large. La situation de cet établissement, au cœur de la Condamine, offrira à ces personnes l'environnement urbain dynamique et convivial qu'elles sont en droit d'attendre. Le Conseil National demande au Gouvernement d'optimiser l'utilisation des surfaces disponibles afin de réaliser un établissement d'au moins 70 lits.

La Commission des Finances relève en outre que des pourparlers ont été engagés par la Mairie avec la Fondation Hector Otto pour la réalisation d'un foyer médicalisé supplémentaire d'une capacité équivalente sur le Rocher, dans le cadre du projet de relogement de l'internat du Foyer Sainte-Dévote sur le site de l'Ecole des Dominicaines. Elle note que si ce projet devait aboutir, la combinaison de ces deux opérations devrait permettre, en conjonction avec le nombre de lits disponibles au Cap Fleuri, de satisfaire à moyen terme l'essentiel des besoins en lits médicalisés pour personnes semi-dépendantes.

Le Conseil National se réjouit de l'ouverture annoncée pour septembre 2006 d'un centre d'accueil de jour sur le site de la villa Speranza, destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cette initiative, fruit d'un partenariat entre l'Etat et la Croix-Rouge, apportera une aide précieuse aux malades et à leur famille.

L'augmentation constante de l'espérance de vie entraîne indéniablement un accroissement du nombre de personnes âgées en état de dépendance et appelle donc une réflexion sur les modes de prise en charge de cette dépendance. En ce sens, le Gouvernement avait annoncé la création d'un Centre de coordination gérontologique ayant une mission d'évaluation et de proposition auprès des familles confrontées à ce douloureux problème. L'ouverture prochaine de ce Centre est l'occasion, pour la Commission des Finances, de rappeler au Gouvernement la nécessité de mettre en place un dispositif permettant aux familles et aux patients de faire face dans les meilleures conditions aux frais occasionnés par les soins d'entretien liés à la dépendance. L'idée d'un « forfait dépendance » défendue par le Conseil National entre en droite ligne dans les devoirs d'une société

modèle. Aussi, nous ne pouvons que regretter qu'il faille attendre encore un an pour que le Gouvernement mette en place ces mesures d'accompagnement.

En ce qui concerne la petite enfance, la Commission des Finances rappelle qu'à l'issue des débats budgétaires sur le Rectificatif 2005, le Gouvernement avait confirmé son intention de poursuivre des négociations actives avec la Mairie pour permettre la réalisation d'une crèche sur les terrains de la Cachette simultanément à l'édification de l'établissement destiné à remplacer le préscolaire Plati. La Commission demande au Gouvernement de faire connaître l'état d'avancement de ces négociations ainsi que l'échéance à laquelle seront disponibles les berceaux supplémentaires prévus dans le cadre de cette opération. Elle observe qu'en raison de la délocalisation envisagée des activités du Foyer Sainte Devote, ces berceaux auront vocation à servir dans un premier temps au relogement de la crèche du Foyer. Ce projet ne permettra donc pas dans l'immédiat, contrairement à ce qui avait été initialement annoncé, d'accroître la capacité d'accueil en crèches collectives. Dans ce contexte, la Commission considère qu'il est d'autant plus impératif que soit relancée l'opération prévue sur les terrains du Testimonio, qui prévoyait, outre la construction de logements domaniaux, l'édification d'une crèche de 80 berceaux. La Commission des Finances rappelle qu'elle a refusé de donner suite au projet de loi de désaffectation dont le Gouvernement l'avait saisie en juin 2004 parce qu'elle a estimé que les conditions dans lesquelles le Gouvernement se proposait de faire réaliser cette opération par un promoteur privé étaient défavorables pour les finances de l'Etat et ne respectaient pas en particulier les principes de transparence et d'équité qui doivent présider aux marchés de l'Etat et aux désaffectations du domaine public. Le Conseil National ne peut en aucun cas être tenu responsable du blocage depuis près de deux ans maintenant de cette opération, dont il attend du Gouvernement un nouveau projet permettant de préserver au mieux les intérêts de l'Etat tout en assurant un démarrage rapide du chantier.

J'en viens pour finir aux aspects du présent Budget qui concernent plus particulièrement des domaines en lien avec certaines des grandes orientations données par notre Souverain à l'occasion du discours fondateur de Son règne.

L'urbanisation en mer constitue évidemment, dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le premier de ces thèmes. L'an dernier, le Président de la Commission des Finances nous faisait part de ses réflexions prospectives sur ce sujet. Il soulignait l'importance de l'enjeu pour l'avenir de notre pays. Sur une affaire aussi déterminante, il n'existe pas

de droit à l'erreur. Au-delà d'un choix technique et urbanistique, il s'agit en effet d'inventer l'avenir de Monaco. Les options à prendre doivent donc être mûrement réfléchies et les données de base largement explicitées et connues. C'est en ce sens que le Conseil National avait demandé qu'il soit procédé en toute transparence à une consultation des concepteurs et opérateurs susceptibles de mener à bien un tel projet, après qu'aient été définis un programme et un cahier des charges précis, notre Assemblée devant être associée à toutes les étapes de ce processus. Nous nous félicitons que le Gouvernement nous ait entendus sur ce point. En affirmant qu'un appel à projets sera lancé et que les résultats, après analyse par une commission comprenant des élus, seront rendus publics et feront l'objet d'un large débat dont les conclusions alimenteront la prise de décision finale, il répond pleinement au souci de donner à la population la possibilité de s'informer et de réfléchir utilement. On aboutira donc à une sorte d'enquête publique, système qui a largement fait ses preuves ailleurs. La Commission a pris acte avec la plus grande satisfaction de cette position du Gouvernement, qui augure au mieux de l'avenir de cet ambitieux projet de développement en mer. Qu'il me soit permis, au demeurant, de souhaiter que cette pratique ouverte et transparente soit étendue à d'autres grands projets d'urbanisme ayant un retentissement important pour les Monégasques et les habitants de la Principauté.

Dans le domaine de l'environnement toujours, la Commission des Finances se réjouit de l'entrée en vigueur prochaine en Principauté du Protocole de Kyoto, qui fera l'objet d'une loi de ratification votée dans les tous prochains jours et dont la mise en œuvre impliquera une diminution des émissions de gaz à effet de serre de la Principauté de 8 % à l'horizon 2012. Elle rappelle à cet égard qu'elle avait souhaité qu'une étude soit conduite sur l'impact pour l'environnement et l'atmosphère des rejets de gaz liés au fonctionnement de l'usine d'incinération. Le Gouvernement ayant annoncé la finalisation de cette étude pour février 2006, la Commission souhaite bien entendu que ses résultats en soient communiqués au Conseil National. Pour finir sur ce sujet, elle déplore qu'il faille attendre jusqu'à fin 2006 la mise en conformité de l'usine d'incinération aux normes européennes, qui interviendra donc avec un an de retard sur les engagements pris par le Gouvernement au Budget Primitif 2005. La Commission invite le Gouvernement à poursuivre sa réflexion concernant les procédés de traitement propres susceptibles de se substituer à terme à l'usine d'incinération.

Dans le domaine de l'international, la Commission des Finances a relevé l'effort important consacré en 2006 aux actions d'aide publique au développement, qui va dans le

sens du vœu exprimé par notre Souverain de conforter notre présence et notre rôle dans la coopération internationale. La Commission se félicite que Monaco s'illustre plus particulièrement dans des actions à caractère bilatéral qui se prêtent mieux à l'aide que peut fournir un petit pays tel que le nôtre, en permettant une contribution plus directe aux projets financés et des retombées plus visibles. La Principauté a toujours été très active et très généreuse dans le domaine de l'aide internationale et il est important que son action soit connue et reconnue.

Je terminerai ce rapport en abordant le domaine culturel, domaine dans lequel Monaco se veut depuis toujours, et plus encore aujourd'hui, un pôle d'excellence.

L'an dernier, j'avais déjà eu l'occasion d'évoquer la rigueur à géométrie variable dont fait preuve le Gouvernement dans ses décisions de dépenses et le caractère subjectif de certains arbitrages auxquels il se livre et qui sont particulièrement frappants dans les choix qui guident sa politique d'intervention au soutien de l'activité culturelle. Cette année encore, les dépenses relatives à ces interventions sont en très nette augmentation, à tel point que le Gouvernement juge lui-même que « leur variation à un tel rythme ne peut constituer une tendance à long terme ». Et cette année encore, on observe que le Gouvernement est capable de se livrer à certaines « largesses » budgétaires, en augmentant par exemple de manière substantielle les subventions versées à l'Orchestre Philharmonique ou à la Compagnie des Ballets, alors qu'il procède à l'inverse à des économies « de bouts de chandelle » sur le Budget d'associations plus petites mais œuvrant pour l'animation au quotidien de notre vie culturelle, comme c'est le cas par exemple pour les « Mardis du Cinéma » qui voient leur dotation initiale de 30.000 € réduite du tiers au Budget 2006. La Commission n'entend pas remettre en cause *a priori* les lignes budgétaires afférentes aux associations culturelles phares de la Principauté, qui contribuent au rayonnement et au prestige de Monaco, mais elle souligne qu'un souci d'équité devrait conduire à ne pas pénaliser systématiquement les Institutions qui réalisent une animation « de proximité » avec, très souvent, de petits moyens et pour un résultat admirable. Elle formule également le souhait, s'agissant de l'Orchestre, qu'une plus grande attention soit portée à l'avenir sur la gestion des ressources humaines au sein de cette association, qui doit promouvoir l'image de la Principauté à l'étranger y compris par des tournées artistiques et des enregistrements. Plus généralement, la Commission des Finances considère que la politique culturelle du Gouvernement doit, au même titre que les autres politiques publiques, faire l'objet d'une évaluation

précise dans le cadre de la préparation des prochains Budgets, car des sommes considérables sont en jeu (de l'ordre de 40 M€ en 2006) dont il convient d'évaluer concrètement les bénéfices en termes de retombées d'image pour la Principauté.

La Commission des Finances a à nouveau porté son attention sur la politique audiovisuelle de l'Etat. Rappelons qu'à plusieurs reprises déjà depuis son élection, le Conseil National a insisté pour que la Principauté se dote des outils audiovisuels (télévision et radio) indispensables à un Etat souverain et permettant de véhiculer et de valoriser son image.

C'est dans cet esprit que les représentants du Conseil National à la Commission de Placement des Fonds avaient fait savoir qu'ils acceptaient la cession à « Nextradio » de 12 % du capital de RMC appartenant à l'Etat, à la condition expresse que ce groupe s'engage fermement à apporter son expertise à l'appui de la constitution d'une radio régionale dont la zone de diffusion devrait s'étendre à l'ensemble de la Côte d'Azur. Pour ce faire, la Commission des Finances n'est nullement hostile à ce que, très rapidement, un « décrochage » substantiel de « RMC Info », couvrant l'ensemble de la zone visée, soit mis en place. Cependant, cette première étape ne doit en aucun cas faire oublier la suite du processus, qui implique la définition d'un « tour de table », après une consultation ouverte, ce dont le Conseil National souhaite s'assurer, la constitution d'une structure juridique adaptée et la mise en place de moyens de production et de diffusion correctement dimensionnés.

Ce n'est pas la première fois non plus que la situation de Télé Monte-Carlo est évoquée par notre Assemblée. Au terme d'un long processus au cours duquel l'Etat a construit des studios modernes et parfaitement équipés dans les locaux du Quai Antoine 1<sup>er</sup>, le Gouvernement propose aujourd'hui de financer par une contribution complémentaire un « plan social » qui devra permettre de recomposer à Monaco un pôle de gestion et de post-production appartenant à cette chaîne. Toute mesure de licenciement collectif est un drame humain qu'il n'est permis d'envisager qu'en dernière extrémité et avec toutes les assurances que ces mesures permettent effectivement de relocaliser l'ensemble des activités de TMC en Principauté et donc de sauvegarder les emplois à Monaco. La participation financière substantielle de l'Etat monégasque dans ce projet (1,4 M€) ne peut en outre se concevoir sans la garantie que TMC assume pleinement son rôle de relais médiatique de la Principauté, au travers de la diffusion d'un certain nombre de programmes destinés à promouvoir ou à informer sur Monaco. Mais le déplorable historique de cette affaire rend très peu crédible toute affirmation un

tant soit peu positive; d'ores et déjà, le Gouvernement nous annonce que la production serait en définitive sous-traitée ailleurs... C'est pourquoi la Commission des Finances estime qu'il est du devoir du Conseil National de rejeter ce crédit, sur lequel aucune dépense ne devra donc être effectuée tant que le Gouvernement n'aura pas apporté une garantie écrite et signée des repreneurs concernant :

1° la mise en place effective et permanente en Principauté par TMC d'un pôle d'activités regroupant certaines fonctions essentielles à une chaîne de télévision, telles que la gestion, la post-production et la diffusion, et

2° l'augmentation ou, à tout le moins, le maintien du nombre d'heures d'antenne consacrées à la couverture de la vie monégasque et à la promotion de l'image de la Principauté.

Seule une prise de position très ferme de l'ensemble des Autorités de l'Etat nous conduira à des résultats tangibles, dans un dossier où les intérêts de Monaco ont déjà été bafoués à plusieurs reprises. Le Conseil National actuel ne cautionnera jamais la répétition d'un échec pour Monaco comme celui de RMC.

Notre Assemblée demeurera par ailleurs vigilante face à l'évolution de la situation économique et sociale de l'opérateur « Monaco Télécom », le Gouvernement devant, sur ce dossier aussi, jouer pleinement son rôle de concédant afin que les orientations qui seront données à cette société par ses dirigeants tiennent toujours le plus grand compte des intérêts stratégiques de la Principauté et du service attendu par les habitants.

En guise de conclusion, votre Rapporteur demande au Gouvernement de confirmer ou d'affirmer ses engagements sur les points suivants, dont il a été question en séance privée :

- la livraison de 836 logements dans les délais prévus – c'est-à-dire avant mi-2008 – moyennant l'achat dans le secteur privé ou la préemption des logements qui manqueraient dans le total des livraisons domaniales à construire;
- le rendez-vous au premier trimestre 2006 avec le Conseil National pour évoquer l'accession à la propriété et les modalités de création d'un secteur intermédiaire d'habitation;
- la tenue dès le mois de janvier 2006 d'une réunion tripartite Gouvernement/Conseil National/professionnels de la santé au sujet de la politique de santé et hospitalière;
- l'élaboration d'un planning de réalisation des aménagements des ports et la mise à la disposition des professionnels concernés, le plus rapidement possible, des locaux commerciaux de la « Darse sud » ;

- le démarrage dès les prochaines semaines des travaux de l'opération « la Cachette » qui comprendra un établissement préscolaire et une crèche;
- une large consultation pour la réalisation des deux dernières tranches de l'opération Testimonio;
- le démarrage rapide des études pour une maison de retraite médicalisée publique sur les terrains du 5/7 avenue du Port, qui doit être achevée avant fin 2008;
- la création d'un « forfait dépendance » pour les personnes âgées au plus tard en 2007;
- la procédure ouverte et transparente destinée à faire choix d'un programme, d'un projet et d'opérateurs pour la future urbanisation en mer.

S'agissant de TMC, votre Rapporteur ne peut, en l'état, que vous inviter à rejeter le crédit, sauf à ce que le Gouvernement apporte les garanties les plus expresses et les plus solides – en d'autres termes, des garanties beaucoup plus consistantes que ce qui a été fourni jusqu'ici – concernant le maintien d'une activité effective (et des emplois qui y sont associés) de TMC en Principauté et d'un temps d'antenne suffisant consacré à la diffusion de programmes assurant la promotion de la Principauté de Monaco.

Enfin, s'agissant, au plan général, de l'information du Conseil National dans le cadre de ses compétences Institutionnelles, la Commission des Finances souligne que toute attitude du Gouvernement qui tendrait à restreindre l'accès du Conseil National à des informations en lien avec le Budget reviendrait en fait à priver l'Assemblée de la possibilité de débattre et de se prononcer en toute connaissance de cause sur les documents budgétaires qui lui sont soumis. Elle attend du Gouvernement, sur ce point, l'annonce d'une volonté de travailler « à dossiers ouverts », faute de quoi votre Rapporteur, plutôt favorablement disposé sur ce projet de Budget, ne pourrait inviter ses Collègues Conseillers Nationaux à se prononcer positivement sur le Budget Primitif 2006.

Les impératifs de transparence et de bonne communication directement issus des déclarations de notre Souverain doivent être considérés aussi par le Gouvernement comme des éléments fondamentaux de la politique du Pays.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur CUCCHI, pour votre rapport de grande qualité à la fois pertinent et très complet. Je passe à présent la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Vincent PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Membres du Gouvernement, Monsieur le Président, Chers Collègues et Chers amis,

Nous venons d'entendre l'exposé de mon ami Jean-Michel CUCCHI, chargé par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que je préside, d'analyser le projet de Budget Primitif pour 2006. Cette analyse est toute d'actualité et se concentre sur les préoccupations essentielles des Monégasques et sur l'amélioration de leur situation au quotidien. Il me revient – c'est le privilège de la séniorité, si j'ose dire – de braquer le projecteur sur l'avenir proche et même lointain, c'est-à-dire, sans être exhaustif, sur ce qui permettra non seulement de maintenir, mais aussi de développer la prospérité – c'est-à-dire la croissance équilibrée – et le rayonnement de la Principauté.

Cette intervention s'inscrit dans une perspective nouvelle. Celle qu'a tracée notre Prince Albert II lors de Son discours fondateur du 12 juillet dernier, discours dont Il a depuis précisé le contenu à de multiples occasions. Le Prince gouverne; Il nous indique donc la direction à suivre. Je me suis alors posé la question des choix à opérer pour que Monaco s'oriente vers les objectifs que notre Souverain lui a fixés. Comme j'avais eu l'occasion de l'exposer lors du récent débat sur le Budget Rectificatif 2005 et puisque nous sommes de nouveau en session budgétaire, je rappelle la nécessité d'une modernisation importante de notre système de finances publiques. Cette modernisation a pour objectif d'améliorer la transparence et l'efficacité de l'action publique. Les perspectives que le Prince vient de tracer supposent un Etat et une Administration capables de performances exceptionnelles avec des moyens humains et financiers à notre mesure. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de mettre en place un dispositif aussi complexe que celui adopté par nos voisins, mais cette modernisation, comme vous l'avez admis, Monsieur le Ministre d'Etat, doit être profonde et toucher la plupart des textes et des mécanismes budgétaires et financiers de l'Etat. Cette adaptation impérative de notre temps permettra à notre Administration qui est déjà d'une qualité reconnue, de disposer pour elle-même de données plus fiables et d'assurer aux politiques financées par l'Etat à la fois d'être mieux identifiées et d'atteindre des performances optimales. Ces aménagements structurels conférant également une plus grande transparence aux politiques publiques, c'est cette transparence à laquelle notre Prince est particulièrement attaché, qui permet d'assurer une adhésion profonde des élus, mais aussi de l'ensemble des communautés monégasques, aux actions initialisées par notre

Souverain et mises en forme par le Gouvernement. C'est d'ailleurs à l'occasion du premier grand projet lancé lors de ce nouveau règne, que le Prince et Son Gouvernement vont illustrer la méthode qui doit permettre de créer un consensus général sur les infrastructures nécessaires au développement à venir dans la Principauté – je veux parler de l'urbanisation en mer, je vous en ai fait part à l'occasion de la discussion de décembre 2004, comme le Rapporteur vient de le rappeler – et de la nécessité impérieuse de retrouver des surfaces foncières pour réaliser des aménagements dont la Principauté devrait se doter durant le présent siècle. La seule réponse acceptable résidait, je vous l'avais dit, dans une extension territoriale et celle-ci ne peut passer que par l'occupation d'une partie de notre vaste domaine maritime.

Lors des discussions qui ont préparé le Budget qui s'ouvre aujourd'hui, vous nous avez fait part, Monsieur le Ministre d'Etat, des décisions du Prince et du Gouvernement en la matière. Ces problèmes viennent d'être évoqués, mais je pense qu'ils ont assez d'importance pour que j'insiste à nouveau quelques instants.

La décision de lancer une nouvelle phase à l'extension territoriale est prise, mais le Prince a mis deux conditions. Cette extension doit respecter à la fois les équilibres de la Principauté, c'est-à-dire en particulier un urbanisme protecteur de nos rivages et des réserves sous-marines, mais également se réaliser dans la plus grande transparence pour recueillir l'adhésion du plus grand nombre et écarter toutes les rumeurs ou médisances qui peuvent naître à l'occasion de la réalisation d'un aussi vaste chantier.

Pour cela, dès la mise au point définitive du cahier des charges, un appel d'offres international sera lancé sur la faisabilité technique et financière de cette opération. Les projets retenus sur une « short-list » seront présentés au public sous forme de maquette afin de recueillir avis et suggestions de la population, mais aussi, je l'imagine, des différents corps constitués et organisations représentatives de ce sujet. Ainsi, lorsque, *in fine*, le Prince prendra Sa décision sur la base du rapport que Lui fera une Commission spéciale de dépouillement des offres, dans laquelle siègeront des élus, comme l'a proposé M. le Ministre d'Etat, cette décision, lourde de conséquences pour l'avenir de Monaco, sera celle de la Principauté, selon la volonté expresse de notre Souverain.

Je ne peux que me réjouir de cette décision capitale et du processus adopté par le Prince et par le Gouvernement, processus qui va mettre, je l'espère, un terme à une agitation récente autour de projets médiatisés sans grande réserve.

Cependant, j'ai une seule question : la définition du port, le plan d'occupation en mer. Il me paraît utile que l'étude engagée sur le port soit menée à son terme car elle pourrait constituer une des bases importantes de la réflexion générale à ce sujet, dans le futur.

En tout état de cause, nous entrons dans une phase concrète : le cahier des charges sera finalisé au début 2006 pour un appel d'offres international qui se déroulerait dans la première moitié de l'année ; la seconde moitié de l'année serait consacrée au dépouillement des offres et à la consultation du public. Le rapport de la Commission Spéciale d'appel d'offres sera remis au Prince au début de l'année 2007 pour une prise de décision au cours de la même année. Pour les Monégasques et les résidents, cette décision jalonnée dans le temps est l'expression d'une volonté concrète de notre Souverain d'entrer de plain-pied dans le XXI<sup>ème</sup> siècle et à quelques semaines seulement de Son Intronisation.

Dans le même esprit de modernité, conformément aux vœux exprimés par le Prince dans Son intervention de juillet, l'utilisation de la mer pourrait être également mise à profit pour développer la vocation de Monaco à devenir un pôle d'excellence. En s'inscrivant dans la continuité de l'action menée par le Prince Albert 1<sup>er</sup>, Monaco pourrait de nouveau occuper une place éminente dans la recherche océanographique. Notre Prince indique la voie par les explorations qu'il a entreprises dans les régions polaires.

La mise en œuvre de technologies de pointe pourrait également contribuer à mettre en valeur l'utilisation de l'espace sous-marin. Pourquoi d'ailleurs, à cette occasion, Monaco ne serait-il pas le « port d'attache » de certains projets des plus pointus dans ce domaine, comme par exemple – sous réserve de sa faisabilité – le projet « Sea Orbiter », très innovant, de Jacques ROUGERIE, destiné notamment à des études avancées des milieux et fonds sous-marins ? Je cite le projet « Sea Orbiter » et son créateur parce qu'il n'a pas de nom, contrairement au bathyscaphe par exemple.

Par ailleurs, le Gouvernement nous propose, à juste titre, de faire des technologies de haut niveau l'un des moteurs de notre avenir économique. Dans cet esprit et avec mon expérience d'ancien Directeur de recherche à l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, je suggère à l'Etat d'implanter à Monaco un Centre de Réalité Virtuelle Tridimensionnelle. En dépit de l'apparente contradiction des mots, il s'agit d'un outil très concret. C'est un outil permettant de simuler sur ordinateur, après numérisation d'un objet, la représentation visuelle parfaite et en relief de cet objet sur lequel, en temps réel, on pourra faire apparaître la

modification de cette représentation visuelle de l'objet, en fonction de choix divers, d'hypothèses, si bien que sur un écran, vous avez un objet déterminé et vous envoyez un certain nombre d'hypothèses nouvelles et vous voyez tout de suite les conséquences sur l'objet, la forme de l'objet : on se rend compte immédiatement, au niveau de la conception, des modifications à faire. Ce problème est important parce qu'au lieu de concevoir un objet, par exemple une voiture, qui se concevait il y a une quinzaine d'années en 5 ans, maintenant, avec la conception assistée en réalité virtuelle, on la conçoit en 18 mois, même moins.

Ce système interactif se révèle d'une formidable efficacité pour la conception de projets d'urbanisme ou d'une manière générale, pour la conception de grands équipements. Cet outil a été développé progressivement depuis les années 80 dans les domaines de l'aéronautique et du spatial, puis de l'automobile et des travaux sous-marins, pour s'étendre à des domaines extrêmement variés tels que ceux de la nanotechnologie et de la chirurgie non invasive.

En disposant de cet instrument, la Principauté pourrait démultiplier sa capacité à concevoir ses projets d'équipement de grands travaux et autres et ceci, avec une réduction des délais – je viens d'y faire allusion – et des coûts de conception correspondants, dans le rapport de 1 à 2, voire 2 à 3. Mais comme l'utilisation de ces techniques reste l'apanage de grandes sociétés privées ou publiques, l'Etat monégasque pourrait également en faire bénéficier les petites et moyennes entreprises de Monaco et de sa grande région économique et ainsi se procurer de nouvelles recettes réduisant considérablement les coûts de fonctionnement du système à très fort potentiel.

Faire de Monaco un pôle d'excellence supposera également que la Principauté se fasse puissamment attractive pour les activités de recherche sur des créneaux à déterminer et qui pourraient, en particulier, s'ouvrir dans le domaine de l'environnement et de la mer. Certes, la Principauté avec ses moyens limités, ne pourra pas rivaliser avec les grands centres existants en Amérique du Nord, en Europe, au Japon et en Chine, demain en Inde. Mais partant du constat que la relation concrète entre la recherche, d'une part et le besoin d'innovation des entreprises, d'autre part est peu organisée au niveau mondial, la Principauté pourrait se constituer en lieu de rencontres, en carrefour, par exemple, par la création d'un Centre monégasque de Valorisation de la Recherche. Ce centre serait chargé d'organiser et de gérer les relations scientifiques, administratives et financières entre le secteur de la recherche et celui des applications industrielles concrètes; et l'on sait que ces points de rencontre ont



pour leur environnement immédiat des retombées fécondes en matière de prise de brevets, de développement du secteur tertiaire, voire de création d'entreprises petites et moyennes à forte valeur ajoutée. Et cela, sans compter une multiplication des séminaires et colloques de haut niveau qui constituent l'un des moyens de valoriser les importantes structures d'accueil existantes et en cours de réalisation dans notre pays. Une telle activité de valorisation de la recherche à Monaco hausserait grandement l'image déjà forte de la Principauté. Sur le choix de ces créneaux de recherche et l'organisation de ce Centre de valorisation, je ferai des propositions précises au cours de l'année 2006.

C'est également au cours de l'année 2006 que je présenterai une proposition générale sur la formation initiale et permanente en Principauté. J'entends par « formation initiale », la formation faite après le bac, c'est-à-dire pour les professionnels bac + 2, + 3 et pour l'enseignement supérieur bac + 5, + 6 ou autres. Le Prince Albert II a souligné, dans Son intervention du 12 juillet, que la modernisation du potentiel humain de Monaco commandait la réussite de l'ensemble des projets vers lesquels Il nous oriente. Cette mobilisation suppose de connaître périodiquement les besoins présents et à venir de notre économie et de nos administrations, et ceci aux principaux niveaux de spécialisation et de responsabilités pour que les jeunes, mais aussi les adultes de notre pays, au cours de leur vie active, disposent des moyens de se former, en fonction de l'évolution des besoins de la Principauté et grâce à un système de formation qui doit rester simple et à notre dimension. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Conseil National a déposé, le 7 décembre dernier, sa proposition de loi sur le contrat d'apprentissage. Oui, c'est un vaste sujet que celui de l'éducation et de la formation, mais il conditionne la réponse qui sera donnée à la proposition de notre Souverain, la proposition de faire de Monaco une société modèle, une société qui rayonne dans le monde.

Vous avez accepté, Monsieur le Ministre, d'entreprendre la modernisation de nos finances publiques; le Prince vient de décider – vous nous l'avez confirmé – le lancement d'un projet d'urbanisation en mer. Je viens de vous suggérer la prise en considération de trois autres chantiers : en matière de recherche maritime avec Sea Orbiter, par exemple, en matière de création d'un outil de réalité virtuelle ou en matière d'implantation d'un Centre de Valorisation de la Recherche.

Certes, tout ne peut être fait tout de suite, mais il est possible, dès l'année prochaine, de réaliser les démarches initiales, celles qui préparent la décision. Et il restera

bien d'autres projets à lancer pour répondre à la grande ambition : le modèle de société que le Prince a fixé pour l'avenir.

Je forme donc le vœu, en cette période de fin d'année, que nous sachions, à Monaco, nous élever à la hauteur des enjeux que le Souverain nous a proposés.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Président.

Je me tourne à présent vers le Ministre d'Etat pour écouter la déclaration du Gouvernement, en ce début d'examen budgétaire.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je souhaiterais tout d'abord exprimer mes remerciements au Rapporteur et au Président de la Commission des Finances qui, dans leur rapport exhaustif, reprennent, dans les grandes lignes, les débats que nous avons eus au sein de cette même Assemblée lors des séances préparatoires ou à l'occasion de la tenue de Commissions mixtes.

Ainsi que vous l'avez souligné, Monsieur le Rapporteur, il y a quelques instants, ce Budget 2006 est le premier à être élaboré sous le règne de S.A.S. le Prince Albert II et c'est en ce sens qu'il intègre les grandes orientations qu'Il a définies pour Son Pays, axes prioritaires que s'attachera à respecter avec la plus grande rigueur Son Gouvernement.

Vous avez relevé dans votre rapport un certain nombre de points importants sur lesquels je souhaiterais revenir. Il me faudra également répondre à certaines remarques graves que vous avez adressées à l'encontre du Gouvernement qui, à mon sens, ne reflètent pas la réalité des rapports qui caractérisent nos deux Institutions, à propos desquelles je me dois également d'apporter, ce soir, des précisions motivées.

Aussi, et pour être aussi complet que possible dans mon exposé, je vous propose dans un premier temps de :

- rappeler tout d'abord certains grands principes budgétaires qui permettent d'assurer les équilibres financiers de notre pays;
- puis, j'indiquerai les priorités, les politiques publiques majeures définies par le Gouvernement Princier ainsi que les engagements qu'il entend prendre devant la Haute Assemblée, comme vous les avez exprimés tout à l'heure.

- Politique budgétaire

Au sujet des finances publiques, je tiens à revenir sur les principes qui encadrent la gestion des comptes de l'Etat et sur la politique budgétaire menée depuis plusieurs années.

Le principe est l'équilibre budgétaire. Seul un Budget à l'équilibre permet d'envisager avec sérénité la pérennité de nos actions et l'avenir de la Principauté. Pour garantir un équilibre durable, et tout financement d'opération exceptionnelle mis à part, une attention particulière doit être apportée au niveau de nos recettes qui doit assurer la nécessaire augmentation des dépenses courantes de fonctionnement et d'entretien.

L'évolution des dépenses doit être modérée et maîtrisée.

Or, je constate qu'au cours des cinq dernières années, les effectifs de la Fonction Publique ont progressé de plus de 10 %. Nous ne pouvons poursuivre à ce rythme sans mettre en cause la bonne santé de nos finances publiques et notre capacité d'investissement.

Mais bien entendu, l'Etat ne se départira pas pour autant d'une juste appréciation des besoins des services, comme vous l'avez demandé, Monsieur le Rapporteur, dans des secteurs particulièrement importants (sécurité, social) notamment par le recrutement de personnel qualifié et ce, en parfaite coordination avec les axes de développement de sa politique.

Cette rigueur que veut s'imposer l'Etat pour ses dépenses de fonctionnement devra permettre de poursuivre de manière volontariste les investissements destinés à la qualité de vie de la population et ceux destinés à soutenir le développement économique pour pérenniser l'expansion.

Bien sûr, ces investissements lourds entraînent et entraîneront encore pendant quelques exercices des déficits budgétaires. Mais ils sont prévus, ils sont voulus, ils sont financés et ils sont maîtrisés.

Ils sont prévus parce qu'il n'est pas envisageable de mener de front la politique ambitieuse de logement décidée et les opérations de grands travaux que vous connaissez sans avoir recours à un financement exceptionnel.

Ils sont voulus parce que les opérations engagées (port, délaissés..) permettront de générer les recettes indispensables à l'évolution future de Monaco.

Ils sont financés parce que notre Fonds de Réserve Constitutionnel remplit sa mission telle qu'elle est prévue dans les textes : « Couvrir l'excédent des dépenses sur les recettes » du Budget général.

Ils sont maîtrisés dans la mesure où le déficit prévisionnel devrait être couvert par les produits financiers et les plus-values du Fonds, déduction faite du taux d'inflation.

C'est l'objectif que nous nous sommes assignés pour réaliser des investissements exceptionnels pour l'avenir, sans appauvrir notre Fonds de Réserve.

Un bilan devra être réalisé, de nouvelles priorités raisonnables clairement définies et consensuellement adoptées.

Sur ces bases et dans le respect des principes évoqués, les finances de l'Etat sont saines et doivent permettre d'atteindre certains objectifs.

- Tout d'abord, la Principauté de Monaco doit être un pôle de compétitivité privilégiant l'Innovation.

Le Gouvernement Princier a déjà eu l'occasion d'indiquer, lors de précédents débats budgétaires, l'attention toute particulière qu'il porte à l'innovation dans tous les secteurs.

Les entreprises existantes encouragées par un soutien marqué des Autorités avec, en complément, la venue de nouvelles entreprises privilégiant la recherche et le développement ne pourront qu'accélérer la transformation de l'économie monégasque déjà très diversifiée, générer des recettes complémentaires garantes du développement de la Principauté de Monaco et donner de notre pays l'image d'un pays moderne adapté aux exigences de son environnement.

Les aides existantes en matière d'innovation ont ainsi été complétées avec :

- D'une part, la SACDE, Société d'Aide à la Création et au Développement d'Entreprise, société qui vise à aider très concrètement l'implantation et le développement de sociétés innovantes à forte valeur ajoutée à Monaco et leur financement. Après avoir étudié une quarantaine de demandes diverses, conseillant les entreprises, cette structure est sur le point d'intervenir directement dans des structures monégasques aux activités porteuses.
- D'autre part, le statut de membre du dispositif Eureka en 2005. Plusieurs dossiers sont en cours d'examen et Eureka a déjà favorisé le développement de projets internationaux d'une entreprise de la place en la faisant bénéficier du label EUREKA et d'un financement.

Le dispositif mis en place dans le cadre de cette démarche volontaire et déterminée du Gouvernement Princier renforce le dynamisme de l'économie monégasque, suscite un climat d'affaires de qualité et permet l'attractivité de la place monégasque.

Je pense qu'il conviendra de réserver des espaces suffisants avec des cadres adaptés pour offrir des activités de recherche et d'innovation dans quelques secteurs ciblés et en relation avec les pôles de compétitivité de Sophia-Antipolis, Marseille et, peut-être aussi, avec les régions italiennes voisines. Une réflexion dans ce sens et sur ce dernier point a été décidée à Rome, à l'occasion de la visite officielle du Prince Albert II.

C'est dans cette même réflexion sur l'innovation qu'il conviendra d'intégrer les propositions formulées tout à l'heure par Monsieur Vincent PALMARO, qui mériteront d'être approfondies dans le courant de l'année prochaine.

#### - La place bancaire

Le secteur financier monégasque doit se développer dans le respect des principes de sécurité et de transparence.

La sécurité préside aux transactions financières. Elle découle directement des mesures prises en matière de contrôle prudentiel en collaboration avec les organismes de contrôle français qui assurent la régulation du secteur bancaire en vertu de la convention franco-monégasque de 1945 et des échanges de lettres qui ont suivi. Elle est garantie par les exigences de connaissance des clients demandées par le SICCFIN.

La transparence est indispensable au bon fonctionnement du système, elle suppose une communication appropriée tant de la part des établissements eux-mêmes que de la part des régulateurs et de l'Administration.

Pour atteindre un tel développement, le cadre réglementaire doit évoluer de façon pertinente : à cet effet, des textes ont été finalisés et sont en cours de validation par les organismes professionnels. L'évolution envisagée permettra tout d'abord d'être conforme aux standards internationaux.

La nouvelle réglementation prévoit, notamment, un régulateur indépendant et dont les pouvoirs seront renforcés.

En ce qui concerne les produits, elle permettra la création de fonds « coordonnables », c'est à dire potentiellement commercialisables dans toute l'Europe. Mais aussi et surtout, des fonds spécifiques pourront être créés pour une clientèle sophistiquée. Sous réserve des impératifs de transparence indispensable à l'information des investisseurs et des autorités, ces fonds pourront avoir les règles d'investissement très souples, selon les vœux des promoteurs.

L'évolution doit se faire à un rythme maîtrisé et en consolidant les activités existantes dans la sécurité, la transparence et le professionnalisme. L'objectif premier est de développer les activités de gestion de fortune, qui

sont effectuées par les banques elles-mêmes, mais qui peuvent aussi faire l'objet d'une exploitation spécifique par des sociétés de gestion pour lesquelles un encadrement satisfaisant est déjà prévu. On peut penser que grâce à l'environnement professionnel, juridique et politique, ces activités trouveront en Principauté un cadre favorable et généreront des flux intéressants pour l'ensemble de l'économie monégasque.

#### - La politique du logement

La politique que le Gouvernement mène en matière de logement est une politique globale qui comprend, non seulement le logement domanial ainsi que l'accession à la propriété pour les Monégasques, mais également le logement des enfants du pays, ceux-ci contribuant en tant que population stable en grande partie au développement du pays. C'est la raison pour laquelle un équilibre subtil doit être établi.

Pour les logements domaniaux, je m'attache, comme vous le souhaitez, à faire respecter les programmes de livraison suivant l'échéancier arrêté et qui vous a été communiqué, notamment pour les 838 logements à attribuer d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Je vous rappelle ma volonté d'aborder le problème du logement dans son ensemble et de constituer à cet effet un groupe de travail entre le Gouvernement et le Conseil National pour évoquer l'accession à la propriété ainsi que le logement des enfants du Pays. Je souhaite réunir ce groupe de travail dans le courant du premier trimestre 2006.

#### - Le tourisme

S'agissant du secteur du tourisme, le Gouvernement Princier s'est fixé des objectifs précis de croissance quantitative et qualitative sur les quatre segments stratégiques définis comme prioritaires dans le cadre du plan de travail 2004-2008.

La priorité sera ainsi maintenue sur les pays européens, sans toutefois relâcher les efforts sur les Etats-Unis (principalement sur le segment du tourisme d'affaires), et en lançant de nouvelles initiatives sur les marchés chinois et russe.

Dans cette perspective, Monaco saura tirer profit des importants investissements réalisés au cours des dernières années tels que le Grimaldi Forum (qui a célébré cette année son 5<sup>ème</sup> anniversaire) et la nouvelle digue (pour preuve, les excellents résultats en matière de croisières) ainsi que des travaux de rénovation et d'agrandissement entrepris récemment dans l'hôtellerie. Les nouvelles constructions telles que le Monte-Carlo Bay, ainsi que le Novotel à l'horizon 2007, confirmeront l'avantage concurrentiel très net de la destination Monaco.

Ces actions profitent d'une nouvelle politique de communication mise en place par le Gouvernement qui vise à positionner durablement et efficacement la Principauté sur le segment du tourisme haut de gamme, sans pour autant nous enfermer dans une image trop élitiste et sélective.

Il s'agit de revendiquer, avec tous les partenaires de la destination, un positionnement ambitieux mais légitime qui vise à faire de Monaco la première marque mondiale de tourisme de luxe, d'une part en lançant un programme de communication, de sensibilisation et de formation au profit des acteurs du tourisme de la Principauté et, d'autre part en poursuivant la campagne externe de communication et de marketing.

#### - Le commerce

Outre le développement à l'international grâce à l'existence de sociétés de trading et d'import-export qui contribuent pour une proportion significative à la part importante du commerce dans l'économie de la Principauté, le Gouvernement Princier ne manquera pas de continuer à prêter une attention toute particulière, ces prochaines années, au développement du commerce local.

Dans ce contexte, la politique gouvernementale dans ce domaine sera marquée par la poursuite des groupes de travail avec les commerçants (parfois axés sur des thèmes particuliers tels que les ouvertures de commerce), l'intensification de la réflexion sur la restructuration du port et de la Condamine (en parfaite cohésion avec la Mairie pour ce qui concerne le marché de la Condamine) et sur l'opportunité de la venue d'enseignes attractives dans certains quartiers.

Nous allons avancer maintenant très rapidement sur les affectations d'espaces au Port, en se fondant sur un schéma d'ensemble cohérent.

L'ensemble de ces dispositions ne pourra que favoriser la croissance économique, sachant que d'autres opérations d'envergure, telles que l'urbanisation des terrains libérés par la SNCF et les projets d'urbanisation en mer, œuvreront également dans ce sens.

#### - Politique en matière de travaux

S'agissant de notre politique en matière de travaux, je soulignerai que le développement économique de la Principauté s'est toujours fondé sur une politique dynamique, active et innovante d'équipement et d'aménagement public, portant non seulement sur l'accroissement de l'offre par la mise à disposition de nouvelles surfaces pour l'activité industrielle et commerciale, mais aussi sur l'amélioration des modalités d'accès à la Principauté ou des liaisons et communications intra-muros.

Au plan de l'équipement territorial, cette orientation se traduit, pour l'exercice 2006, par des opérations qui se décomposent en quatre volets :

- En matière d'amélioration des déplacements, par le projet structurant d'urbanisation des terrains récupérés de la S.N.C.F., par le lancement des travaux du tunnel descendant depuis la moyenne corniche vers le quartier d'activités de Fontvieille et par celui du désenclavement Ouest de Fontvieille;
- S'agissant du TGV, nous avons procédé à une inscription complémentaire sur le siège car ce sujet est particulièrement important pour le développement de la Principauté. La partie française a d'ores et déjà mis en œuvre les accords conclus par S.A.S. le Prince Albert II et le Président Jacques CHIRAC puisque M. Gilles TONELLI a été invité à participer à une réunion de haut niveau à Paris sur ce dossier. Par ailleurs, les demandes de la Principauté de procéder à une amélioration des transports TER utilisés par les salariés qui se rendent quotidiennement à Monaco, ont été intégrées.

Parallèlement des discussions sont en cours avec le Département voisin pour améliorer la qualité des transports routiers. De nombreux espaces seront ouverts pour permettre le développement économique.

- C'est d'abord l'aménagement de la zone portuaire et la concrétisation des études d'urbanisation sur le secteur consacré aux activités économiques des terrains récupérés de la S.N.C.F.;
- C'est ensuite, pour le moyen terme, la consultation sur le projet de nouvelle urbanisation en mer.

Les travaux d'infrastructure sur les terrains S.N.C.F. permettront en 2006 de mettre en service la portion de l'avenue Prince Pierre reconstruite le long du mur de soutènement du Boulevard Rainier III et de poursuivre la tranchée couverte destinée à accueillir la dorsale inter-quartiers à l'ouest du giratoire Aurégliia ainsi que de poursuivre les travaux du tunnel reliant cette dorsale au boulevard Charles III. Parallèlement, les travaux du tunnel descendant depuis le parking du Bel Air vers ce même boulevard pourraient être entamés, une fois les procédures administratives en France menées à leur terme.

Au plan financier, un montant supérieur à 25 M€ – dont 6 consacrés au tunnel descendant ouest – est destiné au prolongement vers l'Ouest de la voie dorsale inter-quartiers.

L'aménagement de la zone portuaire se traduit principalement par l'aménagement de l'avant-port avec la restructuration des jetées Nord et Sud et l'édification du Quai Louis II notamment destiné à accueillir le futur

Yacht Club. L'aménagement et la décoration des superstructures de la nouvelle digue seront également réalisés dans le courant de cet exercice afin de livrer aux compagnies de croisière un ouvrage parfaitement terminé, non seulement performant en termes de caractéristiques techniques, mais offrant également l'esthétique et le confort dont les croisiéristes doivent bénéficier en Principauté.

Les études d'urbanisme relatives au secteur d'activités des terrains récupérés par la mise en souterrain de la voie ferrée portent sur l'édification de planchers pour un total de l'ordre de 65.000 m<sup>2</sup> à répartir entre industries, bureaux et commerces et notamment des espaces pour les activités innovantes ou de recherche.

Parallèlement, une consultation internationale sera lancée au début 2006 afin de recueillir les offres de groupements constitués à l'effet d'être en mesure de prendre la responsabilité financière et technique, dans le cadre d'un futur contrat de partenariat public/privé, de la conception, de l'étude et de la réalisation d'un programme d'extension en mer entre le port de la Condamine et les plages du Larvotto, à partir d'un cahier des charges exposant objectifs, contraintes et exigences, établi par le Gouvernement Princier.

Ce document intégrera les éléments élaborés dans le cadre de la préparation du Plan d'Occupation Maritime, auquel M. Vincent PALMARO vient de faire allusion, et qui a une vocation plus générale.

Cette première étape d'un projet majeur pour le développement à moyen terme des perspectives d'extension de la Principauté sera menée en toute transparence par des procédures associant tant le public, avec en particulier une exposition des maquettes des projets qui seront déposés, que les élus monégasques qui seront partie prenante à la procédure d'analyse des projets au sein d'une Commission d'examen des offres.

Le projet de ZAC Saint Antoine, prévu sur la commune de Cap d'Ail et porté par un aménageur, comporte notamment la voie de désenclavement Ouest de Fontvieille dont l'intérêt pour l'amélioration des conditions de circulation au sein de ce quartier est reconnu. Dès que les permis de construire correspondants auront été validés, les travaux devraient être entamés dans le courant de l'année 2006.

J'en viens maintenant à la politique d'environnement à laquelle le Prince Souverain attache une très grande importance et qui trouve son application dans plusieurs projets importants figurant dans le Budget 2006.

L'inscription des actions gouvernementales dans une perspective de développement durable se manifeste

concrètement en 2006 par la priorité donnée au confortement du cadre de vie harmonieux et préservé qui est reconnu à la Principauté. Elle trouve dans le Budget deux applications principales :

- d'une part, une amélioration des installations de traitement des déchets et des rejets générés par la Principauté et l'adoption d'un plan d'actions pour améliorer l'environnement sonore ;
- d'autre part, l'incitation à des comportements plus en phase avec ces principes de développement durable et le développement des études de cette nature portant sur les immeubles et l'énergie.

Le premier domaine d'action se traduit, d'une part, par le projet de mise en conformité aux normes européennes du dispositif de rejets des fumées de l'usine d'incinération permettant de poursuivre la valorisation des déchets par la récupération d'énergie existante dans d'excellentes conditions environnementales. Ce projet d'un coût total de 18 M€ sera opérationnel dès fin 2006.

D'autre part, et parallèlement, sera entreprise l'amélioration des performances de l'usine de traitement des eaux usées par une augmentation et un renouvellement des dispositifs en place pour un coût de 9 M€.

Cette opération est intégrée dans une action d'envergure plus large concernant tout le bassin versant où s'inscrit notre territoire. Ainsi, les communes limitrophes seront-elles également amenées à améliorer leur système de collecte des eaux usées et Monaco procédera à une instrumentation accrue de ses égouts, afin de perfectionner le pilotage des installations de traitement, et à la poursuite de la création d'un réservoir d'orages à l'ouest de la Principauté afin d'éviter des rejets polluants en mer immédiatement après la Majorité des épisodes orageux. De même, une réfection de la conduite entre les stations de prétraitement et de traitement des eaux usées ainsi que de l'émissaire terrestre et du déversoir rejetant au large à - 100 m les eaux traitées par la station, donneront à l'ensemble de la chaîne de traitement des eaux une performance homogène.

Enfin, la cartographie de l'environnement sonore sur notre territoire qui a été menée à bien par les services techniques dans ses phases de diagnostic global et de cartographie générale, devra se traduire en 2006 par un projet de plan d'actions en vue de mettre en œuvre progressivement des solutions à caractère technique ou administratif proposé pour l'amélioration ou la préservation de l'environnement sonore.

L'incitation à l'adoption d'un comportement plus écologique prend diverses formes. La plus marquante est l'accent porté en 2006 sur le renforcement de la collecte

sélective des déchets ménagers (verres et déchets toxiques) appuyé sur des campagnes de communication et de sensibilisation tant des usagers que des restaurants, commerces ou industries. Dans le droit fil des mesures existantes favorisant l'acquisition de véhicules non polluants, le développement des véhicules électriques sera encore privilégié par l'intégration de Monaco au projet « Cleanova » monté par DASSAULT dont quatre à cinq véhicules expérimentaux seront testés en Principauté.

Au plan de l'aménagement, l'application des normes de « haute qualité environnementale » pour les études de construction du futur lycée technique permettra d'en apprécier le surcoût résultant avant de l'étendre à l'ensemble des nouveaux ouvrages tandis que l'audit environnemental du collège Charles III est – là encore – entrepris dans une perspective d'extension de cette démarche à l'ensemble des bâtiments publics existants. Dans ce même esprit, notre réflexion sur les énergies renouvelables devrait permettre de mettre en œuvre en 2006 une première application à caractère expérimental.

Enfin, les études sur un transport en commun en site propre devraient permettre en 2006 de parvenir à une définition du projet à mettre en œuvre au terme de l'urbanisation en infrastructure des terrains SNCF à l'échéance de 5 à 7 ans.

#### - Politique sociale

Le domaine social est sans conteste l'un des pôles importants de notre vie collective au centre duquel se trouvent des femmes et des hommes. Se préoccuper d'améliorer leurs conditions d'existence, se préoccuper de leur assurer le progrès et le bien-être constitue une tâche prioritaire pour le Gouvernement qui articule son action autour de 4 axes.

I - Le premier axe, c'est la politique de l'emploi. En effet, le premier élément d'une politique sociale n'est-t-il pas de donner du travail ? Lorsqu'on observe autour de nous les désastres sociaux et les méfaits qu'engendre le fléau du chômage, on ne peut, à l'évidence, que se mobiliser sur cette question centrale. Nous devons à cet égard nous réjouir du bilan plus que satisfaisant de notre pays en matière d'emploi. Depuis 2001, la population salariée des secteurs public et privé a augmenté de 10,47 %.

Au total, environ 43.000 personnes travaillent quotidiennement à Monaco et leur nombre est en constante augmentation. Cette situation favorable est trop souvent regardée chez nous comme un acquis. Or, il n'en est rien. Elle est le fruit d'une politique volontaire fondée sur l'expansion économique et sur le maintien et le développement du caractère attractif de notre pays

pour l'installation d'activités économiques. Cette politique, créatrice d'emplois devra bien entendu être poursuivie.

Bien que le marché du travail connaisse un contexte favorable, le Gouvernement entend entretenir une politique active dans ce domaine en promouvant le placement des demandeurs d'emploi monégasques et des prioritaires inscrits au Service de l'Emploi auprès des employeurs de la Principauté par l'intermédiaire d'aides à l'insertion professionnelle. Ce mécanisme se fonde notamment sur les deux axes que sont, d'une part l'accompagnement personnalisé et individualisé des monégasques et des candidats prioritaires et, d'autre part l'incitation à l'embauche par des mesures financières significatives au bénéfice des entreprises monégasques comme l'exonération des charges sociales.

II - Le second axe, de la politique sociale du Gouvernement, c'est la nécessaire prise en compte des solidarités internes en étant attentif au sort des catégories les plus faibles, les plus fragiles et les plus vulnérables. Dans cet esprit, trois chantiers sont au cœur de l'action du Gouvernement.

1°) Le premier, concerne la politique des personnes âgées que j'ai eu l'occasion de vous exposer en détail lors du vote du Budget rectificatif de l'exercice 2005. Je rappelle simplement que, face à la problématique sociale, sanitaire, et financière qui se pose aux pouvoirs publics dans le domaine des personnes âgées, le Gouvernement vous a proposé une réponse globale et cohérente dans le cadre d'une vision à moyen et long terme. Deux grandes idées sous-tendent cette politique :

- La mise en œuvre d'une filière des soins gériatriques intégrant une articulation entre le maintien à domicile, les structures d'accueil de jour et le placement dans des établissements de niveau de médicalisation différent. Sur ce dernier point, le plan d'équipement qui a été établi en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs évalués à l'horizon 2015-2020 et qui vous a été communiqué, comporte, comme vous le savez, la création de nouveaux établissements qui permettront de disposer de 400 lits médicalisés ou semi-médicalisés suivant les besoins des personnes à accueillir (Centre d'accueil de jour « Villa Spéranza », Opération du 5/7 avenue du Port que votre Rapporteur a évoqué et opération envisagée au Foyer Sainte Dévote) mais c'est également la réhabilitation des bâtiments existants (Programme de rénovation du Cap Fleuri 1 et du Cap Fleuri 2) qui devront immédiatement s'enchaîner derrière la réalisation de l'U.L.M.S. et de l'opération du 5/7 avenue du Port. Je précise, à cet égard, que nous veillerons à ce que l'opération du 5/7 avenue du Port ait

au moins 70 lits et bénéficie, en plus, d'une terrasse paysagère à son sommet, ce qui peut être bien pour les personnes semi-dépendantes qui y habiteront et qui n'ont pas forcément la faculté de se promener dans le quartier.

- Par ailleurs, la mise en place dans le courant de 2007 d'une allocation pour le financement de la dépendance qui est l'accompagnement nécessaire pour permettre aux plus démunis et aux plus isolés de supporter les charges qui résultent, soit du maintien à domicile, soit du placement en établissement. Ce sera là une des marques de la solidarité nationale et j'attache personnellement la plus grande importance à ce que nous devenions, après avoir peut-être accumulé un peu de retard, exemplaires dans la manière dont nous aurons traité le problème de nos anciens.

2°) Le second chantier, qui est aussi un chantier de solidarité, comme celui des personnes âgées, touche, et vous l'avez évoqué à plusieurs reprises, l'intégration et la participation des personnes handicapées dans notre société. Il convient de poursuivre l'actualisation de notre politique en faveur de cette catégorie pour lui donner une plus grande visibilité et lui apporter les améliorations qui s'imposent. Dans cette perspective, il s'agira ici aussi d'avoir une vision d'ensemble en essayant d'apporter une réponse à toute une série de questions intéressantes les structures d'accueil, le logement, le suivi médical, les prestations sociales, l'accessibilité et la mobilité dans la ville, l'insertion professionnelle...

Pour donner une nouvelle impulsion à son action dans ce domaine, le Gouvernement a décidé de désigner très prochainement un Délégué aux personnes handicapées qui aura pour mission de recenser toutes les actions, et elles sont nombreuses, qui sont d'ores et déjà conduites, d'en évaluer les résultats et de proposer toutes mesures destinées à mieux coordonner notre politique et à améliorer la situation matérielle, morale et financière des personnes handicapées.

3°) Le troisième chantier, qui constitue une des manifestations significatives de la solidarité entre les générations, concerne l'avenir de notre régime de retraite. Le Gouvernement, et il vous l'a exposé récemment, est préoccupé par les perspectives d'évolution de ce régime fondé sur la répartition et dont il entend, comme vous, préserver les acquis. Un débat s'est engagé entre le Gouvernement et le Conseil National sur cette question centrale qui, légitimement, préoccupe un grand nombre de ceux qui appartiennent à notre collectivité. Ce débat doit se développer dans la sérénité, sans idées préconçues, sans esprit polémique et avec la plus grande objectivité. C'est bien dans cet esprit que s'est déroulée notre première réunion de travail le

8 novembre dernier, qui a permis de faire le point sur ce dossier. Le Gouvernement va réunir les éléments d'informations complémentaires que vous avez souhaité obtenir et ne manquera pas, dans les prochains mois, de revenir vers vous pour évoquer à nouveau cette affaire.

III - Le troisième axe de la politique sociale du Gouvernement, c'est d'assurer un accès à des soins de santé de qualité en particulier au Centre Hospitalier Princesse Grace. Cet établissement a connu ces dernières années un renforcement considérable de ses effectifs médicaux qui a été réalisé conformément aux organigrammes et aux projets de services approuvés par le Gouvernement. Cela permet aujourd'hui d'apporter une réponse, je crois, satisfaisante aux besoins de la population locale dans les principales spécialités.

En 2006, va être élaboré un projet médical global pour les cinq années à venir afin de définir les vecteurs majeurs de progrès et de développement de notre Centre Hospitalier en cohérence avec la politique sanitaire de la Principauté et ce, afin :

- d'améliorer la coordination entre les différents services hospitaliers,
- de continuer de promouvoir des soins de proximité de qualité et une bonne prise en charge des pathologies liées au vieillissement,
- de poursuivre le développement d'activités de référence dans les domaines jugés pertinents en termes de politique sanitaire.

Je suis d'accord avec l'approche qui est celle de votre rapporteur. L'hôpital doit d'abord répondre aux besoins de santé prioritaires d'un bassin de population d'environ 80.000 habitants et disposer, en outre, de quelques pôles de référence pour confirmer son image et s'intégrer, pour des spécialités, à sa place dans le réseau hospitalier régional.

Sur un plan général, l'extension des actions de prévention et de dépistage sera poursuivie et des complémentarités entre les structures de soins publiques et privées seront mises en œuvre.

Comme vous le savez, ce thème important de la santé va, au cours du premier trimestre 2006, nous réunir autour de deux questions :

- le schéma directeur du CHPG,
- l'exposé de la politique sanitaire du Gouvernement.

IV - Le quatrième axe, c'est la restauration du dialogue social et la relance de la négociation collective. Notre ambition, à cet égard, est de modeler une nouvelle

architecture des relations sociales dans notre pays afin que les partenaires sociaux soient associés à la construction du droit du travail et à l'élaboration de la règle de droit.

Contrairement à ce que l'on a pu entendre ici ou là, privilégier le dialogue social et la négociation collective, ce n'est pas pour l'Etat fuir ses responsabilités. C'est prendre pleinement celles qui lui reviennent, la définition des principes fondamentaux et l'établissement des dispositions essentielles à caractère impératif visant à protéger et à garantir les droits des salariés. C'est ensuite laisser aux partenaires sociaux la capacité d'exercer les leurs, l'Etat intervenant en cas d'absence, de carence ou de défaillance de la norme conventionnelle.

La réunion qui s'est tenue le 4 novembre dernier entre la Fédération Patronale Monégasque et l'Union des Syndicats de Monaco a constitué la première étape de ce processus qui doit nous conduire, en organisant la concertation, à mieux responsabiliser les acteurs sociaux. Je rends hommage à l'action de M. RAVERA qui œuvre inlassablement pour instaurer ce dialogue social.

#### - La politique en matière de sécurité publique

En matière de sécurité publique, le Gouvernement développera son action en s'appuyant sur les cinq principes suivants :

##### 1°) Privilégier la prévention

La Direction de la Sûreté Publique assure une protection continue des frontières terrestres et maritimes, un quadrillage du territoire, de façon statique par la tenue de points fixes, l'animation permanente de 7 postes de police, mais aussi dynamique, avec de multiples patrouilles portées, de jour comme de nuit, à terre et en mer. L'ensemble du dispositif étant conforté grâce à une collaboration quotidienne avec la Police et la Gendarmerie nationales françaises et les polices municipales des communes qui jouxtent la Principauté de Monaco.

Un maillage de vidéosurveillance couvre la quasi-totalité du territoire. Il est exploité, 24 heures sur 24, depuis le poste de commandement technique et opérationnel, véritable centre nerveux de la Sûreté publique.

La police a également organisé de multiples campagnes d'information (portant sur l'alcool au volant, la lutte contre les stupéfiants, contre les accidents de la circulation, l'éducation routière, la prévention de la délinquance en milieu scolaire, etc.). Des opérations de dissuasion ont également été conduites et se poursuivront (à la gare ferroviaire, sur les plages en

saison estivale, en période de fin d'année à proximité des zones commerciales et les établissements sensibles qui font l'objet d'une surveillance renforcée).

##### 2°) La certitude de la répression

Au-delà de la prévention et de la dissuasion, la Sûreté publique s'attache à relever sans faiblesse toutes les infractions. Sur le plan judiciaire, grâce à une implication forte des officiers de police, c'est près d'une affaire sur deux qui est résolue, et la quasi-totalité des auteurs des infractions les plus graves qui sont interpellés, notamment en matière de délinquance de voie publique (vols de voiture, vols par effraction, violences volontaires). Les délinquants ainsi interpellés sont présentés à la Justice qui sanctionne régulièrement et sévèrement les auteurs d'infractions, tant routières que pénales.

Bien évidemment, l'action répressive s'inscrit naturellement et obligatoirement dans un cadre éthique et déontologique clairement défini et qui sera prochainement réaffirmé dans un texte en cours d'élaboration portant sur la sécurité intérieure. Le Département de l'Intérieur a au demeurant achevé la rédaction d'un avant-projet en ce sens.

##### 3°) Des policiers réactifs

L'exiguïté du territoire, l'exigence de sécurité, l'attente légitime des habitants imposent que le dispositif soit particulièrement réactif en cas d'incident, d'accident ou de commission d'infractions. Le quotidien montre que le dispositif fonctionne et qu'il s'améliore grâce au développement de la polyvalence des effectifs.

Mais il convient aussi – et surtout – et que la Sûreté Publique aille au devant des usagers.

C'est pourquoi, entre autres, il a été créé un poste d'officier de prévention et de communication qui assure le lien entre le public et la Direction de la Sûreté publique ainsi qu'avec les médias. En liaison avec les unités spécialisées, il propose aussi des audits de sécurité au profit des particuliers comme à celui des entreprises, des syndicats de copropriétés ou des services publics. La communication avec le public devrait encore s'améliorer avec la mise en œuvre prochaine d'un site Internet et d'un numéro vert.

##### 4°) Une police de qualité, professionnelle et moderne

Grâce à un recrutement très sélectif et à une formation initiale de deux ans, tant pour les agents que pour les inspecteurs de police, la Principauté de Monaco peut s'enorgueillir d'un dispositif exemplaire.

La formation continue, de son côté, va être encore développée tout au long de la carrière des policiers, dans tous les domaines d'activité professionnelle, y compris en



matière de lutte contre la « cybercriminalité » et contre le blanchiment d'argent. En outre, la Principauté de Monaco étant une destination touristique et une terre d'accueil qui abrite près de 24.0000 résidents d'environ 120 nationalités différentes, l'enseignement des langues constitue une priorité.

Les formations sont en phase de modernisation avec de nouvelles méthodes : emploi de la vidéo, jeux de rôles, échanges de plus en plus nombreux avec la France.

Sur le plan technique, la télésurveillance bénéficiera, dès la fin de l'année 2005, d'un enregistrement numérique de l'ensemble des images et connaîtra ultérieurement un développement « intelligent » et utile pour la Justice grâce à des dispositifs comme la détection automatique d'incident, la reconnaissance des objets ou des individus, etc. Le réseau radio devrait également prochainement passer à l'ère du numérique.

5°) S'agissant, par ailleurs, de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco, le Gouvernement confirme qu'il entend renforcer le potentiel opérationnel de l'unité et mettre en œuvre un programme d'allègement progressif de la charge de travail de ses militaires.

Ce renforcement opérationnel est rendu nécessaire non seulement par l'accroissement des activités de cette unité au cours des cinq dernières années, mais également par la construction en Principauté d'ouvrages d'une grande complexité qui suppose des hommes compétents pour en assurer la sécurité.

Par ailleurs, cette unité est confrontée à des difficultés de recrutement en raison de la disparité des conditions de travail avec la région voisine. Il est donc nécessaire, voilà un cas de dérogation au gel que j'évoquais tout à l'heure, de renforcer les effectifs de Sapeurs-Pompiers et pour cela, de réaliser les appartements nécessaires pour les loger pour que les Sapeurs-Pompiers de Monaco n'aient pas un régime comparable à celui de la région voisine, mais aient un régime comparable à celui des militaires français des Sapeurs-Pompiers de Paris.

#### – Education Nationale

Dans le domaine de l'Education Nationale, je tiens tout d'abord à souligner, car il faut le dire, l'excellence du niveau d'enseignement qui est dispensé en Principauté, comme d'ailleurs chacun en convient. Cette situation est rendue possible par les efforts constants des différents acteurs intervenant :

- Des personnels des établissements scolaires compétents, toujours mobilisés et disponibles pour fournir à nos jeunes un encadrement performant ;

- Une Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, soucieuse de développer ce secteur capital pour l'avenir du Pays.

Les résultats obtenus chaque année aux examens sont particulièrement éloquents et attestent du niveau de l'enseignement que nous proposons aux élèves.

C'est pourquoi je n'évoquerai ce soir que l'action conduite en faveur de la formation des jeunes à l'international.

Dans le cadre de sa politique de formation en faveur de la jeunesse, l'Etat apporte son soutien aux jeunes nationaux et résidents qui suivent une formation supérieure, universitaire ou dans les grandes écoles par le biais du versement de bourses d'études dont les barèmes sont régulièrement réévalués afin de tenir compte des coûts réels supportés par les familles.

Soucieux de répondre aux aspirations des étudiants et de suivre l'évolution des cursus universitaires, le Gouvernement a également actualisé ces dernières années à plusieurs reprises le règlement d'attribution de ces bourses.

Afin de les préparer au mieux à leur intégration dans le monde professionnel, l'apprentissage des langues étrangères est par ailleurs favorisé. Ainsi, outre l'enseignement en milieu scolaire, des aides sont accordées pour le perfectionnement dans une langue de grande communication par le biais d'un séjour dans un pays étranger.

En complément de ces aides, le Gouvernement a souhaité faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle en les aidant à suivre des stages.

Dans cette optique, des bourses destinées aux jeunes poursuivant des études de l'enseignement supérieur ou ayant achevé leur formation sont accordées pour des stages effectués à l'étranger (en ou hors d'Europe) aussi bien dans des entreprises, des services publics, des organismes parapublics que des organisations internationales en vue d'acquérir une formation et une expérience professionnelle.

Le Gouvernement peut également être amené à accorder cette aide à des étudiants ne remplissant pas les conditions requises pour en bénéficier, lorsque la situation familiale le justifie.

Une réflexion est actuellement en cours, en vue d'une modification du règlement d'attribution et du montant de ces bourses, afin de mieux prendre en compte les aspirations des jeunes désireux d'acquérir cette expérience et de pouvoir accéder en 3<sup>ème</sup> cycle à des universités outre-Atlantique pour lesquelles les droits d'inscription sont élevés.

Au-delà de ces dispositions, le Gouvernement entend encourager et soutenir particulièrement les jeunes nationaux désireux de poursuivre des études de très haut niveau conformément aux souhaits formulés par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain lors du discours prononcé à l'occasion de Son Avènement.

Ainsi des contrats de partenariat avec les jeunes poursuivants des études dans de grandes écoles (ENA, magistrature, Polytechnique, etc...) ont été mis en place et des bourses particulières sont allouées à ceux qui veulent poursuivre des études de très haut niveau à l'étranger.

Ces orientations concernant le domaine de la formation rejoignent celles exprimées par M. Vincent PALMARO. Elles devront être complétées par des mesures relatives à la formation professionnelle, mesures sur lesquelles il conviendra d'approfondir nos réflexions.

Outre le domaine éducatif, des dispositions ont également été prises par l'Etat afin de soutenir le sport de haut niveau en permettant à de jeunes sportifs monégasques de préparer et de représenter la Principauté lors de compétitions internationales en particulier olympiques.

Ainsi plusieurs jeunes athlètes ont pu bénéficier d'une convention leur conférant le statut d'athlète de haut niveau ainsi que de bourses sportives.

#### - Politique dans le domaine culturel

En matière de politique culturelle, je souhaiterais citer Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II qui, le 12 juillet 2005 déclarait lors de Son discours d'Avènement :

« Monaco se positionne déjà depuis longtemps comme un lieu de création hors du commun : ses festivals, ses ballets, son opéra, son orchestre philharmonique, ses manifestations de toutes sortes sont de grande qualité. Elles concourent à façonner notre identité. Les moyens consacrés à la culture atteignent à Monaco un niveau hors du commun. C'est un indicateur qui souligne notre volonté d'être un acteur important du développement culturel en Europe et au-delà. Pour l'illustrer, je rappelle notre décision d'ouvrir, nous l'espérons dans un futur proche, notre nouveau Musée National des Arts ».

Au cours des dix dernières années, le Gouvernement s'est attaché, avec l'accord du Conseil National, à donner aux différentes entités culturelles de la Principauté les moyens de leur rayonnement. Ont été ainsi successivement aménagés ou restaurés les ateliers de la Compagnie des Ballets à Beausoleil, l'Auditorium Rainier III où siègent désormais l'Orchestre, le Théâtre

Princesse Grace et tout dernièrement l'Opéra. L'effectif de la Compagnie des Ballets doit passer prochainement à 50 danseurs, celui de l'Orchestre est passé de 85 à 100 musiciens. Subventions et mécénats permettent à ces Institutions, par leurs tournées à l'étranger, d'être des ambassadeurs de la culture monégasque : 100 jours par an pour les ballets, ce qui est considérable et deux semaines pour l'Orchestre, période extérieure qui sera progressivement accrue. Toujours dans le domaine des arts vivants, le Monaco Dance Forum, qui se réunit tous les deux ans, et le Festival du Printemps des Arts manifestent la volonté de la Principauté d'être un acteur important de l'expression de l'art contemporain. A l'occasion du prochain Festival, 8 créations mondiales seront présentées.

Le Gouvernement confirme l'importance de l'aide apportée en 2006 aux grandes entités culturelles motivée soit par des événements exceptionnels (les 150 ans de l'Orchestre Philharmonique et les concerts du compositeur Pierre Boulez, donnés sous la direction de ce dernier, pour le Printemps des Arts) soit par une amélioration des conditions de fonctionnement de certaines d'entre elles (Ballets de Monte-Carlo, Printemps des Arts, Nouveau Musée National).

Il entend néanmoins continuer à financer les petites associations culturelles locales comme il l'a toujours fait. A titre d'exemple, le Comité National des Arts Plastiques ou l'Académie des Langues Dialectales devraient bénéficier en 2006 d'une aide globale en hausse respectivement de 34,5 % et de 16,1 % eu égard au développement des activités de ces deux associations.

S'agissant plus particulièrement de l'aide allouée en 2006 à l'Association des Archives Audiovisuelles, son montant a été majoré de 9,2 % entre 2004 et 2005 avec la prise en compte d'un programme budgétaire dédié aux Mardis du Cinéma. Pour l'exercice 2006, la subvention reste relativement étale puisque son montant global passe de 597.300 € en 2005 à 598.500 €.

Ainsi l'aide dédiée au fonctionnement de l'association progresse de 1,4 % tandis que le programme budgétaire dédié aux Mardis du Cinéma a été limité afin de prendre en compte le fait que cette opération étant désormais « lancée » et générant donc des frais moindres, il appartenait à l'association de procéder à une maîtrise de son Budget en général.

S'agissant des arts plastiques, les expositions annuelles seront poursuivies, tant à la Salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup> qu'au Grimaldi Forum. Le nouveau Musée National, qui constituera le projet culturel le plus important des prochaines années, rassemblera, autour du thème principal des arts du spectacle, les collections nationales, les nouvelles acquisitions et les œuvres mises en dépôt et

portera témoignage de l'extraordinaire histoire de la culture en Principauté. Avant que ne soit constitué à l'entrée de la Principauté un pôle muséal autour du musée d'anthropologie, dont la muséographie sera refaite et du nouveau musée, la Villa Paloma réagencée tiendra lieu de musée intérimaire.

#### – Politique audiovisuelle

L'année 2006 devrait permettre à la radio locale sur laquelle nous travaillons de voir le jour. Sur la base d'un accord avec NextRadio qui apportera son savoir-faire, un tour de table devrait être constitué. Les acteurs locaux en matière de communication seront naturellement associés, puisque invités à participer à un comité de rédaction.

Quant à la politique audiovisuelle de l'Etat et bien que le devenir de la Société Télé Monte-Carlo ait déjà fait l'objet de discussions en séance privée, je souhaiterais vous faire savoir que lors du dernier Conseil d'Administration a été approuvé le plan de restructuration.

Ce plan prévoit une réduction considérable des charges de TMC de l'ordre de 1,7 M€ en 2006 par rapport à 2005, l'atteinte d'un petit équilibre à l'issue de l'exercice 2007 et la constitution d'un pôle numérique de diffusion à Monaco.

La restructuration de TMC se fera selon les phases suivantes :

- Un recentrage des équipes travaillant à l'édition et la fabrication de TMC à Monaco, à l'exception de la régie publicitaire qui restera en région parisienne ;
- La suppression des moyens permanents de production dans les locaux de TMC à Monaco ;
- L'installation de la régie finale de TMC à Monaco avec des moyens techniques permettant de diffuser plusieurs chaînes ;
- La reconversion des personnels techniques affectés à la production au système de diffusion ;
- La réduction du nombre de salariés ;
- La fusion des sociétés TMC et MDO afin de rationaliser la gestion, la fabrication de TMC et de supprimer les antagonismes existant entre ces sociétés ;
- Enfin le maintien du soutien du rayonnement de Monaco à travers notamment (quand l'actualité le permet et sous le contrôle éditorial de TMC) la diffusion de sujets proposés par le Centre de Presse monégasque.

Les actionnaires majoritaires de TMC ont pris les engagements suivants :

- Faire le nécessaire pour que soit assurée la diffusion de chaînes supplémentaires ; cette possibilité ne pouvant cependant être envisagée avant trois ans ;
- Mettre en place un plan social particulièrement soigné pour le personnel du site monégasque et notamment pour les nationaux. Je veillerai personnellement à la qualité du plan social, principalement pour le personnel de production en prévoyant notamment des aides à la création d'entreprise ;
- Maintenir une actualité monégasque et une couleur « locale » par la création d'émissions de prestige participant au rayonnement extérieur de la Principauté.

Ces engagements, d'ores et déjà acquis, sont intégralement repris dans la correspondance adressée par le Président de TMC à M. Franck BIANCHERI, dont j'ai fait parvenir tout à l'heure copie au Président du Conseil National.

Concernant l'aspect financier de ce plan, le Gouvernement avait annoncé que serait versée une avance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune en 2006, 2007 et 2008 afin de permettre à la société de réaliser son objectif budgétaire et aider au plan social mis en place.

Il s'avère que les actionnaires majoritaires ont souhaité que soit maintenu le principe du versement d'une subvention afin que chacun démontre de ses efforts, car la relocalisation de TMC en Principauté engendre des coûts non négligeables pour TF1 et le groupe AB. A défaut d'un geste de la Principauté, cette possibilité et le plan proposé seraient alors à revoir.

C'est pourquoi, afin d'éviter le risque d'une délocalisation de la société TMC, a été approuvé le principe du versement d'une subvention dégressive pour les années 2006 et 2007.

#### – Politique dans le domaine des relations extérieures

L'année 2005 s'est avérée particulièrement importante, notamment dans les relations franco-monégasques, avec la ratification du Traité de 2002 puis la signature historique entre S.A.S. le Prince Albert II et le Président de la République française, M. Jacques CHIRAC, le 8 novembre dernier, des accords qui permettent désormais aux Monégasques d'accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat.

L'année 2006 sera marquée par le début de son application avec la création envisagée de deux

ambassades, celles de France et d'Italie, et l'accréditation d'autres pays. Il s'agit là, s'il en était besoin, d'une nouvelle confirmation de la Souveraineté de la Principauté et de son rayonnement à l'international.

Notre politique extérieure est également marquée par deux axes prioritaires pour l'année 2006. Il s'agit :

- de renforcer nos actions en matière d'Aide Publique au Développement, l'année 2006 constituant une étape dans le cadre d'une politique à plus long terme;
- de poursuivre nos engagements auprès du Conseil de l'Europe au lendemain du dépôt des instruments de ratification de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de ses protocoles additionnels (4, 6, 7 et 13), de l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités et ses protocoles (1 et 6) et de la Convention sur la Prévention de la torture.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, rappelés lors des séances privées et auxquels la Principauté a adhéré en 2000 à côté des autres Etats membres des Nations Unis, constituent un schéma directeur qui trace la ligne de conduite de toutes nos actions dans ce domaine.

Il est important de souligner que la Principauté de Monaco n'a pas attendu la définition de ces Objectifs pour s'engager dans des actions humanitaires qui en recouvrent les mêmes attributs. Dès son entrée à l'Organisation des Nations Unies en 1993 et après la participation du Prince Rainier III au Sommet de Rio en 1992, les lignes directrices de cette politique étaient tracées, aujourd'hui réaffirmées et renforcées par les orientations définies par S.A.S. le Prince tant lors de Son Avènement qu'à la tribune des Nations Unies.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur une double démarche : géographique et thématique :

- géographique, car nos actions portent sur des zones prioritaires sélectionnées en fonction des besoins, des liens historiques avec la Principauté ou bien des priorités politiques;
- thématique car nos actions se déclinent selon les Objectifs du Millénaire auxquels la Principauté est très attachée.

Je puis aujourd'hui affirmer que la trentaine de projets déjà mis en œuvre au niveau bilatéral, auxquels viendront s'ajouter environ 15 nouveaux programmes en 2006, ont été sélectionnés sur ces critères. Ces projets, clairement identifiés, concourent au rayonnement international de la Principauté dans un domaine où son savoir-faire est reconnu, ainsi que celui des ONG avec lesquelles des programmes sont mis en commun.

A l'égard du Conseil de l'Europe, je veillerai à ce que les engagements de la Principauté pour 2006 soient respectés, comme l'ont été ceux de l'année 2005. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le confirmer aux rapporteurs de l'Assemblée parlementaire que j'ai rencontrée dernièrement lors de leur passage à Monaco

Pour notre représentation à l'extérieur, une réflexion a été initiée sur l'ouverture de nouvelles représentations éventuellement à Londres et Washington. Peut-être un jour un Bureau Economique en Chine... Mais nous reviendrons sur ce point, soit à l'occasion du Budget Rectificatif, soit du Budget Primitif 2007.

– Conclusion : réponses aux diverses demandes d'engagements

J'en viens maintenant à la conclusion de votre rapporteur et je souhaite reprendre les différents points qui y sont mentionnés.

En premier lieu, il est demandé que le Gouvernement travaille avec le Conseil National à « dossiers ouverts ». J'y suis tout à fait favorable et d'ailleurs, je tiens à souligner que c'est effectivement ce qui est fait depuis plusieurs mois au moins. J'en veux pour preuve qu'à l'écoute de la Haute Assemblée, le Gouvernement a accepté que des représentants choisis par elle puissent siéger au sein des Conseils d'Administration de la SAM des Ports et du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Par ailleurs et afin que votre Assemblée puisse suivre de plus près encore les grands chantiers dans lesquels des fonds publics importants sont utilisés, le Gouvernement s'est engagé à tenir trimestriellement une Commission consacrée à l'évolution des Grands Travaux.

De la même manière, le Conseil National sera associé à travers la Commission d'examen des offres à la procédure entreprise pour l'urbanisation en mer.

C'est dire si la volonté de vous informer et de vous faire participer est importante et présente à l'esprit du Gouvernement.

Il va sans dire que cette attitude ne doit pas aller au-delà des prérogatives des Institutions que nous représentons car, s'il appartient au Conseil National de voter le Budget, il incombe au Gouvernement d'assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques au jour le jour.

C'est donc la ligne de partage qui doit s'imposer à chacun d'entre nous et celle que j'entends respecter.

Je serai donc, avec les Conseillers de Gouvernement, toujours à l'écoute, ouvert et disposé à communiquer des informations mais également attentif à ce que l'on n'empiète pas sur les prérogatives de l'exécutif qui assure

la gestion quotidienne et le suivi de l'action administrative dans le respect des dispositions édictées par notre Constitution.

\* \* \*

Pour les autres points soulevés, sur TMC, j'ai fourni plus avant les informations nécessaires. Nous serons vigilants. Je vous invite donc à adopter les Budgets consacrés à une restructuration douloureuse mais nécessaire.

Sur l'urbanisation en mer, je confirme que la procédure ouverte le sera en parfaite transparence et que votre Assemblée sera associée à la procédure.

Sur la création d'un forfait dépendance pour les personnes âgées, ce dossier aboutira effectivement dans le courant de l'année 2007, ainsi que je l'ai déjà précisé lors des débats sur le Budget Rectificatif.

Sur la création d'une maison de retraite médicalisée publique sur les terrains du 5/7 Avenue du Port, ce bâtiment sera achevé avant la fin 2008 et j'ajoute que j'ai demandé à ce que l'on étudie la possibilité de le surélever pour permettre la création d'au moins 70 lits, ainsi que l'aménagement d'une terrasse d'agrément en couverture.

La réalisation des deux dernières tranches de l'opération Testimonio donnera naturellement lieu à une large consultation et cela, très prochainement.

Sur l'opération La Cachette, je suis très optimiste quant à l'accord de la Mairie qui devrait intervenir peut-être même avant la fin de la présente session. Il devrait permettre la création d'un établissement préscolaire et d'une crèche. Ce chantier démarrera bien dans les prochaines semaines.

L'attribution des locaux commerciaux de la Darse Sud, quant à elle, sera effectivement réalisée selon un plan commercial cohérent dans le courant 2006.

Les réunions au cours desquelles le Gouvernement abordera avec le Conseil National tant les questions de santé publique que le schéma directeur de l'hôpital se tiendront dans le courant du premier trimestre 2006.

Nous évoquerons également au cours du premier trimestre 2006 le dossier de l'accession à la propriété ainsi que les modalités de création d'un secteur intermédiaire d'habitation.

Je vous confirme enfin la livraison de 838 logements dans les délais prévus, d'ici à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008. Il s'agit pour le Gouvernement d'une priorité fondamentale qui justifie des investissements exceptionnels pour les besoins des Monégasques. Vous aurez noté d'ailleurs que j'ai souhaité finir sur cette dernière priorité à laquelle nous sommes tous attachés.

\* \* \*

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, les grandes lignes de ce Budget 2006 qui s'inscrit pour une part dans la continuité d'un certain nombre de politiques engagées depuis plusieurs années. Je pense notamment au logement, au Port, à l'action en faveur des personnes âgées.

Cependant, il ne se contente pas pour autant de cette seule ambition. Il a également pour objectif de mettre en œuvre les orientations nouvelles tracées par S.A.S. le Prince Albert II en matière notamment de développement de la place économique, d'environnement, de rayonnement à l'international et de valorisation des espaces disponibles du Pays.

Telle est l'ambition du Gouvernement pour la Principauté que nous soumettons à votre appréciation à travers ce projet de Budget.

Excusez-moi d'avoir été un peu long.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Mon intervention sera brève, au commencement de nos débats budgétaires, car j'approuve totalement le rapport exhaustif de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Je me limiterai donc à quelques réactions suite à la déclaration de M. le Ministre d'Etat. Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir tenu compte de ma demande, formulée lors des séances publiques consacrées au Budget Rectificatif en octobre dernier, à savoir de transmettre aux Conseillers Nationaux votre déclaration au moins la veille de la première séance publique budgétaire.

Nous l'avons effectivement reçue hier après-midi, le 13 décembre. Vous aviez reçu, dès le 1<sup>er</sup> décembre, le rapport de la Commission des Finances, bien en avance sur nos obligations réglementaires – qui je vous le rappelle, sont de vous le transmettre avec un délai minimum de 3 jours ouvrables, en session ordinaire.

Cette transmission préalable de votre intervention, que j'ai faite diffuser immédiatement à tous les élus, permettra d'assurer une meilleure qualité des débats, dans l'intérêt de tous, même si – vous en conviendrez compte tenu de l'importance et de la longueur de cette intervention – un délai d'un jour supplémentaire serait apprécié pour l'avenir.

Votre déclaration contient de nombreux points positifs à mes yeux et la confirmation que nous attendions d'un certain nombre d'engagements :

- pour l'urbanisation en mer, sujet ô combien capital pour notre pays dans la prochaine décennie : transparence et association du Conseil National au processus de décision notamment ;

- création d'un forfait dépendance pour les personnes âgées en 2007;
- création d'une maison de retraite médicalisée publique au 5-7 Avenue du Port avant fin 2008, avec au moins 70 lits, en valorisant au maximum le potentiel du terrain. Nous apprécions que suite aux débats du Budget Rectificatif et des séances privées, vous ayez entendu sur ce point la demande du Conseil National. Ces quelques 20 ou 30 lits supplémentaires gagnés, comme nous le demandions par une augmentation de la hauteur du bâtiment, ne seront pas de trop dans les prochaines décennies pour nos aînés;
- démarrage imminent des travaux de construction d'une école et d'une crèche au lieu dit La Cachette;
- livraison de 838 logements domaniaux (et non pas 836, on prend les 2 logements supplémentaires parce que cela fera le bonheur de 2 familles monégasques !), d'ici la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008;
- en ce qui concerne l'avenir de notre régime de retraite – dossier pour lequel vous avez accepté notre demande d'étude d'hypothèses complémentaires moins pessimistes, avant de prendre des mesures difficiles pour les retraités de Monaco, dont la nécessité ne serait pas démontrée – je voudrais vous dire que nous partageons l'état d'esprit dont vous avez fait preuve et qui s'est dégagé lors d'une réunion préparatoire consacrée à ce dossier. Il faut en effet se garder de toute passion et regarder avec objectivité et impartialité les chiffres. Vous avez vous-même, Monsieur le Ministre, cité dans votre déclaration, l'augmentation de 10,47 % de la population salariée ces 4 dernières années : soit plus de 2 % par an, alors que jusqu'ici et quand nous sommes entrés en discussion, nous n'avons eu, pour toute hypothèse, qu'une croissance de 1 % de la population salariée dans les prochaines décennies ! Et évidemment, ce chiffre est capital parce qu'avec 1 % d'augmentation, on a des difficultés, vite, vous l'avez démontré, mais avec 2 %, voire un peu plus, on peut sans doute préserver les équilibres actuels de ce système de retraite;
- nous sommes satisfaits aussi que vous partagiez l'approche du Conseil National en ce qui concerne la politique hospitalière, qui doit d'abord répondre aux besoins de santé les plus fréquents de notre population, plutôt qu'à des pathologies très spéciales et donc très rares. Vous avez entendu cette analyse, Messieurs les Membres du Gouvernement, très régulièrement de la part de nombreux élus et notamment des médecins de ce Conseil National depuis le début de cette législature, en 2003.

Nous n'avons pas l'impression que cette politique de bon sens, que nous préconisons depuis notre élection en

2003, ait toujours été suivie jusqu'ici. Nous voulons donc constater qu'au-delà des déclarations, elle le sera désormais au sein du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Sur d'autres points, le Gouvernement en est aussi au stade de déclarations d'intention, qui vont certes dans le sens attendu par le Conseil National, mais qui nous renvoient à des réunions l'an prochain, sans avoir toujours un calendrier très précis. C'est le cas, par exemple, de l'accession à la propriété, de la création d'un secteur intermédiaire d'habitation, pour assurer à la fois le logement de la population stable à des loyers abordables et le retour au plein exercice du droit de propriété que nous souhaitons pour les propriétaires du secteur protégé, ou bien encore de l'indispensable et urgente planification de la restructuration des bâtiments du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour laquelle ont été perdues de très nombreuses années déjà, avant cette législature.

Ce n'est qu'après ces réunions, qui doivent impérativement être tenues avant la fin du premier trimestre 2006, que nous pourrions vraiment nous faire une opinion sur les positions concrètes et précises du Gouvernement.

Nous attendons aussi un engagement ferme du Gouvernement sur, au minimum, le maintien du pouvoir d'achat que nous demandons-là aussi depuis le début de la législature, pour les fonctionnaires de l'Etat. Je n'ai pas entendu, dans votre déclaration, une prise de position précise et ferme sur ce point pour l'année 2006.

Sur la politique audiovisuelle, je tiens à rappeler la position du Conseil National, parce que c'est un sujet essentiel pour l'indépendance de notre pays : un Etat Souverain doit posséder sur son sol une télé et une radio qui lui permettent de valoriser son image et d'assurer la promotion de sa vie économique, touristique, sociale et nationale.

Nous sommes satisfaits, certes, d'avoir enfin été entendus sur le dossier de la création d'une radio monégasque. Il faut maintenant concrétiser, dans les prochains mois, ces intentions. Les principes que vous avez repris nous conviennent parfaitement puisqu'ils sont ceux que nous défendons depuis plus de 2 ans et demi.

Pour TMC, nous aurions souhaité le maintien de la production à Monaco. Nous sommes certes des femmes et des hommes raisonnables, nous entendons bien ce que vous nous avez déjà dit en séance privée, nous entendons bien qu'il y a des actionnaires privés majoritaires avec qui vous négociez, vous discutez et que les choses ne sont pas simples pour vous. Néanmoins, je vous le redis solennellement, Monsieur le Ministre, nous n'accepterons de voter une subvention publique de

1,4 M€ pour Télé Monte-Carlo que si des engagements précis nous sont donnés concernant :

- le nombre d'emplois préservés à Monaco – nous n'avons pas la réponse ;
- le traitement favorable – lequel, comment ? – des salariés monégasques et résidents de la Principauté dans le plan de restructuration ;
- le nombre d'heures annuel d'émissions consacrées à la promotion de la Principauté à l'antenne, qui ne doit en aucune façon être inférieur l'an prochain et dans le futur à ce qu'il a été les années précédentes. Là encore, aucun chiffre ne nous a été communiqué.

Il est hors de question que nous votions une subvention, un seul euro d'argent public de l'Etat monégasque si le pire pouvait arriver, c'est-à-dire à terme ce qui est arrivé à Radio Monte-Carlo et que TMC se limite un jour à ne diffuser qu'un certain nombre de séries américaines, par exemple, ce qui n'aurait plus rien à voir avec l'identité et l'image de Monaco.

Or, la copie de la lettre, à laquelle vous avez fait allusion, du Président de TMC, Monsieur Jean PASTORELLI, à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, que vous venez de nous transmettre à l'instant, que j'ai lue avant d'entrer en séance, ne fait état que de vagues promesses des actionnaires majoritaires et n'apporte donc pas les précisions attendues.

Je cite quelques extraits significatifs : « L'actionnariat majoritaire privé a pris l'engagement de participer, par ses émissions, au rayonnement de la Principauté, comme il l'a déjà fait dans le cadre des émissions consacrées aux obsèques de S.A.S. le Prince Rainier III et aux cérémonies d'Avènement et d'intronisation de S.A.S. le Prince Albert II ». Comme engagement précis, on peut mieux faire car nous souhaitons une très longue vie au Prince Albert II et nous espérons que pendant des décennies, TMC n'aura pas l'occasion de diffuser de nouveau des images sur l'intronisation d'un autre Prince ! Je cite toujours : « Il a confirmé – l'actionnariat majoritaire, je vous le rappelle – son projet de réduire au maximum le nombre de personnes du site monégasque qui seraient touchées par la restructuration d'emploi et de traiter ces personnes d'une manière avantageuse ». Laquelle ? Comment ? Combien de personnes ? Combien d'emplois sauvés ? Pas de réponse et je continue : « Une nouvelle réunion est prévue pour le jeudi 15 décembre, pour préciser les postes supprimés et les postes créés ».

Or, chat échaudé craint l'eau froide. L'Etat Monégasque a déjà été trompé par le passé par des actionnaires privés qui n'ont pas respecté leurs promesses et le Conseil National a en mémoire, la douloureuse expérience de RMC, même si nous n'avons

pas eu à la gérer puisqu'elle s'est passée avant le début de cette législature, et plus récemment les promesses d'un actionnaire de TMC toujours présent dans le capital, qui nous parlait de maintenir et de développer la production à Monaco, c'était il y a un peu plus d'un an. Voyez où nous en sommes. En ce qui nous concerne, ce ne sont pas sur de vagues promesses que nous donnerons 1,4 M€ d'argent public. Je demanderai tout à l'heure à l'Assemblée de me suivre, quand nous arriverons au chapitre concerné : à vous, Monsieur le Ministre, je demande de geler cette dépense publique de 1,4 M€ et de vous engager à ne pas l'utiliser tant que nous n'aurons pas une nouvelle réunion et que le Conseil National donne éventuellement son accord. Demain, le 15 décembre, nous aurons des précisions sur les postes supprimés et sur les postes créés et, si cela nous convient, si on sauve suffisamment d'emplois à Monaco, il faudra aussi que nous ayons un engagement écrit sur le nombre d'heures de promotion consacrées à la Principauté dans les années futures sur l'antenne de TMC. Rien de surprenant car tout ceci, nous l'avons déjà dit en séance privée, le Rapporteur l'a repris aussi, donc je m'étonne que vous pensiez que nous puissions voter ce crédit sur de simples promesses que je viens à l'instant de citer.

Enfin, et pour demeurer bref, vous nous dites que vous êtes prêt à travailler avec le Conseil National, comme nous le souhaitons, je cite : « à dossiers ouverts ». Je m'en réjouis.

Bien évidemment, le Conseil National est tout autant soucieux que vous du respect des Institutions et de nos prérogatives Institutionnelles respectives : comme le veut la Constitution, le Conseil National vote les lois et le Budget. Le Gouvernement gouverne, sous la Haute Autorité du Prince, il est le seul responsable de la mise en œuvre par l'Administration et du suivi quotidien des politiques décidées, notamment dans le cadre du Budget de l'Etat que nous votons. Nul ne le conteste ici.

Mais, dans le cadre de ses prérogatives budgétaires Institutionnelles, le Conseil National a le droit d'être informé pleinement en ce qui concerne les principaux dossiers du pays, pour pouvoir justement prendre les meilleures décisions en toute connaissance de cause lors du vote des chapitres budgétaires correspondants.

Voter le Budget suppose, lorsque les documents budgétaires ne sont pas suffisamment explicites par eux-mêmes, et c'est souvent le cas, des compléments d'informations indispensables pour les élus. C'est logique et c'est normal. Toute autre attitude, toute rétention d'information, est néfaste pour l'exercice, dans des conditions satisfaisantes, des prérogatives constitutionnelles du Conseil National en matière budgétaire.

Or, cela a parfois été le cas, comme vous le reconnaissiez implicitement vous-même, Monsieur le Ministre, dans votre déclaration « depuis trois mois au moins », dites-vous, ce n'est plus le cas. Pour que vous compreniez ce que nous ressentons dans cette Assemblée, prenons un seul exemple parmi tous ceux qui ont été développés par M. CUCCHI dans le rapport de la Commission des Finances, c'est l'exemple du respect des priorités pour les entreprises monégasques sur les marchés de maîtrise d'ouvrage déléguée. Il s'agit-là d'informations demandées par le Conseil National sur le respect d'un principe fondamental de la politique nationale, pour lequel, dès 2003, quand nous avons accepté la solution de la maîtrise d'ouvrage déléguée, le Gouvernement s'est engagé devant nous. Le respect de ces priorités devait même être un des critères déterminants, disait le Gouvernement précédent, du choix des promoteurs concernés.

Au cours des discussions en séances privées et publiques concernant le Budget Rectificatif 2005, a été évoquée la question du respect de la priorité pour les entreprises monégasques, dans le choix des sous-traitants, dans le cadre des opérations réalisées par le Gouvernement avec l'argent public du Budget de l'Etat que nous votons et confiées à des promoteurs privés en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans votre correspondance en date du 22 novembre dernier, que j'ai diffusée à l'ensemble des élus, vous nous avez transmis un pourcentage global des entreprises monégasques retenues en sous-traitance sur ces marchés, mêlant tous les chantiers dans un seul chiffre, ne nous permettant pas de nous faire une opinion objective. J'ai un peu d'expérience et, comme dit l'adage, la statistique peut être la forme la plus élaborée du mensonge si on ne donne pas des chiffres exhaustifs, dans tous les domaines.

Je vous ai donc demandé des informations complémentaires par chantier et aussi en pourcentage des chiffres d'affaires concernant ces chantiers.

Dans un nouveau courrier reçu le 12 décembre, que j'ai diffusé là encore à tous mes Collègues Conseillers Nationaux, vous m'avez répondu, par chantier. C'est un progrès, mais sans nous donner le pourcentage du chiffre d'affaires attribué aux entreprises monégasques sur ces chantiers.

Vous comprendrez aisément ce que je veux dire quand on lit la réponse. Je prends un chantier « x », il y a par exemple 8 lots; sur 8 lots, 2 sont attribués à des entreprises classées prioritaires. Donc 2 sur 8. Mais vous conviendrez que si ces 2 entreprises ont 5 % du chiffre d'affaires de la sous-traitance, c'est une chose, si elles en ont 90 % c'est totalement différent. Donc, comment voulez-vous que nous nous fassions une opinion

objective si nous n'avons pas aussi le pourcentage du chiffre d'affaires correspondant à ces sous-traitances ?

Pourquoi vouloir faire de la rétention d'information, qui ne peut que susciter de la suspicion et qui n'est pas conforme à l'état d'esprit constructif qui doit prévaloir dans les relations entre le Gouvernement et le Conseil National et que ce Conseil National s'est toujours efforcé d'avoir depuis son élection en 2003 ?

Monsieur le Ministre, en conclusion de cette intervention liminaire, je veux vous dire que nous attendons notamment de ces débats, d'ici mardi soir prochain, lorsque sera exprimé le vote concernant la loi de Budget :

- des compléments d'informations sur plusieurs dossiers importants, pour la Principauté, pour ses habitants et donc pour le Conseil National. Nous y reviendrons bien sûr chapitre par chapitre, au fil des soirées et des débats;
- des précisions dans le calendrier d'importants rendez-vous futurs qui doit être, à notre avis, plus détaillé.

Je vous demande solennellement, Monsieur le Ministre, conformément à l'état d'esprit positif, qui doit, dans l'intérêt de Monaco, nous animer de part et d'autre, de nous fournir ces informations. Je vous propose de travailler à dossiers ouverts avec le Conseil National. Nous aurons l'occasion, au fil des débats et des chapitres, de le vérifier.

Je vais maintenant donner la parole à tous les élus qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de Budget Primitif 2006.

Monsieur le Rapporteur, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Cette déclaration, je voudrais la faire en rebondissant sur vos propos, en particulier, en ce qui concerne le problème de la transmission d'informations.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons l'information, vous nous répondez : « A chacun ses prérogatives » en affirmant qu'il incombe au Gouvernement d'assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques au jour le jour. Vous me permettez donc de me référer à la Constitution, quoi de plus simple et de plus incontestable. Je lis, article 44 : « Le Ministre d'Etat exerce la direction des services exécutifs ». Soyez rassuré, il n'a jamais été dans l'intention de ce Conseil National de vous disputer ce pouvoir, de réclamer qu'il soit partagé à un quelconque titre; ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas notre mandat. Le voudrions-nous, d'ailleurs, que nous serions dans l'incapacité d'y parvenir, le personnel dont nous disposons étant tout juste suffisant,



dans le meilleur des cas, pour les tâches qui sont les nôtres. Nous ne voulons d'aucune sorte de co-gestion, à chacun son rôle et justement, toujours dans la Constitution, je lis, article 70 : « Le Conseil National vote le Budget ». Et oui, c'est une tâche importante et une lourde responsabilité, nous le savons tous. Voter le Budget suppose pouvoir se forger en toute connaissance de cause une opinion éclairée sur les choix qu'il comporte. Lorsque les documents budgétaires que vous nous transmettez ne sont pas suffisamment explicites par eux-mêmes, des compléments sont donc indispensables, c'est ce que nous demandons au Gouvernement et j'espère qu'il n'est venu à l'esprit de personne de souhailer que le Conseil National vote le Budget en méconnaissance de certains éléments qui auraient pu modifier son appréciation ou nécessiter des éclaircissements supplémentaires. C'est pourquoi nous avons demandé que le Gouvernement travaille à dossiers ouverts – l'expression employée est je crois parfaitement claire – avec le Conseil National. Nous ne disposons pas, en effet, je le rappelle, contrairement à d'autres parlements, de la faculté de constituer des Commissions d'enquêtes parlementaires pour recueillir des informations jugées indispensables à l'exercice de nos prérogatives. Je puis d'ores et déjà indiquer que nous veillerons particulièrement, lors des débats budgétaires de l'an prochain, à la pertinence et la précision des documents qui seront fournis au Conseil National; nous l'avons dit à maintes reprises, nous souhaitons un partenariat avec le Gouvernement et il n'est de partenariat possible que moyennant une information complète et sincère.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission du Logement, Monsieur Daniel RAYMOND.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Je fais référence, Monsieur le Ministre, à votre réponse au rapport établi par la Commission des Finances du Conseil National. Je saluerai, si vous le permettez avec le même enthousiasme, le bénéfice du travail accompli par le Conseil National et le Gouvernement, son contenu précis, historique, apaisant et rempli de promesses qui reposent, avec une fermeté à peine apparente, sur un renvoi à une large concertation pour tous les sujets essentiels qui nous préoccupent, dans un premier temps, comme vous l'avez annoncé, courant du 1<sup>er</sup> puis du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006.

On efface ainsi les incompréhensions, les remises à niveau, les engagements antérieurs, c'est de nouveau le coup de « l'ardoise magique », à laquelle d'ailleurs je

faisais référence au cours de mon intervention au Budget Rectificatif de l'année dernière, ce qui nous permet, à la mi-mandat, de repartir pour certains dossiers fondamentaux à zéro. Nous comptabilisons ainsi, non sans remord, 2 ans et demi de handicap pour des dossiers dont l'urgence était avérée dès le début de notre mandat – je rappellerai à cet effet le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'opération La Cache, le Cap Fleuri, Testimonio, etc – mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cours de nos débats.

J'espère, Monsieur le Ministre, Messieurs du Gouvernement, que vous prenez la bonne mesure avec sagesse, aujourd'hui, d'un engagement du Gouvernement à l'égard du Conseil National et je souhaite ardemment, vraiment du fond du cœur et avec une grande sincérité, que les objectifs que vous nous promettez une fois encore seront atteints et que les rendez-vous que vous annoncez ne seront pas encore une fois manqués. Dans le cas contraire, un échec serait dû à votre seule volonté et provoquerait assurément une crise grave et sans précédent.

J'en reviens maintenant à la conclusion de votre rapport en réponse, dont je souhaite reprendre simplement quelques points essentiels que vous avez commentés.

En premier lieu, parlant de nos travaux à « dossiers ouverts », si vous entendez apporter une preuve concrète à cette démarche en mettant en évidence votre acceptation de la nomination des représentants du Conseil National à la SAM du Port ainsi qu'au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace, vous me permettez de trouver cet exemple un peu dépouillé et terre-à-terre de la motivation qui est la vôtre de travailler à « dossiers ouverts ».

Pour ce qui relève du grand projet d'urbanisation en mer, nous croyons avoir compris que, préalablement à cette entreprise et à l'établissement du cahier des charges, les dispositifs qui seront mis en place entraîneraient une très large étude d'impacts : auriez-vous la courtoisie de bien vouloir me le confirmer ?

Quant à la limite théorique qui peut être restrictive ou au contraire élastique que vous entendez respecter dans la plus stricte observation des prérogatives des Institutions que nous représentons, s'il incombe effectivement au Gouvernement d'assurer la mise en œuvre et le suivi politique au jour le jour, nous sommes tout à fait disposés à observer, avec conscience, cette ligne de partage, à condition que celle-ci ne reste pas réduite à un diktat, défaut majeur, comme vous le savez, d'une technocratie pesante. Il me paraît donc tout aussi judicieux que fondamental pour l'avenir de la Principauté que, comme vous le souhaitez, nous

œuvrions véritablement ensemble en échangeant nos idées, certes, mais en disposant pour cela de suffisamment d'informations détaillées et précises, en particulier dans les dossiers relevant de technique et d'urbanisme. Vous concevrez donc que, dans cette philosophie, les prérogatives attachées à l'Institution ne forment pas une ligne rigide mais plutôt consensuelle.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RAYMOND.

Qui souhaite s'exprimer dans le cadre de la discussion générale ?

Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste intervenir pour préciser à Monsieur le Ministre que par rapport au rapport de la Commission des Finances, j'avais demandé un tableau récapitulatif sur le personnel enseignant. Or, aux jours d'aujourd'hui, je n'ai pas encore pu obtenir ces informations que je souhaiterais obtenir avant que ce débat n'intervienne, c'est-à-dire vendredi soir. Je sais bien que les circonstances sont exceptionnelles, compte tenu de l'absence de M. DESLANDES, mais je pense qu'au niveau de son Service, il est tout à fait possible qu'un autre Membre me reçoive, accompagnée d'une autre personne, de façon à obtenir ces renseignements autour d'une table dans un consensus global.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie.

La parole est à présent à Madame la Présidente de la Commission de la Culture.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

En cette fin d'année presque totalement consacrée à l'étude des Budgets – puisque le Rectificatif 2005 était notre préoccupation il n'y a pas si longtemps et que l'analyse du Primitif 2006 lui a succédé, multipliant nos rencontres avec le Gouvernement – en cette fin d'année, disais-je, je retiendrai que la recherche du consensus par notre Assemblée et le Gouvernement Princier a presque toujours été trouvée et que la confiance entre nos deux entités s'est avérée renforcée par les engagements de Monsieur le Ministre d'Etat.

Je me dois de saluer, parmi d'autres, quelques preuves de récentes ouvertures gouvernementales :

Premièrement, la volonté affirmée du Ministre d'Etat de respecter – à peu de retard près – la priorité du Conseil National de livrer aux Monégasques plus de 800 appartements entre 2003 et 2008.

Deuxièmement, pour nos aînés, une maison médicalisée située sur le territoire de la Principauté, maison de retraite tant réclamée par la Majorité UpM, qui sera enfin prochainement construite par l'Etat.

Troisièmement, le régime de retraite, nous dit-on, ne subira pas de modifications sans consultation préalable avec le Conseil National.

Enfin quatrièmement, je retiendrai que l'étude sur l'accès des Monégasques à la propriété, faite par notre Assemblée, a été approuvée dans ses grandes lignes par le Gouvernement et sera bientôt finalisée, du moins je l'espère.

Sans commune mesure avec les 4 points que je viens d'énumérer, j'ajouterai qu'à la suite de la demande faite par la Commission de la Culture du Conseil National, le Gouvernement Princier a consenti le financement, dès 2006, d'un site Internet dynamique de l'Annuaire des Artistes de Monaco, ce qui en facilitera la consultation et en assurera en outre une réactualisation simple et rapide. Un financement bien réel, même si Monsieur le Ministre d'Etat n'en n'a pas fait mention dans sa déclaration qu'il vient de nous lire. Ainsi, l'Annuaire initié l'an dernier par la Commission de la Culture sera-t-il rendu plus utile et intemporel.

Mais, car il y a un mais, on ne manquera pas de noter que la recherche du consensus souhaité par nos Institutions n'est particulièrement marquée que dans les semaines qui précèdent le vote du Budget ; encore faut-il qu'elle se poursuive dans l'année ! Aussi, je prie le Gouvernement de maintenir sa volonté d'accord avec le Conseil National tout au long de l'année. Il ne faut pas que cette détermination à trouver des arrangements ne s'érousse au fur et à mesure que l'on s'éloigne des périodes budgétaires.

Je compte donc sur vous, Messieurs :

- pour faire respecter les délais des chantiers ;
- pour tenir les engagements pris ;
- pour éviter les formules figées.

A l'exiguïté de notre territoire si contraignante dans bien des domaines, on doit pouvoir opposer un aspect positif : celui de permettre une vérification facile et régulière des ouvrages engagés par l'Etat ainsi qu'une progression plus rapide de certains dossiers en attente depuis trop longtemps.

A quand la décision de distribuer les locaux commerciaux sur le port ?

Quand recevrons-nous les éclaircissements demandés depuis douze semaines sur le projet de loi, n° 789, concernant le dépôt légal ?

Les travaux d'agrandissement tant attendus au Service de l'Emploi et de l'Inspection du Travail vont-ils bien démarrer comme c'était prévu, dès le premier trimestre 2006 ?

Quant au futur Musée national, articulé autour des arts du spectacle et des costumes d'opéra, sa conception me semble désuète et figée, très loin des exigences et de l'intérêt du public actuel. Par ailleurs, les informations qui nous sont fournies par le Gouvernement manquent de la clarté nécessaire à une analyse approfondie du projet, eu égard au coût très important de son financement. Il me paraît donc indispensable d'élargir la concertation avant d'aller plus loin dans ce projet qui, à mon avis, souffre également d'une future situation trop excentrée sur le territoire monégasque, puisque l'on parle du quartier du Jardin Exotique.

Ainsi donc, sans tomber dans le défaitisme, force est de constater que le chemin est encore long de la « coupe aux lèvres », même si, à la lecture de la déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, tout semble avoir été prévu, décidé et en passe d'être réalisé par le Gouvernement, qui oublie d'ailleurs souvent l'importance du rôle du Conseil National, initiateur de bon nombre de projets.

Des engagements tenus, des délais courts et rapprochés, des dates précises ne pourront que rassurer notre Assemblée sur le véritable désir de consensus du Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame DITLOT.

Qui souhaite encore s'exprimer dans le cadre de la discussion générale ?

Monsieur CELLARIO a la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, lisant les premières pages de votre rapport, vous écrivez, je cite, en parlant de politique budgétaire, « le principe est l'équilibre budgétaire, l'évolution des dépenses doit être modérée et maîtrisée ». Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faut en particulier augmenter les recettes de l'Etat et pourtant, les arguments que vous développez en ce domaine ne m'ont pas complètement convaincu, d'autant que si vous souhaitez que Monaco devienne un pôle de compétitivité, privilégiant l'innovation. Certes, des efforts substantiels ont été réalisés : raccourcissement du délai de création d'entreprises, utilisation de la société

d'aide à la création et au développement d'entreprises pour développer les sociétés innovantes à forte valeur ajoutée. Mais, qu'en est-il du nouveau projet de loi sur les SARL, que le Gouvernement avait promis avant la fin de l'année 2005 ? Cela fait partie d'une demande du groupe majoritaire et, bien entendu, nous espérons l'avoir dans peu de temps. Nous attendons de véritables mesures permettant de dynamiser et d'accélérer la transformation de l'économie monégasque. En particulier, pour le commerce local. En ce qui concerne le développement de la place bancaire, en séance privée, le Conseiller de Gouvernement pour les Finances a bien dit que le domaine financier serait mis en valeur grâce à une réglementation nouvelle, mais que cela prendra du temps. On mettra en place des standards internationaux pouvant proposer à des clients des produits adaptés et sophistiqués, mais lesquels ? On nous a parlé de dispositions permettant d'accueillir des métiers de la gestion financière car cela devrait permettre d'envisager un développement des secteurs traditionnels, commerces, comme services, mais on ne sait toujours pas lesquels ? Quant au développement de l'assurance, on nous a dit qu'un projet de loi serait présenté prochainement au Conseil National. Mais le temps presse, nous ne voyons rien venir et six mois se sont écoulés. Il faut malgré tout assurer des recettes futures pour une politique d'investissement soutenue. De plus, pour attirer des investisseurs, il faut des planchers commerciaux : quel est votre plan en ce domaine ? Sans compter la réflexion sur le déplacement des personnels qui, vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, sont en augmentation constante, venant travailler tous les jours en Principauté, indispensables au bon fonctionnement des entreprises et de l'économie en générale. Qu'en est-il d'une concertation avec la SNCF sur de nouveaux horaires journaliers permettant à des centaines de salariés qui gagnent tous les jours la Principauté de Monaco par le train, de participer à notre économie ? Je passe aussi sur les problèmes inhérents liés à l'évolution du SMIC ou des minima sociaux, votre rapport reste malgré tout sur un certain nombre de ces points assez muet.

La maîtrise des dépenses publiques : je crois, effectivement, que le temps est venu de se pencher sérieusement sur le train de vie de l'Etat monégasque. En particulier, vous soulignez dans votre rapport que les effectifs de la Fonction Publique ont progressé de plus de 10 % en 5 ans, ce qui est considérable. Votre réflexion vous amène, lors du Budget Rectificatif 2005, à annoncer le gel du nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat dans la Fonction Publique. Mais chose extraordinaire, votre rapport que vous nous avez lu n'y fait pratiquement pas allusion. J'aurais aimé que le Gouvernement explicite sa décision, d'autant que le Conseil National n'a

pas été consulté. Un certain nombre de questions seront posées et j'y reviendrai sur le chapitre concerné. Ceci dit, la Fonction Publique est toujours le réservoir d'embauches de nos compatriotes. C'est un sujet sensible et pour éviter des malentendus, de mauvaises interprétations, vous devez communiquer sur cette décision.

Monsieur le Ministre, si votre rapport montre de bonnes intentions de la part du Gouvernement et des avancées réelles sur un certain nombre de dossiers qui ont été rappelées, il n'apporte pas toujours des réponses concrètes et satisfaisantes pour faire évoluer les situations figées.

Prenez l'aménagement du Port : que dire de la phrase, je vous cite : « Nous allons avancer maintenant très rapidement sur les affectations d'espaces au Port en se fondant sur un schéma d'ensemble cohérent ». Quel est ce schéma ? Je n'en n'ai jamais entendu parler.

Mais le temps presse, la Principauté de Monaco a besoin de réponses claires et rapides dans des domaines aussi variés que ceux qui concernent le commerce, le tourisme, le secteur bancaire.

Je pense, Monsieur le Ministre, que ce qu'il faut proposer au Conseil National, ce sont des calendriers très précis, de préférence pour le premier semestre 2006, afin d'exposer de la part du Gouvernement des réflexions sur tous ces sujets. Voilà ce que j'attends de votre Gouvernement.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur le Président de la Commission de Législation, je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme à chaque Budget, le Rapporteur de la Commission des Finances relève les manquements du Gouvernement, dans des termes parfois sévères mais certes justifiés, il relève aussi les cas les plus marquants de l'absence de volonté de coopération du Gouvernement, pour m'exprimer par euphémisme.

Comme, par exemple, pour ce Budget, le refus du Gouvernement de communiquer au Conseil National les pièces de procédure relatives aux recours en annulation dirigés contre la loi n° 1.291, le refus de communiquer un tableau récapitulatif du personnel enseignant répertoriant la nationalité, le refus de fournir au Conseil National les contrats de maîtrise d'ouvrage délégués signés pour les opérations domaniales, le refus de communiquer les conclusions de l'audit sur l'ACM (refus qui, celui-là, n'est pas nouveau)...

Quand le même type de griefs est formulé par les élus de Promotion de la Famille Monégasque, ce ne sont que propos d'intransigeants, de radicaux, que sais-je encore ? Mais dans la bouche d'un élu de l'UP, comme l'est notre distingué Rapporteur, ce sont des propos raisonnables, modérés, constructifs, pertinents, en un mot intelligents et bienvenus. Mais au-delà des *satisfecits* que se décernent volontiers les majoritaires de la majorité, la véritable question qui se pose est de savoir sur quoi vont déboucher ces constats de manquements et ces griefs.

Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille, sur le vote positif du Budget. Car, ô miracle, pendant les débats, le Gouvernement va annoncer qu'il a compris les préoccupations du Conseil National et qu'il va faire de son mieux pour y remédier. Et, parfois d'ailleurs, le Gouvernement se fait tellement bien comprendre de notre Président, que le Ministre n'a même pas besoin d'ouvrir la bouche, le Président du Conseil National a déjà tout compris et, en prophète zélé, va annoncer la bonne parole aux Conseillers Nationaux, une fois de plus entendus, n'en doutons pas.

De cette pièce au scénario désormais immuable, nous venons de voir s'exécuter le premier acte, avec la lecture du rapport de la Commission des Finances et la réponse du Gouvernement qui contient *in fine* des propos lénifiants, nous en avons l'habitude, censés apaiser les craintes légitimes des Conseillers Nationaux.

Le problème qui se pose est celui de l'efficacité d'une telle méthode qui consiste, au final, à démontrer au Gouvernement que la majorité de la majorité votera le Budget, quoi qu'il arrive, moyennant quelques bonnes paroles. Est-ce vraiment la meilleure méthode pour faire appliquer le programme de l'UpM ? Ou nos amis de l'UP sont-ils victimes du syndrome du procès d'intention à l'envers, si je puis dire, et qui débouche, dès lors, sur le quitus d'intention ?

Les élus de PFM ne pensent pas que ce soit la meilleure méthode et c'est pour cela que, comme tout le monde le sait désormais, ils préconisent la méthode du contrat d'objectifs. D'ailleurs, lors de ma dernière intervention du Budget Rectificatif, j'avais tendu la main aux Conseillers Nationaux de la majorité en les exhortant à rejoindre PFM dans cette méthode. Les élus de l'UP nous ont clairement répondu depuis, par la voix du Président de leur parti, qu'ils n'adhèrent pas à cette méthode. En effet, M. CUCCHI a déclaré dans Monaco-Hebdo du 11 novembre 2005, je cite : « Au plan Institutionnel, l'UP est contre le contrat d'objectifs. Si Promotion de la Famille Monégasque est pour, on ne peut pas les accuser d'être favorables à un changement de régime. Si c'était le cas, l'UP ne serait plus associée à eux car nous sommes principistes ».

Au vu de cette déclaration, je ne comprends plus très bien pourquoi les élus de l'UP rejettent le contrat d'objectifs s'ils admettent que cette méthode s'inscrit dans le droit fil de nos Institutions et que, ce qui est parfaitement exact, PFM ne souhaite pas un changement de régime. Nous avons dit et répété que le contrat d'objectifs est le dernier rempart de la monarchie constitutionnelle contre le régime parlementaire. Je note au passage que l'UP n'adhère pas à la thèse du Président du Conseil National selon laquelle le contrat d'objectifs, tel que le préconise PFM, c'est le changement de régime. Je rappelle en effet que, lors du vote du Budget Rectificatif, le 26 octobre dernier, notre cher Président s'est cru obligé de reprendre la parole après mon intervention et celle de Jacques RIT pour dire qu'il rejetait la méthode du contrat d'objectifs pour la raison qu'elle équivaudrait, selon lui, à un changement de régime. Alors, puisque l'UP ne partage pas cet avis, je souhaiterais que M. CUCCHI nous explique, puisqu'il est tout aussi désireux que PFM, j'en suis sûr, d'assurer la réalisation du programme qui nous a permis d'être élus pourquoi le parti qu'il préside rejette la méthode du le contrat d'objectifs afin que tout le monde, et bien sûr moi le premier, puissions comprendre ce qui facilitera les débats qui nous attendent.

Ouvrez-nous votre cœur, Monsieur CUCCHI.

**M. le Président.-** Qui demande la parole ?

Je tiens à dire, Monsieur LICARI, que nous découvrons votre intervention sur le siège et que vous vous êtes bien gardé d'en informer les autres élus de la majorité, dans les nombreuses réunions préparatoires où vous en avez eu l'occasion. Ce n'est pas très loyal, d'autant que le rapport de la Commission des Finances, vous, vous l'avez depuis une dizaine de jours.

De plus n'oubliez pas que la majorité comporte trois composantes, Monsieur LICARI. J'ai entendu parler de PFM et de l'UP, mais je souhaiterais rappeler qu'il y en a une troisième que vous avez un peu oubliée, qui s'appelle l'UNAM et qui comporte cinq élus aussi dans cette Assemblée.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Nous sommes trois intervenants à PFM, je vous le rappelle.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, souhaitez-vous réagir ou je continue le tour de parole ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Monsieur le Président, considérant qu'il y a trois intervenants de PFM, je ferai une réponse globale quand j'aurai entendu les trois.

**M. le Président.-** Nous écoutons alors les deux suivants.

Monsieur NIGIONI, tout d'abord.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous voici à mi-mandat. Ce soir, nous allons étudier notre troisième Budget Primitif, celui pour l'année 2006. Pour ma part, les inquiétudes que j'exprimais, lors des précédents Budgets, sur le retard pris à la réalisation du programme choisi par une très large majorité de nos compatriotes, se sont transformées en une réelle crainte de ne voir aboutir qu'un petit nombre de points de ce programme. D'où vient le problème ?

Eh bien je ne surprendrais probablement personne en disant que je pense qu'il vient de la méthode. Car, comme mes amis de PFM, je crois réellement que la meilleure méthode pour avancer est celle du contrat d'objectifs. Alors, qu'est-ce que je reproche à la méthode utilisée ces trois dernières années ? C'est qu'elle repose sur la confiance et que celle-ci n'a pas été toujours au rendez-vous depuis le début de notre mandat, c'est le moins qu'on puisse dire.

Tout d'abord sur le logement : notre programme comportait la construction de 1.100 logements et l'acquisition de 200 appartements dans le secteur privé. Ces objectifs étaient probablement trop ambitieux et après de très longues et âpres discussions, le Gouvernement promettait de mettre à la disposition de nos compatriotes 836 logements *avant la fin 2007*. Aujourd'hui, les derniers documents font état de 672 logements pour 2007 et 808 à la fin 2008, plus quelques acquisitions qui apparemment devraient donner le résultat de 838, si j'ai bien compris le rapport. Le compte n'y est pas et, à l'allure où nous avons reculé ces dernières années, je suis évidemment très inquiet sur le résultat final.

Pour ce qui est de la construction d'une crèche et d'une école primaire, en remplacement de l'école Plati, projet dit La Cachette, le Gouvernement indiquait que les travaux devaient démarrer en 2004 et, pour ce faire, avait inscrit une somme de 2 M€ au Budget Primitif 2004. Cette somme, inutilisée en 2004, se retrouve au Budget 2005 et aujourd'hui, deux ans plus tard, nous attendons toujours le démarrage des travaux de cette école.

Un autre exemple de promesse non tenue est celui de la loi sur l'éducation. Le Gouvernement nous écrivait, le 27 mai 2004, pour retirer le projet de loi, n° 765, sur l'éducation en nous promettant qu'un nouveau projet serait déposé, je cite : « Dans le courant de l'été sur le Bureau de l'Assemblée, afin qu'il puisse être voté lors de la seconde session ordinaire ». Là encore, nous attendons toujours.

Sans parler de la proposition de loi, toujours sur l'éducation, votée par notre Assemblée, qui n'a pas été retenue par le Gouvernement, ce qui lui permet, en contradiction avec l'esprit de la Constitution, de ne plus être tenu par des délais pour déposer un nouveau texte.

A la SBM, là aussi, nous n'avons cessé de dénoncer l'attitude de la Direction envers ses salariés. Là encore, un prêche dans le désert et aujourd'hui, nous ne pouvons que constater les dégâts.

Un autre problème dans nos rapports avec le Gouvernement est le manque de transparence qui s'est illustré, entre autres, par le refus catégorique de communiquer les informations sur le personnel de l'Education Nationale.

Sur le plan économique, alors que le Gouvernement propose un gel des postes de la Fonction Publique afin de maîtriser les dépenses sous le couvert de rigueur budgétaire, nous constatons, par exemple, que le Budget de l'Orchestre Philharmonique, nonobstant la somme allouée pour ses 150 ans de 559.000 €, croît de 4 % par an en moyenne ces quatre dernières années, soit plus de 1 M€.

Un autre exemple, bien connu, l'Automobile Club où là, il s'agit d'une augmentation de 45 % en 4 ans, soit plus de 10 % par an, ce qui représente une augmentation de près de 3 M€.

Alors, mes chers Collègues de la majorité, la méthode actuelle qui conduit à de tels résultats – et je n'ai donné que quelques exemples – vous semble-t-elle toujours adaptée à notre temps ?

Aujourd'hui, nous venons d'entendre une déclaration du Gouvernement qui me paraît *a priori* intéressante, pour autant, mes amis de l'UNAM, pour les citer et pourquoi pas, s'ils changeaient d'avis, mes amis de l'UP, ne faut-il pas moderniser nos rapports avec le Gouvernement afin de ne plus courir uniquement après des promesses ?

Alors, pourquoi, avec nous, ne pas inciter le Gouvernement à aller dans le sens de la contractualisation de nos rapports et faire du contrat d'objectifs le fondement des rapports entre le Gouvernement et le Conseil National ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur RIT, vous êtes *a priori* le troisième, donc nous vous écoutons.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, si vous n'êtes pas médecin, vous n'en n'avez pas moins des dons de

thérapeute et je pense pouvoir vous en apporter la preuve d'ici quelques instants.

En période de Budget, je faisais souvent le cauchemar suivant, étrange et effrayant : sur une plage du bout du monde, un groupe d'indigènes s'approche de six conquistadors. L'interprète du groupe, un métis, porte encore sur son visage les peintures de guerre, mais il a revêtu pour l'occasion la grande parure du consensus. Les six hommes cuirassés ont disposé devant eux verroterie et colifichets parmi lesquels on reconnaît La Cachette, l'extension Sud et le 5/7 avenue du Port. Après un concert de vociférations menaçantes et quelques démonstrations de magie incantatoire, le groupe d'indigènes vote le Budget puis les conquistadors s'éloignent, non sans avoir remis dans leur coffre une partie de la verroterie qui, pourtant, constituait l'offrande.

Mais revenons à vos dons, Monsieur le Ministre d'Etat. Lors des récents débats du Budget Rectificatif, une parole anodine de votre part, bien que diluée à un degré infinitésimal dans le flot de propos qui baigne notre hémicycle, m'a instantanément guéri de ce cauchemar. J'oserai parler de victoire de l'homéopathie. Mais plus encore, cette parole anodine nous apportait la preuve qu'il est enfin possible d'évoquer devant le Chef du Gouvernement la notion de contrat d'objectifs sans devoir se munir d'une explication de texte ou d'un gilet pare-balle. Je tiens immédiatement à vous rassurer, Monsieur le Ministre, il n'y a là ni malentendu, ni tentative de récupération ou d'interprétation malsaine de vos propos, être l'un des natifs n'implique pas d'être un naïf. Vos quelques mots ne sont pas pour nous de la pierre à bâtir des chimères, mais peut-être une simple clé permettant d'ouvrir enfin un important débat.

En effet, Monsieur le Ministre, arrivés à mi-chemin de notre mandat, mes amis Élus PFM et moi-même, nous nous devons de vous exprimer notre lassitude quant à la méthode. Nous sommes las de l'opacité d'un monde qui pèse sur trop de dossiers, las des marchandages de dernière minute caractéristiques de cette fin d'automne, las d'errer deux fois l'an dans le labyrinthe des innombrables lignes budgétaires à la recherche des points oubliés de notre programme, programme que nous avons eu l'audace de nommer « contrat d'objectifs avec les Monégasques ».

Vous m'accorderez, Monsieur le Ministre, qu'il peut être légitime d'aspirer à une évolution de la méthode et cela, sans bouleverser nos Institutions mais au contraire avec la ferme intention de les renforcer en les protégeant de ce contexte émotionnel et fragile des sessions budgétaires, générateur de dangers pour notre monarchie constitutionnelle.

Maintenant, rendons-nous ensemble au cœur du sujet. Les Élus de la majorité ont proposé un programme aux Monégasques et ces derniers l'ont cautionné par leur vote. Ce programme n'est certes pas celui du Gouvernement mais postulons qu'un certain nombre de points sont communs aux deux programmes. Bien d'autres seraient susceptibles, après une éventuelle concertation d'amont, de le devenir. Quant au Gouvernement, il présente au Parlement son programme de projets. On retrouve là, à un ordre de grandeur près, une grande similitude ; le programme de la majorité est une expression directe des souhaits des Monégasques et de la préservation de leurs intérêts. Le programme du Gouvernement se veut le garant du développement de la Principauté et du maintien de sa prospérité. Ceci rejoint parfaitement, au second degré, l'intérêt des Monégasques. Pour la réalisation de cet ensemble, le Parlement doit-il choisir entre la logique de la confiance assise sur la négociation permanente, informelle et empathique et celle de la méfiance, basée sur la contractualisation et la gestion procédurière d'une relation conflictuelle ? Sûrement pas. La vérité est que la confiance n'est pas un substitut du contrat, ni même un complément, mais qu'elle peut être un produit du contrat. Cette notion prend évidemment à contre-pied la vision classique qui oppose contrat et confiance en les considérant comme des substituts. Mais une conception et une gestion adéquates des relations contractuelles sont précisément la clé de l'émergence de la confiance. Le contrat d'objectifs, qui n'est que la matérialisation de cette concertation d'amont que j'appellerai volontiers « haut consensus », garantit le comportement des parties par un accord formel, ce qui ne veut pas dire juridique et avec exigence de signature. Dans un tel contexte, la partie gouvernementale s'engagerait à effectuer un suivi transparent des projets concernés tout au long de la réalisation au rythme d'un échéancier établi d'un commun accord. La partie parlementaire s'engageant, tout simplement, à voter le Budget annuel, sans plus aucun besoin de ces marchandages indignes que j'appellerai bien volontiers « bas consensus », sans interventions velléitaires et non suivies d'effet et sans vote frustrant au final.

Monsieur le Ministre, si l'application d'un tel mode opératoire vous semble contraire à nos Institutions, si elle vous semble constituer un quelconque danger de dérive vers le parlementarisme, je vous demande alors de bien vouloir m'éclairer sur ces points.

Si par contre, le seul péché de ces propositions est de vouloir changer l'immuable système de coopération entre Gouvernement et Parlement, à bout d'arguments rationnels, je chercherais un ultime encouragement dans ces mots de Georges-Bernard SHAW : « L'homme

raisonnable s'adapte au monde, l'homme déraisonnable s'obstine à essayer d'adapter le monde à lui-même ». Tout progrès dépend donc de l'homme déraisonnable.

Merci.

**M. le Président.-** Qui souhaite s'exprimer à ce stade du débat ?

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais répondre à mes amis de PFM. En effet, je confirme que l'Union pour la Principauté (UP) n'est pas favorable au contrat d'objectifs et je pense sincèrement que vous ne réalisez pas qu'en prônant ce genre de méthode, vous entraînez une dérive de nos Institutions et de nos rapports avec le Gouvernement, mais je considère malgré cela que nous sommes toujours alliés autour du programme UpM, bien évidemment.

Pour nous, les relations avec le Gouvernement sont des relations qui doivent se baser sur la recherche du compromis, du consensus et de la confiance, encore plus, dirais-je, à l'occasion du premier Budget de notre nouveau Souverain.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je voudrais répondre.

Je ne comprends pas bien la réponse puisque M. CUCCHI est en contradiction avec lui-même. Il a déclaré à Monaco-Matin, à moins que les journalistes l'aient mal compris, alors dans ce cas-là, j'imagine qu'il a dû exercer un droit de réponse, qu'il considérait que vouloir le contrat d'objectifs, ce n'était pas s'opposer aux Institutions. Donc, maintenant, il nous dit le contraire. Bien sûr, tout le monde a le droit de changer d'avis, mais je pense quand même qu'il faudrait respecter une certaine cohérence dans votre position puisque vous représentez l'UP et que vous parlez au nom de l'UP.

**M. le Président.-** Je voudrais vous dire à ce stade deux ou trois choses.

Je suis très surpris de ces déclarations particulièrement polémiques, en tout cas en ce qui concerne celle de M. LICARI, qui manque complètement de fair-play puisqu'il fait partie de la majorité qui dirige ce Conseil National depuis le début de la législature. Je constate que, depuis plusieurs semaines, les élus de PFM ne viennent plus avec les élus de l'UP et de l'UNAM, discuter, préparer notamment le processus et le débat

budgétaire. Dont acte. Vous avez toujours été tenus au courant, et le rapport de la Commission des Finances l'atteste, des positions de vos alliés de la majorité, l'UNAM et l'UP, nous, par contre, nous découvrons en séance publique des déclarations fracassantes. Il faut bien le dire, on les relira attentivement, mais je trouve celle de M. LICARI agressive et à la limite d'attaques personnelles contre un certain nombre de dirigeants de la Majorité. Je suis très étonné et je dois vous dire que ce n'est pas fair-play, que ce n'est pas une attitude correcte. Vous ne respectez pas la solidarité du groupe majoritaire...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Personne ne nous a communiqué ces interventions et vous le premier, Monsieur le Président. Donc, je ne vois pas ce qu'il y a de non fair-play dans l'attitude de PFM. Aucun des Membres de la majorité ne nous a communiqué préalablement ses interventions. Donc, je ne vois pas très bien pourquoi PFM aurait un régime différent des autres.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, je vous ai écouté jusqu'au bout bien que je sois en désaccord avec vos propos, donc comportez-vous aussi comme un démocrate et laissez parler ceux qui ne pensent pas comme vous, jusqu'au bout...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Mais je vous laisse parler, Monsieur le Président, mais de toute façon c'est vous qui distribuez la parole et vous la distribuez avec une équité assez particulière. Quand vous reprenez systématiquement la parole après les interventions qui ne vous conviennent pas, vous me permettez de vous répondre tout de suite, comme ça nous gagnerons du temps.

**M. le Président.-** Vous venez de m'interrompre deux fois, Monsieur LICARI, déjà, alors que je n'ai pu que commencer à essayer de vous répondre, et vous savez que ce n'est pas conforme au règlement intérieur du Conseil National. En tant que juriste, vous devriez le respecter au moins autant que les autres. Moi, je vous respecte, je vous écoute, sans vous interrompre, mais je ne suis pas d'accord avec vous et je vous le dis lorsque vous avez terminé. Alors, vous allez m'écouter et si vous n'êtes pas d'accord avec moi, vous le direz encore. Ça, c'est la façon effectivement que j'ai de mener ces débats, elle est tout à fait démocratique. Tous les élus, et moi comme les autres, ont le droit de s'exprimer autant de fois qu'ils le souhaitent et sans être interrompus. Et vous êtes d'une particulière mauvaise foi, car j'ai toujours veillé à ce que tous les élus puissent s'exprimer aussi souvent qu'ils le souhaitaient, vous comme tous les autres, quel que soit leur engagement politique partisan.

Permettez-moi de vous dire que, découvrant sur le siège vos déclarations fracassantes, qui mettent en cause vos Collègues de la majorité parlementaire – permettez-moi d'abord de m'en étonner – et de dire que ce n'est pas très fair-play vis-à-vis des autres composantes de la majorité à laquelle vous appartenez. En outre, il aurait été plus loyal de ne pas le faire par surprise et cette remarque ne s'adresse qu'à vous puisque vous êtes le seul à avoir mis en cause d'autres membres de la majorité dans votre déclaration. Les autres élus de la majorité n'ayant attaqué personne dans leurs interventions, n'avaient bien évidemment aucune obligation morale d'en prévenir leurs collègues ! Ensuite, vous êtes têtu, mais nous aussi, nous avons notre façon de voir les choses et nous sommes tout autant déterminés que vous. Tout ça n'est qu'un problème de sémantique. Je vous l'ai déjà expliqué lors du Budget Rectificatif. Ce que M. CUCCHI a voulu dire, c'est que si vous considérez par contrat d'objectifs, que chaque année, lors des débats budgétaires, le Conseil National doit mettre en avant un certain nombre de priorités qui ont été choisies par les Monégasques et qui sont contenues dans son programme sur des points essentiels, et que chaque année un certain nombre de ces priorités doivent être prises en compte par le Gouvernement, avec un calendrier précis pour leur réalisation, si c'est ça, le contrat d'objectifs, de toute façon, nous le pratiquons depuis 3 ans, donc il n'y a aucun problème. Chaque année, lors de chaque budget depuis 2003, – et je peux vous le prouver aisément, et les Monégasques le savent bien – des avancées significatives ont été obtenues et elles sont sorties du programme que les Monégasques ont choisi. Par contre, si vous voulez dire que le contrat d'objectifs – et c'est ce que je crois percevoir encore ce soir – c'est l'obligation automatique pour le Gouvernement Princier, d'adopter la quasi totalité du programme de la majorité parlementaire, dans ses moindres détails...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Pas du tout.

**M. le Président.-** Alors vous allez nous expliquer après que j'ai terminé, ce que c'est que le contrat d'objectifs pour vous.

Moi, je vous donne les deux hypothèses : si c'est bien l'application du programme de la majorité parlementaire, de manière globale, avec un calendrier précis, par le Gouvernement Princier, eh bien ça, c'est un changement de régime, il n'y a aucun doute là-dessus, parce que le programme du Parlement devient le programme du Gouvernement, donc on passe en régime parlementaire. Ce n'est pas l'esprit de nos Institutions. Nous sommes, nous l'avons écrit au Conseil de l'Europe,



nous l'avons dit publiquement à de nombreuses reprises, fidèles à l'esprit de nos Institutions. Nous ne sommes donc pas favorables à cette façon de voir le contrat d'objectifs. Donc, je trouve que la position de M. CUCCHI est très cohérente. Peut-être, vous donne-t-elle une chance, justement, de pouvoir expliquer ce que c'est pour vous le contrat d'objectifs...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** On l'a expliqué suffisamment, mais je veux bien le faire une nouvelle fois.

**M. le Président.-** Si vous nous dites que c'est la prise en compte de points essentiels pour le pays et pour les Monégasques, chaque année et après chaque débat budgétaire, du programme du Conseil National, avec un échéancier précis, quelques priorités majeures, 3, 4, 5 par Budget, c'est ce que nous faisons depuis 2003, alors nous pratiquons cette méthode. Et je ne comprends pas vos réactions de déception et votre vive insatisfaction. Je voudrais quand même vous rappeler que si vous, vous ne les percevez pas, les avancées, les Monégasques les perçoivent bien. Vous ne devez pas rencontrer les mêmes que nous, mais je peux vous dire que les Monégasques, l'effort sans précédent qui est fait depuis le début de la législature pour la construction de logements domaniaux, ils s'en rendent compte tous les jours, en allant au travail et en rentrant chez eux. Et ils savent bien que cette priorité essentielle pour eux, c'est le Conseil National qui l'a fait prendre en compte par le Gouvernement.

Si vous voulez que je vous dise encore ce que cette méthode a permis d'obtenir, je citerai la loi n° 1.291, les locataires monégasques et les locataires enfants du pays, Monsieur LICARI, ils l'apprécient, effectivement et ils se rendent compte des différences avec l'ancienne loi n° 1.235.

Faut-il vous rappeler aussi tout ce qui a été obtenu grâce à l'action du Conseil National pour les droits de la femme ? Faut-il vous rappeler toutes les lois qui ont été votées, comme nous le souhaitions, concernant la transmission de la nationalité pour les mères monégasques naturalisées et les mères devenues monégasques par la loi dite « des 3 générations », l'égalité au sein du couple, bientôt la modernisation de la procédure de divorce qui est liée à une initiative parlementaire, proposition de loi du Conseil National...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Bientôt. Vous prenez les promesses pour des résultats, c'est certain que là... On peut prendre tout le programme et dire qu'il est réalisé !

**M. le Président.-** Laissez-moi terminer, je vous écouterai après et je ne vous interromprai pas, s'il vous plaît !

A moins d'avoir volontairement les yeux fermés, effectivement, un certain nombre des avancées que je décris, notamment la construction des immeubles – il me semble difficile de ne pas les voir, – la future mise en place de l'accession à la propriété, je crois que le Ministre d'Etat a été clair, précis, comme nous le demandions sur ce sujet, et je vous donne rendez-vous, ainsi qu'aux Cassandres et à ceux qui voient toujours tout en noir, à la fin de l'année prochaine et vous constaterez qu'alors que les Monégasques attendent depuis les années 90 la possibilité de devenir propriétaires à Monaco, dans les immeubles domaniaux, nous le rendrons possible, nous, avec notre méthode. Notre méthode qui s'inscrit dans le respect du Prince, dans le respect des Institutions de ce pays et qui permet de faire prendre en compte les attentes des Monégasques par le Gouvernement, par le dialogue, non pas par l'affrontement... En fait, vous nous reprochez quoi ? Vous nous reprochez de discuter, de dialoguer, d'essayer de convaincre avec les moyens Institutionnels qui sont les nôtres, le Gouvernement chaque année de prendre en compte un certain nombre d'avancées attendues par nos compatriotes. Vous croyez que les personnes âgées ne vont pas s'apercevoir de l'efficacité de cette méthode avec la construction de la maison de retraite médicalisée dont elles pourront bénéficier en 2008 ? Voilà du concret. Donc, on jugera notre bilan global à la fin de la législature et nous pourrions objectivement démontrer aux Monégasques que la méthode que nous avons préférée, qui est la méthode de la recherche du consensus, comme le veulent nos Institutions, méthode que nous avons préférée à l'affrontement, est la meilleure, parce que où mène votre méthode, Monsieur LICARI ? Quand le Gouvernement Princier vous aura dit : « Nous n'acceptons pas d'appliquer de manière systématique des centaines de points du programme de la majorité parlementaire. Nous n'acceptons pas le contrat d'objectifs ». Alors....

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Mais ce n'est pas ça le contrat d'objectifs, vous partez sur des bases fausses, alors évidemment, les conclusions sont fausses ! L'exercice est facile !

**M. le Président.-** Laissez-moi terminer, je vais vous redonner la parole dans quelques instants et vous allez nous expliquer ce qu'est pour vous le contrat d'objectifs.

Si c'est la transformation de centaines de points du programme de la majorité parlementaire, avec un calendrier précis, en programme gouvernemental, eh bien je peux vous le dire, le Gouvernement ne l'accepte pas et ne l'acceptera pas, et il vous l'a dit, ce n'est pas conforme à l'esprit des Institutions. Alors, où allez-vous s'il ne l'accepte pas ? On dirait que vous cherchez

l'affrontement. On dirait que vous regrettez qu'il n'y ait pas d'affrontement entre le Gouvernement du Prince et le Conseil National élu par les Monégasques. Imaginons un instant qu'on ne vote pas le Budget. On vous suit, puisque si le Gouvernement refuse ce que vous proposez, vous allez réagir en ne votant pas le Budget. Et où allez-vous après ? Vous allez bloquer le pays. Qu'est-ce qui se passe après ? C'est ça que vous semblez regretter ? Moi, au contraire, je suis très heureux que depuis trois ans, ce soit effectivement sans affrontement avec le Gouvernement Princier que nous faisons avancer de manière pragmatique les points majeurs du programme, dans l'intérêt de la Principauté et des Monégasques. Nos compatriotes veulent des avancées concrètes et des résultats, ils n'ont que faire de vos débats idéologiques et sémantiques.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Et pour la loi n° 1.291 que vous prenez à votre compte, vous n'avez pas indiqué au Gouvernement que le Budget ne serait pas voté si elle n'était pas acceptée par le Gouvernement dans la forme que souhaitait le Conseil National ?

**M. le Président.-** Parce que nous ne sommes pas des mous, Monsieur LICARI, parce que nous sommes des femmes et des hommes déterminés et de conviction...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Ah, alors d'un coup ça change ! D'accord. Donc, quand il le faut, vous êtes pour l'affrontement, alors ?

**M. le Président.-** Vous comprendrez peut-être la différence entre des centaines de points d'un programme avec, par exemple, le changement de revêtement d'un trottoir et la politique de logement de la population de la Principauté ? Vous voyez quand même la nuance politique entre ces deux différents points du programme ? !!! Ce point-là, le logement, il était capital, il était vital pour l'intérêt du pays, pour la population. Alors, sur ce point-là, il fallait que le Gouvernement entende la volonté des Monégasques et si les élections n'avaient servi à rien, alors moi-même, j'aurais dit que j'étais en désaccord fondamental avec le Gouvernement, parce qu'il n'aurait pas entendu la voix des Monégasques, il n'aurait pas respecté l'esprit des Institutions. L'esprit des Institutions, ce n'est pas que le Gouvernement refuse les priorités qui sont attendues par la population. Donc, oui, pour le logement, 23 amendements, vous devriez le savoir, Monsieur LICARI, vous avez travaillé sur cette proposition de loi, 23 amendements du Conseil National ont été acceptés par le Gouvernement pour modifier la loi n° 1.235 et sans contrat d'objectifs comme vous dites !

Avec notre méthode à nous et je le répète, les locataires du pays concernés se sont rendus compte de la différence et ils n'ont que faire de votre débat sémantique sur le contrat d'objectifs.

Je vous le répète et c'est ma conclusion – et j'attends que vous nous expliquiez ce qu'est le contrat d'objectifs pour vous maintenant – pour nous, en tout cas, oui, nous avançons par le dialogue et nous préférons toujours l'accord avec le Gouvernement du Prince à l'affrontement, dans l'intérêt de ce pays et dans l'intérêt de tous ses habitants.

Je vous écoute, Monsieur LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Premièrement, je souhaiterais vous répondre une nouvelle fois sur la question du fair-play. Moi, je débats en public, si quelqu'un dans la majorité a des choses à me dire, qu'il me les dise en face, ça ne me pose aucun problème et je répète que je n'ai eu aucune intervention préalablement, de quelque composante que ce soit de la majorité. Donc, je ne vois pas pourquoi, PFM devrait faire ce que les autres ne font pas.

Deuxièmement, je constate qu'en matière de démocratie, vous donnez des leçons aux autres Membres de la majorité mais que, semble-t-il, alors que la majorité est plurielle et que nous avons toujours dit que nous ne sommes engagés que sur la réalisation du programme, vous n'admettez pas que nous ayons un avis différent du vôtre et que, en l'occurrence, PFM fasse entendre une voix qui soit différente de la vôtre et en tout cas, de l'UP que vous dirigez, comme chacun sait.

Quant au programme, je voudrais savoir une chose. Vous nous dites qu'en définitive, le programme n'est pas vraiment fait pour être appliqué. Alors, à quoi ça sert de se présenté devant les Monégasques avec un programme ? Pourquoi présenter un programme ? Ou alors vous vous êtes présentés avec un programme aux élections en ayant déjà l'intention de ne pas le réaliser. Je trouve cela un peu curieux. Je suis aussi surpris par la véhémence de votre réaction, alors que pas plus tard que tout à l'heure, vous avez exprimé au Gouvernement votre déception et votre contestation sur un certain nombre de points qui ont d'ailleurs été repris par d'autres collègues qui ne font pas partie de PFM, où on répète que le Gouvernement ne tient pas ses promesses et quand PFM vient dire la même chose et propose le contrat d'objectifs, on lui dit qu'il cherche l'affrontement. Je trouve quand même le raisonnement un peu curieux, pour ne pas dire autre chose.

Le contrat d'objectifs, je veux bien répéter ce que c'est. Vous l'avez dit et redit, ça fait plusieurs fois

effectivement que nous indiquons que pour nous, c'est la seule méthode et nous en avons apporté la définition. Alors, le contrat d'objectifs, ce n'est pas comme vous essayez de le faire croire, de dire au Gouvernement « Vous allez devoir appliquer dans son intégralité le programme de l'UpM ». Ce n'est pas cela, nous sommes réalistes et nous aussi, nous sommes des modérés, nous sommes peut-être les seuls véritables modérés. Simplement, il s'agit d'arriver à un résultat – vous avez dit que j'étais juriste – on connaît la différence entre l'obligation de moyens et l'obligation de résultats. Donc nous, c'est le résultat qui nous intéresse. On ne veut pas demander, voire quémander au Gouvernement, on estime que, comme le dit la Constitution, la loi doit procéder de l'accord du Prince et du Conseil National. Donc, à parts égales, nous devons décider de ce que doit être la loi et, en l'occurrence, la loi de Budget qui traduit une politique pour un pays. Nous voulons arriver à un certain nombre de résultats et pour y parvenir, nous voulons contractualiser la politique. Ce n'est pas l'affrontement. Le contrat, c'est le contraire de l'affrontement. Je crois que là, il y a un problème de sémantique, comme vous dites. Contractualiser, c'est justement arriver à un accord, mais un accord sur des bases tangibles et un accord sur les bases qu'on puisse rappeler au contractant si jamais – par hasard – il oublie ses engagements. Donc, le contrat d'objectifs, c'est d'abord année par année, et non pas dire « on croit à vos promesses et puis on verra bien à la fin de la législature si vos promesses sont tenues, et on verra bien si le programme ou une partie du programme est réalisée ». Non ! C'est point par point, sur les points les plus importants du programme et année par année, demander au Gouvernement, selon un calendrier annuel précisément, de réaliser les points les plus importants et après on fait un bilan à la fin de l'année et si le bilan est positif, on vote le Budget et si le bilan est négatif, forcément, on ne vote pas le Budget, sinon je ne vois pas bien quel est le rôle du Conseil National si, par avance et de toute façon, il doit voter le Budget en évitant, comme vous dites, tout affrontement.

Voilà, c'est ça le contrat d'objectifs et je pense qu'à part vous, tout le monde a compris ce que c'était.

**M. le Président.-** Vous aurez d'abord noté que vous avez parlé sans que je vous interrompe, parce que je considère qu'il fallait vous laisser démocratiquement vous exprimer aussi longtemps que vous le souhaitez...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** C'est une première !

**M. le Président.-** ...et les observateurs apprécieront que vous m'ayez interrompu à de multiples reprises,

démontrant par là que vous ne respectez pas l'expression d'idées contraires aux vôtres.

Je vous rappelle aussi que vous avez attaqué, vous, nommément, des dirigeants de la majorité à laquelle vous appartenez, et outre moi-même, le Président de l'UP, Jean-Michel CUCCHI, mais je vais vous demander...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je n'ai attaqué personne.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI, est-ce que vous pensez faire encore partie ou pas de la majorité ? Quelle est votre position, après ces déclarations ce soir ?

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Nous faisons partie de la majorité, à moins que vous nous excluez. Si c'est le choix des deux autres composantes de la majorité, nous nous y plierons.

**M. le Président.-** Je vous ai posé une question : vous êtes dans la majorité, vous l'avez dit publiquement ; alors votre déclaration agressive de tout à l'heure est d'autant plus déloyale qu'elle a été faite par surprise.

Je rappellerai quand même que vous, vous avez attaqué des dirigeants de cette majorité à laquelle vous dites appartenir, alors que personne ne vous avait mis en cause...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je n'ai attaqué personne ! J'ai rappelé les propos de M. CUCCHI...

**M. Henry REY.-** Monsieur le Président, est-ce que quelqu'un est chargé de la discipline dans cette enceinte ? Parce que sinon, je rentre chez moi.

**M. le Président.-** Vous comprenez peut-être, Monsieur REY, qu'il s'agit d'un point important qui concerne la méthode budgétaire...

**M. Henry REY.-** Sûrement, un point important entre vous ! Pas pour tout le monde !

**M. le Président.-** ... la méthode de travail du Conseil National à propos de la loi de budget concerne tous les élus...

**M. Henry REY.-** Il fallait y penser avant.

**M. le Président.-** Je ne vous le fais pas dire, Monsieur REY, mais M. LICARI est le seul responsable de ces déclarations, dont il n'avait prévenu personne !

La définition que vous venez de donner du contrat d'objectifs, Monsieur LICARI, nous convient, parce que nous l'appliquons chaque année et je vous demande de relire les différents rapports de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui mettent effectivement chaque année en avant des objectifs prioritaires du programme du Conseil National et qui vérifient chaque année les engagements qui sont tenus ou qui ne le sont pas. La seule différence, c'est que vous, vous ne votez pas le Budget, alors que nous, nous essayons de faire avancer positivement les choses et notre but à nous, ce n'est pas de ne pas voter le Budget, c'est de le voter avec les avancées qui prennent en compte les attentes prioritaires des Monégasques. Nous, nous nous réjouissons de pouvoir parvenir à un accord et de voter le Budget alors que vous, vous semblez vous attrister que chaque année le Budget de l'Etat soit voté par le Conseil National.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Pas du tout.

**M. le Président.-** Les Monégasques jugeront.

Je vous propose d'avancer sur ce point. M. RIT, je crois que vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer vous-même et à travers M. LICARI, à trois reprises déjà. Mme PASQUIER-CIULLA attend son tour de parole. Maintenant, s'il s'agit de revenir à la discussion budgétaire proprement dite sur un certain nombre de dossiers qui intéressent le vote du Budget, je vous écoute. Dans ce cas-là, je vous donne la parole après Mme PASQUIER-CIULLA, parce qu'elle attend la parole sur ce point depuis déjà un certain temps.

**M. Jacques RIT.-** Il s'agit d'un contrat d'objectifs, oui.

**M. le Président.-** Ecoutez, dans ce cas-là, je pense qu'on s'est largement exprimé, vous avez pris la parole une fois, M. NIGIONI une autre et M. LICARI trois fois, donc nous allons continuer.

**M. Jacques RIT.-** Je voudrais dire à Monsieur REY que lorsqu'on me donne la parole, je me lève.

*(Intervention de M. Henry REY inaudible)*

**M. le Président.-** C'est dit.

Je donne à présent la parole à Madame PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Ça va être beaucoup moins croustillant et je vais revenir à un débat beaucoup plus terre à terre, plus budgétaire.

Ceci dit, je vais quand même faire une parenthèse en disant que ce débat confirme ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cette enceinte, à savoir que le rôle de Président implique, comme l'a souligné mon Collègue REY, un recul par rapport au débat interne de l'Assemblée. Mais bon, je referme ma parenthèse.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Pas d'attaque personnelle !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Le 12 juillet 2005, Notre Prince Souverain a très clairement défini sa vision de la politique monégasque à travers un certain nombre de concepts très précis. *Je pense plus particulièrement à la transparence et à l'éthique qui sont des valeurs qui me tiennent personnellement à cœur, vous le savez.* En ce qui vous concerne, Monsieur le Ministre d'Etat, vos déclarations, lors du Budget Rectificatif 2005, ont également souligné la nécessaire transparence en matière de finances publiques. Quant à la majorité – quand elle ne règle pas des comptes – elle n'a de cesse de clamer haut et fort qu'elle est favorable à la transparence.

Nous paraissions donc être tous sur la même longueur d'ondes. Or, après quelques longues soirées de séances de préparation du Budget Primitif 2006, la lecture du rapport me laisse perplexe. *En effet, après avoir relu les comptes-rendus des séances préparatoires tenues en privé, j'observe qu'une question essentielle, pourtant posée par le Président de la Commission des Finances, n'a pas trouvé d'écho dans le rapport de cette même Commission.* Sur la forme, ce constat me conduit à regretter une fois de plus que ce ne soit pas le Président de la Commission qui rapporte à l'Assemblée, contrairement à ce qui a toujours été le cas dans le passé. *Sur le fond, la question posée en séance privée est grave dans la mesure où elle concerne le montant réel du déficit budgétaire. Qui ne saurait y être sensible ? La réponse engage en effet notre avenir et celui de nos enfants.* En effet, le Conseil National, à travers son rapport – dirai-je ses rapports successifs – fait, depuis les dernières élections, systématiquement reproche au Gouvernement de surévaluer ses dépenses et de sous-évaluer ses recettes pour arriver à un déficit artificiellement gonflé. Ainsi, le rapport de cet exercice, en page 3, précise d'abord que le déficit du Budget 2006 est inscrit pour 134 M€ pour s'empresser d'ajouter que le déficit réel sera de l'ordre de 85 M€. Où est la vérité ? Car il doit nécessairement exister une vérité, une vérité bête, mathématique, arithmétique. *La vérité est-elle du côté des deux chiffres*

*inscrits dans le rapport ? Ou bien doit-on estimer que la vérité est ailleurs et que le déficit réel ne correspond à aucun des chiffres annoncés ? Je suis malheureusement forcée de considérer que la vérité budgétaire ne se trouve pas dans ces chiffres. En effet, le programme triennal d'équipement public précise que l'achat, et surtout la construction d'équipements importants, entre autres, la rue Honoré Labande ou Testimonio B1, ont été financés hors Budget de l'Etat par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Il en est de même pour le désenclavement Ouest de Fontvieille dont le Gouvernement annonce qu'il sera également financé par le Fonds de Réserve. Or, si on peut comprendre que pour assurer la réalisation de projets prioritaires, tels que les logements domaniaux par exemple, le Gouvernement puisse utiliser un financement extérieur au Budget de l'Etat et ce, conformément à la loi que vous rappeliez, Monsieur le Ministre, pour couvrir l'excédent des dépenses sur les recettes du Budget général, il s'agit, malgré tout, de dépenses publiques, de dépenses assumées grâce à des deniers publics et il est indéniable que toutes les dépenses publiques doivent figurer de manière claire au Budget de l'Etat, faute de quoi celui-ci ne reflètera pas sincèrement, ni véritablement le montant du déficit et nous ne saurons pas vraiment si l'équilibre que vous prôniez ce soir, Monsieur le Ministre, a été réellement atteint. Et je ne comprends pas pourquoi, ni le Gouvernement ni la majorité ne mentionnent clairement ces dépenses supplémentaires. Le besoin de recourir à un mode de financement extérieur ne saurait constituer une raison de ne pas dire la vérité aux Monégasques. Par conséquent, nonobstant vos déclarations tout à fait satisfaisantes sur certains points – et non des moindres – je pense notamment à la sécurité, à l'annonce d'une politique globale en matière de logements que j'appelle de mes vœux depuis à peu près 6 ans, de votre volonté réaffirmée de rechercher le développement économique et la transparence, le tout dans le respect – je reviens aux débats précédents – de nos prérogatives respectives, nonobstant ces déclarations, je ne pourrai me résoudre à un vote favorable à ce Budget Primitif, Monsieur le Ministre, qu'à deux conditions : d'une part, que le Gouvernement nous donne sur le siège des dépenses exactes, des dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour les années 2003-2004-2005 et pour celles-ci, ainsi que leur affectation et, d'autre part, que vous nous donniez, Monsieur le Ministre, l'assurance, pour le Budget 2007 que les dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel ou tout autre moyen extérieur au Budget feront l'objet d'une identification budgétaire claire et compréhensible par tout un chacun. Croyez que cette demande est faite avec la conscience aigüe de la recherche de l'éthique et de la*

transparence que je rappelais en préliminaire de mon intervention, car au-delà des chiffres, c'est de notre présent et de notre avenir dont il est question.

**M. le Président.-** Merci, Madame PASQUIER-CIULLA.

Y a-t-il d'autres Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir, sachant que je suspendrai la séance dès que nous aurons terminé la discussion générale, puisqu'il est déjà 21 heures 10.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole même si le débat a été un peu long.

Je vais parler plus prosaïquement de développement économique et revenir au Budget. En effet, je considère que la prospérité de la Principauté vient du développement économique et s'il faut bien sûr se garder d'être dispendieux, côté dépenses, il faut aussi et surtout assurer l'accroissement de nos recettes. Jusque là rien d'extraordinaire me direz vous, et certains de mes Collègues l'ont déjà mentionné.

Pourtant, depuis que je suis élue, j'ai l'impression que, concernant vraiment le développement économique, le Gouvernement tourne autour du sujet, se contentant d'améliorations à la marge, en fonction du contexte ou des pressions diverses parfois du Conseil National. Mais en fait, rien de vraiment significatif.

Or, aujourd'hui, il faut passer d'une attitude réactive à une attitude beaucoup plus active et volontariste, en vue de créer les conditions favorables du développement. Mais pour mettre cette machine économique en route, encore faut-il qu'un certain nombre de conditions soient réunies :

Les règles établies : claires, transparentes et connues de tous. Bien que cela me paraisse couler de source, cela ne me paraît pas gagné d'avance.

Lorsque la question est posée d'un code de l'économie ou de droit des affaires, le Gouvernement répond que ce n'est pas une priorité.

Pour le Code du travail : le Conseil National pour l'instant n'est saisi d'aucun texte et le Gouvernement, même si nous progressons, en est encore à soutenir le démarrage des négociations entre les partenaires sociaux, les patrons et les salariés.

Quant à la motivation des actes économiques, s'il ne tenait qu'au Gouvernement, il n'y en aurait tout simplement pas.

Pourtant ces règles sont tout aussi importantes que la sécurité physique des personnes et des biens, heureusement bien présente en Principauté. Les

investisseurs, les sociétés, les nouvelles activités ont en commun d'avoir horreur du risque. Or, un contexte flou, des vides juridiques ou l'obsolescence de certains processus éloignent les sociétés et surtout celles qui pourraient être pourvoyeuses de richesses, sans parler de l'image peu flatteuse que ce manque de structures implique à l'extérieur.

Les conditions de l'expansion passent aussi par un soutien de l'activité.

Dans un monde de plus en plus communicant, il faut des nouvelles technologies et des télécommunications. Cela signifie qu'il faut être à même de les proposer, d'être à l'écoute des besoins des entreprises, d'avoir des solutions adaptées et innovantes. La Principauté a des atouts importants en la matière, il faut savoir les mettre en perspectives.

Pour se développer, encore faut-il disposer de mètres carrés ?

Est-ce le cas, à date ? Non. Le constat de pénurie est le même que celui qui a été fait concernant les logements à notre arrivée. Et là, je vous rejoins, la création de surfaces ne se décrète pas. Tout comme les logements, ce sont des choix, des orientations, une réelle volonté politique qui permettra d'obtenir des mètres carrés.

Je note avec beaucoup d'intérêt les 65.000 m<sup>2</sup> des délaissés SNCF, mais ils risquent de rester délaissés quelques années encore. J'invite le Gouvernement à se préoccuper de l'aménagement de ces dits mètres carrés afin que l'on ne se retrouve pas, comme c'est le cas au port Hercule, avec des locaux livrés mais toujours pas affectés en l'absence de projet et de politique générale sur le sujet.

Enfin, pour créer de la richesse il faut encore disposer de forces vives, de salariés, et pour cela encore faut-il qu'ils accèdent à la Principauté.

Je suis ravie de voir que Monaco sera intégré dans les discussions prochaines concernant le TGV. Mais que va-t-il se passer en attendant ? Savez-vous que ces jours-ci une grève dure, via la SNCF et que nous sommes directement touchés ? Dans mon entreprise, dans ma Direction, la moitié de mes collaborateurs arrivent en retard excédés. Que faire ?

Bien sûr, le tunnel descendant, bien sûr le funiculaire, mais vous le savez bien, c'est pour dans 15 ans ! Que prévoyez-vous ? Quelle est la politique d'aménagement ?

J'arrête là l'énumération car ce n'est pas mon objet.

Au travers de ces exemples, ce que je constate c'est que nous sommes en retard, dépassés, que nous n'avons pas les moyens de nos ambitions, et là encore je suis

obligée de rappeler – c'est un leitmotiv – que gérer, c'est prévoir.

J'ai presque honte en disant cela, ici, dans un pays où nous avons tout pour réussir.

Une politique économique, c'est une stratégie, des plans de développement, ce sont des perspectives : c'est surtout une aptitude à prévoir. C'est sur la mécanique même qu'il faut agir. Ce n'est pas une somme d'actions qui fera la prospérité de demain. C'est une vue d'ensemble, un schéma directeur qui permettra de les mettre en perspective.

Comme dans bien d'autres domaines, je peux entendre des discours, passer des nuits à écouter des promesses, des engagements, à assister à des Commissions, à des Comités multipartites, mais en femme de terrain, je veux des actes. Les actions du Gouvernement me convaincront toujours plus que des paroles.

Monsieur le Ministre, vous avez du pain sur la planche, car la route est encore longue et semée d'embûches, car il vous faudra faire avec une période de transition délicate, tout en veillant, je vous le demande, à prévoir et mettre en place une réelle politique générale en matière de développement économique à moyen et long terme pour être à même aujourd'hui et demain, de gérer le pays.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Madame POYARD-VATRICAN.

Qui demande la parole ? S'il n'y a plus personne, je vous propose donc d'aller nous restaurer.

La séance est suspendue pendant 45 minutes.

—  
**(La séance est suspendue à 21 heures 15 pour 45 minutes)**  
—

**M. le Président.-** Nous allons reprendre nos débats là où nous nous sommes arrêtés tout à l'heure, c'est-à-dire que nous allons débiter l'examen des chapitres du Budget, en commençant comme d'habitude par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

Je vous rappelle que nous arrêterons notre séance vers minuit.

Je donne la parole à Monsieur le Directeur Général pour la lecture du premier chapitre du Budget Primitif.

**Le Directeur Général.-****RECETTES****CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT***A. DOMAINE IMMOBILIER*

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER .....	43.000.000
011.200 – PARKINGS PUBLICS .....	20.400.100
011.400 – PRODUITS DE CESSIONS .....	39.055.000
011.800 – F.R.C. V.F.A. LES AGAVES.....	<u>100.000</u>
	102.555.100

*B. MONOPOLES*

## 1) MONOPOLES EXPLOITÉS P/ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS .....	12.524.000
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES .....	11.300.300
021.400 – O.E.T.P.....	4.445.000
021.500 – PUBLIC. OFFICIELLES.....	980.100
021.700 – CENTRALE CHAUFFE - DROITS RACCOR .....	100
021.900 – EAUX - EXTENSION DU RESEAU .....	<u>7.000.000</u>
	36.249.500

## 2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M .....	28.210.000
031.102 – PRETS SUR GAGE .....	140.000
031.103 – RADIO MONTE-CARLO.....	390.000
031.104 – MC RADIO .....	58.000
031.105 – TELE MONTE-CARLO .....	30.000
031.106 – MONACO TELECOM .....	9.000.000
031.108 – SMEG.....	1.202.000
031.110 – PARI MUTUEL URBAIN - LOTO .....	1.800.000
031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE .....	150.000
031.112 – SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR .....	500.000
031.113 – TELEDISTRIBUTION .....	350.000
031.115 – SAM DES PORTS.....	<u>2.000.000</u>
	43.830.000
	<u>80.079.500</u>

*C. DOMAINE FINANCIER*

041.100 – DOMAINE FINANCIER .....	7.367.600
	<u>190.002.200</u>

**M. le Président.-** Sur cet important chapitre, y a-t-il des interventions de Conseillers Nationaux ?

Monsieur Daniel RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Au titre du Domaine immobilier, pour ce qui relève de la « philosophie globale du logement en Principauté »,... des besoins véritables de l'accession au logement social, des vrais besoins, des faux besoins... que la grande

réflexion qui est suggérée encore aujourd'hui par le Gouvernement a déjà été faite et que celle-ci était à la base de l'engagement de l'Etat et du Conseil National pour la construction de 1.000 logements à l'échéance 2008.

Je rappellerai d'ailleurs à ce sujet et certains, ici, ne me contrediront pas, l'excellent rapport – et ses annexes – en date du 30 juin 1999, établi par le Groupe de Travail sur le Devenir du Secteur Protégé composé par :

Son Président était à l'époque M. Jean-Charles SACOTTE, alors Conseiller Juridique à la Direction du

Contentieux et des Etudes Législatives; étaient Membres de ce groupe de travail : M. Jean-Jacques CAMPANA, alors Directeur-Adjoint des Caisses Autonomes des Retraites; M. Jean-Noël VÉRAN, alors Administrateur des Domaines; Mme Marie-Josée CALENCO, Directeur de l'Habitat; M. Robert COLLE, ici présent, était alors Conseiller Technique au Département des Finances et de l'Economie; M. Georges LISIMACHIO, alors Conseiller Technique au Département des Finances et de l'Economie.

Ce document est véritablement exhaustif du problème du logement à Monaco, ayant par ailleurs déjà eu l'occasion de féliciter le Gouvernement pour la qualité de ce travail qu'il suffirait de réactualiser aujourd'hui. Mais toute la réflexion n'est pas à faire, elle a, à l'époque, déjà été bien entreprise et il serait peut être intéressant de récupérer le travail déjà accompli sur ce document remarquable.

Pour ce qui concerne le programme de construction envisagé et qui est engagé aujourd'hui, nous sommes satisfaits que la 1<sup>ère</sup> phase de ce travail soit atteinte. Les chantiers principaux ont débuté, tout le monde le sait, on peut, en se promenant dans Monaco, mesurer l'incidence de ces opérations dans le tissu urbain. La seconde phase, pour ce qui relève de la livraison des logements, est à venir et nous espérons qu'elle sera effectuée dans les délais escomptés. Si aujourd'hui, nous devons être comptables pour qualifier les retards pris sur le programme de construction, les 836 logements promis pour la fin 2007, nous pouvons aussi en faire une analyse un peu plus fine.

N'ayant que trois minutes, je reviendrai en conséquence de l'horaire qui m'est imparti pour vous en dire quelques mots, je vous l'assure.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RAYMOND.

Monsieur le Vice-Président a la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Afin de parvenir à la livraison de 838 logements avant la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008, vous vous êtes engagés à acquérir au moyen de la préemption une trentaine d'appartements et, à cet effet, vous avez budgété plusieurs millions d'euros.

Pouvez-vous nous rappeler quel est exactement le montant prévu à ce jour ? Considérez-vous qu'il soit suffisant ? Si ce n'était pas le cas, en raison de l'acquisition de logements présentant un coût supérieur à celui qui a été évalué, envisagez-vous de nous présenter une demande financière complémentaire lors du Budget Rectificatif 2006 ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Finances, souhaitez-vous répondre ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Pour répondre à M. Daniel RAYMOND et lui confirmer que l'excellent rapport de juin 1999 est un élément important dans la réflexion que nous allons mener au cours du premier trimestre 2006 puisque l'objet de cette réunion est d'étudier, de valider ou de vérifier les besoins domaniaux, au-delà de la législature. Le devenir du secteur protégé : oui, puisqu'il y a différentes solutions qui sont envisagées dont certaines ont été évoquées ici. Sur la préemption d'appartements et sur les 836 + 2 depuis ce soir, vous dire qu'effectivement l'article 705.982 est doté d'un montant de 5 M€, la trentaine de logements, nous comptons les trouver ; on en a déjà une dizaine, mais je ne vais pas faire le décompte, deux logements ont été préemptés récemment et le sont par dépassement de crédit, puisqu'il y a deux opportunités ces dernières semaines, même si nous dépassons le crédit voté au Budget Rectificatif, nous finançons ces acquisitions par des dépassements de crédit. Si, d'aventure en 2006, il y avait des besoins supplémentaires, nous verrions au moment du Budget Rectificatif.

**M. Claude BOISSON.-** Donc, cela est possible. Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur NIGIONI, je vous en prie.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur la SBM : une fois de plus, le climat social à la SBM est pour le moins tendu. Depuis près de trois ans, je ne cesse – et je ne suis pas le seul dans cette enceinte – de dénoncer le manque de dialogue social. Même au niveau de son image, la Société des Bains de Mer n'a pas hésité en embauchant au Monte-Carlo Bay le Directeur des Ressources Humaines licencié par l'hôtel Fairmont pour ses agissements inappropriés envers le personnel ! Un autre point révélateur du climat social est la création, ces dernières années, de trois nouveaux syndicats au sein de la SBM. Aujourd'hui, il y a un conflit ouvert avec les employés de jeux européens et ce n'est sûrement pas en faisant des communiqués de presse pour déclarer que les employés de jeux ne sont que des privilégiés que la SBM va pouvoir régler ce conflit. Il y a aussi un conflit avec les jeux américains qui a démarré il y a deux mois et qui n'est toujours pas résolu. Une Assemblée Générale va être



organisée au Sun Casino le 14 décembre, un autre conflit du personnel non jeux se prépare puisque l'intersyndicat de la SBM organise une Assemblée Générale de tout le personnel, le 19 décembre, pour dénoncer, entre autres, l'abus des emplois précaires et l'accord sur le SMIC qui, il faut le rappeler, n'a été signé que par trois syndicats sur les douze que comporte la Société des Bains de Mer et qui a été imposé à tous. Aujourd'hui, semble-t-il, les trois syndicats signataires de cet accord ont l'intention de le dénoncer. Alors, après avoir fait un bref bilan, que dire de plus sans jeter de l'huile sur le feu, si ce n'est que de regretter que nos demandes de dialogue social, lors des diverses Commissions consultatives de coopération, n'aient été prises en compte à temps par le Gouvernement et par la SBM. Aujourd'hui, je vous demande de tout mettre en œuvre pour que le dialogue social puisse reprendre et perdurer par la suite. Je demande aussi à la Direction de la SBM d'être plus attentive aux agissements de certains chefs de service car le manque de respect envers le personnel participe grandement à la détérioration du climat social. Cette « vieille dame » si prestigieuse a besoin de l'attention de tous pour qu'elle conserve son aura internationale et continue à participer au développement de Monaco et des Monégasques.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Madame PASQUIER-CIULLA a demandé la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Lors du Budget Rectificatif, la discussion sur la SBM avait été renvoyée à la Commission mixte.

Je viens de recevoir, il y a quelques heures, le procès-verbal de cette Commission et je remercie d'ailleurs Monsieur le Conseiller pour les Finances qui nous l'a adressé avec une rapidité éclair. *A cette occasion, je souhaite souligner – après avoir lu ce PV – l'intervention de M. le Ministre d'Etat en faveur d'une gestion des ressources humaines plus cohérente et respectueuse des droits de chacun.*

*Merci de l'avoir fait, Monsieur le Ministre, et je compte désormais sur vous pour ne pas vous contenter de cette déclaration, mais pour suivre de près ce dossier en votre qualité d'actionnaire majoritaire.*

Il faut faire cesser l'opposition systématique et totalement injustifiée entre les différents secteurs de jeux ! Je rejoins ce que disait M. NIGIONI.

*Il faut arriver à ce que l'énergie – et Dieu sait qu'il y en a – dépensée par tous les acteurs de cette société le soit*

*pour l'augmentation de son chiffre d'affaires et pas pour d'autres raisons ! Les salariés et les actionnaires ont un intérêt commun : le développement de la SBM !*

*Mais le personnel d'une entreprise, a fortiori d'une société de services, ne doit pas être négligé, il doit être considéré comme un partenaire avec lequel un dialogue constructif doit être recherché, comme avec n'importe quel partenaire d'ailleurs !*

Enfin, de réels efforts doivent être faits dans cette société en matière de services, le but est et restant d'être compétitifs tant en matière de jeux que pour l'accueil d'une clientèle de plus en plus exigeante, car voyageant plus !

En conclusion, Monsieur le Ministre d'Etat, je sais que vous êtes un homme de parole et je vous demande sur le siège de me confirmer que vous veillerez à ce que les choses changent dans le bon sens au sein de la SBM, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines !

**M. le Président.-** Merci.

Nous allons à présent écouter le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Monsieur BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention rejoindra celles de mes deux collègues et j'avais écrit une intervention traditionnelle qui a pour but, comme chaque année, de dénoncer le climat social déplorable à la SBM ainsi que sa gestion des ressources humaines, tout aussi déplorable. Cette société continue à recruter du personnel en CDD renouvelable sur plusieurs années, les employés se retrouvant ainsi avec une épée de Damoclès en permanence au-dessus de leur tête. De plus, en juin dernier, lors de la grève du 24 juin, il y a eu des attitudes – que je ne qualifierai pas – de la part de la Direction comme par exemple celle qui consiste à réquisitionner la totalité du service de sécurité, empêchant ainsi *de facto* les employés d'exercer le droit de grève qui leur est reconnu par la loi. Par ailleurs, suite à cette grève, la Direction a exercé sur certains employés, des mesures de rétorsion dont certaines ont consisté – après, ça s'est corrigé avec l'intervention des syndicats – à supprimer les congés en juillet et août pour des gens qui avaient déjà réservé leurs vacances depuis déjà deux ou trois mois et il y a eu aussi des lettres de la part de la Direction à l'égard de certaines catégories de personnel – que j'ai pu lire – qui étaient particulièrement maladroites et qui ne relèvent pas d'une bonne gestion des ressources humaines, c'est le moins qu'on puisse dire !

Je confirme ce qu'a dit Jean-Luc NIGIONI, à savoir que l'application de la hausse du SMIC n'est pas encore résolue à la SBM, elle a été résolue, je pense, pour les employés de l'hôtellerie, mais pour le reste, il y a effectivement trois syndicats sur douze qui ont signé un accord qui maintenant s'impose à tous; les trois syndicats veulent à présent revenir sur l'accord puisqu'ils se sont aperçus qu'il y avait quelques pièges dans cet accord; c'est un peu étonnant dans une société dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat, ça doit être la dernière qui n'ait pas réussi à trouver un accord sur l'application de la hausse du SMIC.

Ensuite, on l'avait déjà noté au Budget Rectificatif, il y a eu une attitude triomphaliste – volontaire ou pas, on ne le saura jamais – des dirigeants de la SBM, avec photos sur le journal, grand sourire, annonçant des bénéfices importants, voire des bénéfices records. Naturellement, cette attitude triomphaliste a fait que les salariés ont demandé une prime d'intéressement – ce qui est tout à fait normal – et qui leur a été refusée tout net, ce qui crée une nouvelle déception. Donc, je crois qu'il est temps que les dirigeants de cette société se mettent en tête que sans personnel motivé, le service va devenir de plus en plus de mauvaise qualité et qu'il faut, enfin, qu'ils portent un intérêt réel à la gestion des ressources humaines et cela ne me semble pas être le cas depuis plusieurs années.

**M. le Président.-** Je vous remercie, Monsieur BORDERO.

Mme BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2003, nous relançons certains problèmes, nous les évoquons, nous les dénonçons, mais absolument rien ne se passe. Alors, c'est vrai qu'au fur et à mesure de ce que nous avançons, il se lève des problèmes dans un service, dans un autre service, etc.... et là, nous arrivons à un point de non-retour, c'est-à-dire que tout le monde va se mettre en grève et c'est ce que vous dénonciez déjà, Monsieur le Président, je vous le rappelle, au Comité de la SBM le 11 novembre. Nous avons là le PV. La dernière Assemblée Générale et le dernier Conseil d'Administration refusent en bloc tout ce que les employés ont demandé. Est-ce une attitude logique ou est-ce une volonté délibérée d'aboutir à une explosion catastrophique pendant les fêtes de Noël ? On a déjà raté un week-end très important où nombre d'Italiens étaient en Principauté pour la San Ambrogio et effectivement, c'était catastrophique de voir tous ces articles sur les journaux. Allons-nous aller encore plus loin ?

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que disait Mme PASQUIER-CIULLA; effectivement, les actionnaires, quel est leur intérêt dans tout cela ? C'est de faire un maximum d'argent. Quel est l'intérêt des salariés ? C'est d'essayer d'être intéressés à tous ces bénéfices. Donc, les deux ont des positions totalement différentes les uns des autres. C'est vrai que lorsqu'on voit le dernier Conseil d'Administration de la SBM, il est évident qu'eux refusent en bloc tout ce que les employés ont demandé. Qu'est-ce qu'on veut exactement ? Il faut maintenant réellement aboutir à des solutions coordonnées.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre intervention, je souhaite dire quelques mots avant d'écouter le Gouvernement.

Nous nous sommes tous longuement exprimés sur ce sujet lors du Budget Rectificatif 2005, c'est un point important également du rapport de la Commission des Finances sur ce Budget 2006. C'est effectivement un sujet récurrent, nous le disons depuis 2 ans : manque de concertation au sein de la société et gestion des ressources humaines insatisfaisante. Donc, nous jouons notre rôle et nous continuerons de le jouer en appelant à la vigilance, Monsieur le Ministre, l'actionnaire majoritaire, l'Etat monégasque, qui est représenté par le Gouvernement. Nous l'avons redit au sein de la Commission de Coopération du mois de novembre dernier, et je dois dire que j'ai noté l'intervention de S.E. M. Jean-Paul PROUST qui y siégeait pour la première fois et j'ai apprécié que, pour la première fois depuis que j'y siége en 2003, la délégation du Conseil National ne se retrouve pas à 1 contre 2, pour aller vite, avec d'un côté les dirigeants de la SBM, et ceux du Gouvernement et de l'autre, la délégation du Conseil National. J'ai apprécié que le Ministre d'Etat reprenne ce thème qui nous est cher de la vigilance dans la gestion des ressources humaines et aille dans le sens de ce que moi-même et d'autres Membres de la délégation du Conseil National avons pu dire. Le Président BIAMONTI a fait lui aussi, ce jour-là, une déclaration très encourageante, elle est actée au procès-verbal, reconnaissant que la gestion des ressources humaines doit devenir une priorité importante pour la SBM et annonçant la réalisation d'un audit de la Direction des Ressources Humaines. Je dis : « mieux vaut tard que jamais ». Il faut maintenant que ces déclarations encourageantes du mois dernier soient suivies dans les faits et malheureusement, c'est vrai que les mauvaises habitudes ont du mal à être chassées, elles sont tenaces, parce que lorsque je regarde ce que j'ai lu récemment dans la presse, j'ai du mal à comprendre – et je ne veux pas juger sur le fond – comment dans un conflit qui oppose une partie des salariés à la Direction de cette société, la Direction de la SBM pense que c'est

en attaquant une partie de ses salariés dans les journaux qu'elle va régler les problèmes de la négociation ! Je dois dire que c'est une nouvelle méthode de discussion que je ne connaissais pas et je trouve qu'elle est profondément maladroite. Quand on a un conflit avec une partie de ses salariés – en l'occurrence il s'agit des jeux européens et du Baccarat – on discute, on négocie, on peut ne pas être d'accord, mais on ne doit pas lire des attaques dans la presse venant de la Direction contre des salariés. Je me demande comment ceux qui ont fait cela, que je qualifie d'irresponsables, peuvent imaginer qu'en jetant de l'huile sur le feu dans les journaux contre une partie de leurs salariés, ils vont faire avancer un accord avec eux ? J'aimerais avoir ces gens-là en face de moi pour qu'ils essaient de m'expliquer. Je crois le Président BIAMONTI sincère, et j'ai entendu le Ministre d'Etat à la Commission de Coopération. Maintenant, il faudrait qu'à tous les niveaux de la SBM et, notamment la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines, suivent les orientations que j'apprécie et qui ont été données lors de la Commission Consultative de Coopération Gouvernement / Conseil National / SBM, du 11 novembre.

Monsieur le Ministre, merci de rappeler, si vous êtes d'accord avec nous, au Président BIAMONTI et aux administrateurs d'Etat de cette société que maintenant, il faut s'occuper aussi des niveaux inférieurs de responsabilité pour que ça suive dans les services opérationnels.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, je vais intervenir sur ce sujet qui est un sujet important. J'ai entendu, beaucoup, ce soir, de critiques diverses du Gouvernement, mais il y a qu'une critique que je n'accepterai jamais, c'est de pratiquer la langue de bois. Alors, je vais vous dire ce que je pense à propos du sujet que vous évoquez et je vais distribuer plutôt des mauvais points que des prix d'excellence.

Des mauvais points à toutes les parties en présence. D'abord, je dirais aux représentants du personnel qu'il faut qu'ils aient conscience – je le dis fortement – qu'ils bénéficient d'une situation confortable, parce que c'est une chance d'être à la SBM, il ne faut pas le cacher, on est quand même payé deux ou trois fois plus qu'à Cannes ou ailleurs. On a des droits et des devoirs, comme le rappelait le Prince aux Monégasques, le jour de l'Intronisation, et les personnels ne peuvent pas demander, en terme de rémunération, n'importe quoi, ce n'est pas possible, parce que même la SBM est dans la concurrence, même si c'est un monopole local. Je le dis fortement, en direction des représentants du personnel : ne demandez pas n'importe quoi, vous avez des situations confortables, je suis content pour vous.

Par contre, il y a la vie quotidienne d'une entreprise et là, je suis obligé de distribuer un autre mauvais point, plus grave, parce que les chefs d'entreprise sont responsables, après tout, pour les salariés, c'est un peu normal de demander un peu plus, c'est humain, mais je me tourne vers les responsables, je le dis publiquement, il faudrait tout de même qu'il y ait, dans cette société qui est une société d'Etat, quand même un minimum de relations humaines, de politique sociale, de dialogue, qu'on écoute les gens, qu'on parle et je dois dire que l'actionnaire majoritaire que je représente est un peu désespéré : il n'y a pas de politique de relations humaines dans cette entreprise, et c'est grave ! Autant je dis à la Direction : il faut que vous ayez une véritable politique de dialogue, parce qu'il ne s'agit pas de dire « oui, vous aurez des augmentations ». Non, ce n'est pas sérieux ; il faut, dans l'organisation du quotidien, avoir un dialogue social pour qu'il y ait de bonnes relations dans l'entreprise.

Certains d'entre vous êtes chefs d'entreprise ; il y a bien sûr la rémunération, c'est important, mais il y a aussi la considération, le fait de parler aux gens au quotidien. Je souhaite qu'il y ait une politique de relations humaines où il y ait de la considération. C'est tout ce que je demande à la Direction de la SBM et je l'ai demandé à son Président, qui a une obligation de résultats. Il faudra peut-être changer des hommes, je ne sais pas, mais s'il y a des incapables, il faut les chasser. Mon message, ce soir, excusez-moi, c'est plutôt une distribution de mauvais points des deux côtés, mais c'est le message de l'actionnaire majoritaire et je m'efforcerai, en tant qu'actionnaire majoritaire, de faire comprendre ce que nous souhaitons.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir redit ce soir publiquement ce que vous nous disiez en Commission de Coopération et donc, nous sommes satisfaits. Vous nous l'avez rappelé dans votre discours d'introduction à ce débat, vous êtes, en tant que Ministre d'Etat, responsable du Gouvernement, responsable de la gestion quotidienne de l'Etat, donc il faut maintenant que ce message de l'actionnaire principal, qui est aussi celui que nous tenons ici dans cette Assemblée depuis deux ans et demi, passe concrètement au niveau de la Direction de l'entreprise ; nous vous demandons que cela se fasse dans les meilleurs délais parce que beaucoup de temps a déjà été perdu et on ne nous a pas beaucoup écouté sur ce point au niveau des dirigeants de la SBM. Or, la situation est délicate et le temps qui passe n'arrange rien. Il y a urgence. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour que ces paroles soient maintenant reprises dans les actes par les dirigeants de la SBM.

Monsieur NIGIONI souhaite reprendre la parole.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez parlé de personnels qui ont des situations confortables; il ne faudrait pas que ce soit la pointe de l'iceberg qui cache les problèmes : nous avons évoqué, avec mon Collègue BORDERO, des problèmes d'accords SMIC. Il n'y a pas que le problème des jeux.

**M. le Président.-** Effectivement, il y a beaucoup de catégories de personnels qui ont actuellement des ressentiments envers la gestion des ressources humaines de l'entreprise. Il y a beaucoup de conflits en cours, dans beaucoup de services, hélas. Et ce n'est pas l'intérêt du pays. L'intérêt, c'est que par le dialogue, on trouve des solutions et on surmonte ces difficultés avant qu'il n'y ait une crise grave qui éclate dans la société; les clignotants sont depuis quelques mois au rouge.

Je donne à présent la parole sur un autre point de cet important chapitre des « Produits et Revenus du domaine de l'Etat ».

Monsieur ROBILLON a la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la ligne « Régie des Tabacs ». Je vais faire quelque chose qui ne va pas plaire à plusieurs de mes Collègues ici présents : je remercie le Gouvernement, je remercie en public Monsieur le Ministre d'Etat qui, en séance publique, a chargé M. le Conseiller RAVERA de mettre au point un projet de loi pour limiter le tabagisme dans les lieux publics. Le tabagisme passif est un véritable problème de santé publique et je suis heureux que, finalement, le Gouvernement se décide à prendre des mesures législatives dans ce domaine. Monaco ne doit pas rester l'un des seuls fumeurs publics d'Europe et donc, merci, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Conseiller, je suis sensible, en tant que fumeur, vous le savez, je dis qu'il faut lutter contre le tabagisme. A cet égard, je vous rejoins et nous ne devons pas être les mauvais élèves de la classe; il faut là aussi, sans excès, que nous ayons une législation qui soit raisonnable mais qui lutte contre le tabagisme.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Si je puis me permettre, je pense que vous commencez à me connaître et je ne suis pas des plus excessifs.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je le sais bien.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, sur un autre sujet, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne fume pas.

Je voudrais intervenir sur le sujet de la Poste. C'est une position personnelle, étant informé de ce qui va se passer en France au sujet de la dérégulation, personnellement, je ne suis pas favorable à ce qu'il y ait plusieurs opérateurs en Principauté, mais cela n'engage que ma position. Par contre, sur ce sujet, Monsieur le Conseiller TONELLI, nous serions intéressés de savoir quelles sont les dernières informations au sujet de la Poste; nous avons entendu, l'année dernière, le Conseiller BADIA nous en parler, peut-être que depuis de nouvelles procédures sont mises en place, qu'il y a d'autres projets. Ce serait intéressant de savoir où en est la prochaine réorganisation de la Poste de Monaco.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller TONELLI, nous vous écoutons.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-** La Poste de Monaco va suivre la situation de la Poste française pour ce qui est de sa composante financière, puisque la Banque Postale va, à Monaco, également être créée en tant que succursale, mais pour ça, mon Collègue des Finances en parlera mieux que moi.

Pour ce qui concerne la Poste, ce qu'avait dit l'an dernier mon prédécesseur reste d'actualité, c'est-à-dire qu'on va conserver la Poste comme concessionnaire du service postal, mais au lieu que ce soit dans un accord bilatéral, ce sera en tant que concessionnaire, donc il y aura une convention de concession qui va être passée avec la Poste, une fois qu'on aura mis à jour les textes existants en la matière, c'est-à-dire qu'il va falloir modifier l'accord bilatéral avec la France qui inclut la Poste dans les activités de cet accord bilatéral et ensuite, passer à une concession qui sera soumise à la Commission des Concessions du Conseil National.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

En ce sens, Monsieur le Conseiller, vous semblez pouvoir nous garantir l'autonomie et l'indépendance de la Poste de Monaco, car c'est ce à quoi nous tenons le plus ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-** L'autonomie par rapport à qui ?

**M. Claude BOISSON.-** Par rapport à la France. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, il y avait un projet de S.A.M. Il est apparu que pour des raisons financières et de coûts, ce n'était pas opportun, donc c'était plutôt une réorganisation qui s'envisageait. Mais nous souhaitions qu'il y ait davantage d'autonomie de la Poste de Monaco, car aujourd'hui, rappelons-le, elle est quand même totalement dépendante de la Poste française.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-** Oui, de ce point de vue, effectivement, je peux vous rassurer. On va passer d'une situation où la Poste monégasque était vraiment la Poste française qui était à Monaco à une situation où la Poste de Monaco sera en fait une entité qui aura une convention de concession avec l'État monégasque. On sera dans une situation différente.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-** Je voudrais juste vous dire sur le plan financier, la Banque Postale est créée en France et il y aura une succursale de la Banque Postale à Monaco avec un agent responsable, normalement au 1<sup>er</sup> janvier 2006, puisque c'est la date de la transformation en France.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur le « Domaine financier ».

Le Gouvernement nous a indiqué, dans son programme gouvernemental d'action 2006, qu'il souhaitait « affiner sa réflexion sur le secteur porteur des nouvelles technologies, favoriser les actions dans le domaine de l'innovation et valoriser la propriété intellectuelle ». Je vous avoue qu'au moment de cette lecture, je suis resté perplexe, car au-delà de la réflexion, ce qui nous importe, ce sont des actes concrets. De plus, l'on peut s'interroger sur le contenu de ce mot à la mode « d'innovation ». Courant décembre, j'ai été surpris par

une dynamique dans ce domaine, à travers diverses initiatives, telles que :

- l'accord de coopération dans le cadre de la politique d'aide à l'innovation, afin que les petites et moyennes entreprises puissent bénéficier de conseils par un expert de l'INPI;
- les déclarations faites à l'occasion du 8<sup>ème</sup> Monte-Carlo Business Angels Forum;
- la concrétisation de l'action du pôle de capital investissement, avec un fonds monégasque d'aide à l'innovation, permettant d'accéder à des financements;
- l'examen d'une quarantaine de dossiers par la Société d'Aide à la Création et au Développement des Entreprises (SACDE), et l'aide à deux sociétés dans le domaine médical et des télécoms;
- l'une des conséquences positives de l'adhésion en mars dernier à « Eureka », réseau européen de recherche développement, c'est-à-dire le label qu'a obtenu le laboratoire monégasque ASEPTA pour une crème traitant les escarres;
- la remise des Grands Prix Européens de l'Innovation remis, samedi 10 décembre, au Grimaldi Forum, à des chercheurs scientifiques européens.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, d'une part, nous apporter des informations complémentaires à ces différentes démarches ? D'autre part, nous communiquer la procédure que doivent suivre les entreprises intéressées pour être candidates à ces aides (pour la SACDE, EUREKA, l'expert INPI, etc...) et surtout, face à cet élan de fin d'année 2005, pouvez-vous nous garantir, comme le souhaite le Conseil National, que ces actions se poursuivront et se développeront en 2006, afin que Monaco devienne, à moyen terme, la capitale européenne de l'innovation, contribuant ainsi au développement d'une politique économique ambitieuse ?

Merci.

**M. le Président.-** Merci. Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Finances.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-** Bien évidemment, le programme de financement de l'innovation en Principauté est un programme à long terme, il peut s'effectuer par le biais de différentes aides, la SACDE, vous l'avez indiquée, et pour répondre à un Conseiller National qui me posait justement la question pendant la pause, la SACDE se trouve au Département des Finances où il y a trois personnes qui traitent des dossiers donc, vous pouvez saisir le Département des Finances.

Sachez également qu'il y a deux comités qui traitent aussi ces dossiers : le comité stratégique qui est composé des Présidents de l'Association monégasque des Banques, du Conseil Economique et Social, de l'Ordre des Experts-comptables, du GEIT, de la Fédération patronale et de la Chambre de Développement Economique et que ces Présidents ont des Membres au sein de leur groupement et que leurs Membres peuvent également leur adresser des dossiers puisqu'ils font partie de ces comités; le but de ces comités est justement d'approcher les entreprises sur le terrain et de leur demander, dans le cas où elles ont des projets innovants ou des difficultés de toute nature – économique, financière – de se rapprocher soit du Département des Finances, soit de la Direction du Budget et du Trésor puisque c'est à la Direction du Budget et du Trésor que sont aussi tout un nombre d'aides aux entreprises.

Vous savez que la SACDE est dotée de 5 M€, on viendra régulièrement vers vous pour vous faire le point sur toutes ces opérations et, bien évidemment, le jour où on n'aura plus d'argent parmi les 5 M€, ce sera une dotation qu'on demandera dans le cadre d'un Budget Primitif ou Rectificatif. On est bien loin du compte puisqu'à ce jour, les deux opérations qui ont été annoncées ce matin lors d'une conférence de presse ne font qu'imputer une somme de 500.000 €. Les investissements, comme je vous le disais l'année dernière, seront faits avec une grande prudence, soutien à l'économie, mais on doit aller pas à pas en étant conscient qu'il s'agit de capitaux publics.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Ministre d'Etat souhaite apporter des informations complémentaires.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous dire que c'est peut-être un peu ambitieux que de penser que Monaco pourrait être la capitale européenne de l'innovation, parce qu'il y a quand même des grands pays autour de nous qui font aussi de l'innovation, mais je pense qu'on peut faire de l'innovation, ici. Premièrement, je pense qu'on ne peut la faire qu'en réseau, c'est-à-dire je crois qu'il faut prendre en compte ce qui se passe en France et en Italie, notamment, puisque ce sont nos voisins les plus proches et savoir ce qui se passe à Sophia-Antipolis, à Marseille, à Milan, à Turin, à Gênes; c'est important, parce que je crois que dans ce domaine, il faut être en réseau, on ne peut pas être tout seul. Deuxièmement, il faut choisir ses cibles et troisièmement, il faut être attractif et pour cela, il faut offrir des surfaces, enfin vendre à des prix attractifs des surfaces. Donc, je pense qu'il y aura une action

complémentaire à celles qui sont conduites; ce qu'il faudra qu'on invente, c'est de proposer des surfaces à des prix raisonnables à ceux qui innoveront; il faudra bien les choisir, parce qu'on ne va pas prendre n'importe qui, et je crois qu'on doit avoir une politique volontariste par rapport à l'innovation. Sans prétention et sans vouloir jouer tout seul. Ma réponse est un propos très réaliste et je ne sais pas si elle vous convient.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Oui, Monsieur le Ministre. Il faut toujours revenir à la réalité.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, vous désirez faire une autre intervention ?

**M. Claude BOISSON.-** Oui, Monsieur le Président.

Mon intervention s'inscrit tout particulièrement dans les recettes et cela concerne la place financière.

Vous savez combien ce Conseil National a toujours été attaché à la lutte contre le blanchiment de l'argent « sale », mais cela ne signifie pas que l'on rejette toute forme d'investissement, bien au contraire, dans un cadre sain, sécurisant et réglementaire. La Principauté doit devenir une place financière dynamique, respectable et respectée. Il sera possible de développer le domaine financier grâce à une réglementation nouvelle mettant en place des standards internationaux et en permettant aux banquiers et aux sociétés de gestion de proposer aux clients des produits sophistiqués, labellisés, souples pour des investisseurs qualifiés, dans la transparence et la sécurité, avec un service de proximité et d'excellence spécifique à Monaco.

Afin d'accroître la compétitivité de la place bancaire, pouvez-vous nous confirmer que prochainement de nouveaux textes sur la gestion de portefeuilles et sur les Fonds Communs de Placement seront actualisés et présentés au Conseil National ?

Pourra-t-on créer des fonds coordonnables, commercialisables dans toute l'Europe ? J'ai la réponse dans le rapport, c'est oui.

Envisagez-vous des fonds spécifiques pour une clientèle sophistiquée ?

Va-t-on intégrer une gestion de type « family office » avec des produits faits sur mesure, et développer les « hedge funds » ?

Sera-t-il menée une campagne d'information pour attirer de nouveaux clients en les rassurant sur la qualité des services et de l'environnement monégasque

incomparable à celui de Singapour, Dubaï ou même de Londres, pour certains aspects ?

Il apparaît évident et nécessaire dans l'intérêt de la place financière monégasque que le secret bancaire soit levé lorsqu'il concerne le blanchiment de l'argent « sale », le financement du terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, afin que Monaco ne soit pas un paradis judiciaire, notamment en répondant rapidement aux commissions rogatoires internationales. Mais afin d'éviter tout malentendu, souvent entretenu par des journaux italiens, pouvez-vous nous confirmer que la Principauté de Monaco conserve l'application du secret bancaire ?

Merci.

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Merci, Monsieur le Président.

Je demanderai à M. BIANCHERI de compléter ma réponse. Il faut être très clair là-dessus : ce qui est pénal est pénal, ce qui est fiscal est fiscal. C'est quelque chose d'important de dire cela, parce que nous sommes d'accord pour ce qui est dans notre loi pénale soit poursuivi, tels que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le trafic de stupéfiants. Donc, tout ce qui est l'application de nos lois pénales monégasques doit faire l'objet de poursuites systématiques, sans aucune complaisance. Bon, par rapport au juge pénal, oui, le secret bancaire est levé, par rapport à l'inspecteur des impôts, c'est un autre sujet. Là-dessus, il faut garantir le secret des affaires, c'est normal, la confidentialité, mais pas par rapport au juge pénal. C'est la limite importante. Confidentialité, oui, avec une limite qui est que s'il y a une infraction pénale de notre droit monégasque, eh bien, elle doit être poursuivie sans la moindre complaisance. C'est difficile à expliquer aux non-juristes, au grand public, cette distinction.

J'en profite pour répondre à des questions qui m'ont été posées : j'attends de la place qu'elle fasse preuve de professionnalisme. Bien sûr qu'il faut vendre des produits, qu'on peut vendre à l'Europe entière, sinon, ce n'est même pas la peine de les fabriquer.

Tout à l'heure, M. CELLARIO me demandait de les définir, mais il ne faut pas exagérer, moi, je suis incapable de les définir, c'est aux banquiers, aux professionnels de la place financière, ce n'est pas l'Etat monégasque de définir quels sont les bons produits qui vont réussir sur le marché. Ce n'est pas à nous de faire cela, c'est un travail de professionnels de la finance. Ce que j'appelle de nos banquiers, c'est qu'ils ne se contentent pas de faire de la petite gestion quotidienne de fortune, mais qu'ils deviennent de vrais professionnels au niveau européen et

qu'ils soient capables d'inventer des produits sophistiqués qui vont convenir à la clientèle européenne ou internationale, moi, j'en suis incapable. Il faut peut-être faire venir des spécialistes, mais c'est cela conforter la place financière.

**M. le Président.**- Vous souhaitiez que Monsieur le Conseiller pour les Finances, disiez-vous, apporte des précisions complémentaires.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- J'ai du mal à compléter, Monsieur le Ministre. Simplement, confirmer qu'il y a bien deux textes de loi en préparation qui seront déposés au Conseil National en 2006 sur les Fonds Communs de Placement et sur la refonte d'un ensemble de nos textes des sociétés de gestion de portefeuilles; ces deux projets de loi font suite à l'accord signé et mis en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet 2005 dans le cadre de la directive européenne, fiscalité de l'épargne, puisque je vous avais indiqué qu'il y avait une volonté d'approfondir notre offre de produits en matière de Fonds Communs de Placement et pour ce faire, il fallait que nous reprenions l'acquis communautaire, donc c'est un des volets de ce texte de loi et j'en avais dit de même dans le domaine de l'assurance, ce que disait tout à l'heure M. CELLARIO.

Vous dire que ces projets de texte ont été achevés à la suite de travaux intenses menés par la Direction du Budget et du Trésor et avec l'aide de certains professionnels de la place, mais nous avons voulu aller plus loin. Ces textes de loi actuellement sont examinés par deux ou trois cabinets internationaux, parce que le Gouvernement Princier a souhaité s'assurer que ces textes, une fois votés, allaient pratiquement et concrètement permettre l'installation de nouvelles sociétés en Principauté. Ça ne sert à rien de vous faire voter des textes si nous n'apportons pas un plus à Monaco concernant ces produits mais également les gestionnaires de ces produits; vous allez avoir trois types de fonds : des fonds dits coordonnables, commercialisables en Europe, des fonds communs monégasques, les fonds communs dits à risques, pour investisseurs institutionnels ou investisseurs avertis qui pourront, de par leur composition, être investis dans des valeurs particulières spécifiques. Vous avez le produit, mais vous avez aussi ceux qui gèrent le produit. Les derniers développent tout un ensemble de métiers, toute une expertise autour du monde bancaire; parfois ce sont des personnes physiques regroupées au sein de personnes morales. Nous préférons que ces personnes s'installent à Monaco, parce qu'elles ont un savoir-faire et parce que la fiscalité y est intéressante, surtout si elles ne sont pas françaises. Voilà le but recherché. C'est

comme cela que nous souhaitons développer la place financière et l'économie du pays.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre souhaite reprendre la parole.

**M. le Ministre d'Etat.-** Pour être complet par rapport aux questions posées tout à l'heure, le projet sur les SARL, vous avez raison, mais il est déposé, Monsieur CELLARIO, c'est donc un non-sujet.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, puisque le Ministre vient de vous citer, je vous donne la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Oui, dans mon intervention, j'ai fait une erreur et je demande au Gouvernement d'en tenir compte puisque nous avons reçu le nouveau projet. Quant à la réponse que vous venez de faire, loin de moi dans mon idée que c'est au Gouvernement de tout faire et votre Conseiller pour les Finances a répondu; vous, vous faites l'encadrement juridique qui doit permettre à tous ces professionnels de pouvoir effectivement développer leurs produits. Là, nous sommes entièrement d'accord.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, sur cet important chapitre, nous vous écoutons.

**M. Claude BOISSON.-** Une petite remarque de conclusion : ces échanges sont très importants parce que, pour ceux qui nous écoutent, c'est une manière de se rendre compte et de se rassurer qu'en Principauté de Monaco, il y a vraiment des moyens de venir faire des investissements, de venir placer de l'argent dans des conditions de transparence et de sécurité. Ce n'est pas tout de venir placer de l'argent, et le service, c'est appréciable d'avoir un gestionnaire sur place, avec un travail personnalisé, et là, je crois qu'il y a des gens, à Monaco, qui savent bien le faire et qui sont en train déjà de développer cela.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

#### CHAP. 2 – PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 – FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS .....	400
012.102 – SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS.....	521.500
012.103 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST.....	46.000
012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS.....	1.644.000
012.105 – DOMAINES : PRODUITS DIVERS .....	152.400
012.106 – D.T.P.A.S. - REDEVANCES.....	68.800
012.108 – SERV. JUDICIAIR. – DROITS CHANCEL.....	42.500
012.109 – TRV. PUBL. – SMEG FR. CONTROLE.....	1.300
012.110 – AUTRES RECETTES.....	500.000
012.111 – ACTION SANIT. & SOCIALE PREST .....	100
012.112 – EDUCATION NATIONALE – PROD. DIV.....	319.600
012.113 – SERVICE DE LA CIRCULATION .....	2.300.000
012.115 – DROITS DE GREFFE.....	150.000
012.116 – AVIATION CIVILE – HELIPORT MONACO.....	200.000
012.118 – INTERV. PUB. TROP PERÇU SUR SUBV.....	500.000
012.119 – SURETE PUBLIQUE – P.V. / ALARMES.....	1.100.000
012.120 – ACTIVITES DES DETENUS .....	3.000
012.123 – REMB. PAR ETS PRIVES ET DIVERS.....	1.917.800
012.124 – EXPOSITIONS & FOIRES .....	60.000
012.126 – THEATRE DE LA CONDAMINE.....	11.000
012.128 – LICENCES EXPL. STAT. RADIO-ELECT.....	140.000
012.129 – CHAPELLE VISITATION .....	7.000
012.130 – MONTE-CARLO FESTIVAL .....	71.000
012.131 – SALLE DU QUAI ANTOINE 1 <sup>ER</sup> .....	9.000



012.132 – ASSURANCES FOIRES PROSPECTION .....	18.500
012.133 – TOURISME – RECETTES DIVERSES.....	100.000
012.134 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	60.000
012.135 – AUDITORIUM RAINIER III.....	166.400
012.136 – COLONIES – PARTICIPATION PARENTS.....	50.500
012.137 – INTERNAT FOYER SAINTE DEVOTE .....	112.300
012.138 – HELIPORT – CARBURANT.....	995.000
012.300 – SERVICE INFORMATIQUE .....	155.000
012.450 – MUSEE TIMBRE-MONNAIES.....	698.000
012.500 – STADE LOUIS II .....	3.837.700
012.602 – DROIT DIVERS.....	670.000
012.606 – GARAGE A BATEAUX.....	75.600
	<u>16.664.400</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Jacques RIT a la parole.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Récemment, mon Collègue Daniel RAYMOND avait fustigé un fameux parking qu'il considérait comme l'un des plus coûteux de la Principauté, je ne peux pas m'empêcher de poser une question à Monsieur. TONELLI en ce qui concerne le garage à bateaux ou port à sec et savoir quels sont actuellement les projets, si certains projets, en tout cas, sont arrêtés ou si c'est encore au stade non défini pour le devenir de ce port à sec ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-** C'est au stade de la réflexion sur la nature des bateaux qui auront à utiliser le port à sec.

**M. le Président.-** Merci de cette réponse très précise !  
(Rires).

Vous êtes en intense réflexion ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-** C'est une réflexion intense, même une réflexion qui se fonde et qui s'appuie sur la consultation des professionnels dans le cadre du relogement des professionnels du port qu'on veut faire dans ce secteur de la jetée Sud du port, on voit avec les professionnels du port ceux qui seraient intéressés à utiliser ce port à sec pour y mettre des bateaux aujourd'hui exploités dans d'autres endroits du port. C'est une réflexion qui est en cours et qui est effectivement active, ce n'est pas une réflexion à venir sur l'opération.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet du « Service de la Circulation ». Vous savez tous que dernièrement, nous sommes intervenus assez vivement pour attirer l'attention du Gouvernement sur une augmentation abusive de l'estampille pour les véhicules de moins de 8 cv, les deux-roues. Le Gouvernement, dans sa plus grande mansuétude, a reconnu cet excès et a ramené ensuite le montant de 100 € à 25 €. C'est bien. Toutefois, pour l'anecdote et pour vous montrer quelquefois les décalages administratifs, il y a ceux qui avaient déjà payé et ils demandent alors le remboursement. Alors, voilà ce qu'on leur écrit : « J'ai l'honneur de vous informer que les services compétents du Gouvernement Princier réexaminent avec attention le dossier de la tarification de l'estampille 2006, des motocycles immatriculés au nom des commerces et des sociétés. Dès que les instructions spécifiques nous auront été communiquées en la matière, je ne manquerai pas de vous en tenir informé ». Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît, si vous pouviez donner les instructions spécifiques. Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Vous savez, être têtue, c'est être idiot et le Gouvernement n'est pas idiot.

(Rires).

Donc, il n'est pas têtue et quand on lui explique quelque chose, il est capable de l'entendre et c'est bien, parce que c'est ce que je souhaite dans les relations avec le Conseil National. Le Gouvernement doit être à

l'écoute et il peut quelquefois se dire « oui, on s'est trompé ». Je le dis publiquement. On n'a pas le monopole de la perfection ni de l'intelligence. Dans le cas particulier, j'ai reconnu, il vaut mieux dire les choses, je vous l'ai dit tout à l'heure, je n'aime pas la langue de bois. On s'est trompé et nous avons rétabli à 125 cm<sup>3</sup>, vous nous l'avez dit, on a entendu et on l'a fait. C'est un bon exemple pour le Conseil National. Maintenant, on va écrire une belle lettre à ceux qui ont payé avant l'échéance, vous avez un avoir pour l'année prochaine.

*(Rires).*

Non, on ne va pas se compliquer la vie. Il s'agit d'entreprises et pas de particuliers. On va régler ça. Il faut se mettre à la place des services, la lettre date du 12 décembre, eh bien, ce n'est pas vieux !

*(Rires).*

Celles qui seront datées du 16 décembre seront plus claires !

*(Rires).*

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude Boisson.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est juste un décalage administratif, nous avons bien compris.

Vous disiez que c'était une erreur, je me fais l'avocat du diable en disant que ça partait quand même d'une intention logique...

*(Rires).*

...puisque le principe c'était d'éviter que des personnes utilisent des engins de deux-roues pour leur usage personnel mis sur les sociétés. C'est sûr qu'augmenter la somme de l'estampille, ce n'était pas la bonne dissuasion, par contre, puis-je suggérer quelque chose ? Faisons comme pour les véhicules, faisons un marquage sur les deux-roues lorsqu'il s'agit de véhicules de sociétés, à ce moment-là, vous réglez le problème et le prix reste raisonnable.

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président, nous nous sommes assez battus, je dois dire, en séance privée pour faire revenir le Gouvernement sur cette décision et le Ministre d'Etat l'a, objectivement et je le remercie, reconnu à l'instant. Ne soyez pas trop persuasif ce soir pour le faire changer d'avis encore ! On a bien compris qu'augmenter de 400 % la vignette pour des véhicules de petite cylindrée par ailleurs utilitaires et utiles au fonctionnement des entreprises, ce n'était franchement pas une bonne décision. Merci, Monsieur le Ministre de nous avoir entendus.

C'est un petit objectif – sans faire de jeux de mots par rapport au débat du début de la séance – mais il y en a des plus importants que nous visons, comme chaque année : l'accession à la propriété pour les Monégasques, le Club des jeunes ou la maison médicalisée pour nos aînés. Ce n'était donc pas notre objectif le plus important, mais il est atteint et on passe à autre chose.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Monsieur le Président, est-ce qu'on peut dire qu'il a été obtenu sans contrat ?

*(Rires).*

**M. le Président.-** Qui demande encore la parole ?

Monsieur BOISSON, sur un autre sujet, je vous en prie.

**M. Claude Boisson.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur le Conseil Economique et Social. Comme chaque année, le Conseil Economique et Social nous a transmis les procès-verbaux de la session ordinaire, ils concernent la période du 2 au 15 novembre 2005. On peut sincèrement saluer et féliciter l'efficacité des groupes de travail sur des sujets qui intéressent tout particulièrement le Conseil National, concernant le baromètre social, concernant le contrat à durée indéterminé, concernant l'intelligence économique, concernant la modification de la législation sur les accidents du travail, concernant les nuisances provoquées par les chantiers et d'autres sujets attirant tout autant notre attention. Hormis les pistes de réflexion entrouvertes, mais aussi pour certains sujets, des solutions concrètes, les conclusions de ces travaux reflètent un nouvel état d'esprit dans les relations et dans la communication entre partenaires sociaux. Nous pouvons, nous aussi, élus, formuler un vœu, celui que l'année 2006 soit propice à la continuité de ce dialogue social et que le fruit du travail soit largement pris en considération par le Gouvernement. Ce sera sans doute l'étape la plus complexe pour certains projets de loi car les bonnes intentions peuvent se traduire clairement dans l'esprit de la loi tout en conservant le consensus : quels sont les sujets auxquels le Gouvernement prévoit de donner suite ?

Merci.

**M. le Président.-** Qui souhaite répondre de la part du Gouvernement ?

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Je partage complètement votre sentiment et je m'associe à l'éloge que vous avez rendu aux travaux du Conseil Economique et Social. Vous me posez une question : quels sont les sujets auxquels le Gouvernement prévoit de donner suite ? D'abord, ils réfléchissent beaucoup, donc il y a beaucoup de propositions intéressantes dans ce qu'ils font. Je peux simplement vous dire que j'ai prévu, avec le Gouvernement, de me rendre très prochainement en janvier pour passer une demi-journée au Conseil Economique et Social, pour justement qu'ils me fassent valoir, parmi leurs avis, ceux qui mériteraient peut-être qu'on donne des suites, réglementaires ou législatives. Je vous assure que je partage votre sentiment sur l'intérêt de leurs travaux et on va voir quelles suites on va pouvoir donner à certaines propositions qui peuvent être intéressantes.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Avant d'écouter notre Collègue Daniel RAYMOND, je voudrais donner la parole à Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales.

**M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Je voudrais dire qu'en ce qui concerne les avis du Conseil Economique et Social, il y a effectivement un sujet qui intéresse plus particulièrement mon Département, c'est celui qui traite du projet de loi sur le contrat de travail. Bien évidemment, sur ce fameux débat de l'article 6, je suis particulièrement heureux que le Conseil Economique et Social soit arrivé à une sorte de consensus et ait pu dégager une solution qui est une piste intéressante sur laquelle le Gouvernement va devoir se prononcer. Je confirme au Conseil National que le projet de loi sur le contrat de travail, qui comportera deux volets, le CDI et le CDD, devrait être déposé cours du premier semestre 2006.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller, pour cette annonce. On l'a souvent entendu, jusqu'ici sans suite, mais je sais que vous êtes sincère dans vos propos. Je dois dire – j'en ai été informé par M. le Président du Conseil Economique et Social – que je suis particulièrement heureux et je m'associe à vos propos, qu'un consensus entre les trois parties ait été trouvé. Il y a en effet 25 personnes dans ce groupe de travail représentant à la fois la Fédération Patronale, l'Union des Syndicats et les Conseillers économiques nommés

directement par le Gouvernement. Comme nous le disons dans ce Conseil National, depuis plus d'un an, l'article 6 n'est pas bon pour l'image que nous voulons donner de la Principauté. Tout le monde se rappelle notamment de l'affaire du Grand Hôtel, des licenciements collectifs, sans motivation; cet article qui permet le licenciement sans motif, ne respecte pas la dignité des hommes et des femmes salariés dans les entreprises. Nous avons eu le courage de le dire avant d'autres dans ce Conseil National et je suis très heureux qu'un compromis ait été trouvé. Bien évidemment, dans notre philosophie libérale, et je sais que c'est celle qui a prévalu dans ce groupe de travail, si les deux parties sont d'accord pour ne pas motiver un licenciement, il n'y a aucune raison pour l'imposer, c'est que le salarié y trouve aussi son intérêt et nous en sommes d'accord. Mais, en cas de désaccord, la loi doit imposer de motiver un licenciement. Je trouve que lorsqu'on a travaillé 20 ans dans une entreprise, on a le droit, si on le demande, de savoir pourquoi un employeur considère qu'il doit mettre fin à votre contrat de travail. C'est logique, et je souhaite que ceci soit bientôt inscrit dans le droit monégasque, Monsieur le Conseiller.

Je donne à présent la parole à Monsieur RAYMOND.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est juste un aparté que je voudrais faire. Monsieur le Ministre, vous allez passer une demi-journée au Conseil Economique et Social, vous pensez à la demi-journée que nous devons passer au Cap Fleuri, aussi ? Merci !

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, oui.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent intervenir ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté

(Adopté).

## Le Directeur Général.-

### CHAP. 3 – CONTRIBUTIONS

#### 1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE.....

26.500.000

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	
023.101 – DROITS DE MUTATIONS .....	43.000.000
023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM.....	15.000.000
023.103 – DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC .....	50.000
023.104 – DROITS D’HYPOTHEQUES.....	700.000
023.105 – DROITS DE TIMBRES.....	450.000
023.106 – TAXES SUR LES ASSURANCES.....	8.500.000
023.107 – PENALITES.....	200.000
023.108 – AMENDES DE CONDAMNATIONS.....	300.000
023.109 – FRAIS DE POURSUITES-RECOUR. ....	<u>500</u>
	68.200.500
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	
033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE .....	342.800.000
033.105 – INTERETS S/OBLIGATIONS CAUTION.....	500
033.106 – PENALITES.....	<u>250.000</u>
	343.050.500
4) BENEFICES COMMERCIAUX	
043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES .....	50.000.000
043.102 – PENALITES.....	<u>50.000</u>
	50.050.000
5) DROITS DE CONSOMMATION	
053.101 – DROITS S/VINS, CIDRES & POIRES.....	10.000
053.102 – DROITS SUR LES ALCOOLS.....	600.000
053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX.....	200.000
053.104 – PENALITES.....	10.000
053.106 – TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES .....	160.000
053.107 – DROITS SPECIFIQUES SUR BIERES .....	<u>60.000</u>
	1.040.000
	<u>488.841.000</u>

**M. le Président.-** Qui demande la parole ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet de la TVA. Je voudrais poser la question au Conseiller pour les Finances, peut-être qu'il ne donnera pas la réponse sur le siège. Aujourd'hui et demain, il y a une conférence des Chefs d'Etat et des Chefs de Gouvernement à Bruxelles et le Président français a confirmé qu'il allait faire tout pour obtenir la réduction de la TVA pour la restauration à 5,5 %. Si cela devait se passer, avez-vous une idée de la conséquence à Monaco ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, malheureusement, j'ai une idée. C'est une baisse de 20 M€ des recettes.

**M. Vincent PALMARO.-** Bien.

Ma deuxième question sur le compte de partage de la TVA. Avez-vous des informations à ce sujet ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Effectivement, dans les accords signés en 2001, il était prévu un point de rendez-vous en 2005 sur le compte de partage et sur les autres points de la négociation qui avait été menée début 2001 ; en juillet 2005, cette réunion s'est tenue, elle a décidé le

maintien des dispositions dans leur globalité, dispositions qui avaient été adoptées en 2001. Donc, la nouvelle formule du compte de partage sur laquelle nous étions tombés d'accord est maintenue et elle permet, dans des proportions acceptables, d'augmenter la ligne TVA que vous voyez, elle a d'ailleurs contribué à augmenter également au Budget Rectificatif la ligne de TVA. Donc, la formule reste globalement satisfaisante.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

**M. Claude Boisson.-** Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les droits de mutation, il apparaît bien sûr des recettes beaucoup plus satisfaisantes et dans votre rapport, vous indiquez que ça donnait l'impression que le milieu de l'immobilier se portait bien. Il y a deux interprétations : il y a des recettes satisfaisantes parce qu'il y a encore de grosses affaires qui se font, mais je voudrais quand même rappeler que le milieu de l'immobilier reste préoccupé parce que le nombre de petites affaires, compte tenu du nombre d'agences immobilières, n'est pas très satisfaisant et malheureusement, il n'y plus tellement de solutions de projets immobiliers à Monaco, c'est la raison pour laquelle le projet d'urbanisation en mer pour l'avenir est d'autant plus important et amène sans doute la profession de l'immobilier à être rassurée, même si c'est dans la prochaine décennie, mais il est important de prévoir quelque chose pour l'avenir.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je rejoins vos propos. Je vais aussi vous dire que les milieux immobiliers sont préoccupés parce que même s'il y a des transactions

immobilières, elles le sont par des montages juridiques et fiscaux qui font que quelques fois les droits de mutation ne sont pas payés à Monaco et, malheureusement, les recettes budgétaires s'en ressentent d'autant plus. Alors, il faudra, le moment venu, que le Gouvernement se lance dans cette réflexion : comment garder la confidentialité de certaines transactions, faire en sorte que des investisseurs ne soient pas obligés d'acheter en nom propre, mais comment faire aussi que par le biais de sociétés offshore qui détiennent les titres à l'extérieur de la Principauté, on ne perçoive pas, au moment de la cession des droits d'un montant raisonnable – parce que, au moment de la cession, il y a des droits à 1 % contre des droits à 9 % – comment faire en sorte de rester compétitif dans ce marché international, de préserver la confidentialité des acquéreurs et d'essayer d'assurer un minimum de recettes budgétaires pour l'Etat, surtout lorsqu'on va avoir – comme vous le disiez – dans les années à venir, un vaste programme immobilier. Donc, je crois qu'il faudra, que l'on réfléchisse tous ensemble; il y a beaucoup d'intéressés qui sont mêlés à cela : les agents immobiliers, les experts-comptables, les notaires et les avocats.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne résiste pas, parce que c'est un peu trop facile, Monsieur le Président, à l'idée de vous dire que vous voyez bien qu'on a un peu raison d'être prudents sur le montant des recettes.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre 3 des Recettes.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

## Le Directeur Général.-

### DEPENSES

#### SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

##### CH. 1 – SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 – ET FAMILLE PRINCIERE ..... 11.578.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

CH. 2 – MAISON DE SAS LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	<u>1.064.000</u>
-----------------------------------	------------------

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

CH.3 – CABINET DE SAS LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.285.000
-----------------------------------	-----------

103.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	1.053.000
---	-----------

103.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	<u>1.142.600</u>
---	------------------

	<u>3.480.600</u>
--	------------------

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

CH. 4 – ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	310.000
-----------------------------------	---------

104.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	<u>93.600</u>
---	---------------

	<u>403.600</u>
--	----------------

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

CH. 6 – CHANCEL. ORDRES PRINCIER

106.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	<u>120.000</u>
---	----------------

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

CH. 7 – PALAIS DE SAS LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	4.003.000
107.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	<u>8.793.000</u>
	<u>12.796.000</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.145.000
201.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	<u>1.714.000</u>
	<u>2.859.000</u>

**M. le Président.-** Je donne la parole à Mme PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Le Rapporteur demande au Gouvernement de travailler avec lui à dossiers ouverts. *Eh bien moi, en tant que Parlementaire de l'opposition, je demande à la majorité de travailler à dossiers ouverts avec l'opposition et les Monégasques. Pourquoi d'ailleurs ne pas commencer par les finances du Conseil National et montrer ainsi le bon exemple ?* Sous la précédente législature, si celles-ci n'étaient pas publiées, en revanche, elles étaient étudiées dans le détail par la Commission des Finances avant le vote du Budget.

*Depuis son arrivée « aux affaires » – expression que se plaît elle-même à utiliser la nouvelle majorité – tel n'est plus le cas.*

*On se demande bien pourquoi, dans la mesure où il est évident que la majorité ne peut qu'appliquer à elle-même*

*ce qu'elle demande au Gouvernement, notamment en matière d'appel d'offres et autres principes tout à fait louables en matière d'utilisation des deniers publics !!*

Je suggère donc qu'il soit remédié à cet inconvénient majeur sans attendre que le texte sur le Conseil National ne change. Mais je crois savoir que, là encore, le Président de la Commission des Finances m'a précédé puisqu'une récente Commission des Finances semble avoir abordé ce point.

*De même, sans attendre un changement du texte, je souhaiterais que Gouvernement et majorité se prononcent sur la participation de l'opposition à la Commission de Placements des Fonds, commission manifestement oubliée dans l'élan d'ouverture de la majorité à l'égard de l'opposition.*

**M. le Président.-** Je vais donner la parole au Président de la Commission des Finances, mais vous l'avez dit vous-même, le travail est en cours, sous la conduite du Président de la Commission des Finances, pour les approbations des comptes du Conseil National.

**M. Vincent PALMARO.-** Absolument. Nous sommes en liaison avec la Secrétaire Générale pour faire le contrôle des pièces et je pense qu'à la fin janvier, au plus tard, nous aurons un premier résultat qui sera présenté à la Commission des Finances et après l'accord de la Commission des Finances, il sera présenté en Commission Plénière d'Etude.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** C'est une bonne nouvelle. C'eût été mieux si cela avait été fait dès le début de la législature, mais on va s'en contenter.

**M. Vincent PALMARO.-** Alors, je me suis expliqué en Commission des Finances : l'année 2003 a été une année de transition. Bien sûr, on peut toujours le faire, mais ça aurait été un travail difficile avec la possibilité de jouer une partie de « ping-pong » entre les anciens et les nouveaux...

**M. le Président.-** Vous avez fait un lapsus, Monsieur le Président, « entre les anciens et les modernes ».

**M. Vincent PALMARO.-** Oui, excusez-moi. Donc, nous ne l'avons pas fait en 2003. La deuxième raison, c'est que nous étions tous saturés pour prendre connaissance de la situation du Conseil National, des dossiers, des principes, des règles, etc. Mais pour 2004, nous avons lancé cette opération à la rentrée de septembre, qui a débouché, après avoir appliqué la procédure totale – qui est définie d'ailleurs au règlement intérieur du Conseil National – et qui fait qu'aujourd'hui nous allons avoir les pièces pour les analyser ; nous avons déjà fait un premier examen, à la suite de quoi nous allons faire un rapport. Nous sommes une équipe de deux : il y a Jean-Michel CUCCHI et moi-même qui travaillons sur ce dossier. J'ai aussi fait appel à l'expert Alain SERIEYX qui a une grande habitude de ces travaux et qui nous permet à la fois de gagner du temps et de gagner probablement en qualité.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Président.

Madame PASQUIER-CIULLA a la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Est-ce que ce travail se fera rétroactivement sur les années passées ou est-ce que vous envisagez de le faire uniquement pour l'avenir ?

**M. Vincent PALMARO.-** Pour l'instant, nous faisons 2004. L'année 2005 n'est pas terminée. Mais à partir de maintenant, c'est ce que nous avions vu avec le Président, tous les ans, on fera le contrôle de la comptabilité du Conseil National.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais confirmer les informations de Monsieur le Président puisque j'assistais à cette Commission des Finances et, comme vous n'étiez pas présent, je voudrais vous donner une information; au nom du groupe UNAM, j'étais intervenu pour indiquer à M. le Président PALMARO et à M. le Président CUCCHI, le Président en l'occurrence de l'UP, que nous acceptions cette démarche à la condition qu'il n'intervenait pas en tant qu'élu du groupe UP et c'est parce qu'il se sent engagé d'intervenir dans la plus grande neutralité et transparence que tous les Membres de notre groupe lui avons adressé toute notre confiance et nous sommes certains qu'ils le feront vraiment dans les règles de l'art.

**M. le Président.-** Monsieur le Doyen souhaite s'exprimer.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** J'étais présent à la réunion et je confirme ce qui vient d'être dit par Claude BOISSON. J'ai fait confiance également, étant donné que vous vous êtes engagés à une totale transparence dans ce domaine.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Nous écoutons à présent Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour abonder dans le sens de ce qui a été dit. En effet, nous avons commencé l'étude des pièces concernant 2004, c'est un travail assez long, nous nous faisons aider par le consultant de M. PALMARO, M. Alain SERIEYX. Je pense – comme le disait M. le Président – que nous serons sans doute prêts d'ici fin janvier à pouvoir présenter un rapport à la Commission.

Et je remercie la confiance de nos collègues.

**M. le Président.-** Merci.

Madame PASQUIER-CIULLA a la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Oui, j'ai demandé au Gouvernement et au Conseil National de me répondre sur la participation éventuelle d'un Membre de l'opposition à la Commission de Placements des Fonds. J'aimerais avoir une réponse.



**M. le Président.-** Ecoutez, il y a un débat chaque année, dans le cadre de l'élection des délégués du Conseil National aux Commissions mixtes; débat qui a lieu au mois d'avril, donc il aura lieu au mois d'avril 2006. En toute objectivité, vous reconnaîtrez que jamais, jusqu'à l'année dernière dans l'histoire de ce Conseil National, et vous savez qu'il y a eu d'autres moments depuis 1945 où il y a eu des minorités et des oppositions représentées dans ce Conseil National – nous avons nous-mêmes avec MM. Claude BOISSON et Claude CELLARIO siégé dans l'opposition, dans la législature 1993-1998 – jamais les Commissions de travail mixtes avec le Gouvernement n'avaient été ouvertes aux Membres de la minorité. Donc, pour la première fois, c'était un geste démocratique d'ouverture voulu par la majorité l'année dernière, trois importantes Commissions consultatives ont été proposées à chacun des trois Membres de l'opposition, c'était un grand pas. Faisons-en le bilan à la fin de l'année et en avril 2006, nous redébattons d'éventuelles autres Commissions.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Donc aujourd'hui sur le siège, la réponse de la majorité du Conseil National est de dire « aujourd'hui, il n'est pas question... ».

**M. le Président.-** Mais Madame, l'élection est en avril, que voulez-vous que je vous dise de plus ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je ne parle pas d'élection, je parle de décision et de décision de principe, c'est un problème de fond que je pose et pas une question d'élection. Le problème de fond est de savoir si la Majorité parlementaire et le Gouvernement aujourd'hui, sont prêts à imaginer que dans toutes les Commissions mixtes, notamment dans les plus importantes, et dans la Commission de Placements de Fonds, il y ait un représentant de l'opposition. C'est tout ce que je demande. On me répond « oui », on me répond « non », mais on le répond en séance publique.

**M. le Président.-** Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

**M. Thomas GIACCARDI.-** La Commission de Placements de Fonds est gérée et réglée par une Ordonnance Souveraine, donc ça n'importe pas au Conseil National de dire qu'il faut automatiquement un Membre de l'opposition. Il y a une Ordonnance Souveraine qui gère le fonctionnement de ces Commissions, après, s'il y a une volonté de l'exécutif de changer l'Ordonnance Souveraine, on en reparlera, mais ce n'est pas une décision qui appartient au Conseil National.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je suis sûre que si vous faites un peu pression, vous aurez de la part du Gouvernement un accord sur ce point.

**M. le Président.-** Je vais donner la parole à Monsieur le Ministre d'Etat qui l'a demandée.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Personnellement, j'ai toujours été très partisan du respect des différences et de la diversité des représentations. Mais c'est vraiment une affaire qui me semble regarder d'abord le Conseil National. Ce n'est pas moi qui désigne les représentants du Conseil National, je suis désolé, Madame.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Ainsi que vient de le soulever très justement Thomas GIACCARDI, c'est une Ordonnance Souveraine qui règle. Donc, à partir du moment où vous dites que vous n'êtes pas opposé, restera effectivement la position prise par l'Assemblée. Si l'Assemblée majoritairement dit que ça ne l'intéresse pas...

**M. le Ministre d'Etat.-** L'Ordonnance Souveraine désigne des représentants du Conseil National...

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** On pourrait envisager d'étendre au moins à un supplémentaire, ne serait-ce que pour respecter l'agrandissement de l'Assemblée et donc, permettre à un Membre de l'opposition d'être présent.

**M. le Ministre d'Etat.-** Combien y a-t-il de représentants ?

**M. le Président.-** Il y a deux représentants du Conseil National, je crois, et un suppléant. Il faut qu'on vérifie.

Monsieur le Doyen a demandé la parole. Je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Deux observations. Si vous vous souvenez, Monsieur le Président, je vous avais dit qu'à partir du moment où de 18 Conseillers Nationaux, nous étions passés à 24, il vous était quand même possible de demander un poste de plus dans certaines Commissions importantes, étant donné que jusqu'à présent, avec 18 Conseillers Nationaux, il y avait trois délégués plus un suppléant. C'est une possibilité que vous avez pour pouvoir faire entrer un membre de l'opposition.

Deuxième observation : je m'inscris en faux quand vous dites que c'est la première fois que l'opposition est habilitée à siéger dans les Commissions mixtes, étant donné que je suis un peu la mémoire vivante du Conseil National, il y a déjà eu des oppositions, il y a pas mal d'années, et les membres de l'opposition étaient invités à participer à certaines Commissions mixtes. Ensuite, lorsque vous dites que MM. Claude BOISSON et Claude CELLARIO et vous-même n'avez pas été invités à siéger dans les Commissions mixtes, je vous rappelle que vous aviez été élus sur la liste de l'UND et que c'est pendant la législature que vous avez créé une scission, donc ce n'était pas un parti qui avait été élu par les Monégasques.

**M. le Président.-** Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Merci. C'est plus pour répondre à l'interrogation de Mme PASQUIER-CIULLA. Le problème qu'elle soulève, c'est plus un problème d'organisation du Conseil National, il y a eu une extension des Membres et la délimitation des droits, notamment des minorités. Donc, dans ce sens-là, il y a une proposition de loi qui a été déposée et c'est évident que si on n'accepte pas les modifications qui sont suggérées dans cette proposition, c'est sûr qu'on pourra difficilement aller plus avant pour respecter le droit des minorités.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI a demandé la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Monsieur le Président, l'intervention de M. GIACCARDI est en droite ligne de celle que je voulais faire.

**M. le Président.-** En ayant retrouvé entretemps – parce que nous n'avons pas abordé ces sujets dans le cadre des séances privées, Mme PASQUIER-CIULLA ayant réservé son intervention pour la séance publique – le règlement, sur le siège, je confirme qu'il y a seulement deux délégués du Conseil National à la Commission de Placements des Fonds et un suppléant.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Plus le Président qui siège d'office dans toutes les Commissions mixtes.

**M. le Président.-** Le document que j'ai sous les yeux atteste que je faisais partie de ces deux délégués, ce qui fait deux plus un.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Justement. Vous pouvez en rajouter un, donc un Membre de l'opposition, puisqu'il est d'usage, Monsieur le Président, que le Président, par définition, siège dans toutes les Commissions mixtes, sans prendre une place de délégué ou de suppléant.

**M. le Président.-** Comme toujours dans cette Assemblée, il y aura un débat démocratique quand ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour, c'est-à-dire au mois d'avril, comme chaque année, donc je ne comprends pas cette intervention ce soir qui, à mon avis, n'est pas appropriée puisque ce n'est pas dans le débat budgétaire que se déroule l'élection des délégués à la Commission de Placements des Fonds. Je vous rappelle que les délégués du Conseil National sont élus démocratiquement par notre Assemblée, après débats. Vous vous exprimerez largement lorsque ce sera inscrit à l'ordre du jour et comme d'habitude, les délégués seront élus par le Conseil National. Donc, vous poserez votre candidature et puis nous verrons à ce moment-là; le débat aura lieu et ensuite le vote. Ce soir, ce n'est pas le sujet, le mandat des délégués se termine seulement en avril. Reposez votre question en avril.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Monsieur le Président, je n'ai pas parlé d'élection. *Je parle de droits de la minorité et de la possibilité, pour cette minorité, d'être représentée dans les Commissions mixtes, dans lesquelles le Conseil National et le Gouvernement travaillent ensemble sur des sujets essentiels s'agissant de la Commission de Placements des Fonds. Et contrairement à ce que vous soutenez à l'instant, dont je saurai me souvenir, il me semble que la Commission de Placements des Fonds a un intérêt essentiel dans le débat budgétaire.*

*Ceci dit, je prends acte du refus marqué par la majorité aujourd'hui à ce sujet.*

**M. le Président.-** Mais Madame, il n'y a ni refus, ni acceptation ce soir de la majorité à ce sujet car il faut qu'il y ait un vote démocratique. Il n'y a pas de vote ce soir. Je ne peux pas vous répondre ce soir. Ce sera à l'ordre du jour en avril, il y aura un large débat, sans précipitation, il y aura un vote et chacun s'exprimera largement et comme d'habitude, le Conseil National désignera, après un vote, ses délégués, comme dans toutes les autres Commissions. Je vous rappelle aussi qu'il y a beaucoup de Conseillers Nationaux – nous sommes 24 – qui souhaitent participer à la Commission de Placements des Fonds, donc quand il y a deux ou trois places, ce n'est pas parce que l'opposition émet un vœu que la majorité doit toujours systématiquement écarter un de ses membres pour aller dans le sens de la minorité.

Il y a aussi un débat démocratique qui fait qu'à la fin, jusqu'à preuve du contraire, dans un régime démocratique et dans un Parlement démocratique, c'est la majorité qui décide. On vous a proposé la première année, à vous comme aux deux autres élus de la minorité, même si vous avez fait scission avec le RPM et créé le Parti Monégasque après les élections, d'aller dans les Commissions mixtes, vous avez refusé; la deuxième, vous avez refusé; la troisième année, on s'est mis d'accord sur d'importantes Commissions, vous avez accepté trois importantes Commissions, vous êtes trois. Donc ça fait une Commission importante par élu de la minorité. Moi, je suis prêt à tout accepter, à tout entendre, mais lorsqu'on réalise des avancées pour les droits de la minorité, j'aimerais au moins que vous le reconnaissiez sans nous critiquer toujours et systématiquement et sans jamais admettre les avancées démocratiques que nous avons permises. Notamment, vous êtes élue par nous, Madame, dans l'importante Commission du Tourisme, où vous représentez notre Assemblée avec deux autres délégués; M. REY a été invité à siéger, parce qu'il a été élu, pour sa part, dans la Commission de Coopération avec la SBM, nous ne l'avons pas vu d'ailleurs à cette commission le 11 novembre dernier et M. Jean-Joseph PASTOR siège également dans l'importante Commission mixte des Grands Travaux. Donc, j'aurais aimé, Madame PASQUIER-CIULLA que vous soyez un peu objective et que vous reconnaissiez les efforts, les avancées que nous avons acceptés de faire pour vous et pour les autres membres de la minorité.

Je constate, une fois de plus, que vous êtes toujours négative.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous relirez mon intervention lorsqu'elle paraîtra au Journal de Monaco. *C'est simplement le droit des minorités de siéger, comme dans tous les Parlements, au sein des Commissions mixtes importantes. Nous serons un des derniers Parlements d'Europe à ne pas avoir une minorité représentée au sein de ce genre de Commission.*

**M. le Président.-** En tout cas, ce n'est plus le cas de ce Conseil National depuis l'année dernière, grâce à la majorité élue en 2003.

Monsieur GIACCARDI, je vous en prie.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Merci. Pour répondre à Mme PASQUIER-CIULLA, aujourd'hui, elle représente un parti de l'opposition, il y en a un autre, il pourrait y en avoir d'autres; donc, à un moment donné, il n'y a que trois places, la majorité ne peut pas donner aussi toutes les places à l'opposition, il faut rester cohérent. Pourquoi

donnerait-on la place au représentant de votre parti ou au représentant de l'UND ? Ou encore dans le futur à un autre parti ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** L'opposition se débrouillera pour désigner un représentant. Ne vous occupez pas de ça. Occupez-vous de nous laisser une place et après, on se débrouille.

**M. le Président.-** Occupez-vous, Madame, de respecter la démocratie et le Règlement intérieur. Donc, nous aurons une élection et on reparlera de tout ça en avril, pas lorsque toute seule, sans avoir souhaité un débat préalable, en séance préparatoire, pour trouver réellement un consensus, vous décidez, sans que ce soit à l'ordre du jour, de rechercher des effets de manche en séance publique. Tenter de prendre la majorité par surprise n'est certes pas la meilleure méthode pour progresser ensemble vers un consensus.

Monsieur le Ministre, vous avez demandé la parole.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Président.

Puisque nous parlons de la Commission de Placements des Fonds, je voudrais en profiter pour que M. BIANCHERI puisse répondre à la question que Mme PASQUIER-CIULLA a posée tout à l'heure concernant le Fonds de Réserve.

**M. le Président.-** Nous écoutons donc Monsieur le Conseiller pour les Finances.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** On m'a toujours dit qu'il fallait être calme dans ce genre de situation.

(Rires).

Donc, vous souhaitez savoir, pour 2003, 2004, 2005, 2006 quels étaient les investissements financés par le Fonds de Réserve concernant des immeubles domaniaux ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Les dépenses publiques du Budget de l'Etat financées par le Fonds de Réserve.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Donc, les financements, concernant les opérations Honoré Labande et Testimonio sont les deux principales opérations : en 2003 la part financée par le Fonds de Réserve d'immeubles domaniaux.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Immeubles domaniaux ou toute autre dépense publique.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Toute autre dépense publique, je n'en vois pas d'autres. Il y a la ZAC Saint-Antoine qui va monter en puissance en 2006, je n'ai pas le chiffre, et étant *a priori* financée comme on l'a dit, par le Fonds de Réserve, sachant qu'il y a des immeubles et il y a la partie qu'on a vue en séance privée qui est cette espèce de bigoudi; la difficulté étant de dire qu'on ne va pas financer une partie par le Budget et une partie par le Fonds de Réserve.

En gros, voilà les montants importants. A part la ZAC Saint Antoine 2006 que je n'ai pas là, vous voyez que nous sommes à 20 M€ et 30 M€.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais ajouter que si vous faites les comptes, vous vous apercevrez que le Fonds de Réserve n'a pas diminué, y compris l'inflation, car si vous ajoutez au déficit réel, bien entendu, les sommes que vient de vous rappeler M. Franck BIANCHERI, vous verriez que les produits financiers des plus-values sont plus importants que les sommes dont il est question. Ceci ne retire rien à mon propos de tout à l'heure sur l'avenir, qu'en toute rigueur, il faut des critères et que le critère, pour moi, c'est la distinction entre le placement qui peut rapporter de l'argent et qui peut, lui, être financé sur le Fonds de Réserve, et celui qui est, à fonds perdus – pas forcément au mauvais sens du terme – qui a un objectif social ou autre et qui n'a pas de rentabilité. C'est ça, le vrai critère. Si entre un placement en Bons du Trésor – c'est la formule traditionnelle – ou, je prends l'exemple, des parkings publics qui ont une utilité générale, peuvent être d'une meilleure rentabilité que les Bons du Trésor. Que l'on choisisse à la fois un bon placement et qui en même temps rende un service d'intérêt général, ça me paraît plutôt intelligent, mais le critère devra être, pour l'avenir, qu'il faut attendre un retour financier d'un placement du Fonds de Réserve.

Vous êtes d'accord là-dessus ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** C'est une discussion qu'il faudra avoir parce que sur le point des parkings publics, je ne suis pas tout à fait d'accord. A partir du moment où c'est un bâtiment public, en théorie, il me semble que les recettes devraient rentrer dans le Budget de l'Etat. C'est une discussion qu'il faut effectivement avoir.

*Mon propos, ce soir, était d'avoir le montant réel du déficit budgétaire. Aujourd'hui je l'ai, je vous en remercie.*

*Je vous remercie de cette franchise pour moi et d'ailleurs pour tous les Monégasques.*

*Maintenant, il y a un aspect de la question auquel vous n'avez pas répondu, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est de nous garantir pour l'avenir, 2007, au-delà de la question des placements effectués par le Fonds de Réserve, que tout ce qui sera financé hors du Budget de l'Etat apparaîtra quelque part dans notre document budgétaire, de manière à ce que, conformément aux textes et à la Constitution, quelque part, nous sachions, les gens sachent, ce que seront des dépenses publiques de l'Etat, qu'elles soient inscrites au Budget. En terme de technique budgétaire, je ne sais pas comment vous allez le faire, c'est peut-être ce qui était prévu dans le cadre de la réflexion qui avait été soulignée par M. PALMARO.*

**M. Vincent PALMARO.-** Effectivement, c'est dans le cadre de la modernisation des finances publiques que j'ai indiquée. Il y a trois centres : le Budget, le Fonds de Réserve et la Trésorerie. Voilà les finances publiques et à partir de là, si on a un lien entre les trois de façon claire, on peut ensuite ventiler en fonction de règles différentes et retenues.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** L'année prochaine, on le fera, ce sera clair, ou ce sera un peu tôt ?

**M. Vincent PALMARO.-** Non, je ne pense pas.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais vous répondre que sur le principe, je peux être d'accord, mais je ne vais pas improviser les modalités techniques, donc il faut regarder ça. Sur le principe, on n'a rien à cacher, Madame.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** C'est important de le préciser.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je vous précise qu'en séance privée, nous avons fait le point ensemble sur cette partie, donc c'est un élément, un moyen qui me semble intéressant.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci.

Une précision. Peut-être malgré la lacune qui est

évoquée pour l'instant, en attendant, lorsqu'il y a un investissement par le Fonds de Réserve, cela apparaît tôt ou tard dans le Budget parce que, Monsieur le Conseiller peut le confirmer, c'est racheté, il y a un remboursement.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Quand c'est racheté, mais tant que ce n'est pas racheté, ça n'apparaît pas au Budget.

**M. Claude BOISSON.-** Oui, c'est vrai.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Et comme ce n'est pas racheté régulièrement...

**M. Claude BOISSON.-** C'est la raison pour laquelle nous avons posé la question et qu'en effet, dans les réponses, c'était bien noté. J'ajouterai qu'il y a aussi le parking sous le Novotel, le 30 octobre 2002, et le 9 février 2000; oui, oui c'est vrai, nous étions préoccupés.

C'est la première fois que nous avons ces éléments en détails; nous les avons demandés et on nous les a donnés en toute transparence.

**M. le Président.-** Monsieur le Rapporteur, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis content que Mme PASQUIER-CIULLA rejoigne les visions de politique budgétaire et de bonne gestion de cette politique de la majorité du Conseil National, parce que, pour l'exemple des Agaves, comme pour tous les autres cas en cause, ce n'était pas sous notre législature que le fait de les financer par le Fonds de Réserve a été décidé. C'est bien que vous vous en aperceviez, un peu tard, mais soit.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Ecoutez, c'est peut-être tard pour m'en apercevoir mais j'aimerais que de votre côté vous en parliez aux Monégasques aussi, parce que je constate qu'on en a parlé en séance privée mais en séance publique, personne n'a annoncé le réel montant du déficit budgétaire, puisqu'il faut ajouter ces chiffres au déficit.

**M. le Président.-** Attendez, ce n'est pas le Budget ! Ne mélangeons pas tout !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** C'est une dépense de l'Etat. C'est une dépense assumée par des fonds

*publics, donc ça s'ajoute quelque part au déficit. Si on est honnête intellectuellement, ça s'ajoute au déficit.*

**M. le Président.-** Là, ça se discute, c'est plutôt un investissement de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds.

Monsieur le Rapporteur, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Monsieur le Président, je ne peux pas laisser dire cela. On fait le rapport du Budget, ce n'est pas une dépense dans le Budget. Après, que vous disiez que, philosophiquement ou pour d'autres raisons que je peux partager avec vous, c'est bien de le savoir, mais je n'ai pas à le faire figurer dans le rapport du Budget, ça n'a pas de sens.

**M. le Président.-** Monsieur GIACCARDI a demandé la parole.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Pour apporter une précision complémentaire : s'il fallait inclure ces dépenses financées par le Fonds de Réserve dans le déficit du Budget, il faudrait tenir compte également des recettes du Fonds de Réserve, alors là, le Budget serait bénéficiaire.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Des recettes publiques. Justement, quand M. le Ministre d'Etat parle des parkings, bien sûr. Mais là, on est dans le cas d'une dépense publique...

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre va vous répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne suis pas tout à fait d'accord. Si vous prenez l'exemple des parkings publics, c'est l'exemple le plus simple à comprendre, je ne vois pas pourquoi je ne me paierais pas mes parkings publics puisque j'ai un Fonds de Réserve, avec 12 à 15 % de rentabilité, plutôt que de demander à un intermédiaire financier qui va me prendre la moitié de mon argent. C'est de la mauvaise gestion ! Si je peux faire avec le Fonds de Réserve des parkings publics avec 12 % de rentabilité, je le fais tout seul. Ça me paraît évident. Ce n'est plus une opération budgétaire, c'est une opération financière intelligente.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** D'accord, mais c'est quand même une dépense publique. Toutes les dépenses publiques doivent être inscrites au Budget, c'est la Constitution qui le dit.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est un investissement public qu'il faut faire en toute transparence et, s'il a une bonne rentabilité, tant mieux pour la Principauté. Vous n'allez quand même pas nous reprocher de placer de l'argent dans des opérations publiques qui rapportent.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** *Que ce soit bien clair : ce n'est pas l'utilisation du Fonds de Réserve que je discute, c'est le fait que les opérations qui sont financées par le Fonds de Réserve n'apparaissent pas dans le document budgétaire. C'est cela qui me choque.*

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est normal, c'est la règle. M. GIACCARDI a raison : à partir du moment où on tient compte des dépenses, il faut tenir compte des recettes. Pour être encore plus précis dans les chiffres, il faudrait également que je tienne compte des rachats par l'Etat au FRC, parce qu'il y en a eu en 2004, à hauteur de 9 M€, donc quand je vous dis qu'il y a eu des financements pour 20 M€ de logements domaniaux, il y a eu des rachats en 2004, faits par le Budget de l'Etat, pour 9 M€ ; mais cela, c'est de la mécanique, c'est une autre comptabilité que celle qui est conforme à la Constitution.

**M. le Ministre d'Etat.-** Madame, la Commission de Placements est pour là pour ça. Je comprends que vous vouliez être dedans, mais ce n'est pas le Budget de l'Etat. C'est la Commission de Placements où le Conseil National est représenté et cette information est donnée.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous avez le rapport sur le Fonds de Réserve également qui fait état de tous ces éléments-là. Donc, vous pouvez en faire une analyse distincte et le consolider, si ça vous intéresse, pour vous, pour avoir une autre vision.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** *Je suis bornée et je lis l'article 37 de la Constitution qui dit : « Le Budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté ». Est-ce que Testimonio BI est une dépense publique ? Est-ce que Honoré Labande est une dépense publique ?*

**M. le Président.-** Le jour où c'est racheté par le Budget de l'Etat, oui. Tant que c'est sur la gestion du Fonds de Réserve, non. C'est évident que ce sont deux choses différentes. Si vous voulez ajouter absolument les dépenses du Fonds de Réserve au Budget, il faudrait aussi ajouter les recettes du Fonds de Réserve au Budget

et donc, le Budget, cette année, serait très excédentaire avec ce mode de calcul.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, Monsieur le Conseiller pour les Finances, Monsieur le Ministre d'Etat viennent de vous le rappeler, il y a deux entités différentes : il y a le Budget de l'Etat et il y a le Fonds de Réserve. Chacun sa gestion, chacun ses comptes; on ne peut pas tout mélanger. Néanmoins, la majorité élue en 2003 a été surprise de découvrir que, sous l'ancienne législature, certains immeubles domaniaux, d'autres pas, étaient financés par le Fonds. Nous avons donc demandé et obtenu qu'il y ait désormais des règles transparentes et objectives pour l'utilisation du Fonds, qui ne servira plus désormais qu'à financer des investissements à forte rentabilité.

Monsieur LICARI, je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Une question à Monsieur BIANCHERI.

Est-ce que le Fonds de Réserve Constitutionnel a la personnalité juridique ?

Je crois que non. En fait, il y a deux analyses qui s'opposent : le Gouvernement a une analyse comptable. Effectivement, le Budget est une entité comptable, mais si on a une analyse juridique, tout ce qui rentre dans le patrimoine de l'Etat, à titre de recettes ou de dépenses, si on fait une analyse stricte de l'article de la Constitution auquel se réfère Mme PASQUIER-CIULLA, ça fait partie effectivement des recettes et des dépenses publiques, mais alors dans ce cas, effectivement, les recettes aussi devraient être prises en compte.

Il y a deux analyses qui cohabitent : une analyse comptable et une analyse purement juridique qui fait du patrimoine de l'Etat un tout et le tout dans lequel entrent non seulement le Budget de l'Etat, mais le patrimoine du Fonds de Réserve Constitutionnel.

**M. le Ministre d'Etat.-** Vous avez raison, Maître. Votre analyse est la bonne. Ceci étant dit, il est prévu par les textes des choses différentes pour la gestion du Budget de l'Etat et du Fonds de Réserve. Cette Commission de Placements qui a attiré l'intérêt des discussions de tout à l'heure n'est pas faite pour rien. Il y a un système particulier parce que c'est différent du Budget de l'Etat, et c'est le Fonds de Réserve de l'Etat qui est géré dans des conditions fixées par des textes.

**M. le Président.-** Devant l'ensemble de la Commission des Finances – Monsieur le Président, je parle sous votre contrôle – nous avons demandé toutes ces précisions au Gouvernement, justement pour l'information de tous les

Membres du Conseil National. Nous-mêmes, je le répète, nous sommes étonnés qu'il puisse y avoir parfois des dépenses qui soient financées par le Fonds de Réserve sans qu'il y ait véritablement de critères absolument immuables et objectifs. Nous avons beaucoup avancé, Monsieur le Président de la Commission des Finances, puisque, vous nous l'avez dit, Monsieur le Ministre d'Etat, cette règle nous convient puisqu'elle sera désormais générale et toujours appliquée, s'il n'y a pas un rendement élevé par rapport aux investissements, ce n'est pas au Fonds de Réserve à les financer. Et vous nous avez expliqué, en séance privée, devant l'ensemble des Conseillers Nationaux, quels étaient ceux, par le passé, avant cette législature, qui avaient été financés par le Fonds de Réserve, ceux qui avaient été rachetés, ceux qui n'avaient pas été rachetés. Je ne sais pas ce que vous en pensez, Monsieur le Président de la Commission des Finances, mais nous avons eu un débat très long en séance privée et nous savons où nous en sommes actuellement.

**M. Vincent PALMARO.-** Monsieur le Président, je pense qu'il est minuit dix et que c'est un problème important. Je ne veux pas fermer la discussion, mais ce

n'est pas aujourd'hui, ni en ce lieu, à mon sens, qu'il faut essayer d'aller jusqu'au fond des choses.

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Finances, voilà une sage conclusion.

Je vais mettre aux voix le chapitre 1 de la Section 2.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

*(Adopté).*

Compte tenu de l'heure, je vais lever la séance.

Nous reprendrons nos débats vendredi soir, à 17 heures.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.

—————  
**(La séance est levée à 00 heure 15).**  
—————

---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---